

SOMMAIRE ANALYTIQUE

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES 1217

- *Audition de Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme 1217*
- *Audition de M. Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile (PFA)..... 1235*
- *Audition de M. Luc Rémont, candidat proposé par le Président de la République aux fonctions de président-directeur général (PDG) d'Électricité de France (EDF) 1248*
- *Vote sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Luc Rémont, aux fonctions de président-directeur général d'Électricité de France (EDF) 1266*
- *Dépouillement sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Luc Rémont, aux fonctions de président-directeur général d'Électricité de France (EDF)... 1266*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement (sera publié ultérieurement) 1267*
- *Proposition de loi visant à protéger les collectivités territoriales de la hausse des prix de l'énergie en leur permettant de bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'énergie - Désignation d'un rapporteur..... 1267*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (sera publié ultérieurement) 1268*

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES..... 1269

- *Projet de loi de finances pour 2023 – Audition de Mme Anne-Marie Descôtes, secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères 1269*

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES..... 1283

- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 - Examen des amendements de séance (sera publié ultérieurement)..... 1283*
- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 – Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire 1283*
- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 – Suite de l'examen des amendements de séance (sera publié ultérieurement) 1283*
- *Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 - Suite de l'examen des amendements de séance (sera publié ultérieurement) 1284*

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 1285

- *Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables - Examen des amendements de séance 1285*
- *Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – Suite de l'examen des amendements de séance..... 1312*
- *Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – Suite de l'examen des amendements de séance..... 1312*
- *Proposition de nomination de M. Jean Castex aux fonctions de président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) en application de l'article 13 de la Constitution - Examen du rapport..... 1312*
- *Vote sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Jean Castex, aux fonctions de président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP)..... 1313*
- *Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture - Demande de saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis 1314*
- *Enjeux de la COP15 Biodiversité - Audition de Mme Sylvie Lemmet, ambassadrice déléguée à l'environnement (sera publié ultérieurement)..... 1315*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs aux transports aériens - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)..... 1315*
- *Audition de Mme Bérangère Couillard, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie (sera publié ultérieurement)..... 1315*

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION 1317

- *Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits « Enseignement supérieur » - Examen du rapport pour avis..... 1317*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits « Presse » - Examen du rapport pour avis 1325*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Pap Ndiaye, ministre de l'enseignement scolaire et de la jeunesse (sera publié ultérieurement)..... 1331*
- *Désignation de rapporteurs 1331*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs au cinéma - Examen du rapport pour avis 1332*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs au sport - Examen du rapport pour avis . 1337*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs aux livres et industries culturelles - Examen du rapport pour avis..... 1344*

COMMISSION DES FINANCES.....	1351
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Examen des principaux éléments de l'équilibre - Tome I du rapport général.....</i>	<i>1351</i>
• <i>Projet de loi de finances rectificative pour 2022 - Audition de M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique chargé des comptes publics.....</i>	<i>1364</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » - Examen du rapport spécial.....</i>	<i>1375</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Recherche et enseignement supérieur » - Examen du rapport spécial.....</i>	<i>1387</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Sécurités » et compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » - Examen du rapport spécial.....</i>	<i>1394</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Défense » (et article 42) - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1406</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Tome II du rapport général - Examen des articles de la première partie (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1407</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Missions « Gestion des finances publiques », « Transformation et fonctions publiques », « Crédits non répartis » - Compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1407</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Administration générale et territoriale de l'État » - Examen du rapport spécial.....</i>	<i>1407</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Action extérieure de l'État » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1414</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Aide publique au développement » et compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1414</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Économie » (et article 43) et compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1414</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Engagements financiers de l'État », et comptes de concours financiers « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » et « Accords monétaires internationaux » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1415</i>
• <i>Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Travail et emploi » (et article 47) - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement).....</i>	<i>1415</i>

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 1417

- *Mission d'information sur l'organisation de la police judiciaire - Audition de M. le général de corps d'armée Bruno Jockers, major général de la gendarmerie nationale (sera publié ultérieurement)..... 1417*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux, ministre de la justice (sera publié ultérieurement)..... 1417*
- *Désignation d'un membre du Bureau (sera publié ultérieurement) 1417*
- *Proposition de loi sur le déroulement des élections sénatoriales - Désignation d'un rapporteur 1417*
- *Proposition tendant à la création de délégations parlementaires aux droits de l'enfant - Désignation d'un rapporteur 1418*
- *Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture - Échange de vues sur une éventuelle saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis 1418*
- *Proposition de loi visant à permettre aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, un édile victime d'agression - Examen du rapport et du texte de la commission (sera publié ultérieurement)..... 1418*
- *Proposition de loi visant à compléter les dispositions relatives aux modalités d'incarcération ou de libération à la suite d'une décision de cour d'assises - Examen du rapport et du texte de la commission (sera publié ultérieurement) 1419*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Immigration, asile et intégration » - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)..... 1419*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Transformation et fonction publiques » - Programme « Fonction publique » - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)..... 1420*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Pouvoirs publics » - Programme « Fonction publique » - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)..... 1420*
- *Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (sera publié ultérieurement) 1420*
- *Mission d'information sur l'organisation de la police judiciaire - Audition de M. François Molins, procureur général près la Cour de cassation (sera publié ultérieurement) 1420*
- *Audition de Mme Aija Kalnaja, directrice exécutive de l'Agence européenne des garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) (sera publié ultérieurement)..... 1420*

COMMISSION MIXTE PARITAIRE 1421

- *Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi 1421*

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE DU 14 NOVEMBRE ET À VENIR 1435

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mardi 4 octobre 2022

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, et de M. Serge Babary, président de la délégation sénatoriale aux entreprises -

La réunion est ouverte à 18 h 05.

Audition de Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. – Madame la ministre, c'est la première fois que notre commission et que la délégation aux entreprises vous entendent en formation plénière depuis votre nomination ; les sujets sont extrêmement nombreux. Les secteurs du commerce, de l'artisanat et du tourisme sont fondamentaux et structurels pour notre économie ; or ces très nombreuses entreprises ne font que trop rarement la une de l'actualité alors qu'elles irriguent notre quotidien et nos territoires.

Ces secteurs font face, de longue date, à des enjeux importants, qui s'accroissent avec le temps, et particulièrement dans la période actuelle : hausse drastique des factures d'énergie, problèmes de recrutement, fiscalité pesante, manque d'équité concurrentielle entre acteurs physiques et numériques... Autant de thèmes sur lesquels le Sénat travaille depuis longtemps, et pour lesquels il sera particulièrement intéressant d'entendre vos analyses.

La commission des affaires économiques a publié ces deux dernières années plusieurs rapports sur ces sujets, notamment sur l'initiative de M. Serge Babary, qui visaient tout autant à adapter notre pays aux nouvelles formes du commerce qu'à sauvegarder et développer le commerce en zone rurale. Il en est de même pour la délégation aux entreprises qu'il préside et qui s'est penchée sur les sujets de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), de formation et compétences, ou plus récemment sur l'évolution des modes de travail. Quelles suites donnerez-vous à ces propositions ?

L'un des enjeux les plus importants pour les PME à court terme est l'augmentation très importante de leurs charges, au premier rang desquelles le coût du gaz et de l'électricité, lors du renouvellement de leurs contrats d'approvisionnement. Cette situation les contraint soit à rogner sur leurs marges – ce que font presque 90 % des entreprises – soit à augmenter leurs prix, soit à licencier, voire pire. Vous pourrez faire le point sur les dispositifs de protection tarifaire mis en place par le Gouvernement à destination des PME, et ce que vous envisagez par la suite.

À moyen terme, le secteur du commerce fait face à un ensemble de défis particulièrement contraignants. Premièrement, la différence de fiscalité entre le commerce numérique et le commerce physique ; ces deux formes de commerce sont complémentaires et ne doivent pas être opposées, encore faut-il que la concurrence soit loyale. Quelles seront les conclusions des Assises du commerce sur le sujet ? Quelles actions prévoyez-vous ?

Nous apprenons par la presse que les conclusions de ces Assises seront publiées d'ici à la fin de cette année, soit un an après leur tenue, et qu'elles pourraient déboucher sur la création d'une nouvelle instance de gouvernance qui traitera du e-commerce et du « *quick commerce* ». Pouvez-vous nous en dire plus, expliciter les principaux enseignements que vous avez tirés de ces rencontres, et les principales conclusions qui s'ensuivent ?

Les « *dark stores* » envahissent nos grandes villes. Quelle différence le Gouvernement fait-il entre commerce et entrepôt ? Est-ce durable ? Pouvons-nous réguler ces *dark stores*, ou faire que leur développement soit plus équitable ?

La fonte des effectifs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), nous préoccupe. Pour contrôler l'information apportée aux consommateurs, elle ne dispose plus que de 145 équivalents temps plein (ETP), soit une baisse de 14 % par rapport à 2010, comme le rapport de M. Fabien Gay, Mme Françoise Férat et Mme Florence Blatrix-Contat l'a montré récemment. Au niveau régional, il n'y a qu'un seul inspecteur pour les Hauts-de-France, huit inspecteurs en Bretagne, et onze pour l'ensemble du Grand Est. Sans surprise, sur la dernière décennie, le nombre de contrôles a diminué de 30 %. Cette situation est intenable, à la fois pour les entreprises qui font face à des fraudes, et pour les consommateurs eux-mêmes. Avez-vous obtenu une augmentation des effectifs de la DGCCRF ou un renforcement du dispositif de contrôle des informations et de la qualité des produits mis sur le marché ?

Les négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs sont un cauchemar pour tous les acteurs. Le rapport de M. Daniel Gremillet et de Mme Anne-Catherine Loisier, publié en juillet dernier, a pointé du doigt des pratiques contestables de la part des différentes parties, allant de la hausse des prix en rayon sans hausse du tarif d'achat aux menaces de rupture d'approvisionnement. Votre ministère corrobore-t-il ces constats ? Quel regard portez-vous sur les négociations annuelles ? Comment cela évoluera-t-il ?

Vous avez demandé un rapport de plusieurs inspections sur l'attrition des résidences principales dans les zones touristiques, avec le développement d'Airbnb ou des locations saisonnières. Il serait paru depuis quelques semaines... Pourriez-vous nous le communiquer ? Quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet important pour le tourisme et pour le logement ?

M. Serge Babary, président de la délégation sénatoriale aux entreprises. – Je partage les préoccupations relayées par ma collègue Sophie Primas. Je centrerai mon propos sur la situation des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE), qui sont au cœur du champ de compétences de la délégation aux entreprises et de votre ministère.

Notre délégation a organisé une table ronde sur la conjoncture économique voilà deux semaines, avec des représentants d'organisations professionnelles. Leur inquiétude est extrême et nous craignons que le Gouvernement ne sous-estime le tourbillon vicieux en train de saper sérieusement l'activité économique dans notre pays, alors que tous les voyants passent à l'orange, voire au rouge. De nombreuses entreprises voient leurs marges englouties par la hausse des coûts et certaines travaillent même à perte, d'après ce qui remonte de nos départements. Beaucoup doivent ou devront réduire leur production, voire l'emploi. À l'occasion d'un déplacement dans le Lot-et-Garonne, en fin de semaine dernière, des

dirigeants de TPE et PME se sont inquiétés du manque de prévisibilité, même à deux ou trois mois.

J'attire votre attention sur le rapport, adopté jeudi dernier, conjointement par les délégations sénatoriales aux collectivités territoriales et aux entreprises, sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Parmi nos recommandations relatives à l'application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) et des programmes Action cœur de ville (ACV) et Petites Villes de demain (PVD), figurent la lutte contre la bureaucratisation et la complexité des dispositifs, ainsi qu'un financement à la hauteur des attentes et des enjeux. Nous espérons que vous pourrez, avec vos collègues, prendre en compte nos propositions.

Par ailleurs, la délégation aux entreprises adoptera jeudi prochain un rapport sur la transmission d'entreprise puis, le 27 octobre, un rapport de suivi sur la RSE, sachant que les PME s'inquiètent, à juste titre nous semble-t-il, des modalités d'application des directives européennes CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et sur le devoir de vigilance, qui les toucheront directement ou indirectement. Enfin, nous nous penchons au chevet de notre commerce extérieur.

Vous exercez par délégation la tutelle des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). Alors que leurs missions s'accroissent, que leur action sur le territoire est encore plus essentielle et appréciée dans le contexte des crises successives que nous connaissons, leurs moyens sont rognés. Quelle est la cohérence de tout cela ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme. – C'est pour moi un plaisir sincère et un grand honneur de vous retrouver pour évoquer le large périmètre dont j'ai la charge au sein du Gouvernement, et qui comprend les PME, le commerce, l'artisanat, le tourisme, mais aussi les indépendants, les professions libérales et la consommation. Mon propos liminaire sera assez lacunaire, car le sujet est vaste ; nous échangerons ensuite.

Mon périmètre comprend l'économie de proximité, qui ne fait pas assez la « une » des journaux, qui s'occupent davantage des start-ups et des grands groupes. Or cette économie fait la « une » de notre quotidien : c'est le restaurant où l'on aime déjeuner, le boulanger, l'avocat, le comptable. Ce sont quatre millions de PME représentant 99,8 % des entreprises en France, la moitié des emplois salariés en ETP, plus de 40 % de la valeur ajoutée.

C'est aussi une économie de la complexité : une boulangerie et une agence de tourisme n'ont pas les mêmes enjeux, de même qu'un grand magasin spécialisé peut difficilement se comparer à un cabinet d'avocats. Mais tous relèvent de mon ministère. Celui-ci a comme fil rouge d'aider ces acteurs économiques à affronter la complexité de leur environnement administratif alors qu'ils ont les yeux rivés sur leur carnet de commandes et leur tableau de trésorerie.

Il y a quelques années, on estimait que le développement des entreprises était bridé par le « mur de l'argent ». Grâce à l'action résolue du Gouvernement lors du premier quinquennat, avec la forte baisse de l'impôt sur les sociétés, le début de la baisse des impôts de production, et le soutien financier de Bpifrance, nous avons fait tomber ce mur. Il ne faudrait pas qu'apparaisse un nouveau mur des complications bureaucratiques, qui freinerait

la croissance de nos entreprises, qui les empêcherait d'aller chercher des aides, et que faciliterait notre passion pour les jardins à la française...

L'État doit être un facilitateur. Je salue le travail de Bruno Le Maire et de mes prédécesseurs, comme Jean-Baptiste Lemoyne, durant la crise du coronavirus : nous avons démontré notre capacité à faire simple et vite, et montré l'efficacité de nos administrations et de nos agents, trop facilement décriés. Nous pouvons toujours améliorer les choses, mais nous pouvons aussi nous féliciter des réalisations au service de nos entreprises.

La crise des prix de l'énergie souligne combien nous avons besoin de cet État facilitateur : tous les jours, je croise des chefs d'entreprise angoissant sur la renégociation de leur contrat énergétique. Dès cet été, nous avons travaillé sur ce sujet avec le paquet Pouvoir d'achat. Nous sommes attentifs à toutes les entreprises subissant un déséquilibre trop important. L'augmentation des prix est un fait, mais il n'est pas question qu'elle devienne une fatalité.

Je reviendrai sur les aides aux petites entreprises, mais permettez-moi de rappeler d'abord que la crise est conjoncturelle. Les prix finiront par baisser, certes, mais sans retrouver leurs niveaux précédents... La crise est aussi, en partie, structurelle : les prix des énergies fossiles resteront durablement plus élevés.

L'État est au rendez-vous : nous avons bloqué les prix du gaz et de l'électricité au bénéfice de 1,5 million de TPE bénéficiant du tarif réglementé. Ce bouclier sera intégralement prolongé en 2023. Nous avons annoncé des aides résilience et le prêt garanti par l'État-résilience (PGE-résilience) : l'État aide ainsi directement les entreprises les plus affectées. Publié le week-end dernier, le décret assouplissant les critères des aides résilience tient compte des difficultés des entreprises, notamment concernant l'excédent brut d'exploitation (EBE). Avec Bruno Le Maire, Agnès Pannier-Runacher et Roland Lescure, nous continuons à travailler avec les producteurs et les fournisseurs d'énergie pour trouver des mesures pouvant être mises en œuvre rapidement au service de notre tissu économique. Nous réunirons demain matin les fournisseurs d'énergie à Bercy.

Structurellement, le Gouvernement est dans l'action : nous négocions avec nos partenaires européens ; en ce moment, Bruno Le Maire est à Luxembourg. Vendredi 30 septembre, les Européens se sont accordés pour créer une contribution exceptionnelle pour les entreprises du secteur énergétique qui réalisent des profits majeurs. Cette contribution sera pour partie reversée aux ménages, mais aussi aux entreprises confrontées à l'explosion des prix. Les négociations se poursuivent pour faire baisser les prix de gros du gaz dans les prochains jours, possiblement lors du sommet du 7 octobre à Prague ou lors du sommet des ministres de l'énergie les 10 et 11 octobre prochains.

La loi protège déjà les TPE de moins de dix salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros pour leurs sites et qui n'utilisent pas plus de 36 kilovoltampères (kVA). Éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV), ils bénéficient donc du bouclier tarifaire. Nous essayons de créer les conditions pour que davantage d'entreprises soient couvertes par un mécanisme analogue. Les problèmes ne sont pas encore réglés, mais ils sont traités avec la préoccupation nécessaire. Je reste extrêmement attentive aux remontées de terrain pour adapter nos réponses.

L'État a démontré sa capacité d'adaptation et sera toujours prêt à bouger pour protéger ses entreprises : les aider à franchir la montagne, sans leur faire croire que la

montagne n'existe pas. La hausse des prix de l'énergie est un moment à dépasser. Nous ne pourrions pas revenir à la surconsommation que nous connaissions hier. Nous faisons face à un ajustement rapide d'un prix considéré auparavant comme un acquis. Depuis des dizaines d'années, ce prix bas nous a fait oublier que le gaz et l'électricité avaient un coût. Ce coût résulte de choix géopolitiques et écologiques concernant des ressources étrangères et rares, y compris pour la France, pourtant mieux protégée par sa production nucléaire.

Jeudi prochain, je serai auprès de la Première ministre pour présenter les résultats de nos travaux sur la sobriété, aux côtés des acteurs du commerce de détail, de la grande distribution, de l'hôtellerie, du commerce et de la restauration, de l'événementiel, des parcs à thème, des commerces de gros, du thermalisme et du ski. Je présenterai les résultats de nos concertations engagées depuis plusieurs mois, qui permettront d'anticiper d'éventuelles difficultés d'approvisionnement en gaz et en électricité. La sobriété ne doit pas être une mode passagère, mais le début de la transformation profonde du modèle de nos entreprises vers la neutralité carbone.

L'adaptation au changement climatique de toutes les entreprises – y compris le restaurateur ou le plombier, infiniment moins émetteurs de gaz à effet de serre que de grandes industries – est au cœur de ma feuille de route. La transition écologique et énergétique est l'affaire de tous. D'abord, elle impose une transformation de tous nos modèles ; ensuite, les consommateurs exigent ce changement, autant des grands groupes que des petites entreprises ; enfin, talents, jeunes et salariés d'aujourd'hui et de demain sont de plus en plus sensibles à ces éléments. Au-delà de la simple compétitivité, c'est pour nos PME un enjeu d'attractivité majeur que de prendre le virage de la transition environnementale et sociale.

Monsieur Babary, vous connaissez ma tendresse pour la directive CSRD... Oui, la réglementation progresse, mais non, nous ne devons pas nous faire peur pour rien. Les PME et TPE ne sont pas concernées par la directive CSRD, votée le 24 février dernier : celle-ci concerne les entreprises de plus de 250 salariés – il y en a 11 000 en Europe, 50 000 demain. Mais les PME seront possiblement concernées, car elles sont au cœur des chaînes de sous-traitance. Les directions des achats des grands groupes contrôlent déjà en 2022 leurs lignes de sous-traitance et vérifient que l'ensemble des fournisseurs, quel que soit leur rang, aient un bilan carbone et montrent leur décarbonation en cours. Il est donc indispensable que la sobriété ne soit pas une mode, mais fasse levier dans nos TPE et PME pour installer la transition environnementale. Avec la performance extra-financière, qui deviendra la norme d'ici à 2025, faute d'un diagnostic environnemental et social, nos PME pourraient être évincées de certains marchés en tant que sous-traitants. Il faut anticiper ce risque systémique. Je sais que la délégation aux entreprises regarde ce sujet avec vigilance, et je continuerai de travailler avec vous.

Il faut aider encore plus nos entreprises à pivoter. Faut-il inventer de nouvelles aides ? Après le temps nécessaire à un « carnet d'étonnement », j'ai pu compter précisément les dizaines d'aides à la transition environnementale, largement financées par l'État, permettant de réaliser un diagnostic environnemental dans les entreprises. Au vu du nombre d'aides disponibles, nous avons le même problème qu'avec les ménages les plus fragiles : un taux de non-recours aux aides important pour les TPE et PME. Or ces aides existent ; des opérateurs qualifiés remarquables, comme l'Agence de la transition écologique (Ademe) ou Bpifrance, disposent de ces outils. Il existe de nombreux diagnostics existants. Nous découvrons encore de nouvelles aides... Mais les entreprises ne les connaissent pas. S'il est plus difficile d'enclencher la subvention à la source comme on pouvait faire le prélèvement à la source et bientôt la solidarité à la source pour les ménages, ces aides existent et

fonctionnent, comme le diagnostic Eco-Flux, les prêts verts sur l'investissement accordés par Bpifrance, les volontariats territoriaux en entreprise « Vert » (VTE Vert) *via* le plan de relance... Les dispositifs sont là, leur efficacité est démontrée, mais ils sont peu connus. Ma priorité est pragmatique et vise aussi à maîtriser les dépenses publiques : je n'ai pas suggéré de nouvelles aides, mais je veux accélérer la connaissance de ces aides et le diagnostic pour toutes les entreprises voulant se développer. Dans les TPE et les PME, nous avons des chefs d'entreprise parfaitement conscients du sens de l'Histoire, qui ne veulent pas que la transition environnementale ne soit réservée qu'aux grandes entreprises, et qui ne savent pas toujours par quel bout commencer. Les bureaux d'études doivent les orienter, et l'État les accompagner.

Le diagnostic est au cœur de la planification écologique voulue par la Première ministre. Je souhaite qu'on accompagne bien mieux la marche des entreprises vers cette indispensable étape. J'y associerai les opérateurs publics comme Bpifrance, l'Ademe, les chambres consulaires, mais aussi les fédérations professionnelles, relais indispensables. Autant le diagnostic peut être partagé par tous les secteurs et filières, autant les feuilles de route dépendent considérablement des filières et des savoir-faire dans chacun des secteurs économiques.

Le tourisme et le commerce seront naturellement concernés. C'est un constat fort issu des Assises du commerce, dont je présenterai les conclusions dans les prochaines semaines. Entre évolution des pratiques de consommation, équité territoriale, défi environnemental, le commerce concentre certains des enjeux les plus importants pour nos concitoyens.

Nous sommes dans une problématique similaire dans le secteur touristique, qui se retrouve au cœur du plan Destination France : deux milliards d'euros ont été mobilisés par mon prédécesseur, Jean-Baptiste Lemoyne. Nous voulons plus de tourisme, mais mieux. Forte de son extraordinaire patrimoine culturel et naturel, la France doit s'enorgueillir de son offre touristique parmi les premières au monde, mais elle doit aussi savoir se renouveler pour faire face, notamment, au défi climatique. Au-delà des défis immédiats, la transition écologique est au cœur de ma feuille de route ; c'est une urgence.

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. –
Merci de ces propos liminaires.

M. Laurent Somon. – J'attire votre attention sur les problèmes de l'endiverie dans la Somme, secteur pour lequel les négociations avec les distributeurs d'électricité sont extrêmement compliquées. Si les entreprises n'ont pas EDF comme distributeur traditionnel, les coûts sont multipliés par quatre lors du renouvellement des contrats. Soit les endiviers ne peuvent plus s'approvisionner, soit leur contrat passe de 200 000 à 800 000 euros. Comment le Gouvernement peut-il permettre à EDF de renégocier des tarifs raisonnables ? Pour ses autres clients, il propose des tarifs de 300 000 euros.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les petites et moyennes industries (PMI) dans le secteur électrochimique ont besoin de visibilité dans la durée pour les délestages électriques, dont il est dit qu'ils pourraient avoir lieu sur « deux heures tournantes ». Or la Société française de galvanoplastie (SFG) a besoin de cinq heures pour arrêter ses bains électrolytiques, et cinq heures pour redémarrer. Quelles mesures sont prévues pour ces entreprises particulières ?

Allez-vous simplifier les aides ? La demande de subvention en ligne serait extrêmement compliquée et a dû être élaborée par un énarque.

M. Daniel Laurent. – C’est un problème général...

Mme Martine Berthet. – Corapporteuse de la mission RSE de la délégation aux entreprises, je souhaite relayer l’inquiétude des TPE et PME, non directement concernées par la directive CSRD, mais indirectement en tant que sous-traitantes. Elles anticipent déjà ce coût important, aussi bien en personnel qu’en affichage social. Elles n’ont pas les moyens d’aller de l’avant. Quelles actions prévoyez-vous pour les aider ?

Ces PME et TPE ne bénéficient des marchés publics qu’en tant que sous-traitants, et non en premier lieu. Comptez-vous mettre en œuvre des mesures pour que nos entreprises puissent être mises en avant dans ces marchés ? Les collectivités territoriales devraient favoriser davantage les entreprises locales qui font ces efforts de RSE.

La possibilité de différer le remboursement des prêts garantis par l’État (PGE) entraîne une dégradation de leur notation en Banque de France. Comment pouvez-vous agir ?

Malheureusement, de nombreuses entreprises passent à travers les mailles du filet pour les aides concernant le coût de l’énergie.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Le dispositif actuel concernant les zones de revitalisation rurale (ZRR), très prisé, est en sursis, malgré une prolongation jusqu’à fin 2023. Au printemps dernier, un rapport proposait un double zonage ZRR classique et ZRR +, qui bénéficierait à de nombreuses entreprises avec des aides à l’investissement ; un retour au zonage communal avec des critères simples – densité de population, revenu médian par habitant – ; le maintien *a minima* des aides en faveur des communes, notamment la fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale (DSR) ; la majoration de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ; l’exonération totale de charges patronales pour les services d’aide à domicile ; et une détaxation du carburant. Dans quelle mesure la stratégie gouvernementale en faveur de la ruralité compte-t-elle s’inspirer de ces préconisations ? Qu’envisagez-vous pour stimuler l’emploi des jeunes en ZRR et favoriser l’habitat rural pour les nouveaux arrivants ?

M. Bernard Buis. – Un cadre juridique existe pour l’éclairage nocturne des enseignes commerciales, mais il n’est pas toujours respecté. Dans le centre-ville de Valence, de nombreux commerçants s’y mettent, mais sans généralisation. Quelques heures avant la présentation du plan de sobriété, à un moment où le citoyen est appelé à multiplier les gestes de réduction de consommation d’énergie, quelles solutions envisager pour faire respecter les horaires d’éclairage en période nocturne ? Ne devrait-on pas réduire encore la durée d’extinction prévue, entre une heure et six heures ? Ce sujet concerne aussi l’éclairage public réalisé par les collectivités territoriales.

M. Franck Menonville. – Les commerces ruraux, notamment les boulangers, sont très préoccupés. Après avoir subi de nombreuses hausses des matières premières, ils subissent la hausse des coûts de l’énergie. Les situations sont très variables, mais ceux qui font des tournées en zone rurale sont particulièrement fragilisés.

Je suis également inquiet des coupes budgétaires prévues dans le prochain projet de loi de finances pour les chambres consulaires, de l’ordre de 15 millions d’euros pour les

chambres de métiers et de l'artisanat, qui se sont régionalisées, alors que leur secteur nécessite une vraie présence territoriale.

M. Fabien Gay. – Les TPE et les PME font face à une triple difficulté : difficulté d'approvisionnement en matières premières, de main-d'œuvre et énergétique. Oui, il y a des effets conjoncturels et structurels. Le marché européen de l'énergie ne fonctionne plus.

Pour l'ensemble des entreprises et collectivités territoriales, il faut envisager le retour au tarif réglementé au moins durant deux ou trois ans. Ce sujet était honni dans cette enceinte ; mais nous devrions avoir de nouveau ce débat afin de surmonter la crise.

Plusieurs rapports ont déjà pointé la baisse des effectifs de la DGCCRF, alors qu'ils sont nécessaires pour remplir leurs missions dans de bonnes conditions : 145 personnes pour le contrôle de l'information donnée aux consommateurs, c'est dérisoire. À rebours du dégraissage qui a lieu depuis dix ans, allez-vous remettre des moyens humains ?

Je suis très heureux qu'on pointe le non-recours aux aides des entreprises ; mais le non-recours aux aides sociales est aussi un problème.

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. – Monsieur Somon, dans la démarche pragmatique qui est la mienne, nous allons investiguer et vous apporter une réponse personnalisée quant à la situation de l'entreprise que vous évoquez et dont les dépenses énergétiques risquent de passer de 200 000 à 800 000 euros. Dans la mesure où ses dépenses représentent l'équivalent de 3 % de son chiffre d'affaires, cette entreprise devrait, sauf erreur de ma part, être éligible à la première étape d'aides jusqu'à 2 millions d'euros. Quant à votre question sur l'électrochimie, elle relève plutôt de la compétence de mon collègue Roland Lescure, ministre de l'industrie, auquel je pourrai transférer d'éventuels éléments complémentaires.

Plusieurs d'entre vous ont émis des critiques à l'égard des aides. Je les accepte bien volontiers, en particulier celles qui sont relatives à leur complexité. Même si bien des efforts restent à faire, nous avons entamé la simplification : un nouveau décret est paru le week-end dernier et le formulaire mentionné par M. Gay est sans doute plus simple aujourd'hui qu'il ne l'était en juillet dernier.

S'agissant de l'énergie, je rappelle le plafonnement de la hausse des TRV à 4 % en 2022 pour 1,5 million de TPE éligibles et qui bénéficient du même bouclier tarifaire que les ménages. Ces TRV seront capés à 15 % en janvier 2023. Je rappelle également l'augmentation du volume d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), la mise en place des nouveaux PGE Résilience, représentant jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires des entreprises qui sont directement confrontées à la hausse des intrants.

Avec Bruno Le Maire, nous avons par ailleurs demandé avec insistance à la Commission européenne d'assouplir les conditions nécessaires – notamment le pourcentage de chiffre d'affaires requis – pour bénéficier des dispositifs d'aide. Si nous devons ne pas gagner ce combat mené au quotidien, sachez que nous nous battons également pour une extension de ces dispositifs ou pour un accompagnement plus large de type TRV, en direction de nos PME. Agnès Pannier-Runacher, Bruno Le Maire, Roland Lescure et moi-même rencontrons demain matin à Bercy l'ensemble des fournisseurs d'énergie. Je leur poserai, pour ma part, des questions très pragmatiques visant à donner un peu de souffle à nos PME en matière de délais de paiement.

Nos TPE-PME font face à une conjonction de préoccupations et de créances qui forment une sorte de goulet d'étranglement en fin d'année. Aux PGE déjà évoqués, il faut ajouter les factures d'énergie, sans oublier – je les salue – les hausses de salaire, que de nombreuses PME ont allouées à leurs salariés depuis la rentrée de septembre. Tout cela réduit les marges. Je me bats donc également pour obtenir un échéancier de paiement ou d'autres gestes de la part des énergéticiens.

Permettez-moi d'insister sur l'importance de l'accord européen de vendredi dernier, qui prévoit un objectif de réduction de la consommation de 10 % – identique à celui déjà fixé sur le territoire national –, de plafonner les recettes des producteurs d'électricité et de mettre en place un prélèvement de solidarité sur les producteurs d'énergies fossiles pour un montant estimé à 140 milliards d'euros. Les discussions se poursuivront à l'occasion de la réunion des chefs d'État de l'Union européenne à Prague, les 6 et 7 octobre prochains. Il y sera question des prix de l'énergie, du découplage du gaz et de l'électricité et d'un éventuel dispositif de protection inspiré du TRV, dont le périmètre plus large pourrait concerner nos PME.

Il nous reste beaucoup de travail, mais aussi beaucoup d'énergie pour lutter contre la hausse des prix. Chaque jour, je suis saisie par des TPE et PME dont je me permets, dans le cadre de la reconduction de leurs contrats, de transférer directement les dossiers au Médiateur de l'énergie. Bruno Le Maire a été très clair, je le serai tout autant : nous attendons des prix raisonnables et raisonnés. Nous voulons une offre au moins pour chaque entreprise. Roland Lescure a saisi le Médiateur de l'énergie. Notre détermination est d'autant plus absolue que les difficultés s'amoncellent pour nos TPE-PME.

Madame Berthet, vous évoquez la directive CSRD. Oscar Wilde disait « Je suis moi-même, parce que tous les autres sont déjà pris. » Je serai donc moi-même : nos PME ne doivent pas subir la CSRD. Au-delà des difficultés apparentes, j'y vois une formidable opportunité, un enjeu majeur de compétitivité et d'attractivité.

L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent nos PME est la pénurie de main-d'œuvre. Elles ne parviendront pas à recruter si elles ne considèrent pas le moment dans lequel nous sommes et la transition environnementale et sociale que les consommateurs – mais aussi les salariés et en particulier la génération qui arrive sur le marché du travail –, appellent de leurs vœux. Ne pas accompagner nos PME dans ces mutations majeures serait irresponsable. La directive CSRD a été votée après des années de négociations. L'heure de vérité est venue. La directive n'est rien de moins que le dessein du capitalisme européen environnemental, social et de gouvernance que nous voulons promouvoir.

L'enjeu n'est plus tant les grands groupes, qui sont déjà astreints, depuis 2014, à la déclaration de performance extra-financière (DPEF) : ils sont acculturés et disposent désormais des équipes, du savoir-faire et même, à certains égards, de l'expérience en la matière. L'enjeu est aujourd'hui d'éviter que la directive CSRD ne crée une rupture entre les grandes et les petites entreprises. Nombre d'entre elles seront effectivement concernées indirectement par le truchement de la sous-traitance. Cela n'est pas une mauvaise nouvelle : bien qu'elles n'entrent pas directement dans le champ de la directive, je me suis battue pour que les PME qui le souhaitent puissent enclencher la performance extra-financière. À défaut, elles la subiront et perdront à la fois compétitivité et attractivité.

Comment, dès lors, mettre en place un accompagnement adapté ? Comment faire en sorte que nos PME puissent enclencher leur bilan carbone de scope 1 et 2, voire leur bilan

social ? C'est tout l'enjeu qui est le mien aujourd'hui : celui du dernier kilomètre, que nos PME sachent que l'État finance pour partie des dispositifs de diagnostic qui doivent leur permettre non pas de subir, mais de profiter de l'évolution en matière d'extra-financier.

De nombreux patrons de PME désirent prendre ce virage, qui sera bénéfique pour leurs équipes, leur attractivité et leur compétitivité. C'est pourquoi nous avons lancé, il y a deux ans, la plateforme *impact.gouv.fr*. Il est intéressant de constater, madame Berthet, que la majorité des sociétés à mission dans notre pays sont des PME. Nombre d'entre elles sont inscrites et il me semble qu'elles veulent être parties prenantes de cette évolution. J'entends votre préoccupation : les PME ne doivent pas subir la révolution extra-financière. Nous devons les accompagner, notamment par le financement partiel des diagnostics environnementaux, voire sociaux.

En matière de marchés publics, il revient aux collectivités locales de faire leurs appels d'offres et à l'État de mettre à disposition des outils. Ainsi, le nouveau plan national pour des achats durables (PNAD), désormais ouvert et consultable, permet aux acheteurs publics de bâtir leurs marchés. La loi Climat et résilience a permis des avancées et certaines collectivités locales sont inspirantes en matière de recours à des entreprises d'insertion ou à des TPE-PME.

S'agissant des PGE, je rappelle que la Banque de France estime à 4,6 % le taux de défaut prévisionnel sur toute la durée de vie du dispositif. Ce n'est pas rien, mais cela ne représente pas, non plus, en tout cas pour l'instant, un risque systémique. Pour autant, ces 4,6 % cachent des hommes, des femmes et des entrepreneurs, dont je suis bien consciente des difficultés.

Par le truchement des antennes départementales de la Banque de France, il est aujourd'hui possible de saisir la Médiation du crédit pour rééchelonner son PGE sur dix ans. Il est également possible de solliciter le conseiller départemental à la sortie de crise présent dans chaque département. Tous les jours, ces conseillers rééchelonnent des PGE, mais aussi des dettes sociales ou fiscales pour permettre à nos entrepreneurs de rembourser leurs PGE.

Madame Berthet, la cotation n'est pas automatique. J'y insiste, la cotation Fiben (fichier bancaire des entreprises) concerne uniquement les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 euros. C'est loin d'être le cas de toutes nos TPE et PME. Je veux bien qu'on ait peur, mais en l'occurrence, on a peur d'un fantasme. En outre, je précise que l'éventuelle note dite « non performante » n'est en rien automatique : elle est attribuée au cas par cas et le rééchelonnement d'un prêt ne suffit pas à classer automatiquement une entreprise en « non performante ». Je rappelle également que cette note est absolument discrétionnaire : seul le banquier – et pas les assureurs crédit – en a connaissance. Les exemples foisonnent à Bercy d'entreprises classées « non performantes » et dont les capacités d'emprunt ne sont pas automatiquement bloquées pour autant.

Monsieur Redon-Sarrazy, votre question sur les ZRR est très large et n'entre pas dans le champ de mon ministère. Je vous invite, pour la partie fiscale, à contacter le cabinet de Gabriel Attal, pour les questions relatives à la ruralité, celui de Dominique Faure, pour la partie territoriale, celui de Christophe Béchu et pour les questions touchant au travail celui d'Olivier Dussopt.

Monsieur Buis, vous avez rappelé que les agglomérations de moins de 800 000 habitants ont une obligation légale d'extinction des enseignes lumineuses entre une

heure et six heures du matin. Les agglomérations de plus de 800 000 habitants sont soumises à une réglementation qui doit être fixée par les élus locaux dans leur règlement local de publicité. J'entends votre interrogation : cela peut ne pas suffire. J'ai l'honneur de vous annoncer qu'un décret en Conseil d'État, dont Agnès Pannier-Runacher et moi-même avons soumis le projet après concertation, devrait être publié le 6 octobre. Il prévoit d'imposer l'extinction des enseignes lumineuses entre une heure et six heures sur l'ensemble du territoire. Les manquements seront sanctionnés par des contraventions de cinquième classe.

M. Menonville attire mon attention sur la situation des boulangers. Nous recevons justement le 18 octobre prochain à Bercy une délégation de la Fédération des boulangers. Du fait de leur grande diversité – types de fours, taille, etc. – les boulangeries n'ont pas toutes la même consommation. Certaines sont parfaitement éligibles aux tarifs réglementés et donc au bouclier tarifaire, quand d'autres ne le sont pas. Pour les secondes, nous devons trouver des solutions. Je peux vous dire que Bruno Le Maire et moi-même sommes bien disposés à les aider.

Je remercie le président Babary pour les dix axes et les quarante-huit mesures qu'il nous a suggérées pour favoriser le commerce rural. Nous en retiendrons très certainement certaines, dont je reparlerai lors de la conclusion des Assises du commerce. J'ai à cœur d'encourager, comme le font certaines initiatives privées telles que le programme 1000 cafés, Bouge ton coq ou Comptoir de campagne, l'établissement des commerces multiservices. De même, j'aimerais – peut-être pouvons-nous y travailler ensemble – promouvoir dans nos communes rurales le commerce itinérant, qui rencontre un certain succès auprès des jeunes générations.

J'en viens aux CMA. La taxe pour frais de chambre des métiers, dite taxe CMA, est plafonnée à 203 millions d'euros, soit un montant resté stable depuis 2016. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, une baisse du plafond sera proposée, afin qu'elles contribuent aux efforts collectifs en matière de maîtrise des finances publiques à hauteur de 15 millions d'euros. Je sais que l'augmentation des charges de personnel dans le cadre de la négociation sur la revalorisation du point d'indice des personnels et le coût annuel de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) préoccupent les chambres de métiers. J'ai donc veillé à ce que cette baisse de plafond en 2023 soit soutenable. Les travaux de préparation du prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2023-2026 permettront de prioriser les missions des CMA. J'ai parfaitement conscience, au nom du Gouvernement, de l'effort demandé. Dans un contexte budgétaire contraint pour les finances publiques et au regard des efforts fournis par les autres chambres consulaires que sont les CCI, je maintiens néanmoins cette orientation. Nous n'en sommes, cela étant dit, qu'au début de l'examen du projet de loi de finances pour 2023. Je connais l'importance des débats parlementaires, et nous verrons ce qu'il en adviendra.

Monsieur le sénateur Gay, je vous le répète : 1,5 million de TPE sur 3 millions au total bénéficient aujourd'hui des TRV. Peut-être pourrions-nous, pour certaines d'entre elles, réfléchir à l'élargissement du dispositif. Au-delà d'un « TRV PME » que j'appelle de mes vœux, nous envisageons également – Mme la Première ministre vient de le mentionner brièvement lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale – la mise en place d'un filet de sécurité qui permettrait de rendre moins douloureuse l'augmentation des prix de l'énergie. En résumé, nous avons plusieurs fers au feu et la détermination du Gouvernement est totale. Nous devrions trouver une solution à l'échelle européenne lors des conseils qui se tiendront à Prague dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne la DGCCRF, je remercie le sénateur Cozic et la sénatrice Espagnac pour leur rapport. Cette direction a fait des efforts incommensurables ces dernières années. Pour avoir eu l'honneur d'être rapporteure en commission des finances, je connais bien le sujet. J'échange plusieurs fois par mois avec la directrice, Mme Beaumeunier, au sujet de vos recommandations et mon cabinet est en contact hebdomadaire avec ses équipes. Le contexte est par ailleurs celui d'un redéploiement des effectifs de la DGCCRF vers des missions prioritaires en matière de transition écologique et numérique, au bénéfice notamment du ministère de l'agriculture, qui est plus à même d'agir sur un certain nombre de contrôles de sécurité sanitaire. Ces transferts d'emplois sont toutefois limités. Enfin, compte tenu de l'importance stratégique de ses missions, une augmentation des emplois de la DGCCRF est prévue en 2023 et 2024. La baisse des effectifs touche à sa fin.

M. Olivier Rietmann. – Le rapport de la mission de suivi de la délégation aux entreprises sur le thème de la transmission en entreprise sera examiné jeudi prochain. Il développe une question qui dépend certes plus directement du ministre du travail, mais dont l'impact est direct sur nos PME, TPE et ETI : celle de la formation. Je pense, par exemple, à la formation des futurs repreneurs d'entreprise, qui font aujourd'hui cruellement défaut. Or la Caisse des dépôts et consignations a récemment déréférencé CRA Formation, qui dépend de l'association Cédants et repreneurs d'affaires. Ces formations font pourtant l'unanimité chez tous les acteurs de la transmission, qu'ils soient publics ou privés.

La vague de déréférencement a touché également de nombreuses auto-écoles, dont les élèves ne peuvent plus bénéficier du financement *via* le compte personnel de formation (CPF). Alors que les PME et TPE font face à une pénurie extrême de compétences, cela crée, dans nos territoires ruraux, un véritable handicap pour nos entreprises : sans permis, pas de voiture, et sans voiture, pas d'emploi. Les entreprises de transport, par exemple, sont particulièrement concernées : auparavant, les candidats pouvaient bénéficier du CPF pour passer leur permis poids lourd et super lourd ; ce n'est plus possible.

Nous espérons que vous pourrez étudier la question avec votre collègue Olivier Dussopt, car l'enjeu est de taille et doit être appréhendé de façon transversale. Pour ma part, j'ai sollicité le ministre Dussopt le 5 août et le 13 septembre derniers sans obtenir de réponse. La délégation aux entreprises n'a pas eu plus de succès auprès de la Caisse des dépôts. Madame la ministre, je ne doute pas que vous nous apporterez une réponse et je vous en remercie.

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. – À défaut de vous apporter une réponse, Mme la ministre aura de l'influence.

M. Daniel Laurent. – La question du coût de l'énergie est au premier rang des préoccupations des chefs d'entreprise. Elle s'ajoute à l'inflation, aux difficultés de recrutement, à des délais d'approvisionnement toujours plus tendus, à l'envolée des coûts des matériaux, aux marges qui se réduisent et, malheureusement pour certains, à des trésoreries qui deviennent exsangues.

Les entreprises dont les contrats d'énergie arrivent à leur terme sont incitées, y compris par le Président de la République, à repousser la négociation de leurs contrats. Or en pratique, la situation est compliquée pour les PME, qui ne font pas le poids face aux fournisseurs d'énergie, lesquels ne peuvent leur garantir les volumes ni s'engager sur les prix.

Concernant le bouclier tarifaire, pouvez-vous nous préciser si toutes les activités sont concernées ? Je pense en particulier aux activités agricoles – transformation, distillation – qui consomment beaucoup d'énergie.

Dans le domaine du tourisme, le dysfonctionnement perdure dans le reversement aux collectivités de la taxe de séjour *via* les plateformes numériques. Que comptez-vous faire pour y remédier, sachant que votre prédécesseur n'a pas résolu le problème ?

Enfin, le référentiel des stations de tourisme impose désormais la présence d'une pharmacie sur le territoire communal des stations classées. Ainsi, une commune de 600 habitants située sur l'île de Ré pourrait perdre le classement dans le cadre d'un prochain renouvellement, quand bien même deux pharmacies sont à moins de cinq minutes en voiture. Envisagez-vous une adaptation à la réalité de ces territoires ?

Mme Sylviane Noël. – La hausse des coûts de l'énergie est une préoccupation majeure pour les stations de ski, à l'heure où 70 % d'entre elles négocient leur contrat triennal avec les fournisseurs d'énergie. Après deux saisons gâchées par la pandémie de covid-19, elle pourrait de nouveau menacer ce secteur d'activité ainsi que les communes de stations de montagne. En effet, l'électricité pourrait représenter à la fin de la saison 20 % de leurs coûts, contre 2 à 5 % actuellement. Si cette hausse n'est pas contrôlée, les conséquences pourraient être très lourdes, avec toutes les répercussions sur le tissu socio-économique que nous avons connues il y a deux ans. J'attire donc une fois encore votre attention sur la nécessité absolue d'accompagner les opérateurs de remontées mécaniques afin de passer ce cap difficile.

Par ailleurs, le groupe de travail « tourisme » que je préside a été saisi récemment par les représentants de l'hôtellerie et de la restauration au sujet des commissions que prélèvent certaines plateformes dans le cadre de la dématérialisation des titres-restaurants. Il semblerait que celles-ci, en situation de quasi-monopole, prélèvent des frais fixes et variables élevés en plus d'un abonnement mensuel au tarif élevé, ce qui pénalise les restaurateurs qui les acceptent. Votre cabinet a-t-il reçu des alertes et quelles pistes envisagez-vous pour remédier à ce problème ?

Mme Viviane Artigalas. – Le tourisme de proximité, qui désigne le fait de se rendre sur un lieu de vacances à moins de 500 kilomètres de chez soi, est un mode de consommation touristique en fort développement dans un contexte de contraintes économiques et énergétiques. Au-delà des bénéfices écologiques évidents, il est en réalité une force stabilisatrice pour l'économie de nos territoires. Pour les régions rurales, il est également un vecteur de revenus et d'emplois : entre 40 000 et 46 000 emplois directs ont ainsi été créés ou maintenus en 2019.

Les vertus environnementales de cette forme de villégiature ont été reconnues par l'Ademe, dont le rapport 2020 sur les émissions touristiques préconisait notamment la structuration d'offres touristiques de proximité, la mise en place d'incitations fiscales pour les acteurs du tourisme microlocal, le développement de l'offre ferroviaire ou encore la mise en place d'une campagne de communication spécifique pour le tourisme local. Le Gouvernement souhaite-t-il prendre des mesures pour favoriser le tourisme de proximité et si oui lesquelles ?

M. Serge Mérillou. – Depuis quelques jours, l'exécutif invite les patrons de TPE-PME à ne pas signer des contrats de fourniture d'électricité à des prix exorbitants. Or hier, Mme Wargon, présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) s'est

montrée moins catégorique, expliquant que certaines entreprises avaient tout intérêt à signer les contrats proposés, au risque de se retrouver sans fournisseur en janvier.

Nos entreprises vont devoir prendre des décisions dans de très brefs délais. Doivent-elles ou non signer les contrats proposés aux prix actuels, avec les risques de chômage partiel que cela implique ?

Par ailleurs, ces prix très élevés et très volatils sont compliqués à comprendre pour les chefs d'entreprise qui ne sont pas accompagnés dans ces choix stratégiques. Comment le Gouvernement peut-il rendre ces prix plus lisibles ? Les TPE-PME ont besoin de clarté et de cohérence et la cacophonie gouvernementale ne facilite pas la prise de décision.

Mme Florence Blatrix Contat. – Je me réjouis de vos annonces concernant la DGCCRF ; une telle mesure est nécessaire et les agriculteurs la réclament pour garantir une meilleure application de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Égalim).

Par ailleurs, il convient de renforcer le financement des associations de consommateurs, dont les aides se sont réduites.

En outre, nous nous inquiétons fortement de la position de nos PME et ETI dans notre commerce extérieur, dont le déficit s'est encore creusé, et ce pas uniquement en raison de la conjoncture. Nos PME et nos ETI sont peu insérées dans le commerce extérieur. Quel levier envisagez-vous d'utiliser pour améliorer cette situation ?

Enfin, je partage votre enthousiasme à propos de la RSE, mais il faudrait lancer une campagne de communication à destination des entreprises et, surtout, suivre de près les normes du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (*European Financial Reporting Advisory Group* ou Efrag), qui devront être pragmatiques et pertinentes.

Mme Amel Gacquerre. – Les entreprises font face à deux problèmes majeurs : l'explosion du coût de l'énergie et les difficultés de recrutement, phénomène qui prend des proportions inquiétantes, puisque 9 PME sur 10 peinent à recruter. Nombre de chefs d'entreprise ont pris des mesures, comme le relèvement des salaires ou le versement de primes, mais doivent tout de même refuser des marchés. Quelle est votre vision sur le sujet et quelles mesures envisagez-vous de prendre ?

M. Daniel Gremillet. – Je souhaite insister sur le sujet soulevé par Mme Gacquerre. Cela fait plus d'un an que les entreprises rencontrent de grandes difficultés à recruter et, si l'on calculait le PIB perdu en raison de l'impossibilité de recruter, on serait abasourdi du résultat.

Par ailleurs, indépendamment du fait que je ne partage pas votre point de vue sur la situation énergétique, que comptez-vous faire pour aider nos entreprises, sachant que l'Allemagne a mis 200 milliards d'euros sur la table afin d'éviter à ses PME d'être affectées par la crise énergétique ?

M. Daniel Salmon. – J'appelle votre attention sur la question des locations de courte durée, phénomène en expansion et qui engendre un effet d'éviction sur le marché de la location classique pour les résidents à l'année et des difficultés de recrutement. D'une part, la fiscalité sur les locations de courte durée devrait être plus lourde que la fiscalité sur les locations de longue durée et, d'autre part, il faudrait adapter la réglementation en la matière,

car la loi n'autorise que les communes de plus de 200 000 habitants ou situées dans une zone tendue à encadrer ces locations. C'est trop restrictif, il faudrait mettre à disposition des élus une boîte à outils leur permettant d'adapter la réglementation aux spécificités de leur commune. Quel est votre point de vue sur cette question ? Vous qui avez des origines bretonnes, vous y êtes sans doute sensible...

M. Alain Chatillon. – Deux entreprises de ma région sont contraintes par EDF de signer, cette semaine, un contrat de fourniture d'électricité à un tarif représentant cinq fois le coût du contrat portant sur l'année en cours. Que peut-on faire ?

Par ailleurs, puisque vous évoquiez les coûts de production, je signale que les impôts de production représentent, en France, 70 milliards d'euros, contre 47 milliards d'euros en Allemagne. C'est l'État qui devrait réduire ces impôts et non les collectivités ; or la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans entraînera une moindre recette de 9 milliards d'euros pour les collectivités. Pourquoi ces dernières doivent-elles payer à la place de l'État ?

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. – Monsieur Gremillet, certes, le gouvernement allemand a annoncé une aide de 200 milliards d'euros, mais – peut-être avez-vous des informations que je n'ai pas –, j'ignore comment ce montant se ventilera, par exemple entre ménages et entreprises. Ce que je sais, en revanche, c'est que, de notre côté, nous avons déjà décaissé 60 milliards d'euros pour protéger les ménages de la hausse des prix de l'énergie. C'est peut-être insuffisant, mais c'est concret.

Monsieur Laurent, le taux d'inflation lissé d'août 2021 à août 2022 s'élève à 5,8 % au total et à 7,7 % pour les produits alimentaires. C'est sans doute trop, mais cette inflation relativement contenue nous est enviée par nombre d'autres États membres de l'Union européenne. Du reste, Bruno Le Maire a été le premier, dès la rentrée 2021, à évoquer la décorrélation du prix du gaz et de l'électricité et nous avons été les premiers à instaurer le bouclier tarifaire. Donc, si la situation est difficile, elle est pire ailleurs en Europe.

Oui, monsieur Rietmann, la formation est un sujet important. Vous avez mentionné un centre de formation des apprentis particulier. Je transmettrai votre question à mon collègue Dussopt, qui y répondra dans les meilleurs délais. Je vous recommande par ailleurs d'en parler à ma collègue Mme Grandjean, qui est chargée de la formation professionnelle ; elle pourra vous apporter une réponse plus opérationnelle.

Monsieur Laurent, oui, la situation économique est difficile ; 73 % des PME répercutent la hausse du prix de l'énergie sur leurs prix de vente, et ce depuis plusieurs mois. Or j'ai également à cœur de contenir l'inflation pour les ménages. C'est pourquoi mes collègues Roland Lescure, Marc Fesneau et moi-même tâchons de mobiliser les centrales de grande distribution en faveur d'une certaine retenue pour les prix de l'alimentaire et, pour ma part, je me bats pour que nos PME puissent répercuter la hausse du coût de l'énergie sur leurs tarifs. Nous en avons appelé à la responsabilité des acteurs de la grande distribution, notamment en matière de pénalités logistiques.

En ce qui concerne les PME qui ont des contrats à renégocier, nous avons saisi le médiateur de l'énergie. Si vous avez connaissance de cas concrets de multiplication par trois, quatre ou cinq de leurs tarifs, je puis lui transmettre ces dossiers.

La classification des communes en zone touristique est un véritable sujet, soulevé par nombre de parlementaires. La réforme de 2019 en la matière intègre en effet, parmi les critères de ce classement, la présence dans la commune d'une pharmacie, service essentiel. Je peux comprendre que certaines communes s'inquiètent de ne plus satisfaire, de ce fait, aux exigences de la nouvelle réglementation. On doit pouvoir trouver un équilibre entre les souhaits des communes et le maintien d'une offre touristique de qualité. Je convierai donc les élus à une réunion en octobre sur le sujet, avec les ministères de la santé et de la transition écologique. Une solution doit exister pour maintenir le classement des communes touristiques qui le méritent.

Le ski est un sujet majeur. J'ai rencontré des représentants de Domaines skiables de France vendredi dernier, et je salue la responsabilité des acteurs du secteur, qui se sont mobilisés pour atteindre un objectif ambitieux de sobriété. En ce qui concerne le coût de l'électricité, les stations sont éligibles aux aides du plan de résilience. Je suis à votre disposition pour évoquer les problèmes précis liés aux régies. Nous y travaillons actuellement.

Madame Artigalas, vous m'interrogez sur le tourisme de proximité ou durable. Il faut le savoir, la filière touristique serait, selon l'Ademe, à l'origine de 11 % des émissions de gaz à effet de serre en France. La transition écologique du secteur est donc un sujet majeur. L'accompagnement de l'évolution de l'offre touristique est au cœur du plan de relance pour le tourisme et du plan Destination France, doté de 1,9 milliard d'euros. Le fonds Tourisme durable, destiné à accompagner la transition des acteurs du tourisme dans les territoires peu denses et à développer des formes plus responsables de tourisme, comme l'agritourisme ou l'oénotourisme, est toujours disponible et le fonds Avenir montagnes, doté de 334 millions d'euros, visant à accélérer la diversification et la transition écologique des activités de montagne, est en cours de décaissement. Ce plan est déployé sur notre territoire. Par ailleurs, au sein du plan Destination France, un dispositif de 44 millions d'euros est destiné à soutenir l'investissement dans les infrastructures touristiques durables. Reparlons-nous-en de manière plus approfondie, si vous le souhaitez.

Monsieur Mérillou, nous rencontrons demain matin les fournisseurs d'énergie, afin de discuter du contenu d'une charte. J'espère obtenir des avancées sur le sujet. Je recommande sur ce point d'attendre la fin de la semaine. Toutefois, si vous avez connaissance, pour certaines entreprises, d'une situation d'urgence ne pouvant souffrir soixante-douze heures d'attente, nous pouvons saisir le médiateur de l'énergie, afin que soient vérifiés le caractère non abusif des propositions et le caractère raisonnable des offres de substitution. Il n'y a aucune cacophonie en la matière ; il peut y avoir de la polyphonie.

Madame Blatrix Contat, je suis sensible aux réflexions engagées au sujet du mouvement consumériste en France, qui doit effectivement être modernisé. Je connais bien le sujet pour y avoir travaillé comme députée, au sein de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Les élus et le Gouvernement appellent, depuis des années, le mouvement consumériste à se moderniser. Le rapport d'information que vous avez coécrit propose des pistes intéressantes, telles que le financement public des associations bien implantées localement. La DGCCRF est en train de consulter les associations sur les évolutions envisageables, en se fondant sur votre rapport d'information et sur celui de la Cour des comptes, paru en octobre 2021. Leurs premières analyses me seront transmises rapidement et je réunirai ensuite, d'ici à la fin de l'année, les associations de consommateurs, afin d'avancer sur ce sujet. Je vous informerai de la date de cette réunion et je pourrai même vous y convier. Je suis d'accord avec vos propos sur l'EFRAG et je vous invite à recevoir les

associations consoméristes pour vérifier que les indicateurs proposés sont compatibles avec des entreprises humaines. Votre souci est légitime en tant qu'élue.

Pour ce qui concerne le commerce extérieur, c'est mon collègue Olivier Becht qui est à la manœuvre. Si vous pensez que nos PME ne sont pas assez intégrées dans France Export, on peut en parler. J'avais l'impression que cet organisme fonctionnait plutôt bien, mais peut-être convient-il d'y renforcer la présence de nos petites et moyennes entreprises.

Madame Gacquerre, les pénuries de main-d'œuvre sont un véritable problème. C'est, avec l'énergie, l'autre sujet majeur de préoccupation pour les entrepreneurs et j'ai passé mon été à y réfléchir. Il y a des problèmes très « chauds », comme la question des saisonniers, qui n'est d'ailleurs pas sans lien avec le logement et la mobilité. En effet, la rémunération n'est pas le seul levier pertinent, il y a aussi un problème d'organisation de la vie du saisonnier, le prix des locations touristiques étant trop élevé. Nous avons fait comme nous avons pu l'été dernier, en mobilisant les préfets, les rectorats et les résidences universitaires. Il y a beaucoup d'irritants, sur lesquels je travaille avec les Urssaf. Je pense notamment à la situation des entrepreneurs, en particulier dans le domaine des hôtels, cafés, restaurants (HCR), qui pourraient loger leurs saisonniers, mais que des tracasseries administratives entravent. Plusieurs membres du Gouvernement agissent de conserve, en lien avec les préfets.

Dans le secteur des HCR (hôtellerie-café-restauration) en particulier, le Gouvernement a déjà pris des mesures. On estime qu'il y a un déficit de 200 000 salariés. L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) a augmenté les salaires de 16 %. Sera-ce suffisant pour attirer des candidats ? Il y a aussi des enjeux en matière de qualité de vie au travail, d'articulation entre vie professionnelle et vie privée, de mutation des salariés. Le Gouvernement a mis en place un plan de 1,4 milliard d'euros pour aider les métiers sous tension, qui a permis de remettre 280 000 chômeurs de longue durée sur le chemin de l'emploi dans les secteurs concernés. Dans les métiers HCR, on en a formé et placé 80 000. Il reste du travail, mais nous nous battons pour permettre une formation accélérée de ces personnes. À cet égard, la réforme de l'assurance chômage que le Gouvernement proposera prochainement doit encourager le retour à l'emploi de chômeurs de longue durée, notamment vers ces métiers.

Monsieur Salmon, pour traiter le problème des meublés touristiques, nous étudions, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2023, des pistes possibles pour muscler la fiscalité. Néanmoins, il faut faire attention aux effets de bord, notamment sur nos gîtes, auxquels nous tenons tous, et sur nos capacités d'accueil des touristes, que nous espérons compter par dizaines de millions. Il y a là encore un enjeu d'équilibre. Le renforcement de cette fiscalité ne doit affecter négativement ni nos gîtes ni nos capacités d'accueil.

Monsieur Chatillon, je vous répondrai par écrit pour évoquer les entreprises que vous avez mentionnées. Nous pourrions éventuellement en parler avec le ministre du budget et des comptes publics.

M. Vincent Segouin. – Vous affirmez, madame la ministre, que le Gouvernement va intervenir auprès d'EDF pour éviter les phénomènes de surinflation, mais n'êtes-vous pas à l'origine de la pénurie, puisque nos centrales ne fonctionnent qu'à 65 % ?

En outre, on verse des subventions pour que les entreprises soient toujours plus propres, ce qui crée de la demande supplémentaire, mais cela n'engendre-t-il pas un effet de

ciseau ? Allons-nous continuer de gérer la France de la sorte, en nous fondant plus sur l'idéologie que sur le pragmatisme et les études d'impact ? Le déversement d'argent public ne fait qu'engendrer plus de problèmes...

M. Jean-Marc Boyer. – Vous avez indiqué que le tourisme était responsable de 11 % des émissions de gaz à effet de serre. Sur quels éléments objectifs vous appuyez-vous pour affirmer cela ? J'habite à la montagne, je constate les pratiques de tourisme montagnard toute l'année et je ne vois pas en quoi il ne serait pas « écoresponsable ».

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. – Monsieur Segouin, si nous avons créé la pénurie, nous serions les seuls touchés. Or, cela ne vous aura pas échappé, toute l'Europe est concernée par la crise énergétique. Nous devons en effet faire face aux conséquences de choix politiques réalisés en matière nucléaire pendant de nombreuses années et notre situation énergétique est peut-être plus tendue que certains pays européens, mais nous nous battons pour obtenir des aménagements pour nos entreprises.

Par ailleurs, vous vivez la transition énergétique comme un fardeau...

M. Vincent Segouin. – Je n'ai pas dit cela !

Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée. – ... en tout cas comme une dépense ; je le vois pour ma part comme un investissement. Je ne suis pas issue du mouvement écologiste, je suis moins pointue que d'autres sur ce thème, mais je viens de la vraie vie, j'ai été entrepreneure et je pense que c'est une obligation qui nous incombe à tous. Si vous estimez qu'investir dans l'accompagnement de nos entreprises pour favoriser leur transition revient à jeter l'argent par les fenêtres, alors nous ne serons pas d'accord.

Monsieur Boyer, je vous renvoie au rapport de l'Ademe, qui fait état d'une contribution à hauteur de 11 % du tourisme aux émissions de gaz à effet de serre. Cela ne signifie pas que les acteurs du secteur ne soient pas responsables du point de vue environnemental, mais c'est une réalité. Il faut tenir compte du transport, de l'énergie, du damage des pistes, *etc.*, même si cela n'est en rien stigmatisant. Les acteurs touristiques, y compris à la montagne, sont en train de changer leurs pratiques. Le surtourisme sur le littoral est un sujet important. Il n'y a pas de stigmatisation à dire que le tourisme à la montagne entraîne aussi des émissions de CO₂. Cela peut ne pas vous plaire, mais c'est étayé...

Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques. – Je vous remercie de vos propos, madame la ministre.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 19 h 55.

Mercredi 12 octobre 2022

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Audition de M. Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile (PFA)

Mme Sophie Primas, présidente. – Mes chers collègues, monsieur le directeur général, je vous remercie d’avoir accepté notre invitation pour cette audition relative à la filière automobile.

Nous avons eu l’occasion d’entendre la PFA dans d’autres formats, durant la crise du Covid-19 et, plus récemment, dans le cadre de nos travaux relatifs à la souveraineté économique. Votre témoignage est toujours très éclairant pour les parlementaires que nous sommes, en particulier dans des temps comme ceux que nous traversons. Nous tenions à vous entendre à nouveau pour faire le point sur la situation de la filière automobile.

L’édition 2022 du Mondial de l’automobile a choisi pour titre *Revolution is on* : La révolution est lancée. Effectivement, c’est bien une révolution à multiples facettes, à l’œuvre depuis quelques années déjà, qui touche actuellement le secteur automobile. Cette révolution est amplifiée par quatre crises.

Premièrement, la pandémie de Covid-19 en 2020, qui avait mis durant quelques semaines un coup d’arrêt brutal à la production automobile en France.

Deuxièmement, en 2021, les pénuries de matières premières, surtout de semi-conducteurs et de métaux, qui ont empêché une reprise à plein régime du secteur. Stellantis s’est récemment exprimé sur ce sujet, estimant que les difficultés d’approvisionnement persisteront au moins jusqu’au début de l’année 2024. Des constructeurs en France ont encore dû récemment stopper partiellement leurs chaînes de production. Je suis moi-même témoin, dans mon département, d’arrêts de production environ une journée par semaine.

Troisièmement, la crise énergétique bien sûr, qui frappe les industriels aussi durement qu’elle frappe les Français. Une récente étude estimait que la production européenne automobile pourrait décroître de près de 40% cet hiver, et ce jusqu’à la fin 2023, tandis que les coûts de production de certains produits seraient multipliés par dix en raison des hausses du prix de l’énergie.

Enfin, on peut craindre, en cascade, les répercussions de l’inflation, des coûts du carburant et de la crainte d’une récession sur la demande des Français en véhicules neufs au cours des mois, voire des années à venir.

Avec ces quatre crises successives, 50% des chefs d’entreprise du secteur automobile estiment aujourd’hui que leur situation est « mauvaise » ou « très mauvaise » – *a contrario*, me direz-vous, cela signifie peut-être que la moitié d’entre eux estime que leur situation est « bonne » ou « très bonne »...

Pourtant, dans chaque crise, il y a une opportunité. Je pense qu'il en est de même dans le cas de la filière automobile : elle s'engage ainsi dans de grandes transitions d'avenir, dans la « révolution » dont nous parlions.

Celle vers la mobilité électrique, d'abord. La demande en véhicules électriques n'a jamais été aussi forte, en proportion, en France. Renault a ainsi annoncé investir dans son propre réseau de bornes de recharges électriques, avec 200 stations créées en Europe sous deux ans, dont la moitié en France.

Celle de la réindustrialisation, ensuite. La France et la filière automobile française s'engagent, avec leurs partenaires européens, en faveur d'une réindustrialisation automobile, avec la création de *gigafactories* dans le Nord, qui devraient être facteur de compétitivité et d'emploi, autant que de souveraineté économique.

Celle de l'économie circulaire, enfin, avec l'enjeu de recyclage des batteries électriques et de la réutilisation des véhicules, comme s'y engage Renault à Flins.

Nous souhaiterions donc vous entendre, monsieur le directeur général, sur la manière dont les constructeurs français abordent ces défis. Comment aider la filière automobile à affronter cette révolution ? Quelles sont ses perspectives ?

M. Marc Mortureux, directeur général de la Plateforme automobile française. – Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de l'attention que vous portez à la filière automobile, constructeurs comme équipementiers et fournisseurs, qui représente un peu plus de 350 000 emplois industriels et environ 450 000 emplois de services. Il s'agit d'une filière particulièrement innovante, surtout en cette période où il nous faut réaliser un grand nombre de transformations. Les dépenses de recherche et développement de l'industrie automobile représentent un peu plus de 7 milliards d'euros – trois des cinq entreprises qui déposent le plus de brevets chaque année viennent en général de ce secteur industriel.

L'automobile est confrontée à la fois à des crises conjoncturelles, que vous avez évoquées, madame la présidente, et à une mutation structurelle sans précédent.

En 2021, et alors que nous espérions que les chiffres remonteraient après la crise Covid-19, près de 11 millions de véhicules n'ont pu être produits en raison du manque de semi-conducteurs. Cette année, ce seront encore 4,5 millions de véhicules qui ne seront pas construits. Face à cette crise de l'offre, le marché automobile a chuté de façon spectaculaire : de 2,2 millions de véhicules vendus en 2019, nous sommes tombés à 1,6 million en 2020 et en 2021, soit un niveau historiquement bas depuis quarante ans – et 2022 sera encore pire avec les hausses des cours des matières premières et de l'énergie, conséquences de la guerre en Ukraine.

Aujourd'hui, les constructeurs ont le choix entre signer des contrats de fourniture d'électricité à des prix qui ne sont pas viables économiquement, ou prendre le risque de ne pas être approvisionnés. La situation est compliquée : nous attendons les mesures annoncées au niveau européen, mais le temps passe très vite, et il faut signer les contrats avant la fin du mois d'octobre en raison de l'allocation des volumes d'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique).

La chute de la production automobile est tout aussi spectaculaire que celle des ventes. Nous sommes ainsi passés de 2,2 millions de véhicules – particuliers et utilitaires légers – produits en 2019 à 1,35 million en 2020. Cette chute est certes en partie liée à la délocalisation de la production de la Clio et de la 208, mais les chiffres ne remontent pas. *Mutatis mutandis*, la situation est la même partout en Europe : la production allemande, par exemple, a chuté de manière extrêmement spectaculaire.

Concernant la mutation structurelle, rappelons que dès 2018, nous nous sommes engagés dans un contrat stratégique de filière 2018-2022, pour nous positionner comme des acteurs de la transition environnementale, digitale et sociétale : basculement du thermique vers l'électrique, production de véhicules toujours plus connectés, fournitures de davantage de services... Cette transformation est compliquée et douloureuse, mais je reste persuadé que l'« automobilité » a beaucoup d'avenir. L'enjeu est de savoir quelle part de marché nos acteurs traditionnels seront capables de capter de ces nouvelles valeurs ajoutées, car il y aura aussi des nouveaux acteurs.

La réussite d'un point de vue environnemental ne consiste pas simplement à passer du thermique à l'électrique, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément la solution universelle, mais aussi, par exemple, à produire moins de véhicules mais avec des durées de vie beaucoup plus longues, à développer l'intermodalité... L'automobilité sera centrale pour beaucoup de Français.

Nous nous sommes notamment engagés, dans ce contrat de filière, à multiplier par cinq les ventes de véhicules électriques entre 2018 et 2022 : cet objectif a été atteint en septembre dernier, avec 1 million de véhicules, soit 100% électriques, soit hybrides rechargeables, en circulation. Les parts de marché des véhicules 100% électriques sont aujourd'hui de 12%, et cette part monte à 20 % si l'on y ajoute les hybrides rechargeables.

De toute évidence, le véhicule électrique est une bonne solution pour un certain nombre d'usages. Depuis 2018, cette transition connaît une incroyable accélération. Pour autant, le projet de règlement *Fit for 55* a surpris la filière en ce qu'il prévoit le bannissement de la production de tout véhicule hybride ou thermique en Europe d'ici à 2035. Nous avons pris de fortes positions à ce sujet à l'été dernier : nous sommes engagés massivement vers l'électrique, mais en faire la solution unique dans un délai aussi rapide nous semble considérablement risqué, car nous devons d'abord remplir un certain nombre de conditions. Je pense notamment à trois grands enjeux.

Tout d'abord, l'enjeu de souveraineté, question sur laquelle vous avez beaucoup travaillé. On risque ainsi de sortir d'une dépendance à l'énergie fossile, pour entrer dans une nouvelle dépendance aux métaux stratégiques. L'Europe n'est pas encore prête. Philippe Varin a d'ailleurs remis au Gouvernement un rapport sur la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières minérales. La guerre en Ukraine a entraîné des hausses considérables du prix des matières premières. Or, le surcoût induit est deux fois plus important pour un véhicule électrique que pour un véhicule thermique. Alors que l'on pensait parvenir à une forme de convergence des coûts de production de ces deux types de véhicules, on s'en éloigne en réalité de plus en plus. L'Europe n'a aujourd'hui aucune maîtrise sur ces coûts, car ces productions ne sont pas européennes. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime, par exemple, que les besoins en lithium vont être 42 fois supérieurs à ceux que nous connaissons jusqu'à présent, et nous aurons aussi besoin de cuivre, de nickel... On aura beau ouvrir des mines à travers le monde, le rythme de croissance de la demande à laquelle il va falloir répondre paraît assez vertigineux.

J'en viens aux enjeux sociaux.

Au XX^e siècle, l'objectif premier a été d'offrir au plus grand nombre la possibilité de se déplacer facilement. À cet égard, et compte tenu de l'augmentation considérable du prix des véhicules, la période actuelle marque un infléchissement qui doit nous interpeller. À considérer les usages, on se retrouve devant un paradoxe. Certes, recharger son véhicule à domicile au tarif régulé, est intéressant ; mais vu l'augmentation des tarifs de marché qui, eux, ne sont pas protégés, le faire sur une borne de recharge rapide, sur l'autoroute par exemple, revient presque plus cher que de faire le plein de carburant. Encore n'ai-je pas parlé de fiscalité ! Cela dit, cette situation est en partie conjoncturelle – nous l'espérons, du moins...

Un mot, enfin, des territoires : nous avons cherché à mesurer l'impact concret de *Fit for 55* sur les entreprises de la filière. Je vous livre l'une des conclusions intéressantes de l'étude : plus la transition va vite, plus elle est douloureuse, par manque de temps pour s'adapter. Parmi les nombreux scénarios que nous avons envisagés, c'est l'un des « pires » qui est en train de se réaliser. L'élasticité-prix est en cause : plus le prix des véhicules est élevé, plus la demande se réduit. Nous anticipons d'ailleurs un rebond, car une demande de véhicules existe bel et bien, comme on le voit en constatant les pénuries de voitures de location ou de véhicules d'occasion récents. Nous pensons cependant que, quoi qu'il en soit, le volume du marché ne devrait pas retrouver durablement les niveaux d'avant-crise.

Quant aux pertes d'effectifs, elles devraient être de 15 % à 30 % d'ici à 2030, soit 50 000 à 100 000 emplois. Certains secteurs sont très lourdement affectés : la forge, la fonderie, le décolletage - secteurs de surcroît particulièrement frappés par la crise de l'énergie. Notons que cette crise de l'énergie touche surtout l'Union européenne...

Cela dit, notre état d'esprit est aujourd'hui le suivant : les choses sont lancées, il faut réussir, nous n'avons pas le choix. Les risques sont légion, certes, mais il existe aussi des opportunités. Les constructeurs, les équipementiers et les sous-traitants ont d'ailleurs déjà engagé des investissements absolument massifs : on y est, c'est irréversible !

L'enjeu est pour nous de réussir à attirer les investissements dans les nouvelles chaînes de valeur. Et, sous réserve de régler les problèmes conjoncturels que nous rencontrons à l'heure actuelle, nous ne sommes pas sans atouts : en particulier, la France dispose d'électricité décarbonée. Je rappelle que la transition du thermique vers l'électrique voit croître l'empreinte carbone de la fabrication d'un véhicule : à cause de la batterie, l'empreinte d'un véhicule électrique est deux fois supérieure à celle d'un véhicule thermique. Or, de ce point de vue, la France est bien placée, ce qui accentue l'intérêt d'y localiser les activités consommatrices d'énergie.

Ces trois dernières années, nous avons réussi à faire émerger de très grands projets sur le territoire national. Je pense aux trois *gigafactories* de batteries qui s'implantent dans le nord de la France, mais aussi à l'électronique de puissance – comme le partenariat noué autour des moteurs électriques entre Renault et Valeo, visant à créer des moteurs sans terres rares.

Je dis quelques mots, également, sur l'hydrogène : nous n'opposons pas l'électrique à batterie et l'hydrogène. L'électrique à batterie est très intéressant du point de vue de la performance énergétique, mais la disponibilité des matériaux stratégiques pose problème. L'hydrogène dépend moins de tels matériaux, il nécessite beaucoup d'énergie, il s'agit de transformer de l'eau en hydrogène. Cette énergie doit être décarbonée. Puis,

l'hydrogène doit être converti en électricité *via* la pile à combustible, et les rendements ne sont pas très bons.

De toute façon, nous aurons besoin des deux ; l'électrique à batterie ne saurait être une solution unique. Pour certains types d'usages – je pense aux véhicules lourds –, cette option est même absurde : on en vient à transporter avant tout du poids de batterie. Je note qu'en matière de mobilité hydrogène certaines entreprises prennent des risques considérables, à la pointe de la technologie : Michelin, Faurecia, Symbio, Plastic Omnium.

Quant au sujet de l'économie circulaire, il mérite également toute notre attention.

Il faut absolument nous aider à ce que tous ces grands projets se concrétisent : il y va de notre compétitivité, dans un contexte où la crise de l'énergie amplifie la concurrence intraeuropéenne et extraeuropéenne. Nous avons plaidé pour que, dans cette période très particulière où des investissements massifs doivent être réalisés, soient créées des zones dites *Green Deal* où seraient instaurées des conditions de compétitivité favorables afin d'attirer les investissements. Pour ce genre de décisions, l'unanimité est requise au niveau européen, ce qui ne facilite pas les choses, mais il y a là, pour nous, un enjeu majeur.

Il nous faut aussi un peu de stabilité sur le plan réglementaire et sur le plan fiscal. L'Assemblée nationale a remis sur la table le débat sur l'addition du malus au poids et du malus CO₂. En permanence, les règles du jeu changent... Prenez le projet de norme antipollution Euro 7 : d'un côté, l'Europe condamne le thermique ; de l'autre, elle envisage de prendre une nouvelle réglementation, obligeant les constructeurs qui voudraient continuer à faire encore un peu de thermique d'ici à 2035 à entreprendre des réinvestissements importants. Le risque est d'accélérer encore le désengagement...

M. Daniel Gremillet. – Merci, monsieur le directeur général, pour la qualité de votre intervention.

Une remarque, pour commencer : tout le monde dit que le thermique, c'est fini. Mais que fait-on lorsque survient un coup dur, une coupure électrique, en quelque domaine que ce soit ? Prenons garde !

Je prends l'exemple de la défense et des forces armées : en matière de transition vers l'électrique, on est loin du compte.

Je voudrais vous entendre davantage sur l'hydrogène. La dépendance terrible dans laquelle nous étions pour nos approvisionnements en pétrole vaut aujourd'hui pour les batteries. L'hydrogène pose certes quelques questions, mais songez à ce qui s'est passé pour les véhicules électriques : tant que les premières flottes n'avaient pas été lancées, la perspective d'une industrialisation paraissait lointaine ; désormais, c'est fait, et des collectivités se mettent à acheter des flottes électriques. Qu'en est-il de l'hydrogène pour les véhicules légers ?

Le Sénat a beaucoup travaillé sur la réforme du code minier. Sommes-nous capables de produire en France ce qui est nécessaire pour que ces nouveaux types de mobilité aillent de pair avec notre souveraineté ?

Enfin, les courbes vont se croiser : plus les véhicules électriques seront nombreux, moins il y aura de stations d'approvisionnement en carburant dans nos territoires. Certaines communautés de communes doivent d'ores et déjà financer elles-mêmes l'implantation d'une

station, sans quoi on n'en trouverait aucune à 20 ou 30 kilomètres à la ronde... À mesure que l'intérêt économique va décroître, ce problème va devenir plus saillant.

Mme Anne-Catherine Loisier. – Merci, monsieur le directeur général, pour ces éclairages à propos d'une filière qui est frappée de plein fouet par la crise actuelle.

Vous n'avez pas évoqué la pénétration du marché par les véhicules asiatiques. Quelles perspectives pouvez-vous tracer à cet égard ?

Vous n'avez pas non plus parlé du recyclage des métaux. *Quid* du taux de réemploi ?

Ne pourrions-nous pas par ailleurs mener une réflexion sur l'idée d'une prise unique pour les véhicules électriques, sur le modèle du travail effectué à propos des chargeurs de téléphones portables ?

Mme Françoise Férat. – Ma question rejoint celle de mon collègue Daniel Gremillet sur l'hydrogène : je conçois qu'il s'agisse d'un sujet complexe, mais je ne résiste pas à partager avec vous l'histoire de ce professeur de mécanique à l'université d'Angers qui, au sortir du choc pétrolier de 1979, avait converti le moteur d'une vieille Simca 1000 à essence en moteur à hydrogène, énergie qu'il produisait dans son jardin à partir de panneaux solaires et d'un électrolyseur.

Nos amis japonais sont justement en train de travailler sur une méthode similaire, permettant de changer de carburant sans changer de moteur ni même de véhicule. Ainsi toutes les optimisations obtenues au fil des décennies sur les moteurs à combustion n'auraient-elles pas été vaines... Que pensez-vous de ces projets ?

M. Daniel Salmon. – Comment passer du 100 % thermique au 100 % électrique ? Toute la question est là. Travaillez-vous à la sobriété du dimensionnement des véhicules électriques, dont on sait qu'ils sont plus lourds et que leurs pneus sont plus larges ? Des études sont-elles menées aussi sur l'aérodynamisme, qui n'a pas beaucoup évolué depuis plusieurs décennies ?

J'aimerais vous entendre également sur la possibilité de mutualiser les usages et les flottes.

On sait que la construction d'un véhicule électrique émet deux fois plus de CO₂ que celle d'un véhicule thermique. Combien faut-il parcourir de kilomètres avec sa voiture pour que ce différentiel se trouve compensé ? Les chiffres disponibles varient de 17 000 à 70 000 kilomètres. Qu'en dites-vous ? L'empreinte carbone d'un véhicule électrique étant imputable avant tout à sa construction, que pensez-vous duetrofit ?

M. Henri Cabanel. – La décision politique qui a été prise d'arrêter la production de véhicules thermiques en 2035 s'est-elle assortie des études d'impact nécessaires ?

Tous les constructeurs produisent désormais des modèles électriques ou hybrides. Investissent-ils suffisamment dans les bornes de recharge ? Tesla l'a fait ; *quid* des autres marques ?

Environ 80 % des recharges se font à domicile, mais à l'extérieur – je pense aux longs trajets – l'équation est autrement plus complexe à résoudre, comme j'en fais

fréquemment l'expérience en tant qu'utilisateur d'un véhicule hybride. Les opérateurs de bornes diffèrent en fonction des régions. Il faudrait donc que l'utilisateur ait autant d'abonnements qu'il y a d'opérateurs sur le territoire... Une harmonisation est-elle à l'étude ?

M. Laurent Duplomb. – Poussée par les injonctions contradictoires du dogme écolo, la politique française n'est-elle pas en train de sombrer dans une forme de sadomasochisme ?

Après avoir décidé de fermer toutes les centrales thermiques – les seules, avec les barrages hydroélectriques, à pouvoir délivrer l'énergie de pointe –, nous devons aujourd'hui rouvrir l'une d'entre elles, alors que le mégawattheure coûte entre 1 000 et 1 500 euros aux moments les plus critiques.

On nous a vanté les mérites du poêle à granulés, mais le prix de ces derniers est passé de 200 à plus de 700 euros la tonne !

Les collectivités ne dégagent plus d'excédents de fonctionnement leur permettant d'investir, mais elles sont invitées à casser les routes et à renouveler les réseaux pour installer partout des bornes de recharge pour voitures électriques.

N'aurait-il pas fallu, d'abord, procéder à une analyse détaillée de la qualité des nouveaux moteurs thermiques et à une évaluation précise du rapport bénéfices-risques ? N'oublions pas que le moteur électrique pollue aussi à travers sa construction, les sources d'électricité qu'il consomme et son démantèlement. Sommes-nous capables d'adopter une vision plus apaisée et objective ?

M. Fabien Gay. – Dans le classement des dix véhicules les plus vendus en 2021, la première voiture produite en France ne figure qu'à la septième place : il s'agit de la Peugeot 3008.

La vocation d'un groupement industriel comme le vôtre devrait être avant tout de promouvoir la production en France des véhicules que nous utilisons. Le problème énergétique est réel, mais nous continuons à délocaliser en Slovaquie, en Turquie ou en Espagne, et nous avons préféré nous séparer des Fonderies du Poitou.

Il n'y a pas de fatalité à cela. Il faut une volonté politique et économique, mais elle ne ressortait pas franchement de votre discours.

Le Gouvernement nous explique que tout va mieux depuis trois ans, que l'on recrée de l'emploi industriel en France. Pourtant, sur le terrain, nous constatons le contraire. La filière automobile continue à dégraisser, à sous-traiter et à fermer des entreprises.

Quelle est la stratégie du groupement industriel que vous représentez pour produire davantage de véhicules en France ?

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Un véhicule neuf sur cinq vendu aujourd'hui est électrique ou hybride rechargeable.

La Chine bannit aujourd'hui de ses villes les deux roues à moteur thermique, et 77 % des deux roues vendus dans ce pays sont électriques, contre seulement 2,28 % en France.

Pourquoi n'avons-nous pas le même succès avec les deux roues électriques qu'avec les automobiles, en dépit des aides gouvernementales qui les visent ?

Mme Sylviane Noël. – Élué d'un département où la sous-traitance industrielle de rang 2 et 3 en automobile est bien implantée à travers le décolletage et la mécatronique, je souhaite relayer les nombreuses inquiétudes de cette industrie composée essentiellement de PME et d'ETI dans le contexte de fortes tensions que nous connaissons actuellement.

Quelles actions la PFA entreprend-elle pour sécuriser le tissu de la sous-traitance, maillon essentiel de notre souveraineté industrielle ? Comment responsabiliser les donneurs d'ordre, équipementiers et constructeurs, pour qu'ils absorbent une partie de la hausse du coût de l'énergie ? Quelle fiabilité ces industriels peuvent-ils accorder aux prévisions de commandes pour 2023 ?

Mme Daphné Ract-Madoux. – Les pointes d'encombrement du réseau se situent généralement vers vingt heures et au moment du déjeuner. Dans cette optique, il serait intéressant de multiplier les prises à double sens, qui permettent à la fois de recharger les véhicules et de réinjecter de l'électricité dans le réseau. Où en est leur développement ?

De même, le déploiement des prises universelles et l'équipement des copropriétés, qui pose problème en zones denses, me semblent constituer deux autres sujets essentiels.

M. Michel Bonus. – Je vous fais part d'une expérience personnelle : cet été, le garage chargé de la révision de ma voiture m'a proposé un véhicule électrique de remplacement, doté d'une autonomie de 484 kilomètres. J'avais 280 kilomètres à faire, entre Toulon et Béziers. Je suis parti serein, mais à Montpellier, il ne me restait plus que 23 kilomètres d'autonomie. J'ai dû sortir à Lunel et, faute de bornes disponibles, dormir à l'hôtel... J'ai mis 23 heures pour relier Béziers, et autant au retour !

Dans le département du Var, qui a accueilli cet été 40 millions de nuitées, nous avons impérativement besoin de programmer le déploiement des bornes dans les communes. Comment orienter et programmer les investissements ?

M. Franck Montaugé. – Je m'interroge sur l'empreinte environnementale du véhicule électrique par rapport au véhicule thermique.

Il ne m'a pas semblé que vous raisonniez en tenant compte du cycle de vie complet du véhicule, de sa construction jusqu'à son démantèlement. Un tel raisonnement ne change-t-il pas fondamentalement les données du problème ?

Avez-vous un plan de déploiement d'un réseau de bornes de recharge ? Entreprenez-vous des démarches auprès des pouvoirs publics nationaux et locaux ? A-t-on un espoir d'avancer sur ce sujet essentiel ? Enfin, quel modèle économique vous semble-t-il le plus approprié et le plus durable pour le déploiement et l'exploitation de ces bornes ?

M. Bernard Buis. – Des chercheurs d'un laboratoire de Lyon travaillent actuellement sur un moteur thermique convertible à l'hydrogène. L'électrification complète du parc automobile étant longue à accomplir, cette solution permettrait-elle d'accélérer la transition écologique du parc automobile ? Au contraire, pensez-vous que l'hydrogène restera cantonné aux transports collectifs, notamment de marchandises ?

La plateforme automobile française regroupe 4 000 entreprises. Combien souhaitent-elles réellement investir dans l'hydrogène ?

M. Marc Mortureux. – Il faut en effet distinguer les véhicules qui utilisent l'hydrogène avec une pile à combustible, c'est-à-dire un moteur électrique, de ceux qui injectent de l'hydrogène dans un moteur thermique.

Cette première technologie concernera-t-elle aussi les véhicules légers, ou seulement les véhicules lourds ? Je ne le sais pas à l'heure actuelle.

La distribution de l'hydrogène sous pression sur l'ensemble du territoire pose aussi des difficultés, notamment en termes de sécurité. Pour les flottes de véhicules, cette technologie fait sens ; elle sera en revanche plus complexe à généraliser pour le marché des véhicules légers de particuliers.

Quoi qu'il en soit, notre message reste celui de la neutralité technologique. Il nous apparaît primordial de laisser ouvertes toutes les options technologiques.

Pour l'instant, l'hydrogène reste très coûteux, mais des progrès sont très certainement à attendre au regard des niveaux d'investissement actuels.

Quant à l'hydrogène que l'on injecte à la place du carburant dans un moteur thermique, c'est une piste de réflexion, même si cette technologie présente aussi des inconvénients en termes de rendement et d'émissions, car elle ne permet pas d'atteindre le zéro émission à l'échappement.

L'automobile est un marché de masse qui nécessite des investissements très lourds ; il est donc difficile de retenir des options qui ne concerneraient que des volumes très limités.

Par ailleurs, encore faut-il disposer, en amont, d'infrastructures de production d'hydrogène décarboné, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Si c'est pour utiliser de l'hydrogène « gris », cela n'a aucun sens.

L'installation de bornes de recharge, c'est notre sujet numéro un, et nous n'avons cessé d'en discuter avec les pouvoirs publics. Certains constructeurs comme Tesla ont, dès le départ, opté pour une stratégie d'intégration complète allant jusqu'aux bornes de recharge. C'est un beau succès, mais on parle là de véhicules dont le coût est au minimum de 60 000 euros, ce qui offre des possibilités financières importantes. Stellantis et Renault, de leur côté, doivent déjà tellement investir dans leur cœur de métier qu'il leur est difficile d'être présents partout à la fois. Ils essaient surtout d'investir dans la production des batteries afin de retrouver un peu d'indépendance et de limiter la complexité des chaînes d'approvisionnement, *a fortiori* avec la crise des semi-conducteurs.

Mais ils commencent aussi à s'impliquer dans le déploiement des bornes de recharge, aux côtés d'autres acteurs privés, qui investissent de plus en plus. Dans le contrat de filière, les pouvoirs publics s'engageaient sur la création de 100 000 points de recharge accessibles au public fin 2022. Nous en sommes à 72 000, c'est donc insuffisant.

Un plan a été échafaudé pour les autoroutes, mais les bornes ne sont pas encore très nombreuses, et il faut aussi penser aux autres lieux.

Les bornes rapides ont été installées là où la puissance électrique nécessaire était disponible. Mais là où elle ne l'est pas, il faut commencer par deux à trois ans de travaux très lourds pour y apporter la puissance, ce qui nécessite des investissements considérables. Nous continuons à pousser très fort ce sujet, mais nous sommes inquiets. On ne peut pas demander aux acteurs de l'automobile de faire tous les investissements en même temps, même s'ils doivent bien entendu s'impliquer.

Les copropriétés restent aussi un enjeu considérable, moins de 1% d'entre elles étant équipées pour le moment.

Vous avez raison également sur les bornes de recharge bidirectionnelles, surtout dans le contexte de tensions que nous connaissons actuellement sur le marché de l'électricité. Dès 2030, nous devrions disposer dans les batteries de voiture d'une quantité d'électricité disponible assez significative, et cela peut faire sens d'en utiliser une partie, ne serait-ce que 5%, hors utilisation. Comment favoriser l'installation de ces bornes intelligentes, qui coûtent plus cher ? Elles seraient surtout utiles à domicile et dans les copropriétés, mais je ne suis pas sûr qu'elles émergent sans aides ciblées.

Le nombre de véhicules électriques est 2,5 fois plus important en Chine qu'en Europe, et ce pays dispose également de 8 à 10 fois plus de bornes de charge rapides, grâce à une logique de planification.

Nous avons un problème de poule et d'œuf. Aujourd'hui, les bornes de recharge ne sont pas encore très rentables, mais il faut impérativement les développer si nous voulons aller au-delà d'un usage de la voiture électrique limité à la deuxième voiture dans certains foyers.

Un réseau dense de bornes de recharge permettra aussi d'éviter la course à l'échalote sur les batteries de grande capacité, qui ne sont pas bonnes pour l'environnement.

Il faut absolument accélérer le déploiement des bornes si nous voulons réussir, et nous avons besoin de votre aide au niveau des territoires.

On a imposé une trajectoire aux constructeurs ; ils accélèrent, sachant que le moteur thermique est condamné, mais ils craignent vraiment une inadéquation de l'infrastructure.

Sur l'empreinte carbone du véhicule électrique, il faut en effet raisonner en analyse de cycle de vie. Si j'ai évoqué l'empreinte carbone de la production, c'est pour montrer à quel point produire en France fait sens en la matière. Nous avons d'ailleurs beaucoup regretté que la réglementation ne se fonde pas sur une analyse complète du cycle de vie, et certains pays comme l'Allemagne, n'ont pas réellement intérêt à cela, car ils sont moins performants en la matière...

S'il y a bien un pays où le développement du véhicule électrique est pertinent, c'est la France : son usage devient en effet rapidement très intéressant en raison du faible contenu carbone de notre électricité – même si celui-ci tend à augmenter actuellement.

En revanche, dans un pays comme la Pologne, on peut très franchement se poser la question. L'infrastructure est inexistante, et ce pays a tellement d'autres combats à mener. L'objectif est un peu déconnecté de la réalité.

La trajectoire retenue me semble très risquée – en février dernier, les énergéticiens assuraient qu'il n'y avait aucun problème d'électricité disponible pour assurer la montée en puissance des véhicules électriques ; aujourd'hui, on craint de manquer d'électricité...

Mais évitons toute ambiguïté : pour les constructeurs, le débat est clos. Il faut donc réussir ! Si nous devons faire machine arrière, ce serait trop tard, nos industries auraient désarmé et il faudrait importer des véhicules thermiques.

Par ailleurs, il n'y a pas de temps à perdre, car la part de marché des véhicules chinois ou coréens dans l'électrique est beaucoup plus importante que dans le thermique. Pourquoi ? Parce que le verrou technologique du thermique a été levé.

Leetrofit est une solution coûteuse, mais qui peut s'avérer pertinente dans certains cas, à condition que le véhicule ait encore une valeur résiduelle importante. On ne va pas engager des dépenses de 8 000 euros sur un véhicule qui ne vaut plus que 3 000 euros... Pour les utilitaires, cela peut avoir beaucoup de sens. D'ailleurs, les zones à faibles émissions (ZFE) constituent un défi considérable. Un grand nombre de personnes risquent de se retrouver du jour au lendemain dans l'impossibilité d'utiliser leurs véhicules.

La vocation de la PFA est évidemment de défendre l'industrie et les emplois en France. Nous sommes très contents d'avoir Toyota en France, et nous devons maintenant les convaincre d'investir dans notre pays pour les véhicules 100 % électriques.

N'oublions pas que l'industrie automobile est un secteur extrêmement compétitif, avec un tissu de fournisseurs très performants partout dans le monde, certains étant implantés au Maroc ou en Turquie, des pays proches de l'Europe et qui ne sont pas concernés par la crise de l'énergie.

C'est bien de dire qu'il faut produire en France de petits véhicules, mais encore faut-il créer les conditions pour le faire. C'est pourquoi j'évoquais tout à l'heure les zones *Green Deal*. Selon moi, nous sommes dans une situation véritablement exceptionnelle. Si nous laissons filer l'industrie automobile, des pans entiers de notre industrie risquent de périr, car une partie de leur activité dépend aussi de l'automobile.

Nous devons défendre notre industrie, mais ce n'est pas facile dans ce contexte de basculement très rapide vers l'électrique, alors que nous avons un savoir-faire très fort sur le moteur thermique.

Les dernières normes sur les émissions des moteurs thermiques sont d'ailleurs très strictes et les tests effectués récemment montrent que les constructeurs respectent aujourd'hui les exigences. Nous sommes loin du *dieselgate*, qui avait entraîné des réactions extrêmement fortes.

Je le redis toutefois : en termes de stratégie industrielle, le sujet est largement derrière nous. Les investissements sont déjà très importants, les projets identifiés. Nous devons réussir !

S'agissant des batteries, il faut tout d'abord du lithium. Nous en avons en France, mais acceptera-t-on de l'extraire ? Ensuite, il y a tout le processus de raffinage, effectué à plus de 60% en Chine, qu'il faut impérativement développer en Europe. Nous avons besoin de développer ces capacités en Europe, de monter une chaîne de valeur dans son ensemble, si l'on veut produire en France puis procéder au recyclage des batteries. Il y a un projet de

plateforme à Dunkerque, mais acceptera-t-on de développer ce genre d'activités sur notre sol ? Pour l'instant, les *gigafactories* qui assemblent les cellules et les modules des batteries s'approvisionnent surtout en Chine. De même, les bornes de recharge sont très rarement fabriquées en France.

Quant à l'allègement des voitures, on peut difficilement être contre. Les véhicules électriques sont néanmoins assez lourds, par définition, et la forme SUV leur convient plutôt bien, car elle permet d'avoir un espace suffisant pour loger les batteries, sans parler de l'amélioration de la sécurité passive que le poids des véhicules procure. En outre, par rapport à l'Allemagne et au Royaume-Uni – sans parler bien évidemment des États-Unis –, le marché français se distingue déjà par des voitures plutôt petites. L'allègement est donc un axe indispensable de réflexion pour optimiser la consommation d'énergie, de même que l'aérodynamisme, mais le problème n'est pas simple. Les matériaux plus légers coûtent souvent plus cher, et ils peuvent aussi poser des problèmes de recyclage.

Si vous venez faire un tour au Mondial de l'automobile, vous verrez toutefois de nombreuses micro-citadines.

Mme Martine Berthet. – Les bornes de recharge en hydrogène installées par l'entreprise Ataway dans la Manche et en Savoie ne me paraissent pas très volumineuses. Nous avons des entreprises qui vont de l'avant. Il me semble que nous devons trouver un équilibre et éviter le tout électrique.

Nous avons en effet très peu de fournisseurs de batteries électriques en France. L'un d'entre eux, MSSA métaux spéciaux, implanté dans la vallée de la Tarentaise, est un hyper-électro-intensif en proie aujourd'hui à de très grandes difficultés. Si nous n'accompagnons pas nos fournisseurs hexagonaux, nous serons obligés d'importer.

Mme Micheline Jacques. – Dans les territoires ultramarins, où l'énergie solaire est prédominante, le véhicule électrique pourrait être une alternative à la production d'énergies carbonées, avec le développement des *smart grids*.

Comment les intégrer dans votre stratégie pour en faire des territoires d'innovation ?

M. Henri Cabanel. – Serait-il envisageable, comme pour les téléphones portables, d'avoir un seul chargeur pour tous les véhicules ?

Mme Sophie Primas, présidente. – Vous n'avez pas répondu non plus à la question sur les sous-traitants posée par notre collègue Sylviane Noël.

M. Marc Mortureux. – Accompagner les sous-traitants, c'est notre métier de base, notre principale valeur ajoutée. Nous essayons de leur donner un maximum de visibilité. Ils ont compris qu'on basculait vers l'électrique, mais comme ils entendent tous les jours qu'on manque d'électricité, ils n'y croient pas vraiment.

Le marché des PME très directement impliquées dans les chaînes de valeur du moteur thermique va inévitablement se rétrécir, même pour les meilleures d'entre elles. Il est donc impératif qu'elles se diversifient.

Les sous-traitants subissent aussi depuis plus d'un an de nombreux *stop and go* en raison des difficultés d'approvisionnement sur les composants électroniques. Nous essayons de les aider à planifier leur production.

Les relations entre les clients et les fournisseurs sont actuellement très dures dans l'industrie automobile. Les donneurs d'ordre sont eux-mêmes très fortement bousculés, avec des investissements considérables à réaliser. Dans un contexte d'inflation du prix des matières premières, ils mettent la pression sur les sous-traitants. De plus, dans le cadre de leur transformation vers l'électrique, les constructeurs révisent leur panel de fournisseurs, avec très certainement un resserrement à la clef.

Dans ce contexte, on propose aux entreprises des dispositifs d'accompagnement individuel, avec l'aide de l'État, pour trouver notamment des sources de diversification, en particulier le vélo ou l'aéronautique. Mais il sera sans doute difficile d'apporter des solutions à tout le monde.

Le Fonds avenir automobile permet de procéder à des consolidations et des restructurations, mais il y a aujourd'hui une réelle méfiance du secteur bancaire à l'égard du secteur automobile.

France 2030 permet aussi d'accompagner des projets de reconversion personnelle pour les salariés. Nous aurons besoin dans le Nord d'énormément de compétences nouvelles dans le domaine des batteries, de l'hydrogène, de l'électronique de puissance. Le site de Flins héberge désormais un campus des métiers et des compétences de l'économie circulaire.

Concernant les stations à hydrogène, il faut aller plus vite, sinon la technologie ne décollera pas. La station qui se trouve porte de Saint-Cloud fabrique l'hydrogène sur place avec un électrolyseur, puis le distribue, ce qui n'est pas le cas de toutes les stations. Mais nous sommes d'accord, il faut développer à la fois les batteries et l'hydrogène.

De fait, la disponibilité de l'énergie est un sujet absolument majeur, au vu des délais importants de déploiement des énergies renouvelables notamment. En 2035, échéance de conversion au tout électrique, en dehors peut-être de l'EPR, il est peu probable que l'une des nouvelles centrales nucléaires programmées ait encore vu le jour...

Pour l'outre-mer, nous n'avons pas à ce jour de plan spécifique. Le marché de l'électrique est naissant, mais il me semble pertinent de le développer dans des territoires où l'énergie solaire est abondante. Il y aura nécessairement un problème de coût, car on ne pourra jamais fabriquer sur place, mais il est possible de travailler sur des plans spécifiques, comme pour le recyclage.

Enfin, le processus de standardisation des prises est engagé, même s'il y a encore une grande variété de gammes et besoins. On a par exemple prévu la possibilité de facturer à la puissance, et non au temps, pour tenir compte de cette diversité. Mais comme je l'ai dit, le développement des infrastructures ne suit pas le rythme de conversion et de développement de l'industrie automobile. Pour vous donner un ordre de grandeur, entre aujourd'hui et 2030, il faudrait multiplier par quatre le rythme hebdomadaire de déploiement des bornes électriques. Ce sont des investissements considérables.

Mme Sophie Primas, présidente. – Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le directeur général, et pour les efforts de la PFA en direction de l'industrie automobile. Les défis sont nombreux !

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 10 h55.

Mercredi 26 octobre 2022

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Audition de M. Luc Rémont, candidat proposé par le Président de la République aux fonctions de président-directeur général (PDG) d'Électricité de France (EDF)

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous avons le plaisir d'accueillir M. Luc Rémont, candidat proposé par le Président de la République aux fonctions de Président-directeur général (PDG) du groupe EDF, une mission des plus importantes, à laquelle notre commission est très attentive.

Cette nomination ne peut intervenir qu'après audition, devant les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette audition est publique, ouverte à la presse et retransmise sur notre site Internet – je salue les journalistes et les salariés du groupe EDF qui nous écoutent. Elle sera suivie d'un vote, qui se déroulera à bulletin secret. Je rappelle que les délégations de vote ne sont pas autorisées et que le dépouillement doit être effectué simultanément avec l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale entendant M. Rémont après nous, nous dépouillerons les bulletins à la mi-journée.

En application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, le Président de la République ne peut procéder à cette nomination si l'addition des votes négatifs exprimés dans les deux assemblées représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés.

Avant de passer la parole à notre collègue Daniel Gremillet, président du groupe d'études « Énergie » et rapporteur sur cette nomination, je souhaite rappeler solennellement ici la gravité de la crise énergétique que nous traversons. La guerre russe en Ukraine a évidemment une incidence considérable sur le marché gazier et, par voie de conséquence, sur le marché électrique, en raison du principe du coût marginal qui les lie. De plus, notre production d'électricité nucléaire est au plus bas, avec une perspective de moins de 300 térawattheures (TWh) pour cette année, compte tenu du phénomène désormais bien connu de corrosion sous contrainte, qui a touché 30 réacteurs sur 56 cette année. Nous avons été la première instance parlementaire à évoquer directement et précocement ce sujet, ainsi que ses implications sur notre sécurité d'approvisionnement, dès février dernier, dans le cadre des travaux de nos collègues Daniel Gremillet, Jean-Pierre Moga et Jean-Jacques Michau.

Dans ce contexte, très dégradé, nous déplorons les hésitations du Gouvernement. On légifère dans le désordre, alors qu'il aurait fallu commencer par la programmation, puis le

nucléaire, puis le renouvelable. Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables ne comportait, jusqu'à notre examen hier soir en commission, aucune disposition sur l'hydroélectricité, pourtant notre première source d'électricité renouvelable. La présentation en Conseil des ministres du projet de loi d'accélération de l'énergie nucléaire a été reportée, laissant en suspens la relance de cette filière, annoncée en octobre 2021 et février 2022. Enfin, nous sommes dans le flou s'agissant de notre cap énergétique, l'objectif de réduction à 50 % de notre production nucléaire et la fermeture de 12 réacteurs, au-delà de ceux de Fessenheim, étant toujours inscrits dans la loi et le règlement. C'est ubuesque !

Ce manque de cap est aussi palpable dans les relations entre le Gouvernement et le groupe EDF. Votre prédécesseur, Jean-Bernard Lévy, a été mis publiquement en cause par le Président de la République, le 6 septembre dernier, sur un manque d'anticipation de la relance du nucléaire. Mais pour permettre aux opérateurs économiques d'anticiper, c'est au pouvoir politique de leur donner un cap. Or, au-delà des effets d'annonces, le Gouvernement a beaucoup louvoyé. Nous l'avons dit dans une lettre ouverte, avec notre collègue Daniel Gremillet.

Le Gouvernement a multiplié les décisions qui nous semblent défavorables au groupe EDF : la fermeture des réacteurs de Fessenheim, en mars et juin 2020, c'est une perte de 1,8 gigawatt et de 2 000 emplois directs et indirects ; le relèvement de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), en février 2022, c'est un manque de 10 milliards d'euros. Autant de moyens en moins, alors que le groupe est grevé d'une dette de 43 milliards d'euros et confronté à un « *mur d'investissements* », pour relancer le nucléaire et accélérer le renouvelable. L'équation est très complexe. Et la nationalisation du groupe, très floue, ne la règle aucunement. À défaut d'action gouvernementale, notre commission a gelé le plafond de l'Arenh à 120 TWh et relevé son montant à 49,5 euros par mégawattheure (MWh), non sans difficultés, dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat d'août dernier : c'est donc une question à laquelle nous sommes très attentifs...

Vous arriveriez donc, Monsieur Rémont, dans un contexte de crise, d'urgence, avec une conjoncture chaotique et des chantiers titanesques. Si votre nomination était confirmée par le Parlement, vous seriez, en quelque sorte, un capitaine en pleine tempête mais doté, il est vrai, d'une solide expérience. Nous avons auditionné votre prédécesseur à six reprises ces dernières années ; je ne doute pas que nous serons appelés à nous revoir en cas de confirmation...

M. Daniel Gremillet. – Madame la présidente, monsieur Rémont, mes chers collègues, cette audition est tout sauf formelle, elle est éminemment stratégique car l'enjeu est de redonner un cap au groupe EDF, dans la situation de crise énergétique et de dette financière rappelée par notre présidente. Ce cap sera déterminant pour relancer le nucléaire et accélérer le renouvelable. Il sera déterminant pour la capacité des ménages à supporter les coûts de l'énergie, celle de nos entreprises à maintenir leur compétitivité, celle de notre production industrielle à se relocaliser dans nos territoires. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant notre commission, j'ai la conviction que, dans un pays, il y a deux formes de souveraineté : alimentaire et énergétique.

Ma première interrogation concerne votre parcours. Diplômé de l'école polytechnique, vous avez été conseiller ministériel au début des années 2000. Vous avez travaillé à la direction générale de l'armement et à celle du trésor, avez exercé dans le secteur bancaire puis avez intégré Schneider Electric en 2014, dont vous êtes actuellement le directeur général des opérations internationales. Ce solide parcours est toutefois un peu

éloigné des missions de production ou de fourniture d'énergie, telles que celles du groupe EDF. En quoi votre parcours peut-il vous aider dans vos fonctions ? De plus, on lit dans la presse que vous auriez conseillé la vente de la branche énergie d'Alstom à General Electric, lorsque vous étiez dans le secteur bancaire : est-ce le cas et quel enseignement en tirez-vous ?

Ma deuxième interrogation concerne le groupe EDF. Ces dernières années, ont été successivement annoncés par le Gouvernement le projet « Hercule », devenu « Grand EDF », puis la nationalisation du groupe. Quel est votre point de vue sur l'organisation du groupe ? Une réforme est-elle toujours à l'agenda, avec une scission des activités nucléaire et renouvelable ? Pensez-vous que la Commission européenne puisse accepter, en l'absence de réforme, une nouvelle régulation du nucléaire existant et le règlement du contentieux hydroélectrique ? Votre prédécesseur avait souhaité la révision de l'Arenh, qu'il qualifiait de « poison », et la mise à l'abri des concessions, *via* un mécanisme de quasi-régie : êtes-vous sur la même ligne ? La nationalisation vous semble-t-elle suffisante pour répondre aux défis financiers, économiques et sociaux du groupe ?

Ma troisième interrogation a trait à la relance du nucléaire. En juillet dernier, nous avons adopté à la quasi-unanimité un rapport très complet intitulé « Nucléaire et hydrogène : l'urgence d'agir » : tout est dit dans le titre ! Dans ce rapport, nous appelons à redresser rapidement la production du parc existant. Pouvez-vous nous rassurer sur le phénomène de corrosion sous contrainte ? Quelle est votre analyse ? Quelles sont vos prévisions de production et de calendrier ? Avez-vous mis en œuvre le procédé de contrôle par ultrasons, plus rapide, des réacteurs ? Quel est l'impact financier sur le programme du Grand Carénage ? Où en est la mise en service de la centrale de Flamanville, que nous avons eu le plaisir de visiter, le 10 juillet dernier ?

Dans notre rapport, nous plaidons pour un mix énergétique majoritairement nucléaire d'ici 2050, afin de réaliser concrètement le scénario « N03 » du Réseau de transport d'électricité (RTE). Pour ce faire, nous souhaitons la commande ferme, non pas de 6, mais de 14 European Pressurized Reactors (EPR) et de 4 GW de Small Modular Reactors (SMR). Nous y interrogeons aussi quelques impensés de la relance annoncée du nucléaire : pour RTE, il manque 3 EPR en l'absence de prolongation au-delà de 60 ans, et 9 EPR dans l'hypothèse d'une réindustrialisation profonde - que nous souhaitons tous. Quel scénario et quel nombre de réacteurs ont votre préférence ?

Il faut également convenir d'un modèle de financement. À l'échelon européen, ce financement passe par un consortium d'électro-intensifs, un prêt de l'opérateur ou de l'État, ou encore des fonds propres en contrepartie d'un prix de long-terme, fixe ou révisable. S'agissant de la France, la Cour des comptes a indiqué que le groupe ne pourrait pas assumer tout seul ce financement. Quel est votre appréciation des choses ? Enfin, une relance du nucléaire nécessite des compétences : la construction de 6 EPR, c'est déjà 30 000 emplois ! Certes, le groupe et la filière ont réalisé un effort considérable sur ce plan, mais est-ce à la hauteur du défi ? L'État ne devrait-t-il pas s'engager davantage à leurs côtés ?

Ma quatrième interrogation a trait aux énergies renouvelables et au vecteur hydrogène. Le groupe EDF est très engagé pour le déploiement de l'énergie solaire, de l'éolien en mer, de l'hydrogène, du stockage ou de l'électromobilité. Les objectifs de 30 GW du plan solaire de 2017, de 10 GW du plan stockage de 2018 et de 3 GW du plan hydrogène de 2022, sont-ils encore d'actualité ? Ne faudrait-il pas les rehausser, au regard de l'ambition du Paquet « Ajustement 55 » ? Et pourquoi ne pas fixer d'objectif en matière d'éolien en mer ? Dans notre rapport, avec mes collègues Jean-Pierre Moga et Jean-Jacques Michau, nous

évoquons notre souhait de développer l'hydrogène aux côtés du nucléaire, car la stratégie française en la matière doit avant tout se fonder sur un hydrogène issu du réseau d'électricité : partagez-vous cette position ? Pensez-vous que le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables soit suffisant au regard des besoins de la transition énergétique, car il est muet sur l'hydroélectricité et l'hydrogène ?

Ma dernière question concerne le marché européen de l'électricité, étant donné que la crise énergétique actuelle est aussi une crise européenne. D'une part, les objectifs fixés par le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » vous semblent-ils réalistes ? Dans le cadre de nos travaux, avec ma collègue Dominique Estrosi Sassone, nous avons relevé un manque de neutralité technologique entre énergie renouvelable et bas-carbone et entre hydrogène renouvelable et bas-carbone. Cela nous semble mettre en cause le droit souverain des États de définir leur mix énergétique. Partagez-vous cette opinion ? D'autre part, les mesures proposées par le plan *RePowerEU* vous paraissent-elles suffisantes ? La révision du marché européen de l'électricité, avec un découplage du prix de l'électricité de celui du gaz, est souvent évoquée : est-elle souhaitable ?

M. Luc Rémont. – C'est un honneur de me présenter devant votre commission à la demande du Président de la République qui vous a saisi du projet de me nommer comme PDG d'EDF, si le conseil d'administration d'EDF le propose et si le Parlement l'approuve.

Par l'importance de sa mission et grâce aux succès qui ont émaillé son histoire, EDF est une fierté nationale dont nos concitoyens attendent légitimement beaucoup. Les générations de femmes et d'hommes qui ont façonné cette entreprise peuvent être fiers de leur contribution au développement de notre pays depuis 1946. Et c'est convaincu du rôle essentiel, stratégique, qu'EDF joue et aura à jouer dans les prochaines décennies et de l'ampleur de la responsabilité de diriger cette entreprise unique, que je me présente devant vous.

Je dois surmonter ma réticence à parler de moi pour vous dire d'abord deux choses, l'une générale, l'autre plus personnelle, avant de vous décrire brièvement mon parcours.

La première, c'est que je vois ce rôle de PDG d'EDF moins comme une fonction que comme une mission. L'énergie, la transition énergétique, l'électricité et son prix pour la société, le nucléaire, les énergies renouvelables et les réseaux et, englobant tout cela, l'avenir d'EDF dans les temps que nous traversons, ceci suppose la mobilisation de toutes les énergies, à commencer par la mienne. Je voudrais simplement vous dire que j'y suis prêt et aussi que je suis convaincu que tous les personnels de l'entreprise le sont également.

Le second point est plus personnel. Si je suis prêt à assumer cette mission que la présidente a qualifié de « difficile », c'est parce que j'y trouve l'occasion de porter à leur aboutissement les idéaux de ma jeunesse. Je crois avoir servi l'intérêt général dans tous les postes que j'ai occupés, y compris ceux du secteur privé. Mais EDF, pour le dire familièrement, c'est autre chose. C'est peut-être la mission d'une vie pour un homme qui, au moment des études et des concours républicains, a rêvé d'être ingénieur, de servir l'industrie française, et pour qui vient le moment de rendre à son pays tout ce qu'il a pu donner à un jeune français comme les autres, élevé dans les valeurs du mérite et du travail.

Ingénieur de formation, je n'ai jamais cessé d'apprendre au long de bientôt 30 ans d'une vie professionnelle, dédiée pour moitié au service de l'État puis pour moitié à la vie

d'entreprise. Dans les différents métiers qui m'ont offert la chance d'une expérience diversifiée, mon parcours a toujours été focalisé sur le développement de l'industrie française, et très largement au monde de l'énergie.

De mes années au service de l'État, j'ai appris le développement d'une filière technologique appliquée aux grands programmes spatiaux à la DGA, puis celui des grands projets d'infrastructures associés aux banques de développement au Trésor. J'ai participé aux négociations du protocole de Kyoto sur le changement climatique et au suivi de la mise en sûreté des centrales nucléaires issues du bloc de l'Est à la fin des années 1990. Au début des années 2000, au sein du ministère des finances, j'ai soutenu le développement et la transformation des entreprises dont l'État est actionnaire, dans une période d'évolution rapide du cadre européen pour l'ensemble des services publics. J'y ai connu de nombreuses négociations communautaires. C'est à cette période que j'ai appris à connaître le secteur de l'énergie, qui vivait l'une de ses premières mutations à l'échelle européenne, il y en a eu bien beaucoup d'autres depuis.

J'ai souhaité ensuite apprendre davantage en exerçant une activité opérationnelle dans le monde de l'entreprise. J'ai commencé dans le secteur financier, au moment de la crise financière. J'y ai appris la conduite d'une activité en crise alors que le monde financier s'écroulait, l'importance de rester proche de ses clients en toute circonstance, et j'ai continué de développer ma connaissance de l'industrie française et internationale en accompagnant le développement stratégique et le financement de nombreux groupes.

Enfin, depuis bientôt 9 ans, c'est avec beaucoup de bonheur que je sers le groupe Schneider Electric, un autre fleuron de notre industrie française, leader technologique mondial engagé dans la décarbonation de la planète grâce à l'électrification de nos usages et à l'utilisation des technologies digitales pour améliorer l'efficacité énergétique et opérationnelle de tout type d'infrastructures. Je dirige, depuis bientôt 6 ans, l'activité du groupe dans une soixantaine de pays, principalement les pays émergents, qui représentent environ un quart du chiffre d'affaires du groupe avec une présence opérationnelle, industrielle et humaine très forte. Je dirige des équipes pluridisciplinaires et de cultures différentes, je développe leurs compétences au service de nos clients, de notre technologie et de notre capacité industrielle. Cette expérience m'a conduit à travailler avec la plupart des opérateurs électriques pour leur modernisation technique et numérique et à connaître l'évolution de marchés de l'électricité très variés. Enfin, pendant cette période, à la demande de l'État, j'ai été pendant 5 ans membre du conseil d'administration de Naval Group, me donnant l'occasion de suivre de près, comme président du comité d'audit de ce groupe, le déroulement du seul programme français actuel de production en série de chaufferies nucléaires pour les sous-marins d'attaque Barracuda.

C'est nourri de ces expériences diversifiées, et conscient qu'il me faut encore beaucoup apprendre, que j'aborde cette nouvelle phase de ma vie professionnelle. Au-delà des compétences et de l'expérience accumulée, je sais que la réussite de la mission suppose d'abord de mobiliser toute l'entreprise et l'ensemble de ses parties prenantes autour d'un projet d'avenir pour l'électricité et dans lequel EDF jouera pleinement son rôle. J'y trouve une très grande motivation et je voudrais partager avec vous quelques idées initiales, qui ne sont à ce stade que celles d'un observateur extérieur à l'entreprise, sur la façon dont je perçois les priorités stratégiques pour EDF.

Tout d'abord, comme la présidente et le rapporteur l'ont indiqué, nous sommes dans un contexte critique à court terme, qui rappelle le rôle essentiel joué par l'énergie et en

particulier par l'électricité dans nos sociétés. Alors que l'Europe a bénéficié d'une grande sécurité énergétique pendant les dernières décennies, l'énergie est devenue aujourd'hui une arme dont la Russie use pour affaiblir nos sociétés et tenter de diviser l'Union européenne.

Avant même de parler de prix de l'énergie, c'est notre capacité à disposer de suffisamment d'énergie pour répondre à nos besoins qui est en jeu avec l'arrêt de l'approvisionnement de l'Europe en gaz russe notamment. Malheureusement, dans ce contexte de crise énergétique, EDF traverse elle-même une crise sérieuse d'ordre technique et industriel, qui accentue la tension sur l'offre d'énergie.

Le phénomène inattendu de corrosion sous contrainte sur certains réacteurs nucléaires est venu soudainement aggraver la tendance baissière de la production nucléaire observée depuis plusieurs années, liée au vieillissement du parc et à la nécessité de son entretien. Je n'ai pas une connaissance suffisante de la situation pour vous livrer un diagnostic. Je constate que l'entreprise, en liaison avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), a appliqué d'emblée des mesures mettant la sûreté au premier plan, qui est une condition essentielle du pacte de confiance qui lie EDF à la Nation. En lien avec les entreprises de la filière nucléaire et l'ASN, l'entreprise a immédiatement mis en place un plan pour mettre en œuvre les solutions adaptées dans les meilleurs délais pour permettre la reprise de la production en toute sûreté. J'ai été confronté plus d'une fois à des difficultés de production soit au sein de Schneider Electric soit chez nos clients, et je sais que cela nécessite la mobilisation de toute l'entreprise et de tout le secteur, ce qui est le cas aujourd'hui ; je consacrerai totalement dès les premières heures de mon mandat, à la tête et aux côtés des équipes d'EDF et avec les entreprises de la filière, à tenir les engagements de l'entreprise pour la reprise de la production des réacteurs à l'arrêt.

Au-delà de la production électrique nucléaire, la situation de tension énergétique dans toute l'Europe liée au gaz et à l'hydroélectricité - imputable sur ce second point à la sécheresse estivale - nous impose de nous préparer collectivement au passage de l'hiver, par un effort de réduction de notre consommation. Convaincu de très longue date de la nécessité de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, je soutiens totalement les initiatives permettant à chacun d'agir en citoyen. Cet effort collectif est indispensable pour alléger la demande et diminuer les risques de délestage cet hiver et les suivants.

Le prix de l'électricité est bien sur la résultante de toutes ces tensions, sur le gaz, le nucléaire, mais aussi l'hydraulique, à l'échelle européenne. À court terme, les clients français bénéficient d'une meilleure protection que leurs voisins européens. Le prix de l'électricité en Europe est en moyenne deux fois plus élevé qu'en France aujourd'hui. Il existe pourtant des situations difficiles, qui ne sont guère satisfaisantes : je travaillerai avec les clients d'EDF et avec le Gouvernement pour trouver des solutions adaptées, chaque fois que c'est possible.

Dans ce contexte, la situation financière d'EDF se tend, sous l'effet conjugué de la baisse de la production et des mesures de régulation destinées à limiter les hausses de prix de l'électricité. Cette situation nécessite de la vigilance à court terme, pour ne pas devoir réduire les investissements et compromettre l'avenir. Elle devrait s'améliorer avec la reprise progressive de l'activité du parc nucléaire, mais elle nécessite impérativement de trouver un équilibre et une visibilité de long terme de la régulation, permettant de nous engager dans un nouveau cycle d'investissements devenu indispensable.

J'évoquerai les priorités et perspectives de moyen terme d'EDF.

Tous les experts internationaux confirment le rôle grandissant de l'électricité décarbonée, dont toutes les formes devront être mobilisées : nucléaire, hydraulique, éolien, solaire, thermique décarboné, stockage, flexibilité, *smart grids*... Je constate dans mes fonctions actuelles à quel point ce mouvement est mondial, et à quel point la croissance des besoins en électricité nécessite une intelligence de système, de la production aux clients en passant par les réseaux. Je suis convaincu que nous sommes au début d'une nouvelle révolution industrielle, fondée sur l'électricité et le numérique, et de l'importance de l'électricité pour atteindre l'ambition de la France d'être neutre en carbone en 2050.

De manière générale, EDF est attendu comme un acteur majeur de cette transition. EDF a connu une mue importante : du grand service public de l'électricité engagé dans la production électrique, dans les réseaux et la commercialisation d'un tarif unique, il s'est transformé, en l'espace de deux décennies, en un acteur d'un marché européen concurrentiel, producteur d'électricité aussi bien nucléaire que renouvelable, développant et construisant des installations de production d'électricité décarbonée en France, en Europe et dans le monde. Son offre commerciale s'est considérablement diversifiée, pour satisfaire les attentes du marché. Les réseaux se sont adaptés à la décentralisation et à la numérisation. C'est aujourd'hui un grand énergéticien mondial, qui doit continuer à tenir ce rang.

Grâce à l'étendue et à la qualité des compétences dont elle dispose, et par la nature même de sa raison d'être, EDF est bien placé pour jouer un rôle de premier plan de ce nouveau monde électrique.

Je voudrais détailler un certain nombre de piliers stratégiques essentiels pour le succès de cette mission.

J'ai observé bien des opérateurs électriques dans le monde et je crois que le succès de leur mission repose sur la capacité de développer de façon optimale trois piliers d'activité, qui constituent un ensemble, comme pour toute industrie : les solutions permettant aux clients d'optimiser leur consommation énergétique, une production compétitive et résiliente de diverses sources d'électricité, et des réseaux assurant la fourniture et l'équilibre partout et à tout moment, dans le respect de leur gouvernance spécifique.

Je commencerai par les clients, sans qui aucune entreprise n'existe, encore plus pour EDF, dont le rôle est premier dans la satisfaction des besoins collectifs.

Les difficultés de court terme sur le prix de l'électricité doivent conduire à accélérer les solutions permettant aux clients, entreprises, particuliers, collectivités, de mieux gérer leur énergie. Il y a d'ores et déjà une accélération massive en France des raccordements d'autoconsommation, qui est un rattrapage par rapport à d'autres pays. EDF doit continuer à accompagner ses clients dans leur transition énergétique. Cela concerne les entreprises et collectivités dans leurs installations industrielles ou tertiaires, ou pour développer des outils intelligents pour les aider à piloter leur consommation. Cela concerne également les particuliers souhaitant réduire leur consommation, électrifier leur véhicule, installer une pompe à chaleur ou devenir auto-consommateurs. Ces évolutions, ainsi que le développement de capacités de stockage, permettront d'introduire davantage de flexibilité dans le système électrique qui en a grandement besoin, et d'accompagner l'électrification des usages, en limitant les volumes d'investissements en moyen de production centralisés. La priorité d'EDF est d'apporter ces solutions innovantes à tous ses clients.

Sur les enjeux de production électrique, nous sommes à la croisée des chemins et les analyses publiées par RTE sur les scénarios de production et d'investissements d'ici 2050 offrent une perspective très éclairante sur l'avenir. Sans entrer dans le commentaire de chaque scénario, et en me limitant à commenter ce qu'il convient d'engager sans attendre pour répondre à la demande électrique, il me paraît raisonnable de dire que le problème est moins de piloter finement la part à terme de chaque mode de production, que de se mettre en mesure d'investir et de construire autant que possible pour chaque mode production, pour s'assurer une production suffisante et diversifiée à terme.

Je commencerai par le nucléaire. Il n'y a pas de stratégie bas-carbone possible sans production nucléaire. C'est évidemment l'approche de la France depuis très longtemps. De plus en plus de pays parviennent à cette conclusion, constatant que le nucléaire est la seule technologie fournissant une électricité de base non carbonée. Nous avons la chance que nos anciens aient réussi la performance inouïe de développer une filière industrielle et de déployer 58 réacteurs en moins de 20 ans, qui nous permettent de bénéficier depuis d'une électricité compétitive et abondante.

Entretenir et prolonger la durée de vie de ce parc est naturellement la première priorité d'investissement d'EDF avec le programme du « Grand carénage ». Mais il nous faut également être prêt lorsque la performance de nos anciens nous rattrapera, face à l'effet « falaise », quand le parc construit en peu d'années ne pourra plus être prolongé et quand il nous faudra trouver une source de renouvellement. C'est la raison pour laquelle le nouveau programme nucléaire français doit maintenant être rapidement lancé, pour que nous disposions durablement d'une électricité de base suffisante. C'est le cap fixé par le Président de la République, dans son discours de Belfort.

Ce défi est d'abord humain. Je suis convaincu que disposer des compétences les plus pointues dans l'ensemble de la filière nucléaire est crucial pour parvenir à relever le niveau de la production et pour sécuriser aussi le grand programme industriel qui s'annonce, avec la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en France.

J'ai conscience du rôle singulier d'EDF à la tête de la filière nucléaire qu'elle recompose activement avec l'intégration de Framatome en 2018 et demain des activités nucléaires de General Electric. Il nous faudra structurer et amplifier le travail mené depuis quelques années, pour attirer à nouveau les talents dans ces métiers, dans l'industrie française. J'aurai à cœur de garantir que la filière dispose durablement des compétences nécessaires, pour relever le grand défi qui se présente à elle.

Naturellement il y a de nombreuses autres dimensions, techniques, financières et industrielles, à ce défi. Ce n'est pas seulement celui de l'entreprise mais celui de la Nation. Je m'attacherai à définir avec les pouvoirs publics l'ensemble des modalités nécessaires au succès de ce programme, avec l'obsession de fournir aux Français une électricité abondante, sûre, compétitive et durable, dans les meilleurs délais.

Nous devons aussi retrouver le chemin du développement dans l'hydraulique. L'eau est une ressource dont les usages sont multiples, absolument majeurs, que ce soit pour l'énergie, l'agriculture, le tourisme, et nous devons exploiter tout son potentiel. Le rôle d'EDF auprès des collectivités est d'assurer la cohérence de la ressource le long des cours d'eau et de conjuguer une production hydroélectrique durable et les autres usages, tout en préservant la biodiversité. Les projets d'investissements ne se réalisent pas aujourd'hui par manque de visibilité sur le cadre de long terme. Je sais que des discussions, mentionnées par le

rapporteur, sont en cours pour fournir un tel cadre à EDF, et je m'attacherai à ce qu'elles aboutissent pour permettre de relancer ce secteur.

Le développement des énergies renouvelables, qui occupe beaucoup votre commission en ce moment, est également une composante essentielle d'une production diversifiée pour EDF, en tant qu'opérateur de système électrique. EDF s'y est largement engagé avec des partenaires financiers permettant de partager les besoins d'investissements. La France n'est pas en reste dans le développement d'EDF dans les énergies renouvelables puisque le groupe est leader de l'éolien terrestre, leader de l'éolien maritime en France et sur le podium pour le solaire. Mais nous savons qu'il faut accélérer. EDF ne sera durablement performant en France qu'en restant un grand acteur mondial, dont la taille critique lui permet de bénéficier des effets d'échelle, de disposer de conditions d'achat optimale, en partageant avec des partenaires les investissements nécessaires, pour ne pas peser excessivement sur la capacité de financement du groupe.

Troisième pilier indispensable du système électrique : la performance des réseaux. Les réseaux de transport et de distribution sont eux-mêmes en pleine mutation, pour faciliter la transition énergétique, et l'importance de l'électricité dans notre quotidien conduit à une très grande exigence de qualité. Le métier de la distribution électrique est très fortement ancré dans le territoire, et accompagne les changements profonds associés à la production renouvelable décentralisée. La flexibilité accrue de l'offre et de la demande d'électricité locale changent profondément la nature du métier de gestionnaire de réseaux et nécessite des investissements importants en raccordements et en systèmes numériques. Nous passons d'un réseau unidirectionnel acheminant l'électricité à partir de grands centres de production vers les consommateurs, à un réseau bidirectionnel, qui maille le territoire en permettant la flexibilité et l'échange d'électricité. C'est une révolution, en cours dans tous les pays du monde. La priorité pour EDF, dans le respect de la gouvernance spécifique aux réseaux, est de soutenir ces transformations, dans un cadre de régulation adapté.

Je voudrais ajouter un point simple mais essentiel, pour répondre à une question du rapporteur : répondre à ces enjeux stratégiques du système électrique ne sera possible que si nous réformons en profondeur nos règles de marché à l'échelle européenne bien sûr, mais aussi à l'échelle nationale en partie, pour permettre l'investissement et donner à EDF un cadre stable à moyen terme.

Comme indiqué par la présidente, la crise énergétique actuelle met en lumière un certain nombre de faiblesses de nos règles de marché européennes. Les gouvernements européens ont adopté des mesures d'urgence pour faire face aux défis les plus immédiats et protéger les consommateurs des hausses exorbitantes du prix de gros, en agissant sur le gaz électrogène et sur les prix de production de l'électricité.

Au-delà de la crise actuelle, il est nécessaire de réfléchir au futur cadre de marché européen, pour compenser les défaillances des règles de marché européennes mis en lumière par la crise. Notre cadre de marché est trop exclusivement orienté vers l'équilibre à court terme, son mécanisme de formation de prix associé à celui du gaz, a des conséquences lourdes - alors même que sa part tend à diminuer dans le mix électrique -, et les besoins de flexibilité du marché ne sont pas suffisamment pris en compte - notamment sous forme de contrats de long terme et de pilotage de la demande.

Je suis heureux que le Sommet européen de la semaine dernière ait engagé le travail communautaire pour repenser le cadre de marché, EDF apportera ses idées et son expertise aux autorités françaises et européennes, à qui il revient de fixer ce cadre.

Le mécanisme de l'Arenh est à bout de souffle. S'il a permis de protéger les clients de prix de marché trop élevés, y compris en ce moment, il n'a pas conduit à développer de véritables investissements concurrents, tout en affaiblissant sérieusement ceux d'EDF. Son échéance est fixée à 2025 et je m'attacherai à créer avec l'État et la Commission européenne l'indispensable visibilité de moyen terme nécessaire pour sécuriser la trajectoire d'investissements d'EDF pour le pays.

Comme ingénieur, je suis convaincu que l'évolution technologique va continuer de nous apporter des solutions nouvelles pour l'électricité. C'est le rôle d'EDF d'y contribuer dans le domaine de la recherche et du développement (R&D). C'est aussi la raison d'une présence à l'international, destinée à connaître et pratiquer des environnements électriques différents.

Sur tous ces aspects stratégiques, qui s'inscrivent dans la continuité de la raison d'être d'EDF, définie sous l'égide de l'actuel PDG Jean-Bernard Levy, avec une très large participation au sein de l'entreprise, j'engagerai un travail en profondeur avec les équipes d'EDF dans les premiers mois, destiné à proposer une feuille de route, d'ici le printemps.

Pour terminer, je veux partager quelques convictions fortes, qui guident mon action en tant que dirigeant d'entreprise.

Je crois que la satisfaction des clients est le premier objectif de toute entreprise ; que la réussite de l'entreprise passe par l'engagement et le développement des compétences et des talents des personnes qui la composent ; que la diversité des origines et des savoirs et la mixité sont indispensables à la réussite d'une équipe ; que le dialogue entre les parties prenantes de l'entreprise et le dialogue social créent la confiance nécessaire à son progrès ; que la concurrence et la compétition sont bénéfiques à l'entreprise, en la poussant à faire mieux sans cesse ; que la culture de l'engagement et de la performance est indispensable à la réussite d'un projet d'entreprise ; que la responsabilité sociale d'entreprise est un engagement, pas une contrainte ; qu'il est possible de concilier préservation de la planète, développement et bien-être ; et, enfin, que l'électricité décarbonée est un atout majeur de progrès et d'industrialisation.

EDF n'est certes pas une entreprise comme les autres. Dépositaire du modèle du service public et animée par l'intérêt général, l'entreprise doit relever en même temps de nombreux défis. Au-delà des défis du moment, je crois qu'elle est en mesure de renouer avec l'excellence et l'exemplarité industrielles, qui font notre fierté partout dans le monde, et de jouer un rôle majeur dans l'avenir électrique.

L'actionnariat d'EDF est appelé à évoluer dans le cadre du projet de l'État de détenir 100 % du capital en tant qu'actionnaire de long terme. En plein accord avec l'État actionnaire, EDF restera gérée comme une entreprise industrielle, avec son intérêt social et sa personnalité morale propres. Ce seront ma mission et ma façon de travailler.

Je souhaite aborder cette mission en bâtissant une vision d'avenir et une relation de confiance avec les pouvoirs publics, indispensable pour réussir à relever les défis d'ampleur nationale qui sont devant nous. EDF ne peut réussir à servir le pays qu'avec cette

relation de confiance. Je m'attacherai à ce qu'elle soit nourrie de contacts réguliers avec votre commission et avec l'ensemble des élus dans les territoires. Et je serais naturellement ravi de revenir devant vous dans quelques mois, si vous confirmez ma nomination et si vous me le permettez.

Je souhaite commencer par essayer de répondre à certaines questions du rapporteur que je n'aurais pas d'ores-et-déjà couvertes.

Sur Alstom, le groupe avait acquis l'activité de production électrique de turbines à gaz du groupe ABB, au tout début des années 2000. Cette acquisition avait amené le groupe au bord de la faillite, à l'été 2003, car les turbines en question n'étaient pas de qualité, ce qui avait conduit l'ensemble des clients à réclamer 4 milliards d'euros. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de l'époque, Francis Mer, que j'avais l'honneur de servir, a pris la décision courageuse de ne pas laisser Alstom partir à la faillite et de mettre en œuvre un plan permettant de pérenniser l'ensemble de ses activités. Alstom a donc poursuivi son chemin sur une décennie et s'est redressé, traversant d'autres défis : la crise financière et l'accélération de la transition énergétique. Au début des années 2010, le secteur des turbines à gaz était en crise mondiale car plus aucune turbine de ce type n'était fabriquée où que ce soit, ce métier ne vivant plus que de la maintenance des turbines installées.

Alstom était convalescent dans ce monde-là, les leaders mondiaux étant General Electric, Siemens et Mitsubishi. Il s'est donc retrouvé dans une situation où ces métiers, qui souffraient énormément, risquaient à nouveau d'amener l'ensemble du groupe dans des difficultés. Les dirigeants d'Alstom de l'époque ont recherché les évolutions stratégiques indispensables pour préserver cette activité et la compétitivité de l'ensemble du groupe. C'est dans ce cadre, qu'en tant que banquier d'affaires, j'ai été amené à participer simplement à la prise de contact initiale avec General Electric. Il s'agit d'un grand groupe industriel, partenaire de Safran depuis 50 ans, devenu avec lui le leader mondial d'un des plus grands segments des moteurs aéronautiques. Parti par la suite rejoindre Schneider Electric, je n'ai pas suivi le reste de cette transformation.

M. Jean-Claude Tissot. – Nous avons besoin d'y voir plus clair sur vos objectifs. Après avoir suivi la privatisation des autoroutes et de la Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNM), après avoir participé à la libéralisation du marché de l'énergie et à la privatisation de Gaz de France (GDF), après avoir travaillé pour la l'introduction en Bourse d'EDF, lors de vos passages dans les cabinets ministériels de Bercy, après avoir supervisé la vente d'Alstom à General Electric lors de votre passage dans une banque d'investissement, comment l'expert de la privatisation et de la libéralisation que vous êtes, compte-t-il agir pour participer à la renationalisation d'EDF ? Votre nomination n'est-elle pas un aveu que le projet « Hercule » est de retour, avec la privatisation prochaine des actifs intéressants et la nationalisation de la seule production nucléaire ?

M. Jean-Pierre Moga. – Quelle stratégie envisagez-vous de porter pour fabriquer, développer et commercialiser les SMR, ces petits réacteurs nucléaires modulaires que nous utilisons déjà en particulier pour la chaufferie des sous-marins nucléaires ?

M. Fabien Gay. – Que pensez-vous de l'Arenh, qui est en réalité une spoliation d'EDF ? Ensuite, quelle est votre feuille de route ? Nous assistons au retour de l'État, mais sans débat parlementaire, EDF demeurant une société anonyme : avec vos 70 milliards de dettes, vous demande-t-on de vendre des actifs, céder des activités et vous séparer de salariés,

comme Dalkia, avec un projet « Hercule 2.0 », ou bien allez-vous bâtir un grand service public de l'énergie ?

Mme Martine Berthet. – Qu'est-ce que le passage à 100 % du capital public vous permet-il de faire, par rapport à la situation actuelle d'un capital détenu par l'État à 84 % ? Et quels sont vos projets s'agissant des barrages hydroélectriques ?

M. Bernard Buis. – Vous avez participé à l'introduction en bourse d'EDF en 2005, vous voici maintenant promis à la tête d'une entreprise renationalisée : dans quel esprit abordez-vous cette nouvelle étape ? Quelles sont vos priorités sur la relance du nucléaire ? La relance du parc nucléaire est aujourd'hui retardée en raison d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée ; or, EDF s'est engagé à redémarrer tous les réacteurs à l'arrêt pour cet hiver. Les annonces de la ministre de la transition énergétique Agnès Pannier-Runacher sur ce sujet, en septembre dernier, vous paraissent-elles tenables ? Quelle mesure comptez-vous prendre pour réussir ce défi ? Enfin, l'élu drômois que je suis verrait bien l'installation d'un troisième EPR sur son territoire : où en est-on ?

Mme Viviane Artigalas. – Avez-vous une feuille route sur de nouveaux développements de l'énergie hydraulique ?

Mme Amel Gacquerre. – Comment comptez-vous expliquer aux Français que l'électricité va coûter de plus en plus cher, ceci dans un contexte de baisse généralisée du pouvoir d'achat ? Vous dites, ensuite, devoir renouveler le parc nucléaire, mais que comptez-vous faire des déchets nucléaires à longue durée de vie – quelle est votre vision sur leur traitement ?

Mme Françoise Férat. – Le Gouvernement a lancé une concertation pour que le grand public puisse s'exprimer sur l'avenir du bouquet énergétique français avec, bien sûr, le nucléaire au centre de cette concertation, en posant trois grandes questions et avec comme objectif la neutralité carbone en 2050 : comment adapter notre consommation ? Comment satisfaire nos besoins énergétiques, tout en sortant de notre dépendance aux énergies fossiles ? Enfin, comment planifier et financer notre transition énergétique ? Je suis certes attachée à la concertation, mais comment comptez-vous prendre en compte les résultats de celle-ci ?

M. Laurent Duplomb. – La façon dont vous dites ce que vous voulez faire m'incite à vous donner ma voix, alors que ce n'était pas mon intention *a priori*. Cependant, le travail à faire reste entier, comme le montre cet exemple d'un jeune qui vient de reprendre une scierie sur mon territoire : EDF lui dit que ses charges d'électricité vont passer de 8 000 à 69 000 euros, et quand il demande une solution, l'entreprise lui répond que, s'il veut un tarif préférentiel, il n'a qu'à scier entre 21 heures et 5 heures du matin – comment en finir avec cet aveuglement technocratique absurde, qui nous tue à petit feu ?

M. Franck Menonville. – Comment voyez-vous le déploiement territorial du nouveau parc nucléaire évoqué par le président de la République : quelle articulation avec les sites actuels et allez-vous rouvrir la concertation territoriale ? Quel calendrier pour le projet Cigéo en Haute-Marne ? Enfin, quelle complémentarité entre les EPR et les SMR ?

Mme Florence Blatrix Contat. – Comment envisagez-vous la coopération européenne et internationale d'EDF ? En particulier, où en est le chantier d'EPR britannique d'Hinkley Point C ? EDF coopère sur ce chantier avec l'entreprise chinoise China General Nuclear Power Corporation (CGNPC), qui est ailleurs une concurrente : n'y voyez-vous pas un

problème ? Enfin, quels vous paraissent être les axes de coopération avec l'Allemagne, et ses industriels, dont la politique énergétique a pu sembler divergente avec la nôtre depuis sa décision d'arrêter la production nucléaire ?

M. Serge Mérillou. – Notre rapporteur Daniel Gremillet souligne qu'il faut donner un cap à EDF : quel est le vôtre ? Comptez-vous poursuivre la dérive ultralibérale de cette belle maison qui a fait la fierté de celles et ceux qui l'ont façonnée ? Ou bien serez-vous mandaté pour en faire un outil stratégique au service de notre souveraineté énergétique car capable de se positionner sur des enjeux de moyen et long termes ? Votre passé de dirigeant très libéral ne plaide pas pour vous...

M. Franck Montaugé. – Je n'ai pas compris sur quel mandat du Gouvernement repose votre candidature. Quel est votre projet organisationnel : comptez-vous conserver un groupe intégré, ou plutôt filialiser le nouveau nucléaire ? Que comptez-vous faire du projet « Hercule », devenu « Grand EDF » ? Et pour redresser les comptes de l'entreprise ? Si l'Arenh n'était pas supprimé, comment vous adapteriez-vous ? Allez-vous vers une prise en compte des coûts de production complets du mix énergétique national ? Pour la gouvernance elle-même, allez-vous vers un modèle dual, avec un président et un directeur général ? Enfin, comment comptez-vous financer le développement du nouveau nucléaire : par des sociétés de projet, au risque de remettre en cause l'intégrité du groupe, ou bien au sein même du groupe ?

Mme Dominique Estrosi Sassone. – Le Gouvernement a levé l'interdiction de publicité pour les offres vendues au tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE), comme l'offre « Tempo » d'EDF : jusqu'à quand cette mesure exceptionnelle est-elle en vigueur et quelles sont vos projections de souscriptions d'abonnés dans les prochains mois ? La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé une enquête sur des fraudes à l'Arenh de certains fournisseurs qui gonflent leur portefeuille clients pour bénéficier de plus larges quotas d'électricité nucléaire à prix cassé : comment le groupe EDF entend-il faire valoir ses droits devant la justice ?

M. Daniel Salmon. – Alors qu'EDF est très endetté et que l'Arenh est montré du doigt, à combien évaluez-vous le coût réel du MWh de nucléaire historique ? La filière nucléaire comporte de nombreux maillons faibles, par exemple les piscines qui sont aujourd'hui remplies à ras-bord : où en est-on sur ce point ? L'électricien italien Enel prévoit de construire une giga usine photovoltaïque : comptez-vous faire de même avec EDF, en intégrant une filière française qui aujourd'hui se meurt, à l'exemple de l'entreprise Photowatt ?

M. Joël Labbé. – Vous n'évoquez pas l'énergie à partir d'hydrogène qui semble pourtant constituer une filière d'avenir, si elle est produite à partir d'énergies renouvelables : qu'en pensez-vous ? Quels moyens comptez-vous engager dans la recherche ? Vous ne parlez pas, non plus, de sobriété énergétique – mais c'est probablement que la sobriété énergétique ne fait pas vos affaires de vendeur d'énergie... J'aurais aimé vous entendre parler d'usagers, et pas seulement de clients.

Mme Anne-Catherine Loisier. – Nous nous retrouvons sur les constats, mais nous restons sur notre faim quant à la stratégie : comment ne pas retomber dans les écueils qui nous ont conduits où nous en sommes aujourd'hui ? Deux questions plus ciblées : comment comptez-vous faire face aux difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée dans le secteur ? Quels moyens envisagez-vous pour parer à la vulnérabilité du pilotage numérique de l'énergie ?

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – EDF subit et peut subir toujours plus de cyberattaques : comptez-vous la faire bénéficier des techniques de protection que vous avez utilisées chez Schneider Electric ? La ministre de la transition énergétique nous a dit vouloir développer la géothermie : que pensez-vous pouvoir faire en la matière, notamment *via* Dalkia ?

Mme Micheline Jacques. – Dans les territoires ultramarins où l'énergie solaire est prédominante, le Gouvernement a décidé de revoir à la baisse le coût de rachat de l'énergie injectée dans le réseau, occasionnant un ralentissement du développement du photovoltaïque, compte tenu des frais d'approche du matériel et de l'étroitesse du marché.

À Saint Barthélemy, un projet d'installation d'une turbine de production d'électricité, couplée à une usine d'incinération des ordures, tarde à se réaliser. Lors de sa visite le 16 octobre dernier, le ministre des outre-mer, Jean-François Carenco, a annoncé qu'il plaiderait pour un coût de rachat de l'énergie par EDF autour de 350 euros par MWh : qu'en pensez-vous et allez-vous défendre ce tarif devant la CRE ?

Mme Patricia Schillinger. – Quels engagements pouvez-vous prendre pour aider les collectivités territoriales face à la hausse des prix de l'électricité ? Quelles sont les perspectives pour la Direction des systèmes énergétiques insulaires (EDF-SEI), qui fournit de l'électricité aux zones non interconnectées au réseau dit métropolitain continental : comptez-vous y déployer davantage d'énergies renouvelables ?

M. Rémi Cardon. – Que pensez-vous de la stratégie de l'État, avec la facture de 24 milliards d'euros, comprenant 10 milliards de manque à gagner sur les recettes fiscales pour l'électricité, 6 milliards de dépenses pour le gaz et 5 milliards de remise à la pompe pour le carburant – quelle est l'efficacité d'une politique qui aide autant un couple retraité à chauffer sa piscine qu'un travailleur modeste à maintenir la température de son salon à 19 degrés pour le début de l'hiver ? Qui plus est, le bouclier tarifaire ne protège pas bien des petites entreprises et les collectivités territoriales, qui n'ont plus accès aux tarifs réglementés du fait de l'application des règles européennes de la concurrence... Quelle est donc votre feuille de route sur ce bouclier tarifaire et que proposez-vous pour redresser la barre ?

M. Laurent Somon. – En tant qu'observateur extérieur à EDF, quels conseils stratégiques avez-vous donné au Gouvernement sur la régulation des prix qui permettent à l'entreprise de continuer à investir ?

M. Luc Rémont. – Merci pour ces questions très nombreuses et précises, je vais essayer d'y répondre sans en oublier, et j'espère avoir l'occasion de compléter ce que je vous dis aujourd'hui, en revenant devant vous.

Mon passé détermine-t-il mon avenir, Monsieur Tissot ? J'ai fait beaucoup de choses, pas toujours bonnes comme tout le monde – mais j'ai toujours eu pour objectif de trouver les voies et moyens de développer l'activité des entreprises pour lesquelles j'ai travaillé. J'ai été formé pour cela avec des mentors comme le ministre Francis Mer, qui m'ont appris à développer l'activité, à me placer dans cette perspective. Dans certaines circonstances, cela passe par l'ouverture du capital à des actionnaires diversifiées ; dans d'autres, il vaut mieux se recentrer sur un seul actionnaire : c'est le cas ici, l'État est un actionnaire de long terme, c'est favorable pour réaliser des investissements de long terme.

L'articulation entre les EPR2 et les SMR mériterait un long développement, Monsieur Moga. Nous tirons les leçons de deux décennies passées - à Flamanville, Olkiluoto et Hinkley Point C - à fabriquer les premiers EPR - avec des difficultés industrielles et organisationnelles - pour réussir l'industrialisation. Je crois qu'il est souhaitable, dans cette filière comme dans d'autres, de disposer d'un portefeuille de solutions qui permettent de s'adapter aux besoins des clients et des pays. Même si les SMR ne sont pas au même niveau de développement que les EPR2, pour la France comme pour l'étranger, il est souhaitable de proposer des SMR, où la France bénéficie de son expérience tirée en particulier de la propulsion nucléaire navale, pour servir le pays mais aussi les exportations : nous allons pouvoir présenter différents types de réacteur, et différents types de puissance, c'est un atout.

Monsieur Gay, l'Arenh est à bout de souffle, il a préservé les clients français d'une hausse excessive de prix, mais il n'a pas créé de concurrence réelle puisqu'il n'y a pas d'investissements en dehors de ceux d'EDF. Il faut donc réformer le système. Comment faire ? N'étant pas dans l'entreprise, je n'ai pas tous les éléments, mais c'est un travail à réaliser avec les équipes d'EDF. C'est bien l'orientation que je prendrai dans mes discussions avec les pouvoirs publics.

Madame Berthet, vous me demandez quel est l'avantage de passer de 84 % à 100 % du capital détenu par l'État : c'est plus favorable pour qu'EDF dépasse les difficultés opérationnelles du moment, reprenne un niveau de production élevé et se projette à long terme. Avoir un seul actionnaire simplifie la capacité de regarder à long terme. Sur l'hydroélectricité, je n'ai pas tous les éléments, la pérennisation est nécessaire, je travaillerai sur les modalités techniques pour qu'EDF trouve un accord, poursuive ses projets et se projette à long terme, en lien avec les collectivités territoriales, qui sont un partenaire essentiel de cette activité.

Comment passer de l'introduction d'EDF en bourse à sa renationalisation ? Monsieur Buis, en toute chose il faut être souple, dans l'intérêt de l'entreprise, et l'on mûrit avec l'âge... Nous sommes effectivement face à une pénurie de main d'œuvre, il faut des ingénieurs mais aussi des soudeurs nucléaires – or un soudeur nucléaire, il faut trois ans pour le former. Nous parlons de métiers industriels, j'en connais les difficultés de recrutement – et à Schneider Electric, nous formons une dizaine de milliers d'électriciens pour que les métiers de l'électricité perdurent. L'industrie navale a fait cela à tous les niveaux - ouvriers qualifiés, techniciens et ingénieurs -, il en va de même pour le nucléaire - au travers du Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire (GIFEN) notamment. Je soutiendrai activement la formation, le monde professionnel a besoin de voir le président d'EDF très actif sur cet enjeu, c'est décisif pour l'activité qui, sans renouvellement des professionnels, perd toujours plus de temps dans son développement.

Madame Artigalas, les concessions hydroélectriques sont un élément clé du programme stratégique d'EDF, je vous en préciserai l'actualité lorsque j'aurai travaillé sur le sujet avec les équipes d'EDF.

Madame Gacquerre, le tarif de l'électricité pour les ménages est un sujet très délicat car, depuis vingt à trente ans, les 58 réacteurs nucléaires ont fourni une énergie très compétitive. Nous entrons dans un nouveau cycle et, pour préparer l'avenir, chacun doit mettre du sien : l'entreprise, en restant performante, c'est mon travail ; la Nation, en renouvelant ses capacités de production ; les clients ou les usagers, selon le vocable que vous préférez, à travers le tarif. Notre parc de 58 réacteurs a été construit pratiquement sans financement public, il a été financé par les clients, et on l'a fait en évitant les fluctuations

exagérées des prix. Les clients financent le cycle complet, y compris l'aval du traitement des déchets nucléaires, c'est une nécessité pour la filière. Sur les déchets nucléaires, je ne connais pas encore tous les éléments des projets, mais c'est une mission très importante et je compte bien travailler sur l'ensemble du cycle du nucléaire, avec les entreprises ou organismes extérieurs pour nous assurer de la cohérence de la filière nucléaire sur ce sujet.

Madame Férat, la concertation que vous citez embrasse des questions qui concernent les pouvoirs publics au-delà de l'entreprise – et les résultats de cette concertation seront à prendre en compte par le Gouvernement, ils feront partie de la négociation qu'EDF aura avec le Gouvernement. Ils ne peuvent pas être uniquement pris en compte par l'entreprise.

Monsieur Duplomb, merci d'avoir l'intention de me donner votre voix. L'exemple que vous citez est saisissant, je n'ai pas de solution dans l'immédiat à proposer à ce repreneur d'une scierie, vous le comprendrez bien – ce qui ne m'empêche pas de considérer que la situation n'est pas satisfaisante... Je n'ai pas de baguette magique, mais j'entends trouver des solutions à ce type de problème même si EDF doit travailler dans les règles de marché fixées ; j'en ai une certaine habitude, les PME étant nombreuses parmi les clients de Schneider Electric.

Monsieur Menonville, le déploiement des EPR relève de la concertation, avec le Gouvernement et les collectivités territoriales, elle prend du temps. Il faut prendre en compte les problématiques d'autorisations. Nous avons su construire 58 réacteurs nucléaires en 20 ans, je ne crois pas que nous soyons capables en tant que Nation de recommencer, ceci pour des raisons industrielles qui regardent EDF et la filière nucléaire mais aussi parce que nous n'avons plus cette capacité nationale à construire – nous en aurons pourtant besoin. Nous aurons besoin de tout le monde pour répondre à l'exigence de nouvelles capacités nécessaires pour accompagner électrification et le renouvellement du parc. Les travaux d'accélération en cours sur les énergies nucléaires doivent aussi concerner l'énergie nucléaire. Je ne connais pas le détail de Cigéo, je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque j'aurai travaillé sur ce sujet avec les équipes.

Madame Blatrix-Contat, le projet d'EPR à Hinkley Point C, au Royaume-Uni, est important pour EDF, qui est un acteur important du marché britannique, et il est important aussi pour le développement de notre filière, qui connaît actuellement un creux - car quand vous n'avez pas d'activité, vous détruisez la filière ; je me rendrai donc sur place et suivrai ce dossier de très près. S'il existe des aléas et des difficultés, comme tous les projets, alors nous y ferons face et nous les relèverons. La relation avec l'Allemagne, ensuite, est très importante, nous devons construire un nouveau consensus énergétique, il y a des divergences claires à exprimer et à aplanir, pour construire le consensus européen, sur l'électricité mais aussi sur l'énergie plus généralement.

Vous qualifiez mon profil d'« ultralibéral », Monsieur Mérillou ? L'un de mes collègues me disait que j'étais surtout un « ultra humaniste »... En réalité, je crois à la réussite de l'entreprise, elle se développe par ses projets et par sa capacité à les accomplir. Voilà ce à quoi je crois. Je n'arrive pas avec un plan prédéfini. Mon mandat, c'est de faire réussir EDF.

Monsieur Montaugé, je n'ai pas l'habitude de raisonner sur l'organisation avant d'avoir défini les objectifs, car cela me semblerait raisonner à l'envers. J'ai résumé mon projet d'un opérateur qui réussit dans ses trois métiers fondamentaux : trouver des solutions

pour les clients, maintenir une production diversifiée et développer des réseaux – et c'est par leur fonctionnement en synergie que je pense fonder la réussite d'EDF.

M. Franck Montaugé. – Vous ne répondez guère sur la suppression de l'Arenh, ni sur le financement...

M. Luc Rémont. – J'ai répondu à M. Gay sur l'Arenh. Quant au financement du nouveau nucléaire notamment, je ne saurais vous répondre sur ce sujet - qui concerne EDF mais aussi le cycle du nucléaire dans son ensemble - avant d'avoir travaillé sur ce sujet avec les équipes, mais aussi le Gouvernement et la Commission européenne d'ailleurs. Je reviendrai vous voir une fois ce travail accompli.

Madame Estrosi Sassone, je ne sais pas jusqu'à quand la publicité pour le tarif « Tempo » est autorisée, j'ai moi-même reçu cette proposition et vais m'empresseur de l'accepter. Les fraudes sur l'Arenh m'interpellent autant que vous. C'est un des signes qui montrent que l'Arenh ne fournit fondamentalement qu'une option gratuite à des commercialisateurs qui peuvent, le cas échéant, en abuser. Nous suivrons de très près les enquêtes de la CRE.

Je ne connais pas le coût réel du MWh nucléaire, Monsieur Salmon, mais je m'en assurerai si je suis nommé à la tête d'EDF. Je travaillerai également sur l'aval, mais je n'ai pas aujourd'hui d'éléments pour vous répondre sur le remplissage des piscines des réacteurs. L'électricien italien Enel annonce une giga usine photovoltaïque, cela donne effectivement à réfléchir. L'Europe s'organise, comme elle le fait aussi pour les semi-conducteurs, c'est une bonne chose et je compte bien participer au mouvement. Il est souhaitable qu'une réflexion équivalente existe, par seulement sur les panneaux photovoltaïques mais aussi sur les composants critiques de la chaîne électrique : les batteries, l'électronique, etc.

La production d'hydrogène est effectivement une filière d'avenir, Monsieur Labbé, mais pas encore à un stade de maturité, c'est pourquoi EDF y travaille. La finalité industrielle paraît à ce stade plus accessible que l'électricité vers l'hydrogène puis vers l'électricité, qui en est à la R&D compte tenu de son rendement, mais je suivrai de très près le développement de la filière hydrogène.

J'ai parlé de sobriété énergétique dans mon propos liminaire, j'en fais même le plaidoyer – l'efficacité énergétique est l'un des credo de Schneider Electric et j'ai toujours tenu à ce que les entreprises puissent choisir leur matériel pour être sobres. Pour connaître les installations électriques sur le plan technique - industrielles, tertiaires comme résidentielles -, je sais qu'on peut réaliser 10 à 15 % d'économies sans effet sur le bien-être, les études statistiques le montrent. Et dans le domaine professionnel, un objectif de 30 à 50 % n'est pas hors de portée, et c'est d'autant plus intéressant qu'en général, on améliore dans le même mouvement la performance économique de l'entreprise. Les conseils d'EDF en région mais aussi Dalkia doivent œuvrer dans ce domaine.

Comment ne pas retomber dans les écueils qui nous ont conduits où nous en sommes aujourd'hui ? Votre question, Madame Loisier, montre que je vais avoir beaucoup de travail et besoin de beaucoup d'aide. Vous avez raison : le problème de la main d'œuvre qualifiée est l'un des plus redoutables, il faut commencer dès le collège à promouvoir les métiers industriels, qui sont des métiers nobles, bien payés, où l'on se réalise. Le pilotage numérique me tient à cœur, j'ai équipé des réseaux électriques dans le monde entier, la vulnérabilité numérique est l'un des premiers soucis des électriciens. Il y a des solutions mais

la menace change de nature, il faut s'adapter constamment, tous les opérateurs y travaillent pour que l'indispensable flexibilité soit robuste.

La géothermie comporte plusieurs volets, Madame Renaud-Garabedian, elle est sous-exploitée, en particulier le potentiel de production électrique en autoconsommation par pompe à chaleur, à moindre coût collectif : c'est un axe de capacités potentielles en GW, des pays l'ont fait. De même l'exploitation géothermique, qui varie selon la densité de la population.

Madame Jacques, je n'ai pas la réponse sur le coût de rachat de l'énergie et les retards des projets de cogénération dans les Outre-mer, ni sur le projet que vous citez – je reviendrai vers vous lorsque j'aurai les éléments de réponse. J'ai travaillé sur les particularités du contexte insulaire, je connais les défis particuliers de cette géographie en matière d'énergie, ses inconvénients et ses avantages, je compte y travailler et suivre les choses de près.

Madame Schillinger, je suis très sensible au coût de l'électricité pour les collectivités, les situations varient fortement et le Gouvernement vient de relever les seuils d'éligibilité au TRVE au-dessus de 36 kilovoltampères (kVA). Depuis hier, les collectivités de moins de 250 personnes peuvent bénéficier d'un soutien gouvernemental, dont je ne connais pas tout le détail. EDF est à disposition des collectivités pour trouver des solutions dans le cadre des règles de marché.

Monsieur Cardon, j'ai l'impression que votre question, portant sur la politique énergétique en général, s'adressait au Gouvernement plutôt qu'au candidat que je suis à la présidence d'EDF. L'énergie a un coût global, et mon rôle, à EDF, sera de veiller à ce que les choix de court terme n'obèrent pas l'avenir de l'entreprise – le reste dépend du Gouvernement.

Je resterai prudent sur le nombre de réacteurs nécessaires, Monsieur Somon, car le défi en tant qu'entreprise n'est pas de fixer un nombre, mais de créer une filière avec un coût récurrent et un délai de construction par réacteur les plus faibles possible. Une fois cette filière sur pieds, ce qui est le défi de l'EPR2, nous adapterons le nombre de réacteurs sur la durée aux besoins du pays. Plutôt que formuler le problème sur 6 ou 14 EPR2, il faut donc se lancer dans ce chantier, avec une vision industrielle pour en assurer le succès, qui est financier, industriel et humain. Pour cela, il faut assurer la réalisation de l'EPR2 récurrent - ou même du tandem d'EPR2 récurrents car il y a des bénéfices à en faire plusieurs sur un même site - pour faire en sorte que cela soit compétitif.

Sur la tarification, la régulation est de niveau européen et nos règles actuelles sont trop liées au court terme et à la dernière unité produite au gaz ; nous travaillerons avec la Commission européenne, et notre rôle sera, en la matière, de conseiller le Gouvernement.

Mme Sophie Primas, présidente. – Merci pour toutes ces réponses. Une fois que vous serez sorti de notre réunion, nous procéderons au vote à bulletin secret, que nous dépouillerons seulement après votre audition par l'Assemblée nationale, le dépouillement devant être simultané.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo, disponible en ligne sur le site du Sénat.

Vote sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Luc Rémont, aux fonctions de président-directeur général d'Électricité de France (EDF)

Mme Sophie Primas, présidente. – Nous avons procédé à l'audition de M. Luc Rémont, dont la nomination par le Président de la République est envisagée pour exercer les fonctions de président-directeur général d'EDF.

Nous allons maintenant procéder au vote sur cette proposition de nomination.

Ce vote se déroulera à bulletins secrets, comme le prévoit l'article 19 bis de notre Règlement. En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 7 novembre 1958, les délégations de vote ne sont pas autorisées.

Le dépouillement aura lieu à 14 h 20, de manière simultanée avec l'Assemblée nationale.

Je vous rappelle que le Président de la République ne pourra pas procéder à la nomination de Luc Rémont si les votes négatifs au sein des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat représentent au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés.

Il est procédé au vote.

La réunion, suspendue à 10 h 45, est reprise à 14 h 20.

Dépouillement sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Luc Rémont, aux fonctions de président-directeur général d'Électricité de France (EDF)

La commission procède au dépouillement du scrutin sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Luc Rémont, aux fonctions de président-directeur général d'Électricité de France (EDF).

Mme Sophie Primas, présidente. – Voici le résultat du scrutin, qui sera agrégé à celui de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants : 45

Bulletins blancs : 0

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

Pour : 26

Contre : 19

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo, disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mardi 8 novembre 2022

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 17 h 30.

Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Olivier Klein, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

Proposition de loi visant à protéger les collectivités territoriales de la hausse des prix de l'énergie en leur permettant de bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'énergie - Désignation d'un rapporteur

La proposition de loi visant à protéger les collectivités territoriales de la hausse des prix de l'énergie en leur permettant de bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'énergie, déposée par M. Fabien Gay, et Mmes Céline Brulin et Cécile Cukierman et plusieurs de leurs collègues du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est inscrite à l'ordre du jour du mercredi 7 décembre. Nous examinerons le texte en commission le mercredi 30 novembre. Je vous propose de désigner notre collègue M. Laurent Somon pour être rapporteur sur ce texte.

La commission désigne M. Laurent Somon rapporteur sur la proposition de loi n° 66 (2022-2023) relative aux tarifs réglementés de vente de l'énergie en faveur des collectivités territoriales.

La réunion est close à 19 h 30.

Mercredi 9 novembre 2022

- Présidence de Mme Sophie Primas, présidente -

La réunion est ouverte à 16 h 30.

Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 18 h 30.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Mercredi 26 octobre 2022

- Présidence de M. Christian Cambon, président -

Projet de loi de finances pour 2023 – Audition de Mme Anne-Marie Descôtes, secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

M. Christian Cambon, président. – Madame la Secrétaire générale, nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui pour une audition budgétaire sur les moyens du ministère de l'Europe et des affaires européennes pour 2023. Vous avez pris ces fonctions exigeantes le 30 août dernier, et je vous adresse donc au nom de notre commission tous nos vœux de succès, à un moment où notre outil diplomatique doit être conforté et renforcé.

Votre nomination intervient dans un contexte budgétaire favorable - enfin ! Les autorisations d'engagement du ministère progressent de 16 %. Les crédits de paiement augmentent de 9 %. Ce taux global masque des différences avec une augmentation importante de 13 % des moyens de l'aide publique au développement, et la hausse de 5 % de l'action extérieure de l'État. Vous nous direz si cette progression est suffisante au regard du niveau atteint par l'inflation ? Mais aussi au regard d'un des sujets majeurs de préoccupation de notre commission : la sécurité de nos concitoyens et de nos implantations à l'étranger. Nous avons encore en tête les images de l'attaque de notre ambassade à Ouagadougou il y a quelques semaines. Vous nous direz si vos moyens sont à la hauteur des enjeux dans un monde où l'affrontement n'est plus un risque, mais trop souvent une réalité, qui rend plus que jamais nécessaire nos diplomates professionnels.

Pour les moyens du réseau diplomatique, nous nous réjouissons vivement de l'augmentation des effectifs de 106 ETP en 2023 : j'ai encore eu l'occasion de le dire hier à la Ministre, en présence de plusieurs de nos collègues. Notre commission souligne depuis des années que nous avons été imprudents de fragiliser par tant d'attritions répétées notre réseau. Il était temps de redonner des moyens humains au Quai d'Orsay dans ces temps de compétition internationale exacerbée. Où seront déployés ces effectifs supplémentaires ? Nous souhaitons aussi des précisions sur l'application de la réforme de l'encadrement de la haute fonction publique au Quai d'Orsay. Les États généraux de la diplomatie doivent être l'occasion de revenir sur les conséquences de cette réforme. La Ministre nous a annoncé hier que les États généraux seraient lancés demain et nous en a présenté l'articulation, mais vous pourrez peut-être rentrer un peu dans le détail de ce dossier qui nous tient à cœur. Je rappelle que notre commission a adopté des recommandations dans ce domaine, à l'issue d'un gros travail de nos rapporteurs Jean-Pierre Grand et André Vallini. Ils ont formulé des propositions, que notre commission a fait siennes dans un large consensus. Ces recommandations seront-elles suivies ? Nous sommes très attentifs et attachés à la qualité de notre personnel diplomatique, qui est reconnue dans le monde entier : il faut préserver cet outil si précieux.

Pour l'aide publique au développement, les crédits augmentent à nouveau significativement, de 13 % en crédits de paiement par rapport à 2022, et de 9 % en ce qui concerne le cœur de l'APD : les dons-projets. Mais l'on note surtout une hausse de 146% des crédits de « Gestion et sortie de crise », qui passent à 730 millions d'euros. Quelle sera

l'affectation de ces crédits de gestion de crise ? Cette hausse ne reflète-t-elle pas, malheureusement et sans que cela ne soit de notre fait, une sorte de retour en arrière, de l'aide au développement à l'aide humanitaire, qui correspond à une forte dégradation de l'état de nombreux pays, notamment au Sahel ?

Enfin, nous n'oublions pas que vous avez été notre ambassadrice à Berlin. Peut-être nous donnerez-vous votre grille de lecture pour comprendre cet épisode de tensions au sein de la relation franco-allemande.

Mme Anne-Marie Descôtes, secrétaire générale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. – Je vous remercie pour votre accueil et pour cette occasion qui m'est donnée de m'exprimer devant vous sur les axes forts du budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Vous aviez auditionné il y a deux semaines la ministre, que vous avez revue hier soir, et qui a pu déjà vous présenter ses objectifs prioritaires. Je reviendrai sur quelques points particuliers.

Pour répondre le mieux possible à vos questions, je suis accompagnée d'une équipe représentant les programmes du ministère : Claire Bodonyi, directrice des affaires financières, Laurence Haguenaer, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, Jonathan Lacôte, directeur général adjoint des affaires politiques et Olivier Richard, directeur général adjoint de la mondialisation.

Avant d'aborder le projet de budget, je voudrais vous donner des éléments sur l'organisation des Etats généraux de la diplomatie. Par ce processus, il s'agit de répondre à la contestation sociale qui a traversé le ministère et aux interrogations qui existent encore. L'objectif est de permettre une réflexion commune et approfondie afin de trouver des pistes pour enrichir la réforme. Une équipe a été constituée autour de l'ambassadeur Jérôme Bonnafont, qui est le rapporteur général des Etats généraux. Son secrétariat général a été confié à Florian Escudié. Les travaux se répartiront en trois groupes de travail thématiques. Martin Briens présidera les travaux sur les défis de la diplomatie et sur la définition du métier de diplomate au XXIème siècle. Cyril Pierre présidera les travaux sur les conditions d'exercice du métier, le déroulement des carrières et les méthodes de travail. Eva Nguyen Binh présidera les travaux sur le rôle du ministère comme chef de file interministériel de l'action extérieure de l'Etat et des interactions avec les partenaires non étatiques.

Ces Etats généraux s'organiseront en deux phases. La ministre ouvrira la première phase le 28 octobre par une séance de travail hybride, avec une partie des agents en présentiel et des diplomates du réseau en visioconférence. Cette phase de consultation ne se limitera pas aux agents du ministère mais associera les autres parties prenantes de notre diplomatie pour qu'elle soit la plus large que possible. A partir de fin décembre/début janvier débutera la phase d'exploitation, qui visera à formuler une vision partagée des enjeux d'adaptation de notre métier, de notre action, de nos conditions de travail. Il s'agira de faire émerger des recommandations concrètes et opérationnelles au plus tard fin février ou début mars.

J'en viens au projet de loi de finances. Je connais l'acuité de votre maîtrise des grands enjeux de nos programmes. Je ne serai pas exhaustive mais je souhaiterais mettre en lumière quelques éléments me paraissant caractéristiques du budget 2023. Ce budget conforte la montée en puissance du « sac à dos du diplomate », qui recouvre tous les instruments dont a besoin le diplomate pour travailler convenablement en termes de sécurité, de fonctionnement, de matériel numérique ou encore de cadre immobilier. Sur tous ces volets, les moyens se

consolident, dans le cadre d'une démarche méthodique et cohérente conduite grâce à votre soutien.

S'agissant des coûts immobiliers, inhérents à notre présence dans le monde, il était crucial que la dynamique de rebasage des crédits budgétaires de l'entretien lourd de nos emprises se poursuive. Cette enveloppe passe de 41,7 millions d'euros en 2022 à 56,7 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 50,2 millions en crédits de paiement (CP) pour 2023. Pour assurer la continuité des opérations engagées et pour accélérer la mise en œuvre d'un plan de rattrapage, une dotation complémentaire exceptionnelle et non remboursable sur le compte d'affectation spéciale (CAS) 723 est nécessaire. Son montant a été fixé à 36 millions d'euros que le ministère espère pouvoir intégrer dans sa gestion 2023.

Je voudrais insister sur le caractère maîtrisé de notre stratégie immobilière. Le ministère a présenté il y a un an en conseil de l'immobilier de l'Etat (CIME) son schéma directeur immobilier pluriannuel pour l'étranger. Ce schéma dresse l'inventaire des 224 opérations à réaliser jusqu'en 2025. Plus de 150 projets structurants ont été lancés et doivent se poursuivre pour assurer la sécurité des personnes, préserver le patrimoine bâti, fournir un cadre de travail de qualité – c'est-à-dire à la fois moderne et attractif pour contribuer au rayonnement de notre pays – tout en tenant compte des impératifs de performance énergétique et environnementale.

Le projet de budget 2023 s'attache aussi aux moyens numériques de la diplomatie. Les efforts de financement se montent à 4,4 millions d'euros supplémentaires, qui nourriront notre stratégie pluriannuelle d'investissement numérique. L'objectif est de concilier le haut niveau de cyber sécurité avec un outillage numérique de nos agents dans le monde entier. Très concrètement, une partie de ces moyens supplémentaires permettront l'année prochaine la migration du parc de téléphones mobiles professionnels d'ancienne génération (smarteo) vers la solution Dphone, sécurisée et chiffrée.

Toujours au sein du programme 105, la sécurité reste une préoccupation prioritaire. Le niveau de sécurisation des ambassades, consulats, et instituts français est programmé depuis 2019 en fonction d'une doctrine définissant des standards adaptés au niveau de menaces auxquels il sont exposés, en tenant compte de l'évolution, parfois extrêmement rapide, des situations sur le terrain. S'agissant des opérations structurelles de sécurisation des emprises, le ministère a mis en place un plan d'investissement, soutenu en 2019 et 2020 par une mise à disposition exceptionnelle de crédits sur le CAS 723. À nouveau exclusivement porté par le programme 105, la sécurité de notre réseau bénéficie dans le PLF 2023 de moyens complémentaires, pour s'établir au total à 61 millions d'euros en AE.

Concernant le fonctionnement des ambassades, nous savons qu'en 2023 l'inflation continuera de peser. La hausse des coûts dans des secteurs clés (énergie, transports, prestations) conjuguée dans certains cas à une dépréciation de l'euro, exerce d'ores et déjà une pression sensible. Pour faire face à ce contexte, une ressource complémentaire de 3,9 millions d'euros est inscrite au PLF 2023. La ministre a par ailleurs souhaité engager le ministère dans une forte accentuation de la démarche éco responsable de notre réseau, en quintuplant le fonds interne d'appels à projets « ambassade verte », porté à 1 million d'euros. Ce fonds accompagnera les projets conçus localement par nos ambassades.

Je voudrais attirer votre attention sur la dynamique des ressources humaines, à laquelle le PLF essaie d'apporter un nouveau souffle. 106 nouveaux équivalents temps plein (ETP) sont créés, en comptant les 6 emplois dédiés à l'accompagnement de l'encadrement

supérieur. C'est une augmentation substantielle à l'échelle du ministère. Ces créations de postes seront évidemment dédiées aux priorités fixées par la ministre. Leur programmation fine est encore en cours car elle s'inscrit dans un exercice très collégial. Nous partons de l'existant, nous veillons à ne pas empiler des postes supplémentaires mais bien à déterminer au préalable les redéploiements ou les suppressions de postes possibles. Nous pouvons ensuite déployer ces nouveaux postes, selon une répartition fixée à 65 % pour le réseau et 35 % pour la centrale. Nous cherchons à nous adapter de la façon la plus pragmatique possible. L'année dernière, un volant de 200 postes (197 précisément) avait fait l'objet de transferts et réallocations. Il existe donc bien une réflexion sur la meilleure allocation possible de nos moyens.

Il était également crucial que le ministère poursuive le plan de modernisation des ressources humaines démarré en 2022. Ce plan bénéficie dans le PLF 2023 de 15,6 millions d'euros supplémentaires. Grâce à ces moyens accrus, le plan de convergence des rémunérations entre les titulaires et les contractuels pourra se poursuivre. Une dotation sera consacrée à la revalorisation des volontaires internationaux, qui font un travail remarquable dans nos ambassades. Enfin, l'harmonisation des rémunérations des agents de droit local permettra de lisser les écarts entre nos contractuels, écarts existant parfois au sein d'une même ville.

Parmi les autres mesures phares du plan de modernisation figure la création de l'école pratique des métiers de la diplomatie (EDI), service à compétence nationale, dont les moyens - augmentés cette année - seront reconduits en 2023. L'école met en place un pilotage global de l'offre de formation du ministère, y compris le collège des hautes études de l'institut diplomatique (le CHEID) au sein duquel nous serions honorés de continuer à recevoir des membres du Sénat. J'ai constaté, à l'occasion d'une visite récente de nos services nantais, avec quelle efficacité et ingéniosité l'EDI développe des modules conçus sur-mesure, en fonction des métiers et des besoins, en s'appuyant sur l'expertise-métier d'agents reconnus pour leur compétence.

Le troisième marqueur de ce budget 2023 concerne l'action accrue d'influence et de lutte contre la désinformation. La direction de la communication et de la presse se dote d'une nouvelle sous-direction consacrée à la veille et à la stratégie. Une enveloppe de communication de 2,5 millions d'euros supplémentaires permettra de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux, grâce notamment à une chaîne vidéo, destinée plus particulièrement à la jeunesse africaine. Un fonds communication devrait également être ouvert pour nourrir les actions des services de presse de nos ambassades, dans un souci de réactivité à la situation locale. Je rappelle également la nomination fin août d'une ambassadrice pour la diplomatie publique en Afrique, Anne-Sophie Avé. Une sous-direction de la cybersécurité a en outre été créée au sein de la direction des affaires stratégiques, de la sécurité et du désarmement.

Les priorités portées par le programme 185 bénéficient de moyens accrus pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route de l'influence. Cela passe notamment par le rehaussement des moyens de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) à hauteur de 30 millions d'euros : 10 millions d'euros seront consacrés au soutien indispensable des établissements scolaires du réseau libanais et 20 millions d'euros au financement des évolutions réglementaires qui impactent la rémunération des personnels de l'ensemble de réseau.

La quatrième ligne de force du budget 2023 concerne l'action consulaire. Les chiffres globaux du programme 151 ne sont pas toujours aisés à lire. Ils sont marqués par

2023 par la sortie du budget dédié à l'organisation des élections nationales en 2022. Trois mouvements à la hausse peuvent cependant être notés. Tout d'abord, l'enveloppe des bourses scolaires croît d'un peu plus de 10 millions d'euros, pour retrouver le niveau de 2021. Il s'agissait d'un engagement après la ponction de la soule de l'AEFE. En outre, le PLF 2023 dote le programme d'un budget de fonctionnement accru en France, pour soutenir le déploiement du service France Consulaire. Enfin, les crédits consacrés à l'aide sociale sont renforcés d'1 million d'euros, la vigilance du ministère restant entière à l'égard des besoins pouvant émerger de nos compatriotes fragilisés par les tensions économiques mondiales.

Je conclurai sur la forte hausse des moyens alloués à l'aide publique au développement. Le programme 209 voit ses crédits croître de 13 % par rapport à 2022. Les modalités d'action s'adaptent pleinement à l'imprévisibilité des événements puisque nous dotons le programme d'une provision pour crises majeures de plus de 200 millions d'euros. Le constat pour cette année comme pour l'année précédente est qu'il faut provisionner pour pouvoir réagir aux crises. En 2021, il s'agissait de l'Afghanistan ainsi que de financer l'initiative ACT-A face à la pandémie. En 2022, nous avons dû faire face à la guerre en Ukraine. Il y aura probablement d'autres crises et cette provision pour crises majeures est suffisamment financée pour nous permettre d'être réactifs.

Je souligne enfin que le PLF 2023 introduit pour la première fois, dans un esprit de sincérité, le principe d'une budgétisation en AE différente des CP sur les grands fonds multilatéraux du programme 209. Cette distinction, déjà utilisée sur le programme 110, conduit à fixer le plus fidèlement possible lors du PLF le niveau des engagements sur le canal multilatéral.

Je tiens à vous remercier pour votre soutien et votre bienveillance dans l'examen de ce projet de budget.

M. Jean-Pierre Grand. – Je souhaite tout d'abord rendre un hommage appuyé à tous les personnels du ministère, ils incarnent un service public aux Français révélé au grand public par la crise sanitaire. Leur dévouement est exemplaire. Les ressources humaines sont la richesse de votre ministère, et je me réjouis que les nouveaux recrutements puissent venir soulager les postes où la charge de travail était devenue trop pesante, particulièrement pour les secrétaires généraux d'ambassade.

L'arrêt des déflations l'année dernière était indispensable après la perte de 3 000 postes depuis 2007 et je vous félicite de la création cette année de 106 postes pour répondre aux besoins prioritaires de notre diplomatie. Combien seront affectés au renforcement de notre présence dans l'indopacifique et de notre capacité d'analyse politique dans certains pays ? Où seront basés ces nouveaux personnels ? D'autres personnels sont annoncés pour améliorer notre cybersécurité et la sécurisation de nos emprises, où seront-ils affectés ?

Le PLF prévoit-il bien les mesures nécessaires pour faire face à l'inflation et accompagner l'évolution nécessaire des contrats de droits locaux ? Le renforcement du centre de crise est-il prévu ?

Ma deuxième question porte sur la politique immobilière : dès 2015 notre commission recommandait deux axes essentiels pour votre ministère. Premièrement l'établissement d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour l'ensemble du patrimoine immobilier du ministère, il a été présenté en novembre 2021 et s'appuie sur les

recommandations de notre commission, et deuxièmement l'inscription des crédits nécessaires à l'entretien de ce patrimoine en loi de finances initiale.

Sur le premier point pouvez-vous nous présenter les grandes priorités du schéma pluriannuel pour 2023 ?

Sur le deuxième point, c'est tout d'abord un satisfecit puisque l'inscription sur le programme 105 des crédits immobiliers nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier du Ministère semble désormais actée. Sommes-nous au bout du chemin : les crédits budgétés pour 2023 sont-ils bien suffisants pour faire face aux besoins ? L'inflation a-t-elle là encore bien été prise en compte ?

M. André Gattolin. – Madame la secrétaire générale, je souhaite vous interroger sur la sécurisation de nos emprises à l'étranger. Tout d'abord je veux assurer les personnels qui ont subi les attaques de notre ambassade au Burkina Faso de notre soutien sans faille. L'enjeu de sécurité ne peut pas être ignoré. Les travaux de sécurisation nécessaires doivent être réalisés et financés.

Quelles sont les grandes priorités dans ce domaine en 2023 ? Nos actions de sécurisation vont-elles se réorienter en raison de la guerre en Ukraine ou de l'influence grandissante de la Chine et de la Russie en Afrique, notamment ?

Il était prévu que la sécurisation de nos emprises à l'étranger soit financée par 29 ventes permettant de rembourser l'avance du compte d'affectation spécial (CAS) de 100 millions d'euros. Est-ce bien raisonnable ? Pouvez-vous nous assurer que nous ne nous retrouverons pas avec des personnels qui ne se logent plus ou qui louent, dilapidant en 10 ans le produit d'une cession ? Quand ils arrivent à louer car les difficultés dans ce domaine sont bien réelles !

Enfin, je souhaite vous féliciter pour l'effort réalisé, cette année encore, en matière de contributions volontaires. Nous sommes passés de 20,2 millions d'euros en 2021 à près de 30 millions d'euros en 2022. En 2023, la France prévoit de verser 58 millions d'euros de contributions volontaires sur le programme 105. Pourriez-vous nous en donner le détail ? Le décrochage de la parité euro dollar et l'envolée de l'inflation ont-ils bien été pris en compte dans la fixation de ce montant ? Êtes-vous en mesure de nous présenter des retombées de cette politique volontariste menée en matière de contributions volontaires ? La France est-elle parvenue à peser sur les orientations et les décisions de certains fonds qu'elles abondent ainsi de façon volontaire ?

M. Ronan Le Gleut. – Lors de son audition, la ministre n'a pas répondu à ma question concernant la hausse de la cotisation retraite des fonctionnaires détachés à l'étranger prévue par un décret du 26 avril 2022 et abrogée par décret dès le 2 juin. Pourriez-vous nous indiquer si cette mesure est toujours d'actualité ? Dans cette hypothèse, pourriez-vous nous indiquer à quelle échéance celle-ci devrait être mise en œuvre et si vous avez pu en évaluer l'impact moyen sur les rémunérations des personnels de l'AEFE notamment ?

Devant notre commission, la ministre a indiqué que la moitié du surcoût lié à la mise en place d'un nouveau statut de personnel détaché serait financé par un reliquat de crédits versé à l'AEFE dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 au titre de l'aide à la scolarité, l'autre moitié ayant vocation à être prise en charge par une augmentation de la subvention versée à l'agence en 2023. Or il semblerait que les crédits issus

de la LFR 3 de 2020 auront été intégralement consommés en 2022. Devons-nous donc comprendre que les 7 millions d'euros concernés seront financés sur les crédits consacrés à l'AEFE ou sur sa trésorerie ?

Ma dernière question porte sur une problématique qui dépasse le champ du programme 185 mais qui a trait à la fiscalité. En effet, il semblerait que certains retraités français vivant en Italie fassent l'objet d'une double imposition en dépit d'une convention fiscale bilatérale signée en octobre 1989. L'administration fiscale italienne a ainsi adressé des redressements fiscaux à plusieurs dizaines de résidents italiens percevant des pensions françaises. Il semblerait en outre que certains de nos concitoyens résidant en Belgique et en Grèce rencontrent les mêmes difficultés. Le ministère a-t-il été alerté de ce problème et, dans l'affirmative, une réflexion a-t-elle été engagée avec Bercy pour y répondre ?

M. André Vallini. – Une augmentation des droits de scolarité dus par les familles des élèves scolarisés au sein du réseau de l'AEFE est-elle envisagée en 2023 du fait de l'inflation ? Dans l'affirmative, quelles mesures sont envisagées par le ministère pour en limiter l'impact ?

Le contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE pour les années 2021-2023 prévoit la fin de la possibilité pour l'agence d'avoir recours aux avances de l'Agence France Trésor pour le financement d'investissements immobiliers à compter de 2023. Dans la mesure où l'emprunt lui est interdit, il est prévu qu'un mécanisme alternatif soit mis en place. Pourriez-vous nous préciser les dispositifs envisagés à ce stade ? Une solution pourrait être d'inscrire des crédits au titre d'une subvention pour charges d'investissement. Cette possibilité est-elle étudiée par le ministère ?

M. Bruno Sido. – Madame la secrétaire générale, l'année 2021 a été marquée pour l'administration consulaire par le déploiement de la phase pilote du service France Consulaire.

Cette plateforme joignable par courriel et par téléphone doit permettre à l'issue de son déploiement à l'ensemble de nos compatriotes résidant à l'étranger de bénéficier d'informations générales et d'initier leurs démarches administratives de manière dématérialisée.

Alors que le service a initialement bénéficié à cinq postes pilotes, il est aujourd'hui accessible dans treize pays européens. Pourriez-vous nous donner votre premier retour d'expérience sur le déploiement du service et nous indiquer dans quelle mesure il a permis à nos agents des postes consulaires d'améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous en dire plus sur le calendrier de déploiement de ce nouveau service pour les ambassades et consulats situés en dehors du continent européen ?

M. Guillaume Gontard. – Madame la secrétaire générale, le projet de loi de finances que vous présentez cette année prévoit de rétablir l'enveloppe de financement des bourses scolaires des élèves français de l'étranger à son niveau de 2021.

La hausse de l'inflation qui ne concerne pas seulement l'Europe risque toutefois de renforcer le besoin de soutien des familles expatriées pour financer la scolarisation de leurs

enfants. Au Liban, où les facteurs de crises excèdent largement l'inflation et la pandémie, les frais de scolarité moyens par élève sont passés de 4 200 € à 8 300 € en un an !

Alors que la crise économique provoquée par la pandémie de covid-19 continue de ralentir voire de paralyser certaines régions du monde, estimez-vous que le maintien de l'enveloppe de dotation à son niveau actuel sera suffisant ? En particulier, pourriez-vous nous indiquer comment l'évolution de l'inflation dans chaque pays sera prise en compte ? Il est de notre devoir de nous assurer que nos compatriotes souhaitant scolariser leurs enfants dans les établissements du réseau puissent bénéficier de l'aide nécessaire lorsque leur niveau de ressources le justifie.

M. Hugues Saury. – Si notre commission se félicite de l'augmentation constante des moyens consacrés à l'aide publique au développement et à l'AFD, elle rappelle qu'elle a plusieurs fois proposé de renforcer la fonction de tutelle de l'AFD au sein de la direction générale de la mondialisation (DGM). Des actions ont-elles été entreprises dans ce sens ? Plus généralement, il semble important d'améliorer la formation des agents du ministère dans ce domaine de l'APD, notamment dans le cadre des conseils de développement locaux dont la création est l'une des avancées de la loi du 4 août 2021. Des mesures ont-elles été mises en place pour y parvenir ?

M. Rachid Temal. – J'aurai deux questions. Pouvez-vous tout d'abord nous indiquer la date de la prochaine réunion du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) ? Nous avons posé la question à la ministre mais sans avoir de réponse précise. La dernière réunion remonte à 2018.

On observe au sein des crédits de la mission « aide publique au développement » du PLF 2023 une progression très forte de l'ensemble des crédits liés aux missions humanitaires et de traitement des crises. En particulier, le Centre de crise et de soutien (CDCS), et, au sein de celui-ci, le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS), se voient confier des enveloppes financières en augmentation constante et des missions sans cesse plus étendues, du Mali à l'Afghanistan en passant par l'Ukraine. Dans de nombreux cas, le centre de crise et de soutien fait appel à des ONG pour mener à bien les actions humanitaires au plus près du terrain, mais encore faut-il pouvoir piloter ces ONG, les contrôler et évaluer les résultats de leur action. Le CDCS dispose-t-il des ressources humaines, de l'organisation et des instruments nécessaires à cette montée en puissance rapide des missions et des budgets ? Dans ce domaine de l'aide humanitaire nous étions plutôt en retard par rapport à des pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, avons-nous progressé dans ce domaine ?

M. Ludovic Haye. – Depuis quelques années, les crédits d'aide au développement à la disposition des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) dirigés dans les ambassades par le COCAC (Conseiller de coopération et d'action culturelle) ont recommencé à augmenter via les FSPI (Fonds de Solidarité pour les projets innovants). Est-ce que les SCAC ont été, ou vont être renforcés en conséquence ? N'y a-t-il pas, du fait de cette remontée en puissance des SCAC, des chevauchements de compétences encore plus fréquents que par le passé avec les agences AFD locales ?

Mme Anne-Marie Descôtes. – Je vous remercie pour vos félicitations, que je transmettrai aux agents du ministère.

S'agissant de l'affectation des 106 ETP en 2023, la décision sera prise par la ministre. Je ne saurais donc anticiper sur le travail qui sera fait, la répartition étant encore à définir. L'Indopacifique sera concerné par ces nouvelles affectations.

Sur la répartition des crédits immobiliers, nous devons tenir compte des crises et des situations nouvelles, comme l'attaque inacceptable contre notre emprise à Ouagadougou. Nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour remédier à cette détérioration. Des travaux étaient déjà en cours au moment où cette attaque est intervenue. La sécurisation du bâtiment suite à l'attaque (renforcement du nombre de gendarmes, travaux urgents de réparation et de remise à niveau) se poursuivra.

Sur la cybersécurité, je rappelle la mise en place en cours d'une nouvelle sous-direction. Le ministère des affaires étrangères fait l'objet quotidiennement de dizaines d'interventions hostiles. Nous sommes donc extrêmement vigilants et des moyens supplémentaires doivent être dégagés, à la fois en central et dans le réseau. La direction du numérique sera équipée en conséquence.

Sur l'enjeu des retraites, je voudrais préciser que les travaux sont toujours en cours. Nous prenons évidemment très au sérieux cette question. Sur les surcoûts liés aux changements de statuts de résidents, une augmentation de crédits est prévue pour prendre en charge la moitié du surcoût, soit 7 millions d'euros sur les 14 que cela couvrira en 2023.

En ce qui concerne les investissements à l'AEFE, les modalités d'une subvention pour charge d'investissement n'ont pas encore été fixées. L'échéance de 2023 sera peut-être trop courte. Mais il s'agit d'une idée sur laquelle nous allons continuer à travailler.

Sur le problème de la double imposition, la question a été posée s'agissant de l'Italie mais elle concerne aussi la Belgique. Ce ne sont pas des sujets nouveaux. Nous allons continuer à travailler pour arriver à une interprétation convergente des textes. S'agissant de l'Italie, l'entrée en vigueur prochaine du traité du Quirinal avec la mise en place de concertations régulières permettra un dialogue plus fluide et favorisera l'émergence de solutions.

L'inflation, bien que plus ou moins forte selon les pays, est présente partout. C'est pourquoi nous devons garder une relative agilité dans nos réponses. Cette inflation touche évidemment le réseau des établissements français et l'AEFE, raison pour laquelle l'enveloppe des bourses a été abondée.

Le service France Consulaire, ouvert au public le 13 octobre 2021, couvre aujourd'hui 13 pays. Il répond de manière rapide et précise aux besoins des Français de l'étranger souhaitant obtenir une information ou une assistance pour initier leur démarche administrative, sans délai et au prix d'un appel local. Ce service permet de rétablir une chaîne d'accueil du public plus vertueuse. Il permet aussi aux consulats de concentrer leurs moyens sur des actions qui nécessitent un accueil physique. Je crois donc que France Consulaire a largement atteint son objectif. Les commentaires que j'ai pu recueillir à Berlin étaient très positifs. Nous sommes attentifs à tout ce qui pourra remonter du réseau pour améliorer encore le service.

Nous sommes tout à fait conscients de la situation dramatique et toute particulière du Liban. Une enveloppe spécifique pour soutenir les établissements dans ce pays est prévue pour faire face aux frais de fonctionnement en hausse, et éviter une répercussion

trop forte sur les familles. Le contexte est extrêmement inquiétant. La ministre s'est rendue sur place récemment et a tenu à réaffirmer la nécessité de mettre en place une gouvernance permettant une stabilisation du pays.

S'agissant des nécessités de formation dans les actions d'aide publique au développement, la question de l'exercice de la tutelle de l'AFD est en effet essentielle. Nous aurons l'occasion de travailler sur ce sujet avec la nouvelle équipe à la tête de la DGM. Cela rejoint la question plus générale des conditions de l'exercice de la tutelle sur les établissements publics. Il est très important que nos services soient représentés non seulement à bon niveau mais surtout par des collègues en mesure d'intervenir utilement sur les sujets. Rémy Rioux ayant été confirmé dans ses fonctions à la tête de l'AFD, nous pourrions examiner avec lui les moyens de mieux coordonner nos actions. La question de la coordination entre l'intervention des équipes de l'AFD et celle de nos ambassades, et en particulier de nos services de coopération, est centrale.

L'enjeu est notamment de s'assurer qu'outre l'action dédiée aux populations locales et à celles concernées par ces projets, nous menons un travail d'influence et participons au rayonnement de notre pays et de nos entreprises. Il y a sur ce sujet un travail plus approfondi à conduire. Le cycle de préparation du CICID étant assez lourd, je ne suis pas en mesure de vous donner de date précise. Il est certain néanmoins qu'il se tiendra l'année prochaine, probablement au début du printemps. Les groupes de travail ont bien été mis en place.

La différence a été soulignée entre notre capacité d'action et celle de nos partenaires allemands et britanniques. Je tiens à souligner que nous sommes revenus à 0,55 % en termes d'aide publique au développement, ce qui n'est pas négligeable. Nous devons poursuivre cet effort et faire en sorte qu'il soit maintenu l'année prochaine. Si nous ne sommes pas encore en mesure d'arriver aux 0,7 %, affiché comme objectif idéal, nous devons néanmoins veiller à ce que notre action porte effectivement ses fruits en matière d'influence et de visibilité de l'action de la France.

M. Jacques Le Nay. – Nous nous félicitons que les crédits de la sécurité des postes et emprises diplomatiques soit en augmentation de plus de 4 millions. Après les crises internationales, et notamment après le retour des Talibans à Kaboul, les demandes de visas pour la France auprès des consulats en Iran et au Pakistan, se multiplient. Est-il envisageable de renforcer temporairement les équipes consulaires pour faire face à l'afflux de ces demandes ? Comment évoluent les contributions de chaque Etat européen à la politique européenne de développement et de coopération internationale ? Plus largement, comment évoluent les contributions à la solidarité internationale des principaux Etats bailleurs en cette période de crise économique ?

M. François Bonneau. – La lutte contre la désinformation est un enjeu politique d'influence de la France, comme on a pu le voir au Burkina Faso récemment. A cet égard, le PLF 2023 prévoit un plan de communication de 2,5 millions d'euros visant notamment à lutter contre la désinformation par la création d'une chaîne vidéo pour la jeunesse. Ceci viserait en outre à instaurer un climat de confiance entre ces populations et les représentants français. Ces moyens sont-ils suffisants face à la contestation de la présence française alimentée notamment par les narratifs russes ?

Mme Hélène Conway-Mouret. – Nous nous lamentons depuis des années sur la baisse des crédits de ce ministère. Nous avons une double peine dans cette commission

puisque ce fut aussi le cas pour le ministère de la défense, qui a aussi joué un rôle pesant dans l'ajustement budgétaire. Nous avons tenté par le biais d'amendements de rectifier ces baisses, sans grand succès.

Je voudrais avoir deux précisions. S'agissant de la communication, nous avons pris conscience du besoin de lutter contre la propagande anti-française, avec notamment la création d'une chaîne. Ce budget de 2,5 millions d'euros reste néanmoins assez modeste au vu des besoins. Est-il prévu de recruter des locuteurs des langues de ces pays ainsi que de spécialistes des réseaux sociaux, au-delà de la création de cette chaîne ?

Sur l'immobilier, contrairement à ce qui était prévu dans le précédent budget, la hausse des moyens n'a pas eu lieu en 2022. En effet, une dotation à hauteur de 36 millions d'euros était prévue mais le ministère n'a pas bénéficié de ces crédits promis, ce qui pose un problème de sincérité budgétaire. Quels sont donc les travaux auxquels nous avons dû renoncer ? Quelles sont les priorités pour les crédits annoncés ?

Je terminerai par un plaidoyer pour que les nouveaux ETP soient déployés dans les postes consulaires, tout en sachant que l'augmentation ne vient que rectifier les suppressions intervenues entre 2017 et 2019, dans le cadre d'Action publique 2022. Nous ne faisons que revenir au niveau de 2017.

M. Olivier Cadic. – Votre prédécesseur avait fixé comme objectif pour 2022 d'ouvrir France Consulaire à l'Europe entière. Cet objectif n'a pas été atteint. Il est par ailleurs prévu d'ouvrir ce service au monde entier d'ici fin 2023. Quand cet objectif pourra-t-il être atteint ?

Pour ne pas rester les simples spectateurs de l'action du Gouvernement et assumer notre mission de contrôle de son action, nous aurions besoin d'un plan de programmation consulaire, qui nous permette d'appréhender l'évolution du réseau dans le temps. Avez-vous un plan pour les trois prochaines années, pour savoir s'il y aura des créations de consulat ou des fermetures prévues ? Nous espérons par exemple l'anticipation de la création d'un consulat général à Melbourne. Que pouvez-vous nous en dire ?

Enfin, le nouvel élan prévu par le Président de la République pour l'enseignement français à l'étranger a permis de passer de 495 à 560 écoles françaises à l'étranger en 4 ans. Mais nous restons sur une croissance annuelle de 3 % du nombre d'élèves. Ces augmentations restent donc insuffisantes pour atteindre l'objectif présidentiel d'ici à 2030. Il avait été promis aux parlementaires des États généraux de l'enseignement français à l'étranger à la rentrée. Qu'en est-il ?

Mme Anne-Marie Descôtes. – Le développement d'une approche souple en matière de ressources humaines, notamment s'agissant du réseau consulaire, est encouragé par la ministre. Nous travaillons activement sur ce sujet. Lors de mon déplacement à Nantes, j'ai pu constater la grande disponibilité mais aussi la demande des agents à travailler en ce sens. Il peut être plus utile et plus efficace de constituer des équipes de renfort ponctuellement, de manière saisonnière, pour couvrir des besoins particuliers.

La mise à disposition des 36 millions d'euros sans contrepartie sur le CAS immobilier décidée en lettre plafond en 2022 n'a pas été mise en œuvre, les fonds n'étant pas encore disponibles. Elle est remise à la lettre plafond 2023. Ces fonds ne sont pas dépendants de nos ventes.

Dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), les grandes priorités avaient déjà été déterminées et nous devons nous y tenir. Avait notamment été identifié pour l'administration centrale le très important projet ERA, qui concerne l'aile des archives et dont les travaux sont très lourds et très longs. À l'étranger, nous cherchons à rationaliser les entreprises, à la fois pour des raisons budgétaires et fonctionnelles mais aussi pour des raisons de sécurité. Une réflexion est également en cours sur les doctrines concernant le logement (prise à bail ou logements construits en campus). On ne peut pas avoir de solution générale, il faut examiner au cas par cas, en fonction des exigences locales. Les crédits budgétaires doivent être portés à plus de 80 millions d'euros lorsqu'il n'y aura plus de crédits de cession.

S'agissant de la désinformation et de la lutte contre les narratifs russes notamment, un important travail sera conduit grâce à la nouvelle sous-direction de la veille et de la stratégie. Des experts des langues étrangères mais également des spécialistes des réseaux sociaux se trouvent à sa tête et dans ses équipes. Nous ne sommes pas seulement présents sur Twitter mais également sur TikTok. Nous travaillons de plus en plus avec des influenceurs via la mise en ligne de vidéos et de podcasts. Nous faisons également de la communication en chinois, par le biais d'un compte Twitter et de pages dédiées sur le site de France diplomatie. Nous voulons non seulement être plus présents mais également plus efficaces en renforçant la technicité des équipes en charge de ces sujets très sensibles.

S'agissant des contributions aux Nations unies, la France se situe au 7ème rang des pays contributeurs (6ème contributeur obligatoire et 7ème contributeur volontaire). Nous avons regagné des places par rapport à 2019, où nous étions au 10ème rang. Mais nous ne sommes pas revenus au niveau de 2015.

Selon nous, l'affectation des ETP supplémentaires ne doit pas se concentrer seulement sur le réseau consulaire. Nous ne raisonnons pas de cette façon mais plutôt en termes d'efficacité, en examinant les besoins actuels et les économies et les réallocations que nous permettent la mise en place des moyens numériques. Ainsi, le déploiement du service France Consulaire dans un nombre croissant de pays permettra de libérer les équipes pour d'autres tâches et donc d'assurer une meilleure allocation des moyens.

L'adaptation du réseau consulaire se fait bien évidemment en fonction de l'évolution des besoins et de la situation des pays. En 2021, le Bureau de France à Monterey a été transformé en consulat général. Nous avons également créé un consulat général à Mossoul et un autre à Florence. Nous n'avons pas pris de décision définitive sur Melbourne.

Le doublement des effectifs de l'enseignement français à l'étranger d'ici à 2030 est un défi majeur. Ayant dirigé cette institution, je sais que l'AEFE a cependant l'habitude d'en relever ! Une réflexion sera mise en place au printemps 2023 et je suis certaine que la représentation nationale souhaitera y participer.

M. Christian Cambon. – J'aurai quelques observations avant de conclure cette audition. Concernant la réforme du corps diplomatique, j'ai accepté la proposition de la ministre - qui doit nous être notifiée par l'ambassadeur Jérôme Bonnafont - de participer aux États généraux de la diplomatie, avec mon collègue Jean-Louis Bourlanges. Mais j'invite le ministère à s'appuyer beaucoup plus largement sur les parlementaires. Il y a dans cette commission beaucoup de compétences et je ne saurais porter à moi seul tout ce que les uns et les autres connaissent de notre diplomatie. N'hésitez pas à solliciter le concours des sénateurs et sénatrices. Nous avons dit hier au ministre des armées que le Sénat doit servir de think tank au Gouvernement.

Hélène Conway-Mouret vient de souligner un autre point sur lequel nous avons appelé régulièrement l'attention du Gouvernement : l'immobilier de nos équipes diplomatiques. Cet immobilier n'est pas un lieu de confort pour nos diplomates mais un moyen d'influence et de rayonnement. Nous le voyons à travers tous les déplacements que nous effectuons. Nous sommes heureux qu'un coup d'arrêt ait été mis à la vente des « bijoux de famille ». Les réinstallations, après ces ventes, sont soit très couteuses, soit mal adaptées (voire les deux). Je prendrai pour exemple l'installation de notre représentation permanente à New York dans un pavillon de Greenwich, qui ne convient assurément pas pour organiser des réceptions et recevoir des délégations. Toutes les réunions importantes se déroulent donc désormais dans des halls d'hôtels. La France a perdu ce supplément de prestige, qui faisait de la visite à la résidence de l'ambassadeur un privilège.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur les modalités de recrutement des agents de droit local (ADL), notamment dans les consulats, qui pourraient représenter un danger à terme. Même si les procédures sont sérieuses, nous ne sommes pas à l'abri d'infiltrations dans des fonctions très sensibles dans le but de renseigner des puissances étrangères. Je comprends les nécessités budgétaires qui conduisent à privilégier les ADL mais il convient de n'utiliser cette facilité qu'avec raison. Dans certains postes diplomatiques constitués de 15/20 personnes, il n'y a qu'un ou deux diplomates venant de Paris. On pourrait parfois penser que ce n'est plus une ambassade mais un service local !

Vous avez évoqué la possibilité d'équipes volantes pour les consulats. J'ai eu l'occasion de transiter dans plusieurs consulats de France dans des pays de l'Orient. J'ai constaté l'importante charge de travail que ces consulats ont à traiter. Les dossiers s'accumulent, des milliers de demandes en matière d'immigration y affluent. Ces agents mettent en œuvre beaucoup de compétences pour assurer ce travail d'instruction vigilante. Je plaide donc pour que ces consulats bénéficient de ces ressources nouvelles.

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement doit être appliquée dans tous ses articles, notamment son article sur le comité d'évaluation. Ce comité, où doivent siéger des parlementaires, n'est toujours pas en place. Or il s'agit d'une pièce essentielle de cette loi pour que le Parlement puisse assumer sa mission de contrôle. Rien que pour l'AFD, nous parlons de 12 milliards d'euros !

Je vous prie une nouvelle fois de transmettre à l'ensemble de vos agents toutes nos félicitations, notre soutien et toute notre confiance. Nous avons constaté, en nous rendant sur place, la qualité de nos agents, à quelque niveau que ce soit.

Madame la secrétaire générale, utilisez le Sénat ! Un sénateur ne s'use que quand on ne s'en sert pas.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Lundi 7 novembre 2022

- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente -

La réunion est ouverte à 13 h 35.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 - Examen des amendements de séance (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 15 h 45.

- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente -

La réunion est ouverte à 19 h 35.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 – Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire

La commission soumet au Sénat la nomination de Mme Catherine Deroche, M. Philippe Mouiller, Mme Corinne Imbert, Mme Élisabeth Doineau, M. Bernard Jomier, Mme Michelle Meunier, M. Martin Lévrier comme membres titulaires, et de M. René-Paul Savary, Mme Pascale Gruny, Mme Chantal Deseyne, M. Olivier Henno, Mme Monique Lubin, Mme Véronique Guillotin et Mme Laurence Cohen comme membres suppléants de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 – Suite de l'examen des amendements de séance (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 20 h 40.

Mardi 8 novembre 2022

- Présidence de M. Philippe Mouiller, vice-président -

La réunion est ouverte à 13 h 35.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 - Suite de l'examen des amendements de séance (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 14 h 10.

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Mercredi 2 novembre 2022

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

La réunion est ouverte à 9 h 15.

**Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables -
Examen des amendements de séance**

M. Jean-François Longeot, président. – Nous examinons maintenant les amendements de séance sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Nous commençons par l'examen des amendements du rapporteur.

EXAMEN DES AMENDEMENTS DU RAPPORTEUR

Article 1^{er} C

L'amendement rédactionnel n° 658 est adopté.

Article 1^{er} D

L'amendement de précision juridique n° 659 est adopté.

Article 1^{er}

L'amendement rédactionnel n° 660 est adopté.

L'amendement de coordination n° 668 est adopté.

Article 1^{er} ter

L'amendement rédactionnel n° 661 est adopté.

Article 1^{er} sexies

L'amendement de coordination n° 662 est adopté.

Article 1^{er} septies

L'amendement rédactionnel n° 663 est adopté.

Article 5

L'amendement de coordination n° 667 est adopté.

Article 9

M. Didier Mandelli, rapporteur. – L'amendement n° 669 prévoit que les installations de stockage d'énergie visées seront conçues de façon à garantir le moindre impact paysager.

L'amendement n° 669 est adopté.

Article 10

L'amendement de coordination juridique n° 664 est adopté.

Article 11

L'amendement de clarification n°670 est adopté.

Article 11 bis

L'amendement rédactionnel n°665 est adopté.

Article 11 quater

L'amendement rédactionnel n° 666 est adopté.

Article 12

M. Didier Mandelli, rapporteur. – L'amendement n° 655 vise à corriger des erreurs de référence.

L'amendement n° 655 est adopté.

Article 13 bis

L'amendement de précision rédactionnelle n° 656 est adopté.

Article 14

L'amendement de correction n° 657 est adopté.

EXAMEN DES AMENDEMENTS AU TEXTE DE LA COMMISSION

Article 11

M. Didier Mandelli, rapporteur. – Avis défavorable à l'amendement n° 11, aux amendements identiques n°s 54 et 180, aux amendements n°s 82, 435, 298, aux amendements identiques n°s 93, 119 rectifié et 181, aux amendements n°s 619, 297, 400, aux amendements identiques n°s 246 et 477, aux amendements identiques n°s 41 et 367, aux amendements n°s 117, 333, 55, 118, 255, 605, aux amendements identiques n°s 107 et 123 rectifié, ainsi qu'aux amendements identiques n°s 56, 247 et 475. Je sollicite l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 94 et 120 rectifié, ainsi que sur les amendements identiques n°s 95 et 121 rectifié.

M. Fabien Genet. – Pourquoi tous ces amendements sont-ils en discussion commune, alors que leur objet est fort différent ?

M. Jean-François Longeot, président. – La discussion des amendements en séance publique peut en effet donner lieu à des regroupements lorsqu'ils portent sur des dispositions incompatibles entre elles, en partant de l'amendement le plus éloigné du texte. L'adoption de l'un d'eux a pour conséquence de faire tomber un ou plusieurs autres amendements de cette même discussion.

La commission émet un avis défavorable à l'amendement n° 11, aux amendements identiques n°s 54 et 180, aux amendements n°s 82, 435, 298, aux amendements identiques n°s 93, 119 rectifié et 181, aux amendements n°s 619, 297, 400, aux amendements identiques n°s 246 et 477, aux amendements identiques n°s 41 et 367, aux amendements n°s 117, 333, 55, 118, 255, 605, aux amendements identiques n°s 107 et 123 rectifié, ainsi qu'aux amendements identiques n°s 56, 247 et 475. La commission demande l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques n°s 94 et 120 rectifié, ainsi que sur les amendements identiques n°s 95 et 121 rectifié.

La commission a également donné les avis suivants sur les autres amendements dont elle est saisie, qui sont retracés dans le tableau ci-après :

Article additionnel avant TITRE Ier A : MESURES VISANT À RENFORCER LA PLANIFICATION TERRITORIALE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, À AMÉLIORER LA CONCERTATION AUTOUR DE CES PROJETS ET À FAVORISER LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LEUR IMPLANTATION			
Auteur	N°	Objet	Avis de la commission
M. DANTEC	289	Engagement de l'État à sortir du traité sur la charte de l'énergie	Irrecevable art. 45
Article 1^{er} A			
Le Gouvernement	582	Suppression d'article	Défavorable
Mme HAVET	630 rect.	Suppression d'article	Défavorable
M. MONTAUGÉ	503	Déclinaison des objectifs régionaux de développement des ENR dans les CPER, SRADDET, SCOT, PCAET, suivi des objectifs par le comité régional de l'énergie	Défavorable
Mme de MARCO	359 rect.	Établissement d'objectifs régionaux de développement des ENR par décret	Défavorable
Mme JASMIN	517	Inclure explicitement la préservation de la biodiversité dans les critères d'identification des zones propices	Défavorable
M. MENONVILLE	135 rect. <i>bis</i>	Transmission d'informations aux départements	Favorable
M. FAVREAU	161 rect. <i>bis</i>	Transmission d'informations aux départements	Favorable
Mme VARAILLAS	443	Transmission d'informations aux départements	Favorable

M. BONNEAU	154 rect.	Prise en compte de la part déjà prise par un territoire en matière de développement des ENR dans le dispositif de planification	Favorable
M. MENONVILLE	136 rect. <i>bis</i>	Précision sur l'association des AODE et départements à la planification	Favorable
M. FAVREAU	162 rect. <i>bis</i>	Précision sur l'association des AODE et départements à la planification	Favorable
M. MENONVILLE	137 rect. <i>bis</i>	Prévoir explicitement une consultation des CT et des AODE par le comité régional de l'énergie	Défavorable
M. FAVREAU	163 rect. <i>bis</i>	Prévoir explicitement une consultation des CT et des AODE par le comité régional de l'énergie	Défavorable
M. DANTEC	290	Possibilité pour la liste régionale d'identification des zones propices d'identifier des zones ne figurant pas sur les listes transmises par les autorités responsables du PCAET dès lors que deux critères sont remplis	Favorable
Mme JASMIN	518	Élargissement du dispositif de planification à l'ensemble du territoire national et non seulement métropolitain	Favorable
Mme JASMIN	399	Précision, par voie réglementaire, sur les contentieux possibles relatifs au dispositif de planification et sur les moyens de l'État mobilisés	Défavorable
Article additionnel après Article 1^{er} A			
M. PATIENT	383 rect. <i>bis</i>	Précision sur le pilotage de la politique de développement des ENR dans les régions	Défavorable
Article 1er B			
M. DANTEC	303	Contribution des CPER à l'atteinte des objectifs de développement des ENR	Défavorable
M. BONNEAU	156 rect. <i>bis</i>	Déclinaison des indicateurs communs de suivi à l'échelle départementale	Favorable si rectifié
Article additionnel après Article 1^{er} B			
Mme GARNIER	198 rect.	Avis conforme de l'ABF dans certains secteurs sensibles	Défavorable
M. de NICOLAY	27 rect. <i>ter</i>	Étendre la possibilité d'organiser une consultation locale des électeurs aux avis que la collectivité est appelée à rendre et non aux seules décisions qu'elle peut prendre	Défavorable
Mme PLUCHET	579 rect. <i>bis</i>	Avis conforme de l'ABF dans certains secteurs sensibles	Défavorable
M. SAUTAREL	42 rect. <i>quinquies</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. MÉDEVIELLE	19 rect. <i>ter</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. SOMON	329 rect. <i>bis</i>	Avis conforme de l'ABF sur les éoliennes visibles depuis un lieu de mémoire	Défavorable
M. SOMON	332 rect. <i>bis</i>	Conditionnement de l'implantation d'éoliennes à moins de 1500 mètres des habitations au respect de normes sonores	Défavorable

M. de NICOLAY	24 rect. <i>quater</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
Mme PLUCHET	101 rect. <i>ter</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
Mme LOISIER	185 rect. <i>bis</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. Jean-Marc BOYER	173 rect. <i>bis</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. SOMON	330 rect. <i>bis</i>	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. CARDON	525 rect.	Modification de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. PACCAUD	62 rect. <i>bis</i>	Possibilité pour la région de relever la distance entre les éoliennes et les habitations	Défavorable
M. SAUTAREL	43 rect. <i>quinquies</i>	Interdiction d'implantation des éoliens dans des parcs naturels, zones Unesco, communes limitrophes de ces zones, zones Natura 2000	Défavorable
Mme PLUCHET	100 rect. <i>bis</i>	Interdiction d'implantation des éoliens dans des parcs naturels, zones Unesco, communes limitrophes de ces zones, zones Natura 2000	Défavorable
M. MÉDEVIELLE	20 rect. <i>ter</i>	Interdiction d'implantation des éoliens dans des parcs naturels nationaux et régionaux	Défavorable
M. de NICOLAY	25 rect. <i>quater</i>	Interdiction d'implantation des éoliens dans des parcs naturels nationaux et régionaux	Défavorable
Article 1^{er} C			
M. CABANEL	224 rect.	Suppression d'article	Défavorable
M. DANTEC	291	Suppression d'article	Défavorable
M. HOULLEGATTE	523 rect.	Suppression d'article	Défavorable
Le Gouvernement	583	Suppression d'article	Défavorable
Mme HAVET	610 rect.	Suppression d'article	Défavorable
M. CARDON	97 rect. <i>ter</i>	Possibilité pour les conseils municipaux situés à distance de moins de 6 fois la hauteur totale d'éoliennes de s'opposer à leur installation	Défavorable
M. PACCAUD	61 rect.	Possibilité pour la moitié des communes concernées par un projet éolien en mer, biogaz et hydroélectricité de s'opposer à son implantation	Défavorable
M. CABANEL	226 rect.	Revenir sur l'avis conforme des maires pour les projets éoliens, de biogaz et de photovoltaïque	Défavorable
Mme VARAILLAS	423	Autoriser un avis conforme des maires uniquement dans les communes qui contribuent déjà à un effort de production d'ENR	Défavorable
Mme PRÉVILLE	414 rect.	Revenir à un avis simple des communes pour les projets éoliens, de biogaz et de photovoltaïque	Défavorable
M. CABANEL	225 rect.	Supprimer la possibilité pour les communes limitrophes d'une commune d'implantation d'un projet éolien de s'opposer au projet	Défavorable

M. de NICOLAY	244 rect. <i>bis</i>	Élargissement du droit d'opposition des communes à un projet éolien, à toutes les communes comprises dans la zone d'affichage de l'enquête publique du projet	Défavorable
M. CARDON	529	Restriction des implantations d'éoliennes – espace de respiration de 90 degrés minimum pour les communes concernées	Défavorable
M. BONNEAU	157 rect. <i>bis</i>	Information des élus par le préfet sur la mise en œuvre des dispositions de l'article 1er C	Favorable si rectifié
Article 1^{er} D			
M. GAY	424	Suppression de l'article 1er D.	Défavorable
Article additionnel après Article 1^{er} D			
Mme de MARCO	347	Insertion d'un critère social dans la procédure d'attribution d'appels d'offres par la CRE	Irrecevable art. 45
Article 1^{er}			
Mme VARAILLAS	425	Suppression d'article	Défavorable
M. PATIENT	377 rect.	Augmenter à 60 mois, jusqu'au 1 ^{er} janvier 2029, la durée d'application de l'article 1 ^{er}	Défavorable
Mme Martine FILLEUL	637 rect.	Supprimer les dispositions dérogatoires insérées en commission relatives à l'enquête publique	Défavorable
Le Gouvernement	586	Précision rédactionnelle	Favorable si rectifié
Mme BILLON	469 rect. <i>ter</i>	Supprimer les dispositions dérogatoires insérées en commission relatives à l'enquête publique et aux délais de recours	Défavorable
M. BONNEAU	158 rect. <i>ter</i>	Rétablir un délai de 30 jours pour la remise des conclusions motivées du commissaire-enquêteur	Défavorable
M. PIEDNOIR	241 rect.	Suppression de la possibilité laissée au préfet de choisir soit une EP soit une PPVE pour les projets soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Défavorable
M. DANTEC	304	Suppression de la possibilité laissée au préfet de choisir soit une EP soit une PPVE pour les projets soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Défavorable
M. HOULLEGATTE	544	Suppression de la possibilité laissée au préfet de choisir soit une EP soit une PPVE pour les projets soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Défavorable
Mme Martine FILLEUL	638 rect.	Suppression de la possibilité laissée au préfet de choisir soit une EP soit une PPVE pour les projets soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Défavorable
M. BONNEAU	642 rect.	Suppression de la possibilité laissée au préfet de choisir soit une EP soit une PPVE pour les projets soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Défavorable
Le Gouvernement	588	Rédactionnel	Favorable

M. DANTEC	305	Suppression de l'extension de l'article 1er au gaz bas-carbone	Défavorable
M. DANTEC	307	Exclusion des travaux sur les réseaux privés et des réseaux de chaleur ou de froid	Défavorable
Mme PRÉVILLE	545 rect. <i>bis</i>	Restriction du champ d'application de l'article aux projets industriels strictement nécessaires aux chaînes de valeur des activités ou opérations de production d'énergie	Défavorable
M. DANTEC	306	Restriction du champ d'application de l'article aux projets industriels strictement nécessaires aux chaînes de valeur des activités ou opérations de production d'énergie	Défavorable
M. MÉDEVIELLE	18 rect.	Inclure le captage, le stockage et la valorisation de CO ₂ dans le champ de l'article	Défavorable
Mme SAINT-PÉ	466 rect. <i>ter</i>	Inclure le captage, le stockage et la valorisation de CO ₂ dans le champ de l'article	Avis du Gouvernement
Article 1^{er} bis			
M. MENONVILLE	124 rect. <i>ter</i>	Feuille de route départementale pour le développement des ENR	Défavorable
M. MENONVILLE	138 rect. <i>bis</i>	Feuille de route départementale pour le développement des ENR	Défavorable
M. FAVREAU	164 rect. <i>bis</i>	Feuille de route départementale pour le développement des ENR	Défavorable
M. MENONVILLE	139 rect. <i>bis</i>	Inclure explicitement le département dans le champ de l'article	Favorable
M. FAVREAU	165 rect. <i>bis</i>	Inclure explicitement le département dans le champ de l'article	Favorable
M. BONNEAU	159 rect.	Mise en ligne chaque semaine d'un document indiquant les demandes en cours d'examen et les délais laissés aux communes pour faire part de leurs observations	Défavorable
Article 1^{er} ter			
Le Gouvernement	587	Revenir sur le délai maximal d'un mois pour l'examen de la complétude du dossier d'AE	Défavorable
Article additionnel après Article 1er ter			
M. PATIENT	379 rect.	Délai maximal d'un mois pour examiner la complétude et la régularité du dossier AE	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	462 rect. <i>bis</i>	Délai maximal d'un mois pour examiner la complétude et la régularité du dossier AE	Défavorable
M. MOGA	478 rect. <i>quater</i>	Délai maximal d'un mois pour l'examen de la complétude et de la régularité du dossier AE	Défavorable
M. MENONVILLE	125 rect. <i>ter</i>	Délai maximal d'un mois pour l'examen de la complétude et de la régularité du dossier AE	Défavorable

M. MONTAUGÉ	547	Délai maximal d'un mois pour l'examen de la complétude et de la régularité du dossier AE portant sur l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable et bas carbone, y compris leurs ouvrages de raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'énergie, d'ouvrages du réseau public de transport ou de distribution d'électricité, d'installations de production et de stockage d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone mentionné à l'article L. 811-1 du code de l'énergie ou d'installations de stockage d'énergie aux fins d'alimentation électrique	Défavorable
M. CANÉVET	149 rect. <i>quater</i>	Délai maximal d'un mois pour l'examen de la complétude et de la régularité du dossier AE portant sur l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable et bas carbone, y compris leurs ouvrages de raccordement aux réseaux de transport et de distribution d'énergie, d'ouvrages du réseau public de transport ou de distribution d'électricité, d'installations de production et de stockage d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone mentionné à l'article L. 811-1 du code de l'énergie ou d'installations de stockage d'énergie aux fins d'alimentation électrique	Défavorable
M. PATIENT	378 rect.	Instruction obligatoire des demandes d'autorisations environnementales	Défavorable
M. KERN	288 rect. <i>bis</i>	Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'instruction des dossiers relatifs à la géothermie	Défavorable
M. LONGEOT	456 rect.	Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'instruction des dossiers relatifs à la géothermie	Défavorable
Article 1^{er} quater			
Mme HAVET	616 rect.	Suppression d'article	Défavorable
Article additionnel après Article 1er quater			
M. SAUTAREL	201 rect. <i>ter</i>	Impacts des projets éoliens sur l'eau	Défavorable
M. LEVI	86 rect. <i>ter</i>	Dépassement provisoire de seuils ICPE	Défavorable
M. GREMILLET	452 rect. <i>bis</i>	Définition législative du renouvellement d'installations ENR	Sagesse
Article 1^{er} quinquies			
Mme HAVET	617 rect.	Transformer les dispositions relatives à la certification des bureaux d'études en expérimentation	Défavorable
M. HOULLEGATTE	549	Garantir l'indépendance des bureaux d'études par DCE	Défavorable
M. MENONVILLE	144 rect. <i>bis</i>	Remplacer le dispositif de certification par un dispositif de qualification	Favorable
M. SAVIN	454 rect.	Échanges entre l'autorité administrative et le porteur de projet sur le contenu de l'étude d'impact	Défavorable

Article additionnel après Article 1er quinquies			
Mme Nathalie DELATTRE	245 rect. <i>bis</i>	Décomposer les travaux et opérations d'un même projet au regard de l'évaluation environnementale	Défavorable
M. SALMON	314 rect.	Décomposer les travaux et opérations d'un même projet au regard de l'évaluation environnementale	Défavorable
Article 1er sexies			
Mme VARAILLAS	427	Supprimer les dispositions de simplification sur les modalités d'organisation de l'enquête publique	Défavorable
Article additionnel après Article 1er sexies			
M. PACCAUD	70 rect.	Inclure toutes les collectivités intéressées par un projet dans le périmètre de l'enquête publique	Avis du Gouvernement
Article 1^{er} octies			
M. CABANEL	253 rect.	Suppression d'article	Défavorable
Mme VARAILLAS	428	Suppression d'article	Défavorable
Article 2			
Mme VARAILLAS	429	Prévoir une procédure physique complémentaire de la PPVE	Défavorable
Article 4			
M. PACCAUD	63 rect.	Suppression d'article	Défavorable
Mme PRÉVILLE	71 rect.	Suppression d'article	Défavorable
M. BONNEAU	160 rect.	Suppression d'article	Défavorable
M. DANTEC	308	Rétablissement des conditions présentes dans le texte initial pour la R2IPM	Défavorable
M. HOULLEGATTE	548 rect.	Rétablissement des conditions présentes dans le texte initial pour la R2IPM	Défavorable
Le Gouvernement	590	Rétablissement des conditions présentes dans le texte initial pour la R2IPM	Défavorable
Mme PLUCHET	104 rect.	Bilan des émissions de GES	Défavorable
M. Jean-Marc BOYER	174 rect. <i>ter</i>	Encadrement des projets sous DUP pouvant bénéficier de la R2IPM	Favorable si rectifié
Mme de MARCO	350	Restriction des conditions pour bénéficier de la R2IPM	Défavorable
Mme VARAILLAS	419	Restriction des conditions pour bénéficier de la R2IPM	Défavorable
Article additionnel après Article 4			
M. GREMILLET	455 rect. <i>bis</i>	Sécuriser les reconversions de canalisation de transport	Avis du Gouvernement
M. Cédric VIAL	485 rect. <i>quater</i>	Sécuriser les reconversions de canalisation de transport	Avis du Gouvernement
Article 4 bis			
Mme VARAILLAS	430	Suppression de l'article 4 bis.	Défavorable

M. HOULLEGATTE	550	Suppression de l'article 4 <i>bis</i> .	Défavorable
Article 5			
M. DANTEC	309	Suppression d'article	Défavorable
Mme VARAILLAS	431	Suppression d'article	Défavorable
Le Gouvernement	591	Suppression des dispositions introduites en commission sur le contentieux	Défavorable
M. de NICOLAY	23 rect. <i>bis</i>	Interdire la régularisation après l'achèvement des travaux	Défavorable
Mme PRÉVILLE	72 rect.	Suspension de l'autorisation environnementale	Défavorable
Le Gouvernement	592	Suppression de l'alinéa introduit en commission par l'amendement visant à obliger le Conseil d'État à régler l'affaire au fond lorsqu'il est saisi comme juge de cassation d'un contentieux portant sur un projet mentionné au II de l'article 1 ^{er} du projet de loi	Défavorable
Mme HAVET	618 rect.	Entrée en vigueur de l'article 5	Sagesse
Article additionnel après Article 5			
Mme de MARCO	352	Suspension d'exécution	Défavorable
M. DUPLOMB	344 rect.	Permettre au CE de trancher en premier et dernier ressort pour les litiges relatifs aux installations de biogaz	Sagesse
M. GREMILLET	496 rect. <i>bis</i>	Permettre au CE de trancher en premier et dernier ressort pour les litiges relatifs aux installations de biogaz	Sagesse
M. MENONVILLE	128 rect. <i>bis</i>	6 mois pour juger des recours contre installations gaz renouvelable	Défavorable
M. DUPLOMB	345 rect. <i>bis</i>	6 mois pour juger des recours contre installations gaz renouvelable	Défavorable
M. GREMILLET	499 rect. <i>bis</i>	6 mois pour juger des recours contre installations gaz renouvelable	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	463 rect.	Sanction des recours abusifs	Défavorable
Article 5 bis			
Le Gouvernement	585	Limitation du fonds de garantie aux projets lauréats d'un appel d'offres et participation optionnelle à ce fonds.	Favorable
Mme VARAILLAS	432	Cotisations fournies par les entités publiques ne peuvent compenser les pertes réalisées par des sociétés privées au titre du fonds de garantie.	Défavorable
Article 7			
Mme Nathalie DELATTRE	203 rect.	Installation des panneaux solaires en bord d'autoroutes ou de routes nationales, nonobstant toute disposition contraire du plan local d'urbanisme.	Défavorable

M. CABANEL	397 rect.	Limitation de l'article 7 aux installations qui ne sont pas installées sur des parcelles classées en zone agricole du plan local d'urbanisme, en zone non-constructible des cartes communales et dans les parties non urbanisées des communes ne disposant pas de document d'urbanisme.	Défavorable
M. CABANEL	398 rect.	Limitation de l'article 7 aux installations qui ne sont pas installées sur des parcelles agricoles.	Défavorable
M. HOULLEGATTE	527	S'agissant des routes à grande circulation, limitation de l'article 7 aux infrastructures de production d'énergie solaire qui n'affectent pas durablement les fonctions écologiques du sol, en particulier ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique et, le cas échéant, qui ne sont pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elles sont implantées.	Défavorable
M. HOULLEGATTE	528	Autorisation des panneaux solaires en bord de routes nationales ou d'autoroutes à condition que les installations ne soient pas installées sur le périmètre des entrées de ville dont la préservation est prévue par les documents d'urbanisme.	Défavorable
M. GREMILLET	411 rect.	Limitation de l'article 7 au photovoltaïque linéaire et flottant.	Défavorable
M. CHAUVET	559 rect.	Lorsque la ou les communes d'accueil du projet d'installation de production d'énergie renouvelable n'est pas compétente en matière de document d'urbanisme ou n'est pas couverte par un plan local d'urbanisme, autorisation des projets soumise à l'avis de ces communes.	Défavorable
Article 8			
Mme VARAILLAS	444	Dans les dix-huit mois qui suivent la publication de la présente loi, entreprises de plus de 250 salariés transmettent au préfet du département de leur siège social une étude sur leur patrimoine foncier, bâti et non bâti, afin de déterminer les opportunités de déploiement d'énergies renouvelables.	Défavorable
Article additionnel après Article 8			
Article 9			
Mme PRÉVILLE	73 rect.	Encadrement de la dérogation introduite par l'article 9.	Défavorable
Mme VARAILLAS	434	Encadrement de la dérogation introduite par l'article 9.	Défavorable
Le Gouvernement	600	Passage de la notion de « sites dégradés » à celle de « friches ».	Défavorable
M. Joël BIGOT	531	Passage de la notion de « sites dégradés » à celle de « friches ».	Défavorable
M. DANTEC	292	Passage de la notion de « sites dégradés » à celle de « friches ».	Défavorable
M. CANÉVET	150 rect. <i>quater</i>	Extension de l'article 9 aux anciennes décharges, carrières, périmètres de protection de captage d'eau et ouvrages de captation d'eau de pluie.	Défavorable
M. Cédric VIAL	53 rect. <i>bis</i>	Avis des communes sur le décret fixant la liste des sites dégradés concernés par l'article 9	Défavorable

M. CHAUVET	560 rect.	Avis des communes, qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou qui ne sont pas couvertes par un PLU, sur le décret fixant la liste des sites dégradés concernés par l'article 9	Favorable
M. Stéphane DEMILLY	178 rect.	Avis des communes, qui ne sont pas compétentes en matière de plan local d'urbanisme (PLU), sur le décret fixant la liste des sites dégradés concernés par l'article 9	Défavorable
M. DANTEC	293	Concertation avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres sur la liste des sites dégradés	Avis du Gouvernement
M. DANTEC	295	Supprimer la possibilité d'implanter des ouvrages de production et de stockage d'énergie sur les bassins industriels de saumure saturée.	Défavorable
Mme HAVET	631 rect.	Extension des dérogations à la loi "Littoral" aux installations dont l'emprise n'est principalement pas située sur le territoire d'une commune relevant de la loi "Littoral"	Défavorable
M. CANÉVET	151 rect. <i>ter</i>	Extension de l'article 9 aux anciennes décharges	Défavorable
M. CANÉVET	152 rect. <i>ter</i>	Extension de l'article 9 aux anciennes carrières	Défavorable
M. CANÉVET	153 rect. <i>ter</i>	Dérogation à la loi "Littoral" dans les anciens périmètres de captage d'eau et ouvrages de captage d'eau de pluie.	Défavorable
M. CANÉVET	479 rect. <i>bis</i>	Dérogation à la loi "Littoral" dans les zones de captage d'eau.	Défavorable
Mme PRÉVILLE	74 rect.	Limitation des sites concernés par l'article 9 « aux sites et sols pollués ou potentiellement pollués, sites de stockage de déchets, et ou faisant l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques, et aux friches encore fortement artificialisées et présentant de très faibles enjeux de biodiversité ». Exclusion des sites identifiés comme sites naturels de compensations.	Défavorable
M. Cédric VIAL	52 rect. <i>bis</i>	Extension de l'article 9 aux aéroports et aux aérodromes.	Défavorable
M. GREMILLET	497 rect.	Remplacement d'un avis de la CDNPS par un avis conforme de la CDNPS et de la CDPENAF pour les seules parcelles susceptibles d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée.	Défavorable
M. DANTEC	294	Préalablement à la délivrance d'une autorisation par l'autorité administrative compétente de l'État, avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.	Défavorable
M. MENONVILLE	130 rect. <i>bis</i>	Lorsqu'elle est située sur une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée, installation autorisée pour une durée limitée, sous condition de démantèlement au terme de cette durée ou au terme de l'exploitation de l'ouvrage si celui-ci survient avant.	Défavorable

M. Stéphane DEMILLY	179 rect. <i>bis</i>	Lorsqu'elle est située sur une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée, installation autorisée pour une durée limitée, sous condition de démantèlement au terme de cette durée ou au terme de l'exploitation de l'ouvrage si celui-ci survient avant.	Défavorable
M. GREMILLET	498 rect. <i>bis</i>	Lorsqu'elle est située sur une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée, installation autorisée pour une durée limitée, sous condition de démantèlement au terme de cette durée ou au terme de l'exploitation de l'ouvrage si celui-ci survient avant.	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	223 rect.	Amendement de coordination visant à étendre la notion de sites dégradés à l'ensemble du texte.	Favorable
Article additionnel après Article 9			
Mme PRÉVILLE	75 rect.	Extension de la dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants, dont bénéficient les stations d'épurations des eaux usées, aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.	Défavorable
M. LEVI	89 rect. <i>ter</i>	Extension de la dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants, dont bénéficient les stations d'épurations des eaux usées, aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	473 rect.	Extension de la dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants, dont bénéficient les stations d'épurations des eaux usées, aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.	Défavorable
Mme MICOULEAU	481 rect. <i>ter</i>	Extension de la dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants, dont bénéficient les stations d'épurations des eaux usées, aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.	Défavorable
M. REDON-SARRAZY	522 rect.	Extension de la dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants, dont bénéficient les stations d'épurations des eaux usées, aux travaux d'installation de panneaux photovoltaïques.	Défavorable
M. LEVI	88 rect. <i>ter</i>	Dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation sur le terrain d'assiette du producteur.	Avis du Gouvernement
Mme Nathalie DELATTRE	472 rect.	Dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation sur le terrain d'assiette du producteur.	Avis du Gouvernement
Mme MICOULEAU	480 rect. <i>quater</i>	Dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation sur le terrain d'assiette du producteur.	Avis du Gouvernement

M. REDON-SARRAZY	521 rect.	Dérogation au principe d'urbanisation en continuité des villes et villages existants pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation sur le terrain d'assiette du producteur.	Avis du Gouvernement
Mme de MARCO	355	Rapport concernant les installations d'énergie solaire photovoltaïque installées sur un site résultant d'un défrichage forestier, compte tenu de leurs conséquences sur le risque incendie et l'environnement.	Défavorable
Article 10			
M. HOULLEGATTE	533	Limitation de l'article 10 aux installations qui sont considérées comme "équipements collectifs".	Défavorable
Article additionnel après Article 10			
M. CORBISEZ	112 rect.	Dérogation aux règles des plans locaux d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions afin d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terrains relevant d'une activité de gestion de déchets non dangereux.	Défavorable
M. CHEVROLLIER	395	Dérogation aux règles des plans locaux d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions afin d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terrains relevant d'une activité de gestion de déchets non dangereux.	Défavorable
M. PATIENT	381 rect.	Dérogation aux règles des plans locaux d'urbanisme relatives à l'emprise au sol, à la hauteur, à l'implantation et à l'aspect extérieur des constructions afin d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terrains relevant d'une activité de gestion de déchets non dangereux.	Défavorable
M. MENONVILLE	131 rect. <i>bis</i>	Faciliter le déploiement des installations photovoltaïques à proximité des zones de captage.	Défavorable
Article 11			
Mme BELLUROT	11 rect. <i>bis</i>	Rétablissement du seuil de 2500 m ² et possibilité d'installer un dispositif alternatif aux ombrières	Défavorable
M. Cédric VIAL	54 rect. <i>bis</i>	Remplacement de la notion de "parcs de stationnement extérieurs" par la notion de "surfaces extérieures dédiées au stationnement"	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	180 rect. <i>bis</i>	Remplacement de la notion de "parcs de stationnement extérieurs" par la notion de "surfaces extérieures dédiées au stationnement"	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	82 rect.	Limitation de l'article 11 aux parkings de véhicules légers	Défavorable
Mme LAVARDE	94 rect.	Limitation de l'article 11 aux parkings d'un seul tenant.	Avis du Gouvernement
M. CUYPERS	120 rect. <i>ter</i>	Limitation de l'article 11 aux parkings d'un seul tenant.	Avis du Gouvernement
Mme VARAILLAS	435	Rétablissement du seuil de 2500 m ² .	Défavorable
M. DANTEC	298	Abaissement du seuil d'obligation de 80 à 50 emplacements.	Défavorable

Mme LAVARDE	93 rect.	Exclusion des aires où s'effectuent les opérations de chargement et de déchargement.	Défavorable
M. CUYPERS	119 rect. <i>ter</i>	Exclusion des aires où s'effectuent les opérations de chargement et de déchargement.	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	181 rect. <i>bis</i>	Exclusion des aires où s'effectuent les opérations de chargement et de déchargement.	Défavorable
Mme LAVARDE	95 rect.	Possibilité de développer des systèmes alternatifs aux ombrières "sur l'unité foncière" des parcs de stationnement.	Avis du Gouvernement
M. CUYPERS	121 rect. <i>ter</i>	Possibilité de développer des systèmes alternatifs aux ombrières "sur l'unité foncière" des parcs de stationnement.	Avis du Gouvernement
Mme PLUCHET	106 rect. <i>bis</i>	Exclusion des parkings de poids lourds (> 3,5 tonnes) de l'application de l'article 11.	Défavorable
M. CUYPERS	122 rect. <i>ter</i>	Exclusion des parkings de poids lourds (> 3,5 tonnes) de l'application de l'article 11.	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	182 rect.	Exclusion des parkings de poids lourds (> 7,5 tonnes) de l'application de l'article 11.	Favorable
Mme Nathalie DELATTRE	465 rect.	Exclusion des parkings de poids lourds (> 7,5 tonnes) de l'application de l'article 11.	Favorable
M. DANTEC	297	Suppression de la possibilité pour l'autorité compétente en matière d'urbanisme d'accorder les dérogations prévues à l'article 11.	Défavorable
Mme HAVET	619 rect. <i>bis</i>	Suppression de la possibilité pour l'autorité compétente en matière d'urbanisme d'accorder les dérogations prévues à l'article 11.	Défavorable
M. GENET	400 rect. <i>bis</i>	Ajout des contraintes liées à une utilisation autre que le stationnement dans les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11.	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	246 rect.	Ajout des contraintes d'exploitation dans les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11.	Défavorable
Mme BORCHIO FONTIMP	477 rect.	Ajout des contraintes d'exploitation dans les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11.	Défavorable
M. SAUTAREL	41 rect. <i>bis</i>	Ajout du changement d'affectation et d'adaptation du service public dans la liste des critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11.	Défavorable
Mme PERROT	367 rect. <i>ter</i>	Ajout du changement d'affectation et d'adaptation du service public dans la liste des critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11.	Défavorable
M. Cédric VIAL	117 rect. <i>bis</i>	Ajout des contraintes environnementales et des contraintes relatives aux sites et aux paysages parmi les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11	Défavorable
M. SOMON	333 rect.	Ajout de la perméabilisation des parcs parmi les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11	Défavorable
M. Cédric VIAL	55 rect. <i>bis</i>	Ajout des contraintes associées au « zéro artificialisation nette » parmi les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11	Défavorable
Mme PLUCHET	118 rect.	Ajout de la perméabilisation des parcs parmi les critères permettant de déroger à l'obligation de l'article 11	Défavorable

M. CABANEL	255 rect.	Suppression de l'alinéa permettant aux collectivités territoriales de répartir les obligations prévues par l'article 11 entre les parcs de stationnement situés sur leur territoire	Défavorable
M. BILHAC	605 rect.	Suppression des délais accordés pour les parkings extérieurs en matière d'obligation d'installation d'ombrières photovoltaïques	Défavorable
Mme PLUCHET	107 rect. <i>bis</i>	Entrée en vigueur de l'obligation de l'article 11 à compter du 1er janvier 2030	Défavorable
M. CUYPERS	123 rect. <i>ter</i>	Entrée en vigueur de l'article 11 à compter du 1 ^{er} janvier 2030.	Défavorable
M. Cédric VIAL	56 rect. <i>ter</i>	Entrée en vigueur de l'obligation de l'article 11 en 2028 (pour les parkings de plus de 10 000 m ²) et 2030 (pour les parkings de plus de 2 500 m ²).	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	247 rect.	Entrée en vigueur de l'obligation de l'article 11 en 2028 (pour les parkings de plus de 10 000 m ²) et en 2030 (pour les parkings de plus de 2 500 m ²).	Défavorable
Mme BORCHIO FONTIMP	475 rect. <i>bis</i>	Entrée en vigueur de l'obligation de l'article 11 en 2028 (pour les parkings de plus de 10 000 m ²) et 2030 (pour les parkings de plus de 2 500 m ²).	Défavorable
Mme HAVET	609 rect.	Abaissement de l'obligation dans les zones non interconnectées, de 80 à 40 emplacements.	Avis du Gouvernement
M. SAUTAREL	40 rect. <i>bis</i>	Lorsqu'un site aéroportuaire regroupe plusieurs parcs de stationnement extérieurs, superficie des emplacements se mesure à l'échelle de ce site aéroportuaire	Défavorable
M. MOGA	467 rect. <i>ter</i>	Lorsqu'un site aéroportuaire regroupe plusieurs parcs de stationnement extérieurs, superficie des emplacements se mesure à l'échelle de ce site aéroportuaire	Défavorable
Mme PERROT	366 rect. <i>ter</i>	Obligation ne s'applique pas aux parcs de stationnement extérieurs situés dans les emprises aéroportuaires, si d'autres surfaces sont disponibles pour installer des procédés de production d'énergies renouvelables.	Défavorable
Mme PERROT	368 rect. <i>ter</i>	Lorsqu'un site aéroportuaire regroupe plusieurs parcs de stationnement extérieurs, superficie des emplacements se mesure à l'échelle de ce site aéroportuaire	Défavorable
Mme Nathalie DELATTRE	248 rect. <i>bis</i>	Lorsqu'un site regroupe plusieurs parcs de stationnement extérieurs, superficie des emplacements se mesure à l'échelle de ce site	Favorable si rectifié
Mme BORCHIO FONTIMP	476 rect. <i>bis</i>	Lorsqu'un site regroupe plusieurs parcs de stationnement extérieurs, superficie des emplacements se mesure à l'échelle de ce site	Favorable si rectifié
Mme Nathalie DELATTRE	83 rect.	Remplacement de la notion de gestionnaire par celle de propriétaire.	Avis du Gouvernement
M. HOULLEGATTE	536	Suppression de la mention permettant d'accorder un délai supplémentaire aux gestionnaires du parc de stationnement s'il justifie de difficultés d'approvisionnement en procédés de production d'énergies renouvelables.	Défavorable
M. DANTEC	296	Sanctions exprimées par mois <u>et</u> par emplacements (50 euros par emplacement et par mois).	Favorable
M. HOULLEGATTE	537	Sanctions exprimées par mois <u>et</u> par emplacements (50 euros par emplacement et par mois).	Défavorable

M. CABANEL	254 rect.	Sanctions exprimées par mois <u>et</u> par emplacements (50 euros par emplacement et par mois).	Défavorable
Article additionnel après Article 11			
M. GREMILLET	451 rect. <i>bis</i>	Décret en Conseil d'État détermine le régime d'autorisation auquel est soumis le renouvellement d'une installation photovoltaïque de production d'électricité.	Sagesse
Mme de MARCO	356	Établissement de certificats de projet au titre du code du patrimoine	Irrecevable art. 45
M. PLA	541	Modification des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA)	Avis du Gouvernement
M. GILLÉ	542	Rapport identifiant et évaluant les impacts positifs et négatifs des installations photovoltaïques sur les milieux naturels, la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des sols, pendant toute la durée de vie des installations. Rapport comportant un volet spécifique relatif aux installations photovoltaïques dans les massifs forestiers permettant d'analyser les risques d'aggravations des aléas et les modifications de la défendabilité des forêts en cas incendie.	Défavorable
Article 11 bis			
Mme HAVET	625 rect.	Suppression de l'article 11 <i>bis</i> .	Défavorable
M. REDON-SARRAZY	540 rect. <i>bis</i>	Rendre prioritaire l'installation de procédés de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments non résidentiels nouveaux.	Favorable si rectifié
M. SALMON	209 rect.	Rendre prioritaire l'installation de procédés de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments non résidentiels nouveaux.	Défavorable
M. BILHAC	603 rect. <i>bis</i>	Généralisation, aux bâtiments à usage d'habitation, de l'obligation d'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables en toiture.	Défavorable
M. BILHAC	604 rect. <i>bis</i>	Installations d'équipement de panneaux photovoltaïques en toiture sur toute nouvelle construction de bâtiment à usage d'habitation pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées dans les six mois suivant la promulgation de la loi.	Défavorable
M. BILHAC	602 rect.	Imposition des obligations de couverture en énergie solaire à toute construction nouvelle de bâtiments non résidentiels, quelle que soit leur taille.	Défavorable
M. FAVREAU	169 rect.	Porter de 30 à 100 % la surface de couverture des toitures des bâtiments neufs non résidentiels à compter du 1er juillet 2023.	Défavorable
M. FAVREAU	170 rect. <i>bis</i>	Porter de 30 à 50 % la surface de couverture des toitures des bâtiments neufs non résidentiels à compter du 1er janvier 2025.	Favorable si rectifié
M. DANTEC	299 rect.	Porter de 30 à 50 % la surface de couverture des toitures des bâtiments neufs non résidentiels à compter du 1er janvier 2025.	Favorable si rectifié
M. HOULLEGATTE	539 rect. <i>bis</i>	Porter de 30 à 50 % la surface de couverture des toitures des bâtiments neufs non résidentiels à compter du 1er janvier 2025.	Favorable si rectifié

M. BILHAC	606 rect.	Application des dispositions prévues par l'article 11 <i>bis</i> (obligations de couverture en énergie solaire des bâtiments non résidentiels nouveaux) dans les 6 mois à compter de la promulgation de la loi.	Défavorable
M. BILHAC	640 rect.	Abaissement du seuil de l'obligation de couverture des bâtiments non résidentiels nouveaux, de 500 à 250 mètres carrés, au 1er janvier 2025 (au lieu du 1er janvier 2027).	Défavorable
Article 11 <i>ter</i>			
Mme HAVET	626 rect.	Suppression de l'article 11 <i>ter</i> .	Défavorable
M. BILHAC	608 rect.	Obligation de couverture de tous les bâtiments non résidentiels existants, par la suppression du seuil de 250 mètres carrés.	Défavorable
M. DANTEC	300	Intégration de dispositifs renouvelables sur les façades des bâtiments non résidentiels existants.	Favorable
M. DANTEC	301	Laisser le gestionnaire du bâtiment maître dans l'exposition des motifs qui pourraient le conduire à être exonéré de ses obligations de solarisation.	Défavorable
M. BILHAC	607 rect.	Avancer l'obligation de couverture des bâtiments non résidentiels existants au 1 ^{er} janvier 2024.	Défavorable
M. DANTEC	302	Accroissement des amendes pour non-respect de l'obligation de couverture des bâtiments non résidentiels existants, de 10 000 à 25 000 euros.	Défavorable
Article additionnel après Article 11 <i>ter</i>			
Mme de MARCO	358 rect.	Permis de construire et déclarations préalables soumis à la réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables	Défavorable
M. CABANEL	458 rect.	Lors du dépôt d'une demande d'autorisation de construire ou d'aménager, l'autorité compétente propose au demandeur de réévaluer son projet afin d'intégrer des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique et l'oriente vers un guichet France Renov.	Défavorable
M. SALMON	210 rect.	Décisions d'installer des ouvrages nécessaires à la production d'énergie solaire photovoltaïque prises à la majorité simple des voix exprimées des copropriétaires présents lors de l'assemblée générale des copropriétaires.	Avis du Gouvernement
Article 11 <i>quater</i>			
M. HOULLEGATTE	538	Suppression de l'article 11 <i>quater</i> (<i>possibilité de déroger aux interdictions prescrites dans les règlements des plans de prévention du risque inondation (PPRI) pour le déploiement d'installation de production d'énergie solaire</i>).	Défavorable
Article 11 <i>quinquies</i>			
Mme GARNIER	197 rect. <i>sexies</i>	Suppression de l'article transformant l'avis conforme des ABF en avis simple pour l'implantation d'installations d'énergie solaire en toiture ou en ombrières dans les espaces protégés au titre du code du patrimoine (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables).	Favorable

Mme MONIER	519	Suppression de l'article transformant l'avis conforme des ABF en avis simple pour l'implantation d'installations d'énergie solaire en toiture ou en ombrières dans les espaces protégés au titre du code du patrimoine (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables).	Favorable
M. CABANEL	256 rect.	Suppression du renvoi à un décret prévu à l'article 11 <i>quinquies</i> .	Défavorable
Article additionnel après Article 11 <i>quinquies</i>			
Mme de MARCO	357 rect.	Réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables d'un immeuble en espace protégé au titre du code du patrimoine, lorsqu'il subit une opération de restauration, de réparation ou de modification.	Défavorable
Article 11 <i>septies</i>			
Mme VARAILLAS	436	Suppression de l'article 11 <i>septies</i> (<i>suramortissement en faveur des entreprises et éligibilité des installations d'énergies renouvelables électriques aux certificats d'économies d'énergie (CEE)</i>)	Défavorable
Le Gouvernement	644	Suppression de l'article 11 <i>septies</i> (<i>suramortissement en faveur des entreprises et éligibilité des installations d'énergies renouvelables électriques aux certificats d'économies d'énergie (CEE)</i>)	Défavorable
Article additionnel après Article 11 <i>septies</i>			
M. GONTARD	280	Extension du tarif particulier de l'accise sur l'électricité aux opérations d'autoconsommation collective.	Favorable
Mme PRÉVILLE	77 rect. <i>bis</i>	Relèvement de 3 à 9 kWc du seuil permettant de bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu sur les ventes d'électricité produite à partir d'installations photovoltaïques dans le cadre d'une opération d'autoconsommation.	Favorable si rectifié
Mme LOISIER	186 rect. <i>bis</i>	Ouverture de l'éco-PTZ aux travaux d'installation de panneaux solaires permettant l'autoconsommation.	Favorable
Article 11 <i>octies</i>			
Le Gouvernement	598	Suppression de l'article 11 <i>octies</i> .	Défavorable
Mme PRÉVILLE	416 rect.	Précisions sur l'obligation de rendre les bâtiments neufs « solarisables ».	Défavorable
M. GONTARD	271	Caractéristiques techniques garantissant l'intégration de procédés de production d'énergies renouvelables doivent figurer au permis de construire.	Défavorable
Article 11 <i>nonies</i>			
M. GREMILLET	486 rect. <i>bis</i>	Rapport devant évaluer la possibilité d'un grand plan de désamiantage des toitures de bâtiments en vue d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments, " <i>dans des conditions économiquement acceptables et compatible avec la structure des bâtiments</i> "	Favorable si rectifié

M. GONTARD	273	Rapport envisage également les modalités de recensement, par la puissance publique, de toutes les toitures amiantées de plus 250 mètres carrés.	Défavorable
Article additionnel après Article 11 <i>nonies</i>			
M. GREMILLET	488 rect. <i>bis</i>	Expérimentation d'une durée de trois ans visant à favoriser le désamiantage des toits des bâtiments agricoles en vue de remplacer les toitures concernées par des panneaux photovoltaïques.	Défavorable
Article additionnel après Article 11 <i>decies</i>			
Mme de MARCO	362	Formation des étudiants architectes à l'intégration des moyens de production d'ENR dans les constructions	Irrecevable art. 45
Article 12			
Mme HAVET	622 rect. <i>bis</i>	Modification du dispositif de planification de l'éolien en mer	Défavorable
M. CABANEL	227 rect.	Suppression de la distance d'éloignement minimale des parcs éoliens en mer	Défavorable
M. DANTEC	336 rect.	Suppression de la distance d'éloignement minimale des parcs éoliens en mer	Défavorable
Le Gouvernement	584	Suppression de la distance d'éloignement minimale des parcs éoliens en mer	Défavorable
Mme HAVET	612	Suppression de la distance d'éloignement minimale des parcs éoliens en mer	Défavorable
M. SAUTAREL	44 rect. <i>quater</i>	Distance d'éloignement minimale des projets éoliens en mer vis-à-vis du rivage	Demande de retrait
Mme GARNIER	199	Distance d'éloignement minimale des projets éoliens en mer vis-à-vis du rivage	Demande de retrait
M. SOMON	331	Distance d'éloignement minimale des projets éoliens en mer vis-à-vis du rivage	Demande de retrait
M. CABANEL	228 rect.	Suppression de la distance minimale d'éloignement des parcs éoliens en mer au profit de la prise en compte des conflits d'usage	Défavorable
Mme Sylvie ROBERT	532	Remplacement de la distance minimale d'éloignement des parcs éoliens en mer de 40 kilomètres par une distance de 12 milles nautiques	Défavorable
M. LAHELLEC	447	Association des collectivités territoriales au processus de sélection du lauréat d'un appel d'offre sur l'éolien en mer	Défavorable
Article 12 <i>bis</i>			
M. CABANEL	229 rect.	Suppression de l'article 12 <i>bis</i>	Défavorable
Mme HAVET	611	Suppression de l'article 12 <i>bis</i>	Défavorable
M. de NICOLAY	243 rect. <i>bis</i>	Obligation d'introduire des exigences en matière de visibilité des parcs éoliens depuis le rivage	Défavorable
M. CABANEL	230 rect.	Instituer des exigences en matière de conciliation des usages dans les cahiers des charges pour l'éolien en mer à la place des prescriptions en matière de visibilité	Défavorable

Article additionnel après Article 12 bis			
M. DANTEC	310	Prévoir dans la loi la possibilité de limiter le nombre de lots attribués à un même opérateur économique pour les appels d'offres sur les ENR	Défavorable
Article 13			
M. LONGUET	196	Clarification sur le régime applicable aux modifications ou extensions de projets pour les installations éoliennes situées en ZEE au regard de l'évaluation environnementale	Défavorable
Mme JASMIN	553	Consultation des territoires ultra-marins en vue des autorisations d'implantation de parcs éoliens en ZEE	Défavorable
Article 15			
M. LONGUET	474	Application de la limitation de la durée des rotations en mer aux seules phases de maintenance courante sur les projets éoliens offshore	Avis du Gouvernement
Article additionnel après Article 15			
M. CANÉVET	147 rect. <i>ter</i>	Encadrement de l'instruction et de la délivrance des autorisations administratives relatives aux installations de production d'énergie renouvelable en mer dans un délai de neuf mois	Défavorable
M. MONTAUGÉ	555	Encadrement de l'instruction et de la délivrance des autorisations administratives relatives aux installations de production d'énergie renouvelable en mer dans un délai de neuf mois	Défavorable
Article 15 bis			
Mme VARAILLAS	437	Suppression de l'article 15 bis	Défavorable
Article 15 ter			
M. LAHELLEC	448	Articulation entre le futur volet de la stratégie nationale portuaire consacré à l'adaptation des ports au développement des EMR et la planification des ENR	Défavorable
Article additionnel après Article 16			
M. CANÉVET	146 rect. <i>ter</i>	Objectifs de développement de l'éolien en mer	Irrecevable art. 45
Article additionnel avant Article 16 bis			
M. GREMILLET	450 rect. <i>bis</i>	Précisions sur le régime au regard de l'autorisation environnementale du renouvellement d'un parc éolien	Sagesse
Article 16 bis			
Le Gouvernement	599	Extension de l'article 16 bis (<i>subordination de l'implantation de nouvelles éoliennes à l'installation d'équipements destinés à compenser la gêne résultant de cette implantation pour le fonctionnement des ouvrages et installations du ministère de la défense</i>) aux radars de la navigation aérienne civile et aux radars de compensation pour Météo France.	Favorable

Mme HAVET	629 rect.	Extension de l'article 16 bis (<i>subordination de l'implantation de nouvelles éoliennes à l'installation d'équipements destinés à compenser la gêne résultant de cette implantation pour le fonctionnement des ouvrages et installations du ministère de la défense</i>) aux radars de la navigation aérienne civile et aux radars de compensation pour Météo France.	Favorable
Article additionnel après Article 16 bis			
M. CARDON	526	Interdiction des éoliennes ayant une garde au sol inférieure à 30 mètres	Défavorable
M. RAPIN	200 rect. bis	Obligation de consignation des garanties financières nécessaires au démantèlement des parcs éoliens auprès de la Caisse des dépôts et des consignations	Favorable
M. CARDON	535 rect.	Soumission des garanties financières nécessaires au démantèlement d'un parc éolien à une commission de la Cour des comptes avant la mise en activité de l'installation	Défavorable
Mme LHERBIER	407 rect.	Obligation de démantèlement préalable des installations détériorées pour installer de nouvelles éoliennes sur un site	Défavorable
M. BASCHER	14 rect. bis	Précision sur le contenu de l'obligation de démantèlement des éoliennes terrestres	Défavorable
M. CARDON	534	Demande de rapport sur les expérimentations relatives aux nuisances lumineuses générées par les éoliennes	Favorable
Article additionnel après Article 16 ter			
M. CORBISEZ	113 rect. bis	Élaboration d'une annexe sur la situation hydroélectrique au niveau du bassin hydrographique dans le cadre du SDAGE	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	2 rect. quinquies	Simplification des procédures de remise en service d'ouvrages hydroélectriques régulièrement installés sur les cours d'eau	Défavorable
M. de NICOLAY	28 rect. quater	Simplification des procédures de remise en service d'ouvrages hydroélectriques régulièrement installés sur les cours d'eau	Défavorable
M. MÉRILLOU	79 rect. quater	Simplification des procédures de remise en service d'ouvrages hydroélectriques régulièrement installés sur les cours d'eau	Défavorable
M. GOLD	114 rect. bis	Simplification des procédures de remise en service d'ouvrages hydroélectriques régulièrement installés sur les cours d'eau	Défavorable
Mme LOISIER	189 rect. ter	Simplification des procédures de remise en service d'ouvrages hydroélectriques régulièrement installés sur les cours d'eau	Défavorable
M. LOUAULT	371 rect. quinquies	Simplification des procédures de remise en service d'ouvrages hydroélectriques régulièrement installés sur les cours d'eau	Défavorable
M. Pascal MARTIN	311 rect. ter	Instauration d'une procédure de conciliation en cas de désaccord sur les modalités de maintien ou de restauration de la continuité écologique	Favorable
M. POINTEREAU	370 rect. bis	Équilibre financier des projets de production hydroélectrique pour les ouvrages de faible puissance	Favorable
M. GREMILLET	413 rect. ter	Équilibre financier des projets de production hydroélectrique pour les ouvrages de faible puissance	Favorable

M. GREMILLET	39 rect. <i>bis</i>	Conciliation entre la continuité écologique et les projets de remise en exploitation des moulins à eau	Défavorable
Mme Nathalie GOULET	4 rect. <i>quater</i>	Conciliation entre la continuité écologique et le potentiel de développement de la production hydroélectrique	Défavorable
M. de NICOLAY	30 rect. <i>quater</i>	Conciliation entre la continuité écologique et le potentiel de développement de la production hydroélectrique	Défavorable
Mme LOISIER	191 rect. <i>ter</i>	Conciliation entre la continuité écologique et le potentiel de développement de la production hydroélectrique	Défavorable
M. LOUAULT	373 rect. <i>quinquies</i>	Conciliation entre la continuité écologique et le potentiel de développement de la production hydroélectrique	Défavorable
M. de NICOLAY	29 rect. <i>quinquies</i>	Régime d'exemption des règles de continuité écologique au bénéfice des moulins à eau produisant de l'électricité	Favorable
Mme MULLER-BRONN	252 rect. <i>bis</i>	Régime d'exemption des règles de continuité écologique au bénéfice des moulins à eau produisant de l'électricité	Favorable
M. POINTEREAU	328 rect. <i>ter</i>	Régime d'exemption des règles de continuité écologique au bénéfice des moulins à eau produisant de l'électricité	Favorable
Mme Nathalie GOULET	6 rect. <i>quater</i>	Méthode de calcul de la puissance légale d'un ouvrage hydraulique afin de les exempter d'autorisation	Défavorable
Mme LOISIER	193 rect. <i>ter</i>	Méthode de calcul de la puissance légale d'un ouvrage hydraulique afin de les exempter d'autorisation	Défavorable
M. de NICOLAY	32 rect. <i>ter</i>	Méthode de calcul de la puissance légale d'un ouvrage hydraulique afin de les exempter d'autorisation	Défavorable
M. LOUAULT	374 rect. <i>quinquies</i>	Méthode de calcul de la puissance légale d'un ouvrage hydraulique afin de les exempter d'autorisation	Défavorable
M. GREMILLET	35 rect. <i>bis</i>	Méthode de calcul de la puissance légale d'un ouvrage hydraulique afin de les exempter d'autorisation	Défavorable
M. GREMILLET	36 rect. <i>bis</i>	Méthode de calcul de la puissance légale d'un ouvrage hydraulique afin de les exempter d'autorisation	Défavorable
Article 16 quater			
M. GILLÉ	516	Suppression de l'article permettant à l'autorité administrative de fixer des débits inférieurs à ceux minimaux en cas de tension sur la sécurité d'approvisionnement	Défavorable
M. CABANEL	257 rect.	Application à la période hivernale de la possibilité de fixer des débits inférieurs à ceux minimaux	Défavorable
M. CHAUVET	564 rect.	Amendement de coordination rédactionnelle	Favorable
M. GAY	420	Suivi de l'impact environnemental de la diminution des seuils applicables en cas de tensions sur la sécurité d'approvisionnement	Défavorable
Article 16 quinquies			
M. LOUAULT	375 rect. <i>quinquies</i>	Réécriture de la sécurisation des concessions placées en délais glissants	Défavorable

M. GREMILLET	412 rect.	Modification de la sécurisation des concessions placées en délais glissants	Favorable
M. CHAUVET	565 rect.	Amendement de précision rédactionnelle	Favorable
Article 16 sexies			
M. CABANEL	258 rect.	Suppression de l'article modernisant les comités de suivi de l'exécution des concessions	Défavorable
M. MONTAUGÉ	543	Suppression de l'article modernisant les comités de suivi de l'exécution des concessions	Défavorable
M. CHAUVET	566 rect.	Amendement de précision rédactionnelle	Favorable
Article 16 septies			
M. CHAUVET	567 rect.	Amendement de coordination rédactionnelle	Favorable
M. ANGLARS	21	Modification de la facilitation de l'augmentation de puissance des installations hydrauliques concédées	Défavorable
M. GAY	421	Suivi de l'impact environnemental de l'augmentation de puissance des concessions hydroélectriques	Défavorable
Article additionnel après Article 16 septies			
M. GREMILLET	313 rect.	Expérimentation de souplesses administratives pour la mise en œuvre d'hydroliennes fluviales	Sagesse
Article 16 octies			
M. CHAUVET	568 rect.	Amendement de précision rédactionnelle	Favorable
M. GREMILLET	312 rect.	Complément du rapport d'évaluation du volet hydroélectricité de la loi "Climat-Résilience" d'éléments sur les hydroliennes fluviales	Sagesse
Article additionnel après Article 16 octies			
Mme Nathalie DELATTRE	84	Relèvement à 20 % de l'objectif de production de biogaz d'ici 2030	Irrecevable
Article 16 nonies			
M. GAY	445	Suppression de l'article	Défavorable
M. SALMON	384	Augmentation du seuil de matières premières agricoles qualifiant un méthaniseur d'activité agricole et fixation d'une distance minimale à l'exploitation	Défavorable
Mme HAVET	621 rect.	Augmentation du seuil de matières premières agricoles qualifiant un méthaniseur d'activité agricole	Défavorable
M. CHAUVET	569 rect.	Amendement de coordination juridique	Favorable
Article 16 undecies			
Le Gouvernement	594	Suppression de la possibilité pour les installations de gaz en cogénération de bénéficier des certificats de production	Défavorable
Le Gouvernement	595	Modification des possibilités d'anticipation de la réalisation des travaux de raccordement par les gestionnaires des réseaux de distribution de gaz	Défavorable
M. CHAUVET	575 rect. <i>bis</i>	Modification des possibilités d'anticipation de la réalisation des travaux de raccordement par les gestionnaires des réseaux de distribution de gaz	Favorable

Article additionnel après Article 16 undecies			
M. GONTARD	580 rect. <i>bis</i>	Suppression du gaz de décharge parmi les énergies renouvelables	Défavorable
M. GONTARD	581 rect. <i>bis</i>	Suppression du gaz produit à partir de déchets stockés ou incinérés parmi les énergies renouvelables	Défavorable
M. CORBISEZ	108 rect.	Application des garanties d'origine et des certificats de production au biogaz non injecté	Défavorable
M. SALMON	215 rect.	Application des garanties d'origine et des certificats de production au biogaz non injecté	Défavorable
Mme HAVET	632 rect. <i>bis</i>	Application des garanties d'origine et des certificats de production au biogaz non injecté	Défavorable
M. MOGA	643 rect. <i>quater</i>	Institution d'un bail emphytéotique agrivoltaïque	Défavorable
Article 16 duodecies			
M. CHAUVET	563 rect.	Amendement de précision rédactionnelle	Favorable
Article additionnel après Article 16 duodecies			
M. MENONVILLE	142 rect. <i>ter</i>	Mention d'un lien entre l'hydrogène renouvelable et bas-carbone et les opérations d'autoconsommation individuelle ou collective en électricité	Sagesse
M. FAVREAU	168 rect. <i>ter</i>	Mention d'un lien entre l'hydrogène renouvelable et bas-carbone et les opérations d'autoconsommation individuelle ou collective en électricité	Sagesse
M. PATIENT	380 rect. <i>bis</i>	Modification de l'avis de la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers sur certains projets d'énergies renouvelables	Sagesse
Article 17			
M. GAY	422	Suppression de l'article instituant notamment des contrats d'achat de long terme	Défavorable
M. CHAUVET	576 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Favorable
M. CHAUVET	570 rect.	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Favorable
M. CHAIZE	235 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	263 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. GENET	402 rect. <i>ter</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. MENONVILLE	409 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
Mme HAVET	627 rect.	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable

M. CHAUVET	571 rect.	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Favorable
M. CHAIZE	236 rect. <i>ter</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	264 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. GENET	403 rect. <i>ter</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. SALMON	325	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. CHAIZE	237 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	265 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. GENET	404 rect. <i>ter</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. CANÉVET	145 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
M. KERN	282 rect. <i>bis</i>	Modification des modalités de mise en œuvre des contrats de long terme en matière d'électricité et de biogaz	Défavorable
Le Gouvernement	645	Ajout d'une référence à une notification européenne pour la déductibilité fiscale appliquée aux sociétés de financement de long terme	Favorable
Le Gouvernement	646	Limitation de la durée de la déduction fiscale applicable aux sociétés de financement de long terme jusqu'au 31 décembre 2028	Défavorable
Mme PLUCHET	105 rect.	Application d'obligations comptables aux producteurs d'énergies renouvelables redevables de l'imposition forfaitaire sur les réseaux d'électricité (IFER)	Défavorable
Article additionnel après Article 17			
M. CHAIZE	239 rect. <i>bis</i>	Participation des collectivités territoriales au financement des projets d'énergies renouvelables portés notamment par les communautés énergétiques	Défavorable
M. GONTARD	269 rect.	Commande publique tient nécessairement compte, lors de l'achat de dispositifs de production d'énergie solaire, de leur empreinte carbone et environnementale tout au long de leur processus de fabrication, de leur utilisation, ainsi que de leur valorisation après leur fin de vie	Défavorable
Mme de MARCO	348 rect. <i>bis</i>	Renforcer les critères environnementaux dans la procédure d'attribution d'appels d'offre émis par la commission de régulation de l'énergie.	Défavorable
Article 18 bis			
M. SAUTAREL	47 rect. <i>ter</i>	Amendement de suppression de l'article 18 <i>bis</i> .	Défavorable

M. GAY	439	Amendement de suppression de l'article 18 <i>bis</i> .	Défavorable
Mme RACT-MADOUX	369	Restreindre l'obligation de participation de l'article 18 <i>bis</i> aux projets qui font l'objet d'un soutien de l'État au titre des appels d'offre.	Défavorable
M. MÉDEVIELLE	408 rect. <i>bis</i>	Restreindre l'obligation de participation de l'article 18 <i>bis</i> aux projets qui font l'objet d'un soutien de l'État au titre des appels d'offre.	Défavorable
Mme HAVET	624 rect.	Restreindre l'obligation de participation de l'article 18 <i>bis</i> aux projets qui font l'objet d'un soutien de l'État au titre des appels d'offre.	Défavorable
Article 18 <i>ter</i>			
M. SAUTAREL	48 rect. <i>ter</i>	Suppression de l'article 18 <i>ter</i>	Défavorable
Le Gouvernement	597	Amendement de précision.	Favorable
Article additionnel après Article 18 <i>ter</i>			
M. PLA	67 rect. <i>quinquies</i>	Modification de la répartition de l'IFER éolien et photovoltaïque entre les collectivités	Défavorable
M. CARDON	99 rect. <i>quinquies</i>	Modification de la répartition de l'IFER éolien entre les collectivités territoriales	Défavorable
M. MAUREY	334 rect. <i>bis</i>	Modification de la répartition de l'IFER éolien entre collectivités territoriales	Défavorable
M. MAUREY	335 rect. <i>bis</i>	Répartition de l'IFER éolien entre commune d'implantation et communes limitrophes	Défavorable
M. POINTEREAU	327 rect. <i>ter</i>	Modification de la répartition de l'IFER éolien entre collectivités territoriales	Défavorable
M. BRISSON	59 rect. <i>bis</i>	Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque entre collectivités territoriales	Défavorable
M. SAURY	7 rect. <i>bis</i>	Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque et hydraulique entre les collectivités	Défavorable
M. BRISSON	60 rect. <i>bis</i>	Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque entre les collectivités	Défavorable
M. BAS	207 rect. <i>quater</i>	Modification de la répartition de l'IFER éolien pour les installations installées avant le 1 ^{er} janvier 2019	Défavorable
M. SAUTAREL	49 rect. <i>ter</i>	Modification de la répartition de l'IFER portant sur les transformateurs électriques	Défavorable
M. FAVREAU	172 rect. <i>ter</i>	Modification de la répartition du produit de la taxe sur les éoliennes en mer	Défavorable
M. CHAIZE	238 rect. <i>ter</i>	Fléchage de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) aux communes et aux EPCI à fiscalité propre pour le développement des énergies renouvelables.	Défavorable
M. Stéphane DEMILLY	266 rect. <i>ter</i>	Fléchage de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) aux communes et aux EPCI à fiscalité propre pour le développement des énergies renouvelables.	Défavorable
Intitulé du projet de loi			
M. PACCAUD	58 rect.	Changé d'intitulé "projet de loi visant à accélérer la production d'énergies renouvelables en respectant la souveraineté des territoires"	Défavorable

M. GENET	641 rect. <i>bis</i>	Changement d'intitulé "projet de loi visant à accélérer la production d'énergies renouvelables grâce à la mobilisation des territoires"	Défavorable
----------	-------------------------	---	--------------------

La réunion est close à 12 h 20.

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

La réunion est ouverte à 16 h 30.

**Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
– Suite de l'examen des amendements de séance**

M. Jean-François Longeot, président. – Je vous propose de suivre les propositions de la commission des affaires économiques concernant les irrecevabilités s sur les amendements de séance sur les articles du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dont l'examen lui a été délégué par notre commission.

En conséquence, les amendements n^{os} 394, 417, 217, 353, 340, 84, 10 rectifié bis, 15 rectifié, 68 rectifié ter, 219, 613, 206 rectifié bis et 81 sont déclarés irrecevables au titre de l'article 45 de la Constitution.

- Présidence de M. Guillaume Chevrollier, vice-président -

**Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
– Suite de l'examen des amendements de séance**

M. Guillaume Chevrollier. – Mes chers collègues, par coordination avec les travaux de nos collègues de la commission des affaires économiques, je vous propose de déclarer irrecevable l'amendement n° 541 de M. Sébastien Pla au titre de l'article 45 de la Constitution.

La liste des amendements déclarés comme cavaliers législatifs que nous avons approuvée au début de notre audition sera donc ainsi complétée.

La réunion est close à 19 h 20.

Mardi 8 novembre 2022

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

Proposition de nomination de M. Jean Castex aux fonctions de président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) en application de l'article 13 de la Constitution - Examen du rapport

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

**Vote sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de
M. Jean Castex, aux fonctions de président-directeur général de la Régie
autonome des transports parisiens (RATP)**

M. Jean-François Longeot, président. – Nous avons achevé l'audition de M. Jean Castex, candidat proposé par le Président de la République pour exercer les fonctions de président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Nous allons maintenant procéder au vote sur cette proposition.

Le vote se déroulera à bulletin secret, comme le prévoit l'article 19 *bis* de notre Règlement. En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958 portant loi organique autorisant exceptionnellement les parlementaires à déléguer leur droit de vote, les délégations de vote ne sont pas autorisées.

Je vous rappelle que le Président de la République ne pourrait procéder à cette nomination si l'addition des votes négatifs des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat représentait au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés dans les deux commissions.

Il est procédé au vote.

La réunion est close à 18 h 50.

Après dépouillement du scrutin le mercredi 9 novembre, simultanément à celui de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, sur la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. Jean Castex aux fonctions de président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 28

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 26

Pour : 18

Contre : 8

La commission a donc donné un avis favorable à la nomination de M. Jean Castex aux fonctions de président directeur général de la RATP.

Mercredi 9 novembre 2022

- Présidence de M. Didier Mandelli, vice-président -

La réunion est ouverte à 9 h 00.

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture - Demande de saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis

M. Didier Mandelli, président. – Je vous propose de débiter notre matinée avec la désignation d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, qui serait examiné au fond par la commission des affaires sociales.

J'emploie le conditionnel car ce texte devrait être présenté en Conseil des ministres aujourd'hui, puis déposé sur le Bureau du Sénat. L'examen de ce texte en commission des affaires sociales, ainsi qu'en a décidé la dernière conférence des Présidents, aura lieu le mercredi 7 décembre au matin. Notre commission se réunira quant à elle le mardi 6 décembre à 17 heures. L'examen en séance publique se déroulera le mardi 13 décembre après-midi et, éventuellement, le soir.

Sur les 28 articles qui devraient composer le projet de loi, 4 articles relatifs au secteur des transports pourraient donc directement entrer dans le champ de compétences de notre commission et seraient, à ce titre, susceptibles d'être délégués au fond à notre commission.

Outre deux articles visant à corriger des erreurs matérielles ou des références, un article devrait porter sur la taxation des véhicules à moteur, et plus spécifiquement sur les péages applicables aux véhicules de transport de marchandises par route. Un quatrième article devait porter sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires.

D'autres articles portant sur des domaines aussi variés que le droit des sociétés ou la commande publique – pour ne citer que quelques exemples –, pourraient être délégués pour traitement au fond à d'autres commissions. Sous réserve du dépôt du texte, les commissions des finances, des lois et des affaires économiques devraient, en effet, elles aussi être concernées par des délégations au fond par la commission des affaires sociales.

Le calendrier d'examen de cette réforme technique s'annonce particulièrement serré puisque nous disposerons d'à peine un mois entre le dépôt du texte et son examen en commission. Mais je ne doute pas que le rapporteur que nous allons désigner dès à présent réussira à conduire ses travaux dans ces délais.

J'ai reçu la candidature de M. Cyril Pellevat. Je vous propose donc de le désigner en qualité de rapporteur pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?

La commission demande à être saisie pour avis sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, sous réserve de sa transmission, et désigne M. Cyril Pellevat rapporteur pour avis.

Enjeux de la COP15 Biodiversité - Audition de Mme Sylvie Lemmet, ambassadrice déléguée à l'environnement (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

- Présidence de M. Jean-François Longeot, président -

Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs aux transports aériens - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 11 h 25.

La réunion est ouverte à 16 h 35.

Audition de Mme Bérangère Couillard, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu relatif à ce point de l'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 18 h 30.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Mercredi 2 novembre 2022

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

La réunion est ouverte à 9 h 30.

Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits « Enseignement supérieur » - Examen du rapport pour avis

M. Laurent Lafon, président. – Nous examinons ce matin le rapport pour avis de notre collègue Stéphane Piednoir sur le projet de loi de finances pour 2023.

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement supérieur au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». – Il y a quinze jours, la ministre nous a présenté, avec l'engagement et la pédagogie que nous lui reconnaissons tous, un budget 2023 en progression de 1,1 milliard d'euros pour atteindre au total 25,7 milliards d'euros. Cette hausse globale est essentiellement portée par la compensation de la hausse du point d'indice, le déploiement de la loi de programmation de la recherche (LPR) et la prorogation de mesures de soutien aux étudiants.

Quelles sont les grandes lignes des évolutions de crédits pour l'enseignement supérieur *stricto sensu* ?

Le programme 150, qui finance les établissements, est abondé de 700 millions d'euros supplémentaires, soit une progression de 4,8 % par rapport à 2022, fléchés principalement sur la compensation de la revalorisation du point d'indice, la poursuite de la mise en œuvre de la LPR et des mesures nouvelles telles que la création de places en licence et master pour tenir compte de la démographie étudiante, l'élaboration de nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance, ou l'accueil des stagiaires dans les instituts nationaux supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé).

Le programme 231, qui finance la vie étudiante, est doté de 50,2 millions d'euros supplémentaires, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2022, destinés notamment à la compensation aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) du repas universitaire à un euro pour les étudiants boursiers et précaires, au financement des aides directes (bourses, aides au mérite, aides à la mobilité...) et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Même s'il ne comporte pas de mesure « phare », ce budget en augmentation est, sur le papier, plutôt de nature à rassurer les opérateurs.

Pourtant, en audition, tous m'ont dit leur inquiétude face à une équation budgétaire 2023 particulièrement complexe.

Première raison à cela, la non-compensation du relèvement du point d'indice pour la période allant de juillet à décembre 2022, qui représente un coût supplémentaire de 180 millions d'euros pour les établissements d'enseignement supérieur. Heureusement, pour

2023, la ministre a réussi à obtenir de Bercy la compensation en année pleine ; elle en avait fait, selon ses termes, sa « ligne rouge absolue ».

Deuxième raison à l'inquiétude des opérateurs, les conséquences du choc énergétique sur leurs finances, déjà fortement contraintes – je me dois de rappeler ici l'absence de compensation du glissement vieillesse technique (GVT), qui équivaut à une charge annuelle de 50 millions d'euros.

L'annonce médiatique, par l'Université de Strasbourg d'une possible fermeture deux semaines supplémentaires cet hiver pour faire des économies d'énergie, a au moins eu le mérite d'alerter sur l'ampleur des surcoûts auxquels les établissements font face. Les universités sont concernées au premier chef puisqu'elles hébergent la très grande majorité des laboratoires et des infrastructures de recherche, particulièrement énergivores dont certaines doivent fonctionner en continu.

Jusqu'à cette polémique, Bercy n'avait sans doute pas pris la mesure du problème, d'où l'absence d'enveloppe compensatoire dans le projet de loi de finances initial.

Selon les dernières estimations disponibles, les surcoûts énergétiques pour les établissements d'enseignement supérieur, de l'ordre de 100 millions d'euros en 2022, seraient au moins multipliés par 4 en 2023.

Dès septembre, le ministère a appelé ses opérateurs à recourir à leur fonds de roulement pour financer les surcoûts.

Cette solution budgétaire d'urgence n'est cependant pas aussi « magique » qu'elle n'y paraît :

- d'abord, parce que l'état de ces fonds est très hétérogène d'un établissement à l'autre et qu'il ne faudrait pas pénaliser « les bons élèves » qui ont su constituer des réserves ;
- ensuite, parce qu'une partie de ces fonds est souvent déjà gagée sur des projets d'investissement en cours ou à venir, qu'il n'est pas question de compromettre ;
- enfin, parce qu'il ne saurait être touché à la réserve de précaution correspondant au seuil prudentiel de 15 jours de fonctionnement.

Seul peut donc être ponctionné, pour absorber une partie des surcoûts actuels, le fonds de roulement « dormant », c'est-à-dire la partie des fonds non fléchée et donc disponible.

Au regard de l'importance des surcoûts estimés et des différences de capacités de trésorerie des établissements, Bercy a accepté de travailler sur un dispositif de compensation, que la ministre nous a annoncé lors de son audition et qu'elle a précisé jeudi dernier.

Celui-ci va prendre la forme d'une ouverture de crédits de 275 millions d'euros dans le prochain collectif budgétaire. Les montants versés aux établissements tiendront compte de la situation de chacun, notamment du poids des dépenses d'énergie dans leur budget de fonctionnement et du niveau de leurs réserves mobilisables.

Cette rallonge budgétaire est évidemment une bonne nouvelle pour les établissements, dont les représentants n'ont pas manqué de remercier la ministre pour son

interventionnisme efficace. Outre le montant débloqué, la méthode choisie du « au cas par cas » semble la plus appropriée compte tenu de la diversité des situations.

Malgré ses conséquences financières, la crise énergétique est aussi le moment, pour les opérateurs, de mettre un coup d'accélérateur à leur démarche de sobriété, dont le degré d'avancement est variable d'un établissement à l'autre. Cela passe par :

- l'élaboration systématique de bilans énergétiques, bâtiment par bâtiment, accompagnée de la mise en place d'outils de suivi des consommations ;
- un pilotage plus fin dans la gestion technique des bâtiments ;
- une réflexion sur l'usage des locaux au regard de l'évolution des pratiques de travail (télétravail, visioconférence..) et des nouvelles modalités d'organisation (plateformes, *open space*, mutualisation des locaux...).

Un autre levier mérite, à mes yeux, d'être sérieusement étudié, celui d'une réorganisation du calendrier universitaire, consistant à moins concentrer les enseignements sur l'automne et l'hiver. Cela suppose évidemment que tous les acteurs concernés se mettent autour de la table...

Cette crise doit aussi agir comme un catalyseur pour engager, du côté du ministère, un plan ambitieux de rénovation du parc immobilier universitaire, connu pour être en partie vieillissant, vétuste, et énergivore. Un tiers de celui-ci est une passoire énergétique.

Dans le contexte de la crise sanitaire, où l'urgence était de relancer rapidement l'économie française, le Gouvernement a fait le choix de passer par la méthode de l'appel à projets pour encourager la rénovation énergétique dans l'ESR.

Je reconnais que cette initiative a permis de donner une vraie impulsion à un dossier resté trop longtemps en suspens. Malgré des délais très contraints, les universités, les grandes écoles et les Crous se sont saisis de cette opportunité, montrant leur intérêt pour cette problématique et leur bon niveau global de préparation. A ce jour, la moitié des projets sélectionnés, soit environ 2 000, est achevée.

Cependant, compte tenu du retard accumulé au cours des dernières décennies et de l'ampleur des besoins d'investissement - évalués à 7 milliards d'euros par le ministère, mais à plus du double (15 milliards d'euros) par France Universités -, un changement d'échelle est nécessaire. Le directeur de l'immobilier de l'Etat, que j'ai auditionné, a lui-même convenu que le fonctionnement à court terme par appels à projets ne suffisait pas et qu'une stratégie immobilière de long terme était indispensable.

Depuis plusieurs exercices budgétaires, je plaide pour le lancement d'un plan d'investissement d'envergure.

Au-delà de la nécessité d'une programmation financière pluriannuelle, ce plan devrait s'accompagner d'une réflexion de fond sur la quantité et la qualité du bâti universitaire au regard des récentes évolutions pédagogiques et sociétales, l'avenir consistant sans doute en « moins de m² pour mieux de m² ».

D'autres prérequis sont nécessaires : la montée en compétences des établissements en matière immobilière, l'activation de certains leviers juridiques de valorisation du

patrimoine universitaire, la levée de certains verrous réglementaires comme la limitation des capacités d'emprunt des universités.

La ministre nous a indiqué être en train de travailler, avec son collègue ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, à un « *plan pour la rénovation énergétique et thermique* ». J'accueille favorablement cette initiative, dont j'espère qu'elle sera à la hauteur du « mur » d'investissement auquel se heurte aujourd'hui l'immobilier universitaire.

J'en viens à la vie étudiante.

Bien que la rentrée 2022 se soit déroulée dans un climat beaucoup plus serein sur le plan sanitaire que les années précédentes, les restaurants universitaires sont confrontés à une tension croissante. Leur activité a augmenté, selon les sites, de 20 % à 40 % en 2021 par rapport à 2019, sous l'effet de plusieurs facteurs :

- l'attractivité du repas à un euro pour les étudiants boursiers et ceux en situation de précarité ;
- la fidélisation d'étudiants ayant commencé à fréquenter la restauration universitaire pendant la crise, notamment sous la forme de vente à emporter ;
- le contexte inflationniste qui rend le repas au tarif social de 3,3 euros très compétitif.

A cela s'ajoutent les difficultés de recrutement dans le secteur de la restauration - que renforce la très faible compétitivité des Crous sur le plan salarial -, les problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires communs à l'ensemble des acteurs de la distribution, les incidences financières de la loi EGalim, estimées à près de 10 millions d'euros par an.

Or, dans le même temps, la subvention pour charges de service public (SCSP) du réseau, hors crédits destinés au financement de mesures nouvelles, est stabilisée depuis plusieurs années autour de 300 millions d'euros. Cette stagnation devient de plus en plus problématique alors que l'activité de restauration ne cesse de croître, que le réseau poursuit son développement avec l'ouverture de nouvelles structures d'hébergement et de restauration, et qu'il se voit confier des missions supplémentaires d'accompagnement social des étudiants.

La non-indexation de la SCSP sur le volume de repas fournis est un non-sens total ! J'appelle donc le ministère à reconsidérer rapidement le financement de l'activité de restauration et, plus globalement, celui de l'ensemble du réseau.

Quelques remarques, enfin, sur la concertation relative à la vie étudiante que la ministre vient de lancer et qui comprend deux volets, un national, centré sur l'évolution du système des bourses, un territorial, intégrant l'ensemble des thématiques liées à la vie étudiante.

Comme je l'ai dit à la ministre, il me semblerait normal que les parlementaires y soient associés, le Sénat ayant pour sa part mené un travail approfondi sur le sujet en 2021, dans le cadre de la mission d'information présidée par Pierre Ouzoulias et rapportée par notre président.

Cette concertation doit être l'occasion de remettre à plat le système des aides publiques aux étudiants, aujourd'hui trop complexe et par certains aspects inefficace - certains profils d'étudiants échappent en effet à toute prise en charge.

Dans l'objectif de clarifier l'architecture actuelle et la rendre plus intelligible, la logique du « guichet unique » mérite d'être expertisée. Pour les étudiants, cette organisation présenterait l'avantage de la simplicité, de la lisibilité, de la praticité et contribuerait, *in fine*, à améliorer leur accès aux droits. Compte tenu du rôle central joué aujourd'hui par les Crous, ceux-ci pourraient logiquement constituer ce point d'entrée unique. Une telle évolution suppose toutefois une concertation approfondie avec les autres opérateurs, en particulier territoriaux. Les dialogues régionaux, qui démarrent sous l'égide des rectorats, devront se saisir de cette question.

Sur la réforme annoncée des bourses sur critères sociaux - promesse non tenue du précédent quinquennat - la ministre a présenté une feuille de route en deux temps : d'abord, une concertation nationale devant aboutir à un point d'étape en janvier 2023 et, si consensus il y a, à de premières mesures applicables dès la rentrée 2023, puis, une réforme plus profonde en 2024, voire en 2025.

Si le diagnostic sur les défauts du système actuel et la nécessité de le réformer sont globalement partagés, plusieurs interrogations plus ou moins clivantes sont à trancher :

- faut-il fusionner les bourses avec l'aide personnalisée au logement (APL), sachant qu'il s'agit de deux systèmes aux critères différents; gérés par deux ministères distincts ?
- faut-il territorialiser les bourses pour tenir compte des différences du coût de la vie, notamment du coût du logement, selon les territoires ?
- faut-il élargir l'assiette des bénéficiaires au profit des classes moyennes, en créant de nouveaux échelons ?
- faut-il linéariser le système, en supprimant les échelons et éviter ainsi les effets de seuil ?
- faut-il continuer à prendre en compte le revenu des parents ou « déparentaliser » le calcul des bourses comme c'est le cas dans d'autres pays européens ?

Sans vouloir préempter le débat qui commence, j'espère que la méthode et le calendrier choisis ne déboucheront pas sur des demi-mesures, mais sur des changements structurels porteurs de simplification, de rationalisation et d'efficacité.

Monsieur le président, mes chers collègues, je propose à la commission, compte tenu de la hausse globale des crédits consacrés à l'enseignement supérieur dans le PLF 2023 et de l'annonce d'une enveloppe supplémentaire pour aider les établissements à faire face aux surcoûts de l'énergie, d'émettre un avis favorable à leur adoption.

M. Yann Chantrel. – Nous saluons l'augmentation des crédits alloués au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La trajectoire de la LPR est plutôt respectée en crédits et en emplois. Nous nous réjouissons de la création de 268 contrats doctoraux supplémentaires et de la fin des disparités de rémunération entre les anciens et les nouveaux contrats doctoraux à compter de 2023, sujet sur lequel nous avons interpellé la

ministre lors de son audition en juin dernier. Nous nous félicitons également de la compensation de l'augmentation du point d'indice pour 2023, ce qui n'a pas été le cas en 2022. L'absence de compensation du GVT continue, par ailleurs, de grever les budgets des opérateurs.

Les mesures en faveur de la vie quotidienne des étudiants sont vitales. Je pense en particulier au maintien du repas à un euro pour les étudiants boursiers et précaires, au doublement du budget pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou à l'abondement du fonds pour la lutte contre les violences à caractère sexiste ou sexuel.

On peut néanmoins craindre que ces mesures ne soient pas suffisantes, compte tenu de l'augmentation du coût moyen de la rentrée, évalué à 7,38 % d'après la fédération des associations générales étudiantes (FAGE), soit plus que le taux d'inflation ou le pourcentage d'augmentation du budget consacré à l'enseignement supérieur. Nous serons évidemment très attentifs à la réforme des bourses sur critères sociaux, dont les concertations sont en cours. Nous sommes également inquiets pour le fonctionnement des Crous, confrontés à des baisses non compensées de leurs recettes et une hausse de leurs dépenses sous l'effet du renchérissement des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Nous déposerons d'ailleurs des amendements en ce sens.

Comme l'a indiqué notre rapporteur, la ministre a annoncé, depuis son audition, une enveloppe de crédits pour limiter les effets sur les établissements de la hausse des prix de l'énergie. Cette rallonge budgétaire répond en partie à l'inquiétude de France Université face aux surcoûts énergétiques attendus en 2022 et 2023.

Bien qu'insuffisantes, toutes ces augmentations de crédits nous apparaissent indispensables et urgentes. Le groupe socialiste souscrit donc à l'avis favorable proposé par le rapporteur.

M. Pierre Ouzoulias. – Le groupe CRCE partage les constats budgétaires du rapporteur. Il reste regrettable que la situation financière compliquée des universités n'ait pas été prise en compte par le Gouvernement, alors que nous savions dès juillet, au moment de la discussion de la loi de finances rectificative, qu'un certain nombre d'entre elles aborderait la rentrée avec des finances au rouge. Plusieurs universités ont récemment voté des budgets en déficit, ce qui constitue à mes yeux un acte fort, dans la mesure où la loi impose qu'un établissement dans cette situation pendant deux exercices consécutifs repasse sous la tutelle de l'État. Au final, ce budget ne préfigure-t-il la mise sous tutelle des universités, autrement dit l'abandon du principe de leur autonomie ?

J'entends le discours du Président de la République sur la sobriété énergétique. Mais je doute qu'il soit possible pour les universités de réaliser des économies d'énergie significatives. Quand j'étais étudiant, le col roulé était déjà de rigueur tant les salles étaient peu chauffées, en tout cas bien en dessous de 19° C. Entre les beaux discours et la triste réalité, il y a un décalage qui nécessite de reposer à plat la politique universitaire et son financement.

Il existe en France une trentaine d'universités qui dispensent des formations de haut niveau sur la géothermie, mais elles ne font aucune utilisation de ces connaissances, faute de moyens. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons besoin de relations étroites entre les universités et les collectivités territoriales, car l'exploitation d'un gisement géothermique est évidemment un sujet d'intérêt pour les collectivités. À Angers, la

géothermie permet ainsi de chauffer non seulement l'université, mais également le quartier au-delà.

Le Gouvernement, et notamment Bercy, n'a pas pris la mesure de la crise des universités et envoie un message détestable aux étudiants actuels en faisant d'eux une génération sacrifiée sous prétexte que la situation a vocation à s'améliorer du fait de la baisse à venir du nombre d'étudiants sous l'effet de la démographie. Il faut saluer les convictions républicaines de la ministre, qui la conduisent à s'opposer à Bercy et à remporter un certain nombre d'arbitrages. Pour autant, le budget reste, aux yeux du groupe CRCE, inadapté aux enjeux, ce qui explique que nous ne partagions pas l'avis favorable proposé par le rapporteur.

M. Julien Bargeton. – Le budget de l'enseignement supérieur croît de plus de 180 millions d'euros, hors revalorisation du point d'indice et application de la trajectoire fixée par la LPR. Le groupe RDPI estime cet effort considérable. Le budget comporte 80 millions d'euros de mesures nouvelles en faveur de la réussite étudiante, 35 millions d'euros pour renforcer l'autonomie des universités, sans compter les mesures destinées à la programmation immobilière et aux ressources humaines. Je veux insister sur les mesures sociales, dont certaines ont été évoquées par le rapporteur : le maintien du repas à un euro, l'aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros, la revalorisation des bourses, le gel des droits d'inscription, l'extension du pass sport aux étudiants jusqu'à 28 ans.

Je comprends que certains points puissent attirer votre attention, mais le groupe RDPI est pour sa part favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur.

M. Jean Hingray. – Nous saluons l'augmentation des moyens conformément à la trajectoire de la LPR. Il reste néanmoins un certain nombre de points de vigilance. Ainsi, la dépense moyenne par étudiant diminue encore, enregistrant une baisse totale de l'ordre de 10 % depuis 2011. Les étudiants demeurent en situation de précarité : l'inflation et la hausse des dépenses énergétiques affectent fortement leur budget. Certes, la revalorisation des bourses sur critères sociaux et le maintien du repas à un euro sont des points positifs. Mais il est dommage que la ministre n'ait pas retenu la piste du ticket restaurant étudiant qui faisait l'objet de la proposition de loi de notre collègue Pierre-Antoine Lévi. Nous serons évidemment attentifs à la réforme des bourses et aux propositions qui seront faites à l'issue de la concertation.

Mercredi dernier, le Président de la République a annoncé des aides ciblées pour les particuliers les plus touchés par la crise énergétique, en particulier les étudiants. Monsieur le rapporteur, en savez-vous plus sur ce futur dispositif ? Pour le reste, nous suivrons évidemment votre avis favorable.

Mme Monique de Marco. – Le budget de l'enseignement supérieur connaît une forte augmentation, même si ses effets sur les universités seront atténués par la revalorisation du point d'indice et des bourses. Les mesures destinées à la vie étudiante m'apparaissent contrastées.

Je m'interroge sur les modalités de mise en œuvre de certaines mesures nouvelles. Ainsi, savez-vous comment les 8,2 millions d'euros destinés aux services de santé universitaires seront ventilés ? Le 1,8 million d'euros pour la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel a-t-il pour objet de financer des campagnes de communication ?

Cela fait longtemps que nous savons qu'une bonne partie de nos universités sont des passoires énergétiques. Le bâtiment de l'université de Bordeaux est vétuste et n'a toujours pas été rénové par manque de moyens et d'anticipation. En dépit des financements complémentaires débloqués, je doute que nous y arrivions pour les prochaines rentrées.

Notre rapporteur suggère une réorganisation du calendrier universitaire pour réduire les enseignements en automne et en hiver. Cette modulation ne me paraît pas opportune dans la mesure où les universités sont sans doute amenées à souffrir de plus en plus de la canicule au printemps et en été.

Contrairement à ce qu'affirme Pierre Ouzoulias, certaines universités s'activent en matière de géothermie. J'en veux pour preuve l'école nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable, située à Bordeaux, qui vient d'installer un système pour le chauffage et la climatisation fondé sur cette source d'énergie. Il s'est déjà montré très performant l'été dernier. Elle pourrait servir de pilote auprès d'autres universités tentées par cette évolution.

Compte tenu des remarques que j'ai formulées, le groupe écologiste est défavorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 2023.

M. Bernard Fialaire. – Mon groupe se réjouit de l'augmentation des moyens alloués à l'enseignement supérieur. Je salue également les pistes de réflexion que le rapporteur nous a soumises. Les problèmes de l'université ne sont pas seulement budgétaires. Il y a aussi des questions d'organisation à régler : le meilleur étalement des cours tout au long de l'année, l'allongement de la pause méridienne pour faciliter le fonctionnement des Crous, la création d'un guichet unique. Une volonté politique forte est nécessaire pour mener à bien ces réformes organisationnelles. Pour ces raisons, nous suivrons l'avis favorable proposé par notre rapporteur.

M. Jacques Groperrin. – Tout a été dit concernant la hausse des moyens qui ne suit pas celle des effectifs. Les années se suivent et se ressemblent. Le développement du rapporteur sur le parc immobilier est venu rappeler l'urgence à agir. On cite souvent la loi sur les libertés et les responsabilités des universités, mais on ne voit pas où sont les libertés et les responsabilités sont contraintes. On aurait souhaité que les présidents d'universités soient élus par la société civile. Je m'interroge sur les dévolutions qui devaient permettre aux universités de prendre en charge le bâti, ce qui aujourd'hui ferait sens avec la recherche de sobriété énergétique.

Mme Sonia de La Provôté. – La ministre a annoncé de nombreuses initiatives concernant la vie étudiante, les étudiants handicapés, les mesures d'accompagnement... mais la programmation des budgets dédiés semble tarder. L'urgence énergétique ne va-t-elle prendre le pas sur ces dossiers ?

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis. – C'est Laure Darcos qui vous répondra prochainement sur les questions relatives aux contrats doctoraux, lesquels relèvent du programme 172, mon avis budgétaire portant sur les programmes 231 et 150.

Plusieurs interventions ont évoqué la réforme des bourses. Nous savons que le système présente de nombreux défauts, compte tenu notamment des effets de seuil. Nous serons vigilants aux conclusions de cette concertation.

Concernant la situation des Crous, de nombreux étudiants ont changé leurs habitudes avec la crise sanitaire en fréquentant davantage les restaurants universitaires, sans que le financement des Crous évolue pour autant. Cela ne peut pas durer.

J'ai trouvé les mots de notre collègue Pierre Ouzoulias sévères concernant ce budget. Cela faisait longtemps qu'un ministre de l'enseignement supérieur n'avait pas gagné autant d'arbitrages par rapport à Bercy. Je pense en particulier à la rallonge budgétaire de 275 millions d'euros pour faire face aux surcoûts de l'énergie.

Par ailleurs, je ne partage pas la façon dont est décrite la situation des étudiants. De nombreux logements nouvellement construits ou réhabilités sont modernes, disposant d'un coin bureau et d'une douche. Il y a eu une évolution qualitative substantielle qui invite à ne pas noircir le tableau.

Concernant la dévolution immobilière, le processus est en cours avec une troisième vague qui concerne douze universités. Mais un désaccord subsiste entre le ministère qui souhaite une dévolution totale et certaines universités qui visent seulement une partie des bâtiments les concernant.

Je précise que les fonds consacrés à la rénovation du bâti universitaire, par exemple dans le cadre du plan de relance, viennent en plus de ceux qui doivent permettre de financer les projets des universités. Ce coup de pouce de l'État vient accélérer les rénovations.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à l'enseignement supérieur au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits « Presse » - Examen du rapport pour avis

M. Laurent Lafon, président. – Nous examinons maintenant le rapport pour avis de notre collègue Michel Laugier sur le projet de loi de finances.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis du programme 180 « Presse et Médias » sur le projet de loi de finances pour 2023. – La presse est marquée, d'une année sur l'autre, par la permanence d'une crise structurelle qui ne se dément pas en 2022, d'autant plus après la crise pandémique.

Vous vous en rappelez, j'ai eu l'honneur de vous présenter au mois de juillet un rapport sur la presse quotidienne régionale, que vous avez adopté à l'unanimité.

J'en rappelle les trois grands enseignements pour nous permettre de faire le lien avec l'examen des crédits aujourd'hui :

- la PQR conserve une audience extrêmement importante, avec deux-tiers de nos compatriotes qui la lisent chaque mois ;

- si elle a subi en apparence une moindre attrition des ventes que la presse quotidienne nationale, elle accuse en réalité un retard de plus de cinq ans sur cette dernière dans le développement numérique ;

- enfin, la crise inflationniste a des conséquences catastrophiques, avec des charges supplémentaires qui se chiffrent aujourd'hui à plus de 175 millions d'euros pour la seule presse quotidienne.

Cette dernière analyse sur la hausse des coûts est malheureusement commune à toute la filière de la presse.

J'y ajoute un « irritant supplémentaire » : au 1^{er} janvier 2023, les éditeurs de presse ne pourront plus verser leur éco contribution en nature, sous forme d'encarts destinés à informer le consommateur sur la nécessité de favoriser le geste de tri et le recyclage ciblé uniquement sur le papier.

La fin de ce régime dérogatoire illustre le choix de la France et de ses collectivités locales d'intégrer la contrainte environnementale.

Il va cependant se traduire par un prélèvement estimé à 22 millions d'euros en 2023. Or rien n'obligeait la France à faire ce choix, notre pays étant au reste le seul à s'engager de cette manière, ce qui revient, comme cela m'a été souvent rappelé, à considérer « *le journal comme un déchet* ».

Donc, papier d'un côté, Citeo de l'autre : comment le gouvernement allait-il réagir ?

Je vais vous répondre rapidement : les crédits n'ont pas évolué en conséquence. Dans le détail, on constate certes une progression de près de 10 % sur le programme, mais elle traduit, en fait, comme je vous l'indiquais l'année dernière, les conséquences de la réforme du portage et du postage, dite réforme « Giannesini », qui doit, à terme, permettre un régime plus adapté et économe.

Pour le reste, les crédits demeurent remarquablement stables. Dans une année normale, ce serait plutôt une bonne nouvelle, dans un contexte de baisse de la diffusion, mais pas alors que le prix du papier explose.

J'entends les objections, qui possèdent leur part de vérité : toute l'économie du pays est affectée, pourquoi aider tel ou tel secteur ? La ministre s'en est d'ailleurs faite l'écho lors de son audition la semaine dernière. Je répondrai que la presse représente la démocratie, le pluralisme, et qu'elle bénéficie déjà pour cette raison d'un soutien des pouvoirs publics. Or aujourd'hui, l'édifice est lézardé.

Par ailleurs, et cela est tout aussi important, les fonds existent ! Ils ont simplement été, si j'ose le mot, « escamoté ».

Je m'explique :

- dans le cadre du grand plan de soutien à la presse, l'article 2 de la loi du 30 juillet 2020 a créé un crédit d'impôt sur le revenu accordé au titre du premier abonnement à un journal, à une publication périodique ou à un service de presse en ligne d'information politique et générale, valable jusqu'au 31 décembre 2022. Les estimations initiales étaient de 60 millions d'euros en année pleine, ce qui, compte tenu de la date et de la période, de mi 2020 à 2022, représentait un peu moins de 150 millions d'euros. Le gouvernement avait d'ailleurs amplement communiqué sur ce chiffre ;

- cependant - ce qui n'avait pas été indiqué dès le début - le dispositif nécessitait l'accord de la Commission européenne, qui ne l'a rendu que le 15 avril 2021 : l'année 2020 et une partie de 2021 se sont donc trouvées exclues du dispositif.

Puis, on a attendu l'instruction fiscale.

Ensuite, suite à une modification apportée en PLF pour 2022, une nouvelle notification a été nécessaire et le dispositif prorogé jusqu'en 2023. Conséquence de ce cheminement complexe, où je n'exclus pas une forme de « réticence institutionnelle », seuls trois millions d'euros figurent dans les documents budgétaires pour les années 2022 et 2023, et moins de la moitié aurait été dépensée.

Résultat des courses, les éditeurs, déboussolés, n'ont jamais mis en avant un dispositif complexe et changeant.

La dernière étape de cette « mascarade » a eu lieu à l'Assemblée nationale, où le gouvernement a retenu un amendement dans le cadre de l'utilisation de l'article 49-3 qui met fin au crédit d'impôt.

Ce sont donc près de 150 millions d'euros qui ont échappé aux éditeurs, et qui seraient, au moins en partie, aujourd'hui bien utiles à la presse pour compenser la hausse du prix du papier.

Sur ce sujet, aucune avancée n'a été possible donc, en dépit, peut-être, d'un fonds de cinq millions d'euros, et encore, la ministre ne semblait pas si certaine... Donc, je vous proposerai dans quelques minutes de nous abstenir sur le vote des crédits consacrés à la presse dans ce PLF.

J'ai également tenu à revenir sur l'éternel dossier des messageries. Suite à la faillite de Presstalis en juillet 2020, le marché est dorénavant composé de deux acteurs :

- France Messagerie, ancien Presstalis donc, qui est le seul à assurer la distribution des quotidiens nationaux (le « flux chaud ») ainsi que des magazines (le « flux froid »). Je rappelle que la retentissante faillite de Presstalis aura coûté sur 10 ans la bagatelle de 560 millions d'euros à l'Etat ;

- le nouveau leader, les Messageries lyonnaises de presse (MLP), qui ne distribuent que du flux « froid ».

Deux acteurs donc, sur un marché en décroissance de 8 à 10 % par an.

France Messagerie perçoit une subvention spécifique pour assurer la distribution des quotidiens, soit 27 millions d'euros *via* les éditeurs, et 9 millions de péréquation des MLP. Cela explique entièrement son résultat positif de 4,8 millions d'euros en 2021.

Les deux sociétés se livrent une guerre sans merci pour capter des clients, seule manière de ne pas décroître trop vite.

Vous l'avez compris, trois ans après le vote de la loi de modernisation de la presse du 18 octobre 2019, la situation demeure fragile, et je souhaite que l'année 2023 puisse être mise à profit pour réfléchir à des solutions enfin pérennes. Les Etats généraux du droit à l'information pourraient en être l'occasion.

J'évoquais à l'instant la loi de modernisation. Elle a confié d'importantes responsabilités à un nouveau régulateur, l'Arcep. Il a ainsi été mis fin à une autorégulation qui n'avait pas fait ses preuves, c'est le moins que l'on puisse dire. J'ai donc souhaité effectuer avec eux un premier bilan de leur action sur ce secteur. Je vais le résumer avec trois constats.

Premier constat, et comme nous l'avions demandé à l'époque, l'Arcep a été dotée des moyens nécessaires, avec 8 ETP pour s'occuper de la presse. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Arcep a ainsi rendu 35 décisions dans le secteur, ce qui est minime dans son activité – 0,5 % de l'ensemble des décisions.

Deuxième constat, cette faible proportion ne dit rien des difficultés qu'ont dû affronter les équipes pour s'approprier les codes et la logique d'un secteur finalement très éloigné de leurs bases habituelles dans les télécoms. L'Arcep a cherché, si je puis m'exprimer ainsi, à « mettre un peu de logique économique » dans une filière qui en manquait. Ainsi, l'Autorité a rendu de nombreuses décisions sur le nerf de la guerre, le barème des prix, qui permettait, en plus des tarifs affichés, de subvertir la philosophie de la loi Bichet en assurant aux plus gros clients des rabais et ristournes, au point de se mettre en danger. L'Arcep a enfin fait usage de son nouveau pouvoir de contrôle avec une décision rendue publique le 20 octobre, pour manquement dans la livraison d'un kiosque en Savoie. Je la cite avec un certain plaisir, car la plainte émanait des marchands de presse, qui ont été entendus, ce qui marque, je crois, le succès d'un des objectifs de la loi, qui était de rééquilibrer les relations entre messageries et vendeurs.

Troisième constat, l'Arcep mène un important chantier de clarification, avec la mise en place d'une comptabilité réglementaire qui doit permettre, probablement pas avant 2024, de mettre enfin en lumière la réalité des coûts supportés par les opérateurs.

Vous l'avez compris, nous pouvons donc estimer que l'Arcep remplit de manière satisfaisante la mission que nous lui avons confiée. Je ne vous cache pas que cela fait grincer quelques dents, mais il était nécessaire de disposer d'un acteur indépendant avec une expertise juridique et économique reconnues.

Je veux dire enfin avant de conclure dire un mot de l'Agence France-Presse, sur laquelle j'ai souhaité faire un point alors que s'achève le mandat de son président Fabrice Fries.

En 2020, dans mon rapport pour avis, j'indiquais que l'Agence se trouvait confrontée à trois grands défis : une situation financière fragile, une stratégie éditoriale à affiner et la concurrence des grands acteurs de l'Internet. Nous avons trop peu souvent en ce moment l'occasion de nous réjouir pour ne pas souligner les très belles réalisations de l'Agence ces dernières années.

Tout d'abord, et pour la première fois depuis plus de 10 ans, l'AFP affiche des résultats nets positifs, 4 années de suite, ce qui est très encourageant et n'avait rien d'évident.

Ces bons résultats ne doivent rien ni au hasard, ni à une situation générale devenue favorable - au contraire -, ni à une hausse des dotations publiques - elles demeurent stables -, mais aux capacités d'adaptation de l'AFP et de ses personnels.

Ainsi, l'AFP a réalisé un plan d'économie de 12,4 millions d'euros par an. Les travaux immobiliers et le regroupement sur le seul site de la Bourse permettent d'économiser 2,5 millions d'euros par an.

Dans le même temps, 70 journalistes ont été embauchés et, grâce à la signature d'un accord jugé satisfaisant avec Google (enfin ! peut-on dire), les journalistes percevront en 2023 la prime prévue dans le texte de loi sur les droits voisins et sur lequel David Assouline s'était beaucoup battu.

L'AFP a également su développer le secteur crucial de la vidéo, et investir dans le secteur du « fact checking » (vérification des faits), où l'Agence est leader mondial.

Bref, mes chers collègues, je crois que nous pouvons adresser un satisfecit à l'Agence et ses personnels qui ont su travailler à surmonter une situation compromise.

Cependant, il ne sera pas possible de se relâcher. L'inflation, comme dans toute l'économie, aura de lourdes conséquences, avec les augmentations de salaire qui devront l'accompagner. Il faudra également négocier avec les correspondants étrangers, soumis à des hausses de prix souvent plus violentes qu'en France.

Le nouveau président, qui sera désigné en 2023, devra poursuivre dans cette même voie, en commençant par négocier avec l'Etat le nouveau contrat d'objectifs et de moyens.

Je n'adresse pas le même satisfecit au gouvernement. Comme vous l'aurez compris, je suis très déçu que le cri d'alarme dont nous nous sommes fait l'écho en juillet n'ait pas été entendu.

Dans ce contexte, je vous propose donc de nous abstenir sur le vote des crédits de la presse dans le projet de loi de finances pour 2023.

M. David Assouline. – Je remercie le rapporteur pour son travail très complet dont je partage l'essentiel des conclusions. La crise que nous traversons s'ajoute à celle déjà en cours que traverse la presse depuis 20 ans : bouleversements technologiques, révolution numérique, évolution des habitudes des lecteurs. Le secteur doit donc muter. Nous avons, dans cette commission, travaillé sur les manières de trouver de nouveaux financements pour la presse, le canal des ventes et de la publicité allant en s'essouffant. Nous avons donc progressé : Google a bien signé des accords avec la presse suite à la loi sur les droits voisins. Pourtant l'esprit de la loi n'a pas été pleinement respecté. D'une part les montants exacts ne nous sont pas connus, d'autre part, on n'est pas plus informés de la redistribution entre les titres.

Je voudrais, pour déplorer l'absence de réponse de l'Etat, rappeler que la société Google a accepté d'acquitter une amende de 500 millions d'euros qui a été récupérée intégralement par l'Etat et qui ne bénéficie en aucun cas à la presse. Par ailleurs, même si la commission d'enquête sur la concentration des médias, dont j'étais le rapporteur, a été le théâtre de divergences d'opinion entre les groupes, nous étions tombés d'accord sur la nécessité de faire évoluer les conditions d'octroi des aides à la presse en tenant compte de la situation financière des groupes. Comme vous le savez, les plus grands groupes, qui ne manquent pourtant pas de moyens, récupèrent les plus importantes subventions, ce qui constitue une anomalie absolue. Je milite pour une réforme des aides afin de favoriser les

nouveaux entrants qui sont ceux qui en ont le plus besoin. A ce titre, la stagnation des aides cette année n'est pas une bonne nouvelle, car, avec l'inflation, elle dissimule une baisse des crédits en valeur absolue pour tous les acteurs. J'espère que ce sujet pourra être traité dans le cadre des Etats généraux du droit à l'information, sur lesquels nous disposons hélas de peu de nouvelles.

En conclusion, je partage la position du rapporteur. Il nous faut marquer l'insuffisance des crédits face à la situation. Les crises récentes nous montrent plus que jamais l'importance d'une information de qualité, traitée de manière professionnelle, ce qui a un coût.

M. Jérémie Bacchi. – Je partage les grandes lignes des conclusions du rapporteur. La stabilité des crédits ne peut pas suffire aujourd'hui. Je rappelle en effet qu'en plus de la flambée des coûts du papier, ce sont également les coûts de production et de distribution qui explosent, ce qui place de nombreux titres en grande difficulté. La presse est donc en grand danger avec un modèle économique fragilisé. Or nous avons besoin plus que jamais, comme le rappelait David Assouline, d'une presse en mesure de combattre les fausses informations.

En conséquence, mon groupe votera contre l'adoption des crédits.

M. Pierre-Antoine Levi. – La presse est un élément majeur de notre démocratie et du respect du pluralisme. Je salue les résultats de l'AFP, troisième agence mondiale de presse. La politique de soutien actuelle aux titres de presse me paraît satisfaisante avec des dispositifs spécifiques pour l'outre mer et la presse en ligne. La réforme de la distribution portée et postée me paraît également aller dans le bon sens de même que le soutien aux radios locales. Cependant la fin du plan filière et des soutiens pendant la crise pandémique laissent la presse désemparée face à l'inflation galopante comme l'avait indiqué le rapporteur pour avis dans son rapport sur la presse quotidienne régionale, sans oublier la question de l'éco contribution et de la non inclusion de la presse écrite dans le pass culture. Mon groupe suivra les conclusions du rapporteur pour avis.

M. Julien Bargeton. – Je tiens à rappeler que la presse bénéficie malgré tout cette année d'une hausse de 17,5 millions d'euros de ses crédits, ce qui est considérable, dont 2 millions fléchés pour le futur musée du dessin de presse. L'Etat n'a donc pas été inactif, loin de là, avec un soutien d'urgence de 485 millions d'euros. J'entends donc les critiques, elles peuvent nous permettre de progresser, mais je tiens à mettre en lumière cet effort en 2023. Mon groupe votera donc pour les crédits consacrés à la presse dans ce PLF.

Mme Monique de Marco. – Ma conclusion est que même si le budget progresse le compte n'y est pas. La ministre n'a pas été très claire sur la question de Citeo. En ce qui concerne les aides à la presse, nous avons préconisé une refonte pendant la commission d'enquête, je regrette que rien n'ait été fait depuis. Je partage le cri d'alarme du rapporteur et le groupe GEST suivra ses conclusions.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis. – En réponse à Julien Bargeton, je souligne que la hausse des crédits concerne en premier lieu, la réforme annoncée du portage et du postage. Je regrette sincèrement que nous n'ayons pas été entendus sur les conséquences du choc inflationniste. C'est maintenant qu'il faut aider la presse et pas demain. Sur Citeo, la ministre est effectivement restée vague, je précise que la première étape consiste comme je l'indiquais dans mon rapport au mois de juillet à interroger la commission européenne. Enfin,

à l'attention de Pierre-Antoine Levi, je précise que l'AFP n'est pas la troisième, mais une des trois grandes agences de presse mondiale.

La commission a décidé de s'abstenir sur l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2023 et s'en remettra, dans ces conditions, à la sagesse du Sénat.

La réunion est close à 10 h 45.

Mardi 8 novembre 2022

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

La réunion est ouverte à 17 h 30.

Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Pap Ndiaye, ministre de l'enseignement scolaire et de la jeunesse (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette audition sera publié ultérieurement.

Le compte rendu de cette audition a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

La réunion est close à 20 h 15.

Mercredi 9 novembre 2022

- Présidence de M. Laurent Lafon, président -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Désignation de rapporteurs

M. Laurent Lafon, président. – Mes chers collègues, je vous propose de débiter cette réunion par la désignation de rapporteurs. Je vous propose ainsi de confier :

- à Marie-Pierre Monier le rapport sur la proposition de loi n° 49 (2021-2022) relative à la titularisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation ;

- à Jean-Raymond Hugonet le rapport sur les projets d'avenants aux contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 de France Télévisions, Radio France, ARTE France, France Médias Monde et de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ;

- à Else Joseph, Catherine Morin-Desailly et Thomas Dossus une mission d'information sur l'expertise patrimoniale internationale française,

- à Céline Boulay-Espéronnier, Sonia de La Provôté et Jérémy Bacchi le soin d'animer une mission d'information sur la situation de la filière cinématographique en France ;

- à Jacques Groperrin le rapport d'une mission d'information visant à évaluer les dispositifs Parcoursup' ;

- à Max Brisson, Annick Billon et Marie-Pierre Monier le rapport d'une mission d'information sur l'autonomie des établissements scolaires ;

- à Cédric Vial le rapporteur d'une mission d'information sur les modalités de financement et de mise à disposition des AESH sur le temps de restauration et d'accueil périscolaire ;

- et à Toine Bourrat et Jean-Jacques Lozach le rapport d'une mission d'information visant à évaluer le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école ».

Il en est ainsi décidé.

Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs au cinéma - Examen du rapport pour avis

M. Laurent Lafon, président. – Nous examinons ce matin le rapport pour avis de notre collègue Jérémy Bacchi sur le projet de loi de finances pour 2023.

M. Jérémy Bacchi, rapporteur pour avis des crédits relatifs au cinéma. – Dans les quinze premiers jours d'octobre, la presse a recouru à des titres alarmistes qui ne vous ont pas échappé. Quelques exemples : « *Crise de la fréquentation des salles : à qui la faute ?* », « *Panique à bord du cinéma français* », « *Le cri d'alarme d'un cinéma en crise* »... En un mot, on pourrait à juste titre s'exclamer : « *Mais qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ???* »

Je voudrais, dans le cadre de cette présentation, nuancer par un peu d'optimisme cette atmosphère bien sombre : non, le cinéma n'est pas mort, non, il n'est pas prêt de mourir, oui, les défis sont nombreux, oui, nous sommes armés pour les affronter !

Je vais commencer par le principal opérateur qu'est le CNC.

Le Centre sort de deux années « hors normes » où, un peu à l'image de son petit frère le CNM, il a été en tête de la bataille pour préserver puis redresser le secteur.

Comme je vous l'indiquais l'année dernière, le cinéma a bénéficié d'un soutien de 430 millions d'euros. Ils auront été intégralement dépensés à la fin de l'année.

Le Centre va donc revenir à un étiage plus normal en 2023, avec un budget en léger déficit et des dépenses de soutien autour de 700 millions d'euros.

Si l'on s'inscrit dans le temps long, il est remarquable de constater que tant au niveau des ressources que des dépenses, le CNC affiche une grande stabilité sur trois points :

- le niveau des ressources, qui ont su évoluer et s'adapter à la montée en puissance des plateformes ;
- le niveau des soutiens, qui demeurent également constants sur 10 ans, jouant en quelque sorte le rôle « d'amortisseurs » ;
- enfin, et contrairement aux craintes exprimées, sur la répartition de ces soutiens entre cinéma et audiovisuel.

Le maintien de cette répartition sur longue période est d'autant plus remarquable que l'audiovisuel vit ce qu'il est convenu d'appeler un « âge d'or », avec l'explosion de la demande pour les séries, genre désormais dominant. Le cinéma n'en a pas pâti en termes de soutien. A vrai dire, le principal sujet de la filière aujourd'hui est lié aux capacités de notre appareil créatif à répondre à l'ensemble des demandes, ce qui n'est pas évident tant les besoins sont criants pour les personnels techniques, les scénaristes, les comédiens... Le plan France 2030, doté de 350 millions d'euros pour l'image, cherche précisément à réduire ces goulets d'étranglement.

La combinaison de ce haut niveau de soutien sur longue période et des aides exceptionnelles durant la crise pandémique a permis au cinéma français de rattraper en 2021 toutes les productions de l'année 2020. 340 films, soit 6 par semaine, ont été produits en 2021, en hausse de 30 % par rapport à 2109, pourtant déjà une excellente année, ce qui constitue un record, voire une surchauffe.

Les perspectives pour les prochaines années sont bien entendu complexes, mais le CNC parie sur un tassement de la production, moins en termes de nombre de films produits que de montants investis.

C'est là un signe qui pourrait s'avérer à terme préoccupant s'il marquait autre chose qu'une pause conjoncturelle.

Le cinéma sort donc d'une période de forte crise transformé, en premier lieu par l'évolution de son environnement.

Je vais vous dire un mot de ce contexte, avec le dossier « éternel » de la chronologie des médias. Catherine Morin-Desailly l'avait d'ailleurs traité de manière très approfondie dans un rapport paru en 2017, qui demeure toujours d'actualité.

Pour résumer de manière simple un sujet qui ne l'est pas, le principe de la chronologie est celui de l'ouverture successive de « fenêtres » d'exclusivité : d'abord la salle, puis la vente en vidéo « physique » ou à la demande à l'acte, puis les chaînes de cinéma payantes comme Canal Plus, puis les plateformes, puis les chaînes gratuites.

Elle poursuit deux objectifs :

- d'une part, protéger la salle de cinéma, en lui réservant pendant une certaine durée l'exclusivité de l'œuvre ;
- d'autre part, assurer le préfinancement des œuvres cinématographiques en France. Ainsi, la position de chaque diffuseur est garantie, et est d'autant plus favorable qu'il aura contribué au financement du film.

Ce système, unique au monde, a été progressivement introduit en droit français à partir des années 70. Depuis 2009, la chronologie est négociée directement entre les parties prenantes et étendue par arrêté du ministre de la culture.

Pour la dernière négociation, on a assisté à une singularité : les pouvoirs publics ont fait le choix d'y mêler l'entrée en vigueur de la directive européenne « SMA » du 14 novembre 2018, qui permet d'imposer aux plateformes américaines telles que Netflix ou Disney + des obligations de financement d'œuvres françaises et européennes.

La chronologie qui porte la marque de ces deux dossiers a été signée le 24 janvier 2022, étendue le 4 février et est prévue pour durer trois ans.

Dans l'ensemble, les débats ont été longs, passionnés, chacun veillant à maintenir sa position mais gardant un œil sur celle des autres. La nouvelle chronologie a considérablement raccourci le délai pour que les œuvres financées par les plateformes puissent être disponibles après leur exploitation en salles à 15 mois contre 36 auparavant. La place du groupe Canal Plus, premier financeur du cinéma français, a été confortée.

Pourtant, dès le 4 octobre, le CNC a convoqué une réunion pour effectuer un premier bilan, alors qu'il n'était prévu qu'en janvier.

Le principal problème posé est celui de Disney et de ses relations avec les chaînes gratuites.

Pour résumer là encore, Disney n'est pas un opérateur comme les autres. La société américaine réalise un quart des entrées en France, et a toujours placé la salle au cœur de sa stratégie. Ce n'est bien entendu pas le cas de Netflix ou Amazon Prime qui entretiennent des liens plus distendus avec le cinéma.

Disney estime que l'accord lui est défavorable sur un point. En effet, une fois le film Disney, qui par hypothèse n'aura pas reçu de financement en France, exploité en salle, il lui faut attendre 17 mois pour le rendre disponible sur sa plateforme Disney Plus. Au bout de 22 mois, Disney doit cependant retirer le film de Disney Plus afin de préserver l'exploitation des chaînes gratuites comme TF1, sauf en cas d'accord spécifique.

Ce sujet est bloquant pour Disney, qui a pour cette raison renoncé à sortir en salle son film de Noël, mais également pour les chaînes gratuites, dont les présidents se sont exprimés publiquement dans la presse.

Fondamentalement, comme vous le voyez, il s'agit d'un sujet en apparence technique, mais qui en dit long sur la complexité d'adapter notre propre système aux nouvelles conditions de production et d'exploitation. Je compte bien suivre ce sujet de près pour la commission en 2023.

2023, justement, sera-t-elle une année funeste pour le cinéma ?

Comme je vous l'indiquais en introduction, la presse et plusieurs professionnels ont soufflé un vent de pessimisme en octobre, à tel point que je m'attendais en recevant les exploitants de salles à assister à un remake de « *Titanic* » plus que de « *La Gloire de mon père* » ! La réalité est cependant bien plus nuancée, et probablement plus optimiste, comme l'ont remarqué Monique de Marco et Sylvie Robert qui ont assisté à cette audition avec moi.

Tout d'abord, quelques faits. Le cinéma a attiré en 2020 et 2021 50 millions de spectateurs de moins que sur la seule année 2019. Selon les chiffres les plus récents, l'année 2022, avec 155 millions de spectateurs, serait 30 % en dessous de 2019. C'est donc un signal que nous ne pouvons ignorer : les spectateurs ne sont pas complètement revenus en salles.

Pourtant, là encore en prenant un peu de distance, on se rend compte que le cinéma a dans le passé enregistré des résultats bien pires, sans pour autant en mourir. Ainsi, la moyenne de fréquentation dans les années 80 était de 135 millions de spectateurs par an, elle est montée à 185 dans les années 2000, et à près de 210 millions dans les années 2010.

Tout en étant incontestablement médiocre, 2022 est cependant bien meilleure que la décennie 80. Les prévisions pour les prochaines années font état d'un retour autour de 195 millions, qui traduirait donc un effritement relatif, mais un haut niveau tout de même. Sans les endosser, je veux ici citer les propos de l'ancien président de Disney, Bob Isner en septembre 2022 lors d'une intervention à la Conférence Code 2022 de Vox Media : « *Je ne pense pas que les films reviennent un jour, en termes de fréquentation, au niveau qu'ils avaient avant la pandémie. [...] Cela ne signifie pas que la fréquentation des salles de cinéma va disparaître, mais elle ne reviendra pas au niveau d'avant.* »

Ensuite, force est de constater que les fondamentaux du cinéma demeurent solides. Le CNC a réalisé une étude sur les raisons pour lesquelles le public ne retrouvait pas complètement le chemin des salles.

En dehors des sujets liés à la pandémie, deux éléments ont attiré mon attention :

- d'une part, le prix des places, qui est souvent cité. S'il est très élevé, parfois au-delà de 20 euros, dans certaines salles parisiennes, il s'établit en réalité en moyenne à 7 euros, parmi les plus faibles d'Europe. En réalité, il y a une fausse perception du prix, qui vient de l'écart entre ce qui est affiché et ce qui est acquitté après usage des places des comités d'entreprise, des réductions diverses et des cartes d'abonnement. Ainsi, seules 15 % des places sont vendues plus de 10 euros ;

- d'autre part, le manque d'attractivité des films est également mentionné, instruisant le procès facile d'un cinéma français qui n'intéresserait pas le public. Si l'on oublie le côté caricatural de la remarque, elle met cependant l'accent sur un point essentiel : le cinéma français, qui représente en moyenne 35 % des entrées - un cas presque unique au monde -, a besoin du cinéma américain, qui attire le public dans les salles, créant un cercle vertueux. Or, l'année 2022 a été très peu fournie en films américains : alors que la proportion est traditionnellement d'un film américain pour 2,5 films français, le rapport est 1 à 6 en 2022. En un mot, il y a eu moins de films d'outre-Atlantique, où les tournages ont été totalement interrompus en 2020 et 2021 et où de nombreux studios ont choisi de décaler les sorties. Pour autant, le très grand succès de Top Gun « Maverick » (près de 7 millions d'entrée) côtoie les 500 000 entrées « surprise » de « La Nuit du douze » de Dominik Moll ou les 1,5 million de « Novembre » de Cédric Jimenez. Dès lors, et quelle que soit la catégorie, le public revient dans les salles quand l'offre lui convient. On peut donc penser - tel est en tout cas l'avis des exploitants - que les sorties prévues en 2023, apparemment de très haute qualité pour les films français comme américains, pourraient bien permettre au cinéma de retrouver des couleurs.

Je livre d'ailleurs à votre appréciation ce petit fait : le dernier baromètre SVod Mediametrie/Harris interactive montre que les 15-24 ans se détournent déjà massivement des plateformes, au profit des vidéos courtes en ligne popularisées par TikTok, ou bien de

YouTube. Cette tendance s'observe dans tous les pays européens comme aux Etats-Unis. Cette catégorie de population est également celle qui comparativement est la plus revenue vers le cinéma après la pandémie. Je crois donc profondément, et ce sera mon mot de conclusion, au caractère unique de l'expérience de la salle, qui a résisté aussi bien à la télévision dans les années 80 qu'aux plateformes. Je crois donc qu'avec notre soutien, le 7^{ème} art pourra traverser cette période et même en sortir renforcé !

Sous le bénéfice de ces observations, je propose de donner un avis favorable à l'adoption de crédits du cinéma pour 2023.

M. Pierre-Antoine Levi. – Je relaie les inquiétudes exprimées par beaucoup sur les chiffres de fréquentation alarmants dans les salles de cinéma. Les nouveaux acteurs que sont les plateformes menacent très directement notre exception culturelle. Je me félicite des bons résultats du CNC mais souligne qu'il ne faut pas orienter tous les investissements en faveur de la transition écologique car tous nos efforts doivent être concentrés pour permettre au cinéma de lutter contre les grosses productions américaines.

Mme Laure Darcos. – Le CNC a été secoué par les propos tenus par certains professionnels, qui appellent à des états généraux du cinéma. Il est ici question du type de soutien qu'il apporte aux films *via* les avances au cinéma d'auteur. Je m'interroge par ailleurs sur les moyens de contraindre les plateformes à respecter leurs obligations de financement et d'exposition vis-à-vis du cinéma.

M. Pierre Ouzoulias. – La crise que nous traversons est complexe à analyser et je remercie le rapporteur d'avoir pris de la hauteur par rapport aux propos inquiétants tenus dans la presse. Je crois profondément au caractère unique de l'expérience cinématographique mais ne peux que m'interroger sur les conséquences des changements de pratique suite à la crise pandémique. Il nous faut bien avoir conscience que les plateformes véhiculent un modèle et une culture anglo-saxonne à laquelle nous ne devons pas nous soumettre.

Mme Sylvie Robert. – Le cinéma est confronté aux mêmes défis que les autres secteurs culturels. On est encore incapable d'estimer les changements de pratique liés à la crise du covid. Elle a en effet profondément modifié notre rapport à la salle. Ces dernières essaient actuellement de faire évoluer leur offre et leur cadre, avec des travaux conséquents pour inciter notamment les jeunes à revenir. Les exploitants que nous avons reçus ont également mis en avant cette nécessité de reconquérir les publics. Comme Laure Darcos, je m'interroge sur la contestation par certains du CNC. Les films restent de moins en moins longtemps à l'affiche et il y a des incertitudes autour de la répartition des aides en particulier pour les films dits du « milieu ». Il va donc falloir se poser des questions pour ne pas se laisser enfermer dans un logique trop libérale.

Mme Monique de Marco. – J'étais en effet inquiète avant d'entendre les représentants des exploitants et j'ai été agréablement surprise par leur optimisme. On ne peut qu'être inquiet de la relative désaffection des 24-34 ans et j'espère que la campagne de publicité lancée par le ministère de la culture permettra de les faire revenir en salle. Je m'interroge sur les conséquences de la baisse de la redevance pour la production. A l'opposé, je salue l'inscription d'une enveloppe de 800 000 euros pour la transition écologique des salles même si elle pourrait rapidement s'avérer insuffisante.

Mme Catherine Morin-Desailly. – Je voudrais interroger le rapporteur sur deux points. D'une part, la place des régions dans le financement est trop souvent négligée. Elles

doivent renouveler leurs conventions avec le CNC en 2023 et sont pour beaucoup plongées dans l'incertitude. D'autre part, je ne sais pas où en est le projet de transfert de la gestion des taxes à Bercy. Un dernier point : il est essentiel de faire émerger une plateforme européenne en mesure de porter nos valeurs.

M. Max Brisson. – Je m'interroge également sur le sort des petites salles ainsi que des salles d'art et d'essai qui me paraissent menacées.

M. Jérémy Bacchi, rapporteur pour avis. – En ce qui concerne la fréquentation dans les salles, je rappelle que la France a évité la catastrophe qu'ont connue les autres pays avec des baisses de 60 à 65 %. La tranche d'âge des plus de 65 ans a cependant du mal à revenir en salles. Les plus petits cinémas s'en sortent paradoxalement plutôt bien même s'il faut naturellement surveiller l'évolution.

En ce qui concerne le CNC, je rappelle que toute la profession ne sollicite pas l'organisation d'états généraux même si cette demande recouvre des questions essentielles. Je note la stabilité sur le long terme de la répartition entre les crédits dédiés à l'audiovisuel et les crédits dédiés au cinéma, ce qui constitue une bonne nouvelle compte tenu de la place prise par les séries. Je rappelle d'ailleurs que les plateformes ont une obligation de financement minimale de 15 % pour le cinéma. Il y a donc un vrai débat à mener sur le CNC mais le sujet le plus préoccupant est à ce stade la pénurie de scénaristes, de techniciens, d'acteurs pour le cinéma car ils sont aspirés par la production de séries. Le CNC a, en la matière, un rôle éminent à jouer. J'approuve également les initiatives en faveur de la transition écologique des salles et je note les efforts faits par ces dernières pour, par exemple, concentrer les séances. En ce qui concerne les taxes affectées, je rassure Catherine Morin-Desailly : la loi de finances pour 2022 est revenue sur leur transfert à la DGFIP, ce qui est une excellente nouvelle. Enfin, en ce qui concerne les régions, je tiens les chiffres à disposition et je suivrai ce dossier avec beaucoup d'attention.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés au cinéma au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2023.

Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs au sport - Examen du rapport pour avis

M. Laurent Lafon, président. – Nous examinons à présent le rapport pour avis de notre collègue Jean-Jacques Lozach sur les crédits consacrés au sport dans le projet de loi de finances pour 2023.

M. Jean-Jacques Lozach, rapporteur pour avis de la mission « Sport ». – Depuis 2017, j'ai eu à maintes reprises l'occasion de regretter à la fois l'affaiblissement du ministère des sports qui a atteint son paroxysme il y a deux ans avec sa disparition en tant que ministère de plein exercice et l'absence de stratégie cohérente permettant d'associer les différents acteurs du monde du sport de manière harmonieuse et efficace.

Le rétablissement d'un ministère des sports de plein exercice chargé de coordonner la préparation des Jeux olympiques et paralympiques en mai dernier n'a, certes, pas permis d'éviter les désordres du mois de juin au Stade de France lors de la finale de la

Ligue des Champions mais il ouvre, je l'espère, l'ère des clarifications nécessaires et de la recherche de plus d'efficacité.

On doit, en effet, reconnaître à la nouvelle ministre des sports sa forte implication pour à la fois définir de manière plus claire le rôle des différents acteurs, préserver les moyens budgétaires dans un contexte économique dégradé (le budget augmente de 20 M€ par rapport à 2022) et mieux coordonner les efforts pour réussir les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Car il ne faut pas se méprendre sur l'objectif réel de cette réorganisation. C'est bien l'impératif de réussir l'organisation des Jeux qui a précipité cette prise de conscience que la désorganisation de la politique publique du sport n'était plus tenable.

Depuis plusieurs mois, les interrogations n'ont cessé de grandir sur la capacité du COJOP à boucler son budget et la perspective d'un déficit qui devra être pris en charge par le contribuable est devenue aujourd'hui une possibilité - pour ne pas dire une probabilité - qui vient contredire les déclarations très souvent rassurantes du Gouvernement.

Le coût de la sécurité tant publique que privée de l'événement explose, de même que les prix des biens et services nécessaires aux Jeux. Pour compenser l'inflation, les collectivités territoriales sont dès aujourd'hui sommées d'accroître de 50 M€ le montant de leur contribution pour financer les infrastructures olympiques, j'y reviendrai.

Vous nous avez, monsieur le président, proposé de nous rendre sur le chantier du village des athlètes mercredi 30 novembre. Ce sera l'occasion de faire le point avec le directeur général de la Solidéo.

Comme l'a indiqué la ministre des sports lors de son audition, nous aurons bien une clause de rendez-vous en 2024. Si le Gouvernement s'engage pour réussir le mieux possible l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques, les plus grandes incertitudes demeurent sur l'après 2024 et le projet de budget porte la marque de ces hésitations.

Je rappelle que le projet de loi de programmation des finances publiques acte la baisse des moyens consacrés au sport pour 2024 et 2025.

Pour en revenir au budget qui nous est soumis aujourd'hui, je vous propose d'examiner brièvement ses forces et ses faiblesses.

Quelles sont tout d'abord les avancées que nous pouvons saluer dans ce budget ?

Outre une augmentation de 2,6 % des crédits, je citerai d'abord la reconduction de plusieurs dispositifs qui ont permis d'amortir le choc qu'a représenté la crise sanitaire pour le secteur du sport.

Le Pass' Sport bénéficiera à nouveau de 100 M€ de crédits. L'élargissement de la liste de ses bénéficiaires aux étudiants boursiers doit être salué comme l'expérimentation engagée pour inclure les salles de sport privées dans l'offre, même si nous aurions pu sans doute nous passer de cette étape pour inclure, dès 2023, toutes les structures sportives dans le dispositif. Le prétexte de l'expérimentation ne doit pas servir d'excuse au rationnement budgétaire.

La poursuite du plan d'équipements sportifs de proximité doté de 200 M€ constitue également une caractéristique importante de ce budget. La première enveloppe de 100 M€ a déjà permis de financer plus de 2 000 équipements en 2022 sur les 5 000 équipements prévus. 50 M€ supplémentaires viendront compléter cet effort en 2023 et autant en 2024.

La hausse des moyens de l'AFLD doit être saluée même si le surcroît de +0,8 M€ est moindre que les 1,8 M€ demandés. Je regrette que la ministre ne nous ait pas répondu sur le plan d'équipement du nouveau laboratoire antidopage de l'université de Saclay. Nous resterons vigilants à ce sujet. Peut-être qu'un déplacement à Saclay dans le cadre de la mission sur les Jeux olympiques et paralympiques pourrait nous permettre d'y voir plus clair ?

Concernant la préparation des Jeux olympiques et paralympiques toujours, comme je le disais en introduction, le financement des infrastructures olympiques nécessitera un effort supplémentaire de 100 M€ de la part de l'État et de 50 M€ de la part des collectivités territoriales. J'ai insisté auprès de la ministre pour que cet effort ne pénalise pas les collectivités les plus fragiles, notamment en Seine-Saint-Denis.

Concernant toujours les Jeux olympiques et paralympiques il y a toutes les raisons de saluer la mise en place d'une « billetterie populaire » dotée de 11 M€ en 2023 et 2024 afin de démocratiser l'accès aux stades et de valoriser les bénévoles.

L'Agence nationale du sport verra quant à elle ses moyens budgétaires augmenter de 19 M€ afin, en particulier, de poursuivre la préparation des athlètes olympiques et paralympiques.

Je salue, à cette occasion, la signature prochaine d'une convention entre l'ANS et l'INSEP qui devrait permettre de clarifier le rôle de ces deux institutions dans un esprit de coopération affirmé. Les rôles respectifs des maisons régionales de la performance (MRP) opérées par l'ANS et du « réseau grand Insep » ont également été clarifiés, ce qui était nécessaire.

L'INSEP bénéficiera pour sa part de 5 ETP supplémentaires, ce qui permettra de rétablir ses moyens humains après la baisse de l'année dernière tandis que sa dotation augmente légèrement à 23,43 M€.

Le maintien des 1 442 effectifs de CTS en 2023 constitue une autre satisfaction, de même que l'abandon de la réforme de leur statut. La redéfinition de leurs missions permet de pérenniser ces personnels indispensables aux fédérations. La mise en place de l'École des cadres dotée de 0,5 M€ permettra de mieux les former et de les accompagner tout au long de leur carrière.

Je terminerai cette liste des aspects positifs en évoquant l'augmentation des moyens, notamment humains, consacrés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et contre la radicalisation qui constitue une priorité. 20 postes sont créés dans les Drages.

Après avoir regardé le verre à moitié plein, il est maintenant temps de le regarder à moitié vide. Et les déceptions sont au moins aussi nombreuses que les satisfactions.

Sans revenir sur le fait que la trajectoire financière des moyens consacrés au sport devrait baisser dès 2024, il y a tout lieu de s'inquiéter de l'insuffisante prise en compte de

l'inflation dans ce budget. La ministre se félicite d'une hausse de 2,6 % des crédits mais, avec une inflation qui devrait dépasser les 4,3 %, la baisse en termes réels est bien là.

Lorsque j'ai interrogé le cabinet sur une nouvelle dégradation du contexte économique, la seule réponse a été de dire que des crédits pourraient au besoin être prélevés en gestion sur des dispositifs comme le Pass' Sport ce qui réduit, bien évidemment, considérablement la portée de ce budget. Par ailleurs, je ne partage pas l'analyse selon laquelle les dotations faites aux différents acteurs (INSEP, AFLD...) compenseraient la hausse attendue de l'inflation... sauf à les obliger à arrêter leurs investissements ou à contraindre leur développement.

Concernant les équipements sportifs de proximité, l'ANDES a indiqué que le plan mis en œuvre en 2022 n'avait pas été exempt d'effets d'aubaine s'agissant d'équipements répondant aux nouvelles pratiques qui étaient déjà souvent prévus dans nombre de collectivités. Or, l'accent mis sur ces nouveaux équipements a aussi eu pour effet de délaissier les équipements locaux structurants qui sont très souvent dans un état souvent vétuste.

On peut également regretter, je l'ai déjà dit, le fait que l'extension du Pass' Sport aux salles de sport privées soit aussi laborieux.

Je note également qu'aucun progrès n'est fait concernant le sport sur ordonnance en dépit de la poursuite du développement des maisons sport santé.

Deux autres regrets plus substantiels m'obligent à porter un regard partagé sur ce budget :

- Tout d'abord, les crédits du plan de relance qui bénéficiaient au sport ne sont pas reconduits, à l'exception d'une enveloppe pour l'ANS concernant l'emploi.

On ne peut que s'étonner, par exemple, que les crédits consacrés à la rénovation thermique des équipements sportifs ne soient pas pérennisés vu le contexte de crise que nous connaissons. La ministre nous a indiqué que le « fonds vert » pourrait être mobilisé mais nous ne savons pas à quel niveau et selon quelles modalités et quels délais. Les crédits du plan de relance relatifs à la modernisation numérique des fédérations ne sont pas non plus prolongés sans qu'un véritable bilan ait été présenté au Parlement.

- Le second regret majeur concerne, une fois de plus, le mauvais usage qui est fait du produit des trois taxes portant sur le sport (les droits audiovisuels, les paris sportifs et les jeux de la FDJ). En 2023, le produit de ces 3 taxes devrait atteindre 487 M€ mais seuls 166 M€ devraient bénéficier au sport et plus particulièrement à l'ANS.

Plus étrange encore, le plafond de la « taxe Buffet » a été abaissé de 14,4 M€ pour tenir compte de la baisse du rendement induite par la faillite de Mediapro mais, au lieu de compenser cette baisse du plafond de la « taxe Buffet » par la hausse du plafond de la taxe sur les paris en ligne par exemple, le Gouvernement a préféré recourir à une dotation budgétaire de 14,4 M€ pour compenser à l'euro près.

Ce choix m'apparaît contraire au principe selon lequel « le sport doit financer le sport ». Si nous voulons vraiment clarifier le financement du sport, il me semble indispensable que la ministre des sports ouvre la réflexion sur l'attribution de la totalité du produit de ces taxes au sport.

Je terminerai cette liste des regrets en évoquant le manque d'originalité de ce budget qui ne comprend guère de mesures innovantes pour permettre au sport de jouer un rôle plus important dans l'accompagnement des jeunes en difficulté par exemple. Le sport demeure un outil précieux pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes comme le montrent les bons résultats obtenus par les coachs d'insertion professionnelle dans les QPV. Un coup de pouce à ces professionnels aurait été le bienvenu, notamment pour prévenir les conséquences de la récession qui pourrait faire des dégâts parmi les publics les plus fragiles de la politique de la ville.

En conclusion, vous aurez compris, mes chers collègues, qu'il y a tout lieu d'être partagé sur ce projet de budget.

Je ne doute pas de l'implication de la ministre qui reconstruit une politique publique du sport qui avait été mise à mal au cours du précédent quinquennat. Les principaux programmes sont financés à court terme. Mais il existe trop d'incertitudes concernant les conséquences de la dégradation de la situation économique avec une crise énergétique qui touche durement les installations sportives.

Par ailleurs, l'horizon est d'ores et déjà frappé par la perspective d'une baisse des crédits qui ne correspond pas à l'ambition de faire de la France une nation sportive.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations, je propose à la commission d'émettre un avis de sagesse sur l'adoption des crédits des programmes 219 et 350 de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2023 en espérant que le débat en séance publique sera l'occasion pour le Gouvernement de revenir sur la baisse du plafond des taxes affectées.

M. Michel Savin. – Nous partageons la vision du rapporteur et notamment les points positifs qu'il a relevés concernant la stabilisation du nombre de CTS, les 5 ETP en plus à l'INSEP et les 20 emplois supplémentaires consacrés à la lutte contre les violences et la radicalisation. Nous saluons également l'élargissement des territoires éligibles aux plans d'équipements sportifs.

Par contre, le budget ne nous semble pas à la hauteur des ambitions d'un pays qui accueillera prochainement la coupe du monde de rugby et les jeux olympiques et paralympiques.

Le sport vit des moments difficiles comme l'ont montré les événements au Stade France. Les tensions importantes qui traversent le CNOSF ne sont pas rassurantes. Il existe des inquiétudes concernant la situation de plusieurs fédérations. Dans ces conditions le rétablissement d'un ministère de plein exercice ne suffit pas à constituer une politique du sport. On parle beaucoup d'héritage mais où sont les équipements structurants et pourquoi les crédits relatifs à la rénovation thermique n'ont pas été prolongés ? Le ministre de l'éducation nationale a reconnu les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan « savoir nager » compte tenu de la vétusté de nombreuses piscines. Il y a besoin d'un plan d'investissement pluri-annuel. Dans ces conditions, la perspective d'une baisse des moyens pour 2024-2025 nous inquiète. La volonté du Président de la République de faire du sport une grande cause nationale en 2024 ne s'appuie pas sur un budget à la hauteur. Dans ces conditions nous nous abstenons sur le vote de ces crédits.

M. Claude Kern. – Nous saluons le retour d'un ministère de plein exercice mais nous attendons la poursuite de l'effort financier après 2024 alors que la programmation budgétaire prévoit une baisse des crédits de 20 %. Il faut une situation budgétaire stable pour développer une politique du sport dans la durée.

L'ANS voit ses moyens augmenter de 19 millions d'euros mais le volet territorial reste inachevé. On constate la baisse du rendement de la taxe Buffet et l'absence d'un véritable engagement de l'Etat pour développer les équipements locaux structurants même si une nouvelle enveloppe de 100 millions d'euros est prévue pour les équipements répondant aux nouvelles pratiques. De nombreux clubs continuent à souffrir et le sport pour tous n'apparaît pas prioritaire.

Le groupe de l'Union centriste soutiendra l'avis de sagesse proposé par le rapporteur.

Mme Sabine Van Heghe. – Nous saluons l'analyse du rapporteur concernant en particulier les inquiétudes après 2024 compte tenu de la baisse annoncée des crédits. Le produit des trois taxes affectées reste insuffisamment attribué au sport. Alors que ce montant a augmenté depuis 2017, la part relative qui profite au sport a baissé de moitié. Nous pensons que l'élargissement de l'éligibilité au Pass'Sport aurait pu être plus important ou que son montant aurait pu être augmenté. Nous regrettons que l'enveloppe réservée à la transition numérique des fédérations n'existe plus. Nous sommes en phase avec l'avis de sagesse proposé par le rapporteur.

M. Jérémy Bacchi. – Le budget nous semble sous-dimensionné pour répondre à la situation préoccupante des jeunes dans le contexte marqué par la crise sanitaire des deux dernières années. Les moyens consacrés au sport pour tous augmentent très peu et la baisse du plafond de la taxe Buffet constitue un mauvais signal. Le groupe CRCE votera contre l'adoption de ces crédits.

M. Thomas Dossus. – La ministre des sports a pris ses fonctions dans un contexte compliqué marqué par les événements du Stade de France. On peut saluer une forme de reprise en main mais regretter la place trop importante accordée aux jeux olympiques et paralympiques (JOP) dans ce budget. Le budget des JOP ne sera pas tenu et l'organisation de cet événement risque de sacrifier la saison culturelle de 2024. On constate certes une montée en puissance du Pass'Sport mais il n'y a aucune priorité donnée à l'adaptation des infrastructures sportives au dérèglement climatique. Nous soutiendrons donc l'avis de sagesse proposé par le rapporteur.

M. Bernard Fialaire. – Je partage certaines remarques du rapporteur concernant en particulier les modalités d'affectation des trois taxes à l'ANS mais je constate aussi que ce budget comprend des avancées et que les moyens sont bien là. On ne peut refuser le budget de 2023 au motif que les crédits pourraient baisser en 2024. Les problèmes que rencontre le sport ne sont pas principalement d'ordre budgétaire mais relèvent plutôt de l'organisation des fédérations et du CNOSF.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Je salue le rapport même si j'ai l'impression que le constat penche plutôt du côté négatif. On se félicite du retour d'un ministère des sports de plein exercice mais il s'agit d'abord d'un ministère des jeux olympiques. Je souhaiterais que le rapporteur explicite son avis de sagesse.

M. Jacques Groperrin. – Le budget est en hausse mais il y a des interrogations sur les jeux olympiques et sur les moyens qui seront consacrés au sport après 2024. J'ai trois questions qui portent sur la situation difficile des bénévoles employeurs, sur la continuité des activités sportives entre l'école et l'extra-scolaire et sur les raisons qui conduisent le rapporteur à proposer un avis de sagesse.

M. Max Brisson. – Je suis perplexe car si le budget est bien en hausse, on ne perçoit pas la mobilisation du pays dans le cadre de la préparation des jeux olympiques et paralympiques. La ministre des sports a démontré une connaissance technique irréprochable mais on ne perçoit pas de souffle politique dans ses propos. Son collègue le ministre de l'intérieur est mobilisé puisqu'il annonce l'absence d'événements culturels pendant les JOP et on aurait aimé que la ministre des sports soit également mobilisée pour faire des jeux un événement fédérateur du pays.

J'exprime enfin une certaine colère suite à l'organisation des championnats du monde de pelote basque qui ont réuni 37 nations et 600 athlètes à Biarritz et dans sa région sans qu'aucun ministre ne soit présent alors même que de nombreuses personnalités étrangères s'étaient déplacées dont des ministres et des responsables d'exécutifs locaux.

M. Jean-Jacques Lozach, rapporteur pour avis. – Concernant l'état du mouvement sportif, les données disponibles montrent que le nombre de licenciés après avoir baissé de 7 % en 2020 et 15 % en 2021 a retrouvé en 2022 le niveau de 2019. Le soutien de l'Etat au secteur du sport s'est élevé à 8,8 milliards d'euros lorsque l'on additionne les dispositifs de droit commun et les dispositifs spécifiques.

Ma déception porte plus sur la trajectoire budgétaire à moyen terme que sur les moyens prévus pour 2023. La France va organiser le plus grand événement public qui existe au monde. C'est un événement qu'on accueille une fois par siècle. Or il n'y a pas eu de véritable augmentation des moyens depuis 2016. On est toujours à 0,2 % du budget consacré au sport. C'est une contradiction évidente de vouloir faire du sport la grande cause de 2024 sans s'en donner les moyens.

Concernant les équipements, nous demandons depuis plusieurs années l'élaboration d'un « Plan Marshall » en faveur des stades, des gymnases et des piscines.

Le conseil d'administration du COJOP du 12 décembre devrait clarifier les enjeux budgétaires mais il faut rappeler qu'il y a toujours eu des dépassements par rapport aux budgets prévisionnels. Le budget des jeux de Pékin en 2008 est passé de 2,6 milliards d'euros à 32 milliards d'euros tandis que celui des jeux de Tokyo est passé de 2,3 milliards d'euros à 13 milliards d'euros. Les jeux de Paris ont déjà connu une augmentation de 6,8 milliards à 8 milliards d'euros.

Concernant les trois taxes affectées, la situation se dégrade d'une année sur l'autre. Alors que le CNDS bénéficiait des deux tiers du produit des trois taxes, seul un tiers finance aujourd'hui l'ANS.

A propos du programme « Terres de jeux », même si l'idée était bonne au départ, je crains des désillusions, car il s'agit aujourd'hui d'opérations de communication qui ne bénéficient pas d'investissements. Les 2 800 dossiers acceptés doivent se partager une enveloppe de 20 millions d'euros.

Concernant les polémiques qui frappent les différentes institutions du secteur sportif, les situations sont variables. Il y a des défaillances individuelles, des enjeux de pouvoir forts ainsi que des modes de fonctionnement désuets.

Pour revenir sur la continuité éducative, c'est la grande faiblesse du continuum entre l'école et le sport. A cet égard, le projet de 2 heures de sport supplémentaires au collège repose sur le volontariat et devrait avoir des difficultés à se mettre en place.

Le sport-santé ne pourra pour sa part pas se développer tant que ne sera pas réglé la question du sport sur ordonnance.

M. Laurent Lafon, président. – Je retiens le message d'alerte envoyé au ministère des sports sur les JOP et sur la trajectoire après 2024. Le rapporteur propose de s'en remettre à la sagesse du Sénat. Je vais mettre au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis de sagesse sur l'adoption des crédits consacrés au sport au sein de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2023.

Projet de loi de finances pour 2023 - Crédits relatifs aux livres et industries culturelles - Examen du rapport pour avis

M. Laurent Lafon, président. – Nous examinons ce matin le rapport pour avis de notre collègue Julien Bargeton sur le projet de loi de finances pour 2023.

M. Julien Bargeton, rapporteur pour avis des crédits relatifs aux livres et industries culturelles. – Comme nous le pressentions l'année dernière, les industries culturelles ont fait montre d'une très belle résistance durant la crise, soutenue il est vrai massivement par les pouvoirs publics. Fort logiquement, avec le retour à une vie plus normale, elles ont progressé en 2022 de près de 10 % en chiffre d'affaires, pour s'établir à 18,2 milliards d'euros. La tendance pour le futur demeure très prometteuse.

Je vais vous présenter successivement les quatre grandes familles de ce programme : le livre et la lecture, la Bibliothèque nationale de France, la musique et les jeux vidéo.

Premier point, le secteur du livre et de la lecture.

La crise pandémique a été, vous vous en rappelez, l'occasion de marquer l'attachement des français au livre et aux libraires qui les font vivre. L'année 2021 s'était logiquement avérée spectaculaire, l'année 2022 devrait enregistrer un léger tassement des ventes de l'ordre de 5 %. Ce qu'il faut retenir cependant, c'est que 2022 devrait être bien meilleur que 2019, avec une progression des ventes de l'ordre de 15 %. Il n'est donc pas interdit de dire que la crise a renforcé le secteur. A ce propos, je note avec une grande satisfaction le succès du Pass Culture dans le domaine du livre. Il a permis aux libraires d'augmenter leur chiffre d'affaire de près de 100 millions d'euros, et pas uniquement pour acquérir des mangas, même si ce genre reste dominant avec 51 % des ventes – en baisse cependant de 24 points en 2021, signe peut-être que les lecteurs élargissent leur horizon... Par ailleurs, 60 % des jeunes achetant un manga avec le Pass repartent avec un autre livre.

En dépit de ce constat très positif, tout n'est pourtant pas rose dans le monde des livres.

D'une part, au niveau conjoncturel, j'ai interrogé la ministre sur l'impact de la hausse des prix du papier, dont notre collègue collègue Michel Laugier a relevé l'acuité pour la presse la semaine dernière. La ministre a indiqué s'être saisie de la question avec le CNL, j'espère donc que nous pourrions disposer d'éléments prochainement.

L'inflation ne se limite cependant pas au papier, elle implique aussi des hausses de rémunération. Or je rappelle que les libraires ne dégagent que de très faibles marges, de l'ordre de 2 %, qui peuvent être littéralement « dévorées » par la hausse des salaires.

Comme vous le voyez donc, la conjoncture pourrait rapidement dégrader la situation.

D'autre part, un dossier plus structurel pose problème, celui des relations entre les auteurs et les éditeurs.

Nous le savons, il s'agit d'une relation complexe, souvent passionnelle, en tout cas qui porte en elle de fortes oppositions.

C'est également un dossier à rebondissements.

Pour tracer un portrait à grands traits, des négociations se tiennent de manière continue depuis 2013, pour régler des questions en apparence techniques, comme par exemple la périodicité et la nature des informations que doit apporter l'éditeur à l'auteur. Le Sénat a pris ses responsabilités, avec la proposition de loi de Laure Darcos sur l'économie du livre qui a gravé dans le marbre de la loi les dispositions de l'accord signé entre les organisations représentatives du 29 juin 2017.

Pourtant, les relations se sont dernièrement tendues, autour d'un sujet si j'ose dire crucial, celui de la rémunération, à tel point qu'il est devenu « bloquant » dans les relations entre les partis. Les auteurs souhaitent obtenir des conditions plus favorables, dans la lignée des propositions du rapport de Bruno Racine en 2020, les éditeurs ne souhaitent pas ouvrir ce chantier qui leur paraît mettre en péril l'exercice même de leur métier. Très récemment, un accord pourtant technique n'a pas pu être signé comme prévu le 24 octobre. C'est là le principal défi du secteur dans les années à venir.

Deuxième point, la Bibliothèque nationale de France.

La BnF représente à elle seule 70 % des crédits du programme. Sa dotation évolue de 3,9 % en 2023, conformément aux engagements pris.

Nous nous réjouissons du très grand succès populaire de sa réouverture le 17 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Je peux vous dire que les équipes de l'établissement, très mobilisées autour de ces travaux, apprécient à sa juste mesure les files d'attente pour accéder à la splendide salle de lecture et la satisfaction des nouveaux usagers.

La BnF est pourtant face à une année 2023 difficile. Les trois quart de son budget sont consacrés au fonctionnement. Le site de Tolbiac possède 500 000 m² de surface vitrée, ce qui nécessite chauffage en hiver et climatisation en été, pour l'accueil des usagers, mais

également pour assurer la conservation des documents précieux. Pour vous donner un ordre d'idée, la BnF consomme la même quantité d'électricité qu'une ville de 20 000 habitants.

Selon les premières estimations, le surcoût lié à la hausse des prix de l'énergie serait de 3,6 millions d'euros en 2023, ce qui est beaucoup pour un budget très contraint, et frappera inévitablement les initiatives qui pouvaient être envisagées.

Il reste à espérer que cette crise n'aura pas de conséquence sur le chantier du nouveau centre de stockage. Plus de 70 villes avaient déposé leur candidature, c'est finalement Amiens qui a été retenu. Le projet s'élève à l'heure actuelle à 96 millions d'euros, dont 40 à la charge des collectivités. A terme, il accueillera le Conservatoire national de la presse, auquel je suis très attaché.

Comme vous le voyez donc, entre grands projets, gestion du quotidien et flambée des prix, la BnF va devoir faire face à des défis d'ampleur en 2023, comme hélas de nombreux établissements publics.

Troisième point, la musique enregistrée

Après avoir été à deux doigts de disparaître au tournant des années 2000, la musique a retrouvé une nouvelle vigueur, que l'on peut résumer en un mot, avec ses promesses, mais également ses failles : le streaming.

Ce mode d'écoute a été popularisé par Spotify à l'origine. Clin d'œil de la « pop culture », une série suédoise sur Netflix intitulée « *The Playlist* » retrace avec beaucoup d'intelligence le lancement de cette plateforme. 10 millions de Français sont actuellement abonnés à un service de streaming, et la moitié des 35-64 ans disposent d'un accès payant.

Les perspectives au niveau mondial sont florissantes. Une étude de la banque Goldman Sachs rendue publique le 13 juin dernier estime que les revenus au niveau mondial devraient plus que doubler d'ici 2030, passant de 23 à 56 milliards de dollars, avec une proportion croissante financée par la publicité.

Nous ne pouvons bien entendu que nous en réjouir. Pour autant, de redoutables questions ont émergé : quelle rémunération pour les auteurs, les interprètes, les compositeurs ? Quel modèle économique pour ces plateformes qui, pour l'heure, perdent encore de l'argent ? Quelle exposition des esthétiques les plus fragiles ?

Sur ces sujets cruciaux pour toute la filière, un acteur a émergé en France, je veux bien entendu parler du Centre national de la musique (CNM), à l'origine issu d'une initiative parlementaire, avec une loi adoptée à l'unanimité des deux chambres – je salue au passage le rapporteur Jean-Raymond Hugonet qui s'est beaucoup investi sur le sujet et continue de le suivre.

Nous avons organisé une table ronde passionnante sur le CNM le 19 octobre dernier. Comme vous le savez, la question de ses moyens se pose depuis la fin d'une crise pandémique qui lui a offert une formidable légitimité par la qualité de ses interventions. Cependant, comme je vous le disais l'année dernière, cet accueil enthousiaste repose sur un malentendu : le CNM n'a pas vocation à distribuer des subventions *ad vitam*, il n'a pas été conçu en ce sens. Il est donc nécessaire de nous interroger, et d'interroger la profession, sur ses attentes, sur ses besoins, et d'en inférer la surface budgétaire que le Centre doit atteindre pour ne pas trahir les espoirs placés en lui à l'origine. Pour mener ce travail, comme vous le

savez, j'ai été chargé d'une mission par la ministre de la culture, que j'aborde avec beaucoup d'humilité, mais également d'enthousiasme et de conviction.

Je compte bien entendu m'appuyer sur les travaux de notre commission, et je souhaite pouvoir vous présenter mes conclusions dans quelques mois.

Quatrième point, le jeu vidéo.

Là encore, notre commission a été en pointe, avec une table ronde organisée le 12 octobre dernier.

Je peux vous dire que le secteur a été sensible à cette marque de reconnaissance de notre part.

Le jeu vidéo affiche une santé presque insolente, inoxydable. L'année 2020 avait bien entendu été exceptionnelle avec la pandémie, on pouvait donc légitimement s'attendre à une baisse en 2021. Il n'en a rien été, le secteur a encore connu une progression de 1,6 %, pour s'établir à 5,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le résultat aurait pu être encore meilleur si les consoles de nouvelles génération Xbox Serie et PS5 avaient été plus largement disponibles, mais la production a été freinée par les pénuries de composants.

Nous n'allons pas rouvrir le débat d'une culture « noble » contre une culture moins légitime, incarnée hier par la bande dessinée et la télévision, aujourd'hui par le jeu vidéo.

Notons cependant qu'il existe une très grande diversité de pratiques et donc de jeu : les petites distractions que nous pouvons pianoter sur nos téléphones dans les transports ou bien les énormes productions à plusieurs centaines de millions de dollars sur consoles et ordinateurs. Au passage, le Palais du Luxembourg a lui-même été intégralement numérisé pour les besoins d'un jeu sorti en 2014, *Assassin's Creed Unity*, dont vous pouvez trouver des extraits assez saisissants en ligne.

Ce qui est important cependant pour nous, comme l'a bien souligné la table ronde, c'est de conforter la place déjà mondialement reconnue de la France dans ce secteur d'avenir, qui embauche massivement des personnels qualifiés et passionnés, présent dans tous les territoires. Notre position enviable repose sur la combinaison réussie d'un système de formation adapté, avec des écoles réputées, et l'existence d'un crédit d'impôt qui nous permet de lutter à armes égales avec les autres pays, notamment anglo-saxon. Nous avons su, pour les jeux, développer et préserver une excellence française dont je souhaite qu'elle perdure.

Je dois enfin dire un mot de l'ambition portée par « France 2030 ».

Lors de la présentation de ce plan le 12 octobre 2021, le Chef de l'Etat a choisi de consacrer un objectif spécifique aux Industries culturelles et créatives, pour un montant estimé à près d'un milliard d'euros. La démarche est très proche de celle des différents PIA.

Pour l'heure, le projet le plus emblématique est celui de « Fabrique de l'Image » pour 350 millions d'euros, qui a pour objectif de mettre un terme aux « goulets d'étranglement » de la production cinématographique et audiovisuelle.

Je crois que nous pouvons nous féliciter de l'ampleur des moyens comme de la reconnaissance des industries culturelles et créatives au plus haut niveau de l'Etat.

Il est cependant essentiel que les parlementaires que nous sommes gardions un œil sur le déroulé de programmes et sur leur impact réel.

Mes chers collègues, comme vous l'avez compris, nous pouvons porter un regard optimiste sur les industries culturelles, même si la vigilance demeure de mise, je pense notamment à la question des auteurs, à la BnF et aux perspectives du CNM.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du programme « Livre et industries culturelles » pour 2023.

Mme Céline Brulin. – Je déplore l'insuffisante prise en compte de l'inflation et des conséquences de la crise énergétique. Nous avons su faire face durant la crise pandémique mais la réponse ne me paraît cette fois-ci pas au niveau. Ainsi, la BnF est dans une situation complexe, plus encore que l'année précédente, qui se traduit déjà par des mouvements sociaux et les plaintes des usagers. Sur la musique, nous devrions avoir un vrai débat sur le financement du CNM qui pourrait passer par une taxe sur les plateformes ou sur la publicité. Suite à la table ronde sur les jeux vidéos, je regrette le manque d'évaluation du crédit d'impôt. Il me semble qu'il pourrait être soumis à des critères comme le respect des conditions de travail ou bien l'éthique des jeux eux-mêmes. A la lumière de ces éléments, le groupe CRCE ne votera pas ces crédits.

Mme Laure Darcos. – La situation entre les auteurs et les éditeurs est effectivement très tendue et me préoccupe beaucoup. Le point de départ de la situation actuelle est le rapport de Bruno Racine remis en 2021 et la volonté de la précédente ministre de la culture de trouver une solution aux statuts des auteurs en nommant un médiateur. Or le dialogue est aujourd'hui dans une impasse, notamment sur la question des rémunérations. Le contrat qui lie auteurs et éditeurs est de nature privé. Il nous est donc difficile d'intervenir. Je sais que le ministère est de son côté très conscient de la difficulté mais manque pour l'instant d'idées pour en sortir. Je tiens par ailleurs à faire état de ma déception sur l'application de la loi relative à l'économie du livre. L'arrêté pris pour la fixation des frais de port par le gouvernement, sur proposition de l'Arcep, constitue à mes yeux un ralliement au modèle d'Amazon et une forme de trahison.

Enfin, sur la taxe streaming, je crois que nous ne sommes pas encore prêts. Il nous faudra par contre surveiller les débats au Sénat pour la préservation des crédits d'impôt. Pour toutes ces raisons, le groupe LR suivra l'avis du rapporteur.

M. Pierre-Antoine Levi. – Le livre continue de bien se porter, malgré un léger repli des ventes après une année 2021 exceptionnelle en librairie. L'industrie du livre fait plus que résister : le niveau des ventes reste sensiblement supérieur à celui de 2019. L'actualité du secteur est marquée par la mise en œuvre de la loi du 30 décembre 2021 visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs.

Du côté de l'industrie phonographique, c'est également une bonne nouvelle, avec une cinquième année d'affilée de croissance en 2021 avec une progression de 14,3 %. À l'inverse, le spectacle vivant ne s'est pas totalement remis du choc qu'a représenté la pandémie.

Dans ce contexte, on peut saluer au moins une mesure nouvelle en crédits budgétaires qu'est le lancement du portail national de l'édition accessible.

Le Centre national du livre semble doté des moyens financiers et juridiques d'accomplir ses missions : il est doté d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026 qui a pour objectif de rééquilibrer les missions du centre, centrées jusqu'à présent sur le soutien économique à la filière, en ajoutant l'objectif de développement du soutien à la lecture. Un point a été soulevé par la Cour des comptes : il pourrait être judicieux que le CNL accompagne la mise en place d'un outil permettant une remontée des ventes réelles de livres.

La situation de la Bibliothèque nationale de France est à surveiller car l'établissement doit faire face à de nouvelles missions à plafonds d'emploi constant, comme la réouverture du site Richelieu, la création du musée et le développement du dépôt légal numérique. L'impasse budgétaire liée à l'inflation va conduire la BnF à repousser des investissements importants. L'établissement a été conduit à diminuer drastiquement ses dépenses d'investissement et ce freinage se poursuivra en 2023.

Nous espérons que les principaux investissements ne seront pas trop ralentis (création du centre de conservation d'Amiens, sécurisation de l'esplanade du site de Tolbiac et renouvellement du système SSI de Tolbiac).

Pour voir un peu plus loin, le Centre national de la musique continue de soulever de vives interrogations. L'accompagnement de la filière musicale par cette institution impose une réflexion approfondie quant à ses missions et aux financements supplémentaires éventuellement nécessaires pour que le CNM puisse les remplir. Le CNM a soutenu efficacement la filière durant la crise sanitaire. Mais les ressources qui lui seront allouées seront-elles suffisantes en 2023 ? Elles sont inférieures à ce qui avait été envisagé au moment de la création de l'établissement. Nous attendons le résultat de la mission de notre collègue Julien Bargeton pour pérenniser son financement.

Pour ce qui concerne le secteur du jeu vidéo, le fonds d'aide aux jeux vidéo (FAJV) joue un rôle clef pour le soutien à l'écriture, la préproduction et la production des entreprises de création. Politiquement et économiquement, il est nécessaire que le Gouvernement réaffirme son soutien à la filière.

Compte tenu de ces éléments, le groupe de l'Union centriste se ralliera à l'avis favorable proposé par le rapporteur.

Mme Sylvie Robert. – J'abonde dans le sens des fortes inquiétudes relayées par mes collègues sur les conséquences pour les établissements culturels de la crise énergétique et de l'inflation, qui pèsent massivement sur les coûts de fonctionnement. Je suis également inquiète sur le CNM dont le président nous a indiqué manquer de 20 M€ pour cette année. Peut-être cela appelle-t-il à une première réponse rapide. Je me félicite cependant des crédits de 1 M€ pour l'acheminement des livres en outre-mer.

Mme Monique de Marco. – Je trouve les propos du rapporteur extrêmement optimistes. Pour ma part, je remarque le léger tassement des ventes de livres ainsi que la baisse de fréquentation des bibliothèques. La situation de la BnF doit également recueillir toute notre attention. En tout état de cause, notre groupe ne votera pas les crédits alloués au Livre et aux industries culturelles.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Sur la musique enregistrée, le rapport que j'avais présenté devant vous prévoyait déjà les difficultés d'aujourd'hui. Il y a un déséquilibre au sein

du CNM entre spectacle vivant et musique enregistrée. L'écosystème de la musique est fragile et je souhaite que les auteurs-compositeurs qui sont au centre de la création ne soient pas oubliés. En un mot, il faut moins d'administration et plus de stratégie politique.

M. Pierre Ouzoulias. – Je partage pleinement les propos de Laure Darcos sur la loi du 30 décembre 2021. J'estime que l'arrêté du gouvernement sur les montants de frais de port viole ouvertement l'esprit de la loi et je regrette que nous manquions de moyens pour le contester.

M. Julien Bargeton, rapporteur pour avis. – Les préoccupations sur l'inflation ont été entendues au moins partiellement. Elles sont communes à beaucoup de secteurs de l'économie. La BnF, par exemple, voit ses crédits progresser de 8 M€ en 2023, ce qui n'est malgré tout, pas négligeable. Je suis cependant bien conscient que ce sujet doit faire l'objet de toute notre attention. Comme Laure Darcos, je regrette l'absence d'accord entre auteurs et éditeurs. Sur la question des frais de port, nous parlons bien de l'esprit de la loi, le texte étant respecté. Cela dit, nous pourrions peut-être aller plus loin une fois le dispositif établi. Sur le CNM je crois nécessaire de s'intéresser tout d'abord aux besoins de la filière et à la stratégie à mettre en œuvre avant d'aborder la question des moyens. Sur ce sujet, il est prématuré de se prononcer ou de fermer des portes. Enfin, je regrette également la baisse de fréquentation des bibliothèques ; elle me paraît devoir être mise en parallèle avec le cinéma et le théâtre. Il est nécessaire pour l'ensemble des secteurs culturels de redonner le goût de fréquenter ces lieux à nos concitoyens.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés au Livre et aux industries culturelles au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2023.

La réunion est close à 11 h 30.

COMMISSION DES FINANCES**Mercredi 2 novembre 2022****- Présidence de M. Claude Raynal, président -****Projet de loi de finances pour 2023 - Examen des principaux éléments de l'équilibre - Tome I du rapport général**

M. Claude Raynal, président. – Nous examinons maintenant, comme chaque année, les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 et son contexte économique et financier.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Après avoir eu l'occasion d'examiner, la semaine dernière, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 en commission, et débuté depuis quinze jours l'examen des missions budgétaires, je vous présente ce matin mon analyse concernant les principaux éléments de l'équilibre sur le projet de loi de finances pour 2023.

Un certain nombre des observations que j'avais formulées restent les mêmes en particulier en ce qui concerne le scénario macroéconomique proposé pour l'année 2023. Il apparaît trop optimiste, voire d'ores et déjà dépassé.

Le Gouvernement retient donc la prévision d'une croissance du PIB de 2,7 % en 2022 et de 1 % en 2023. Ces prévisions ont certes été révisées depuis la présentation du programme de stabilité cet été. Le Gouvernement est un peu plus optimiste qu'il ne l'était s'agissant de l'année 2022 et il l'est un peu moins concernant l'année 2023.

Dans le détail, le Gouvernement estime que la croissance sera principalement portée par la consommation des ménages et, dans une moindre mesure, par les dépenses des administrations publiques.

Avant de dire plus précisément ce que je pense de ces prévisions, je veux rappeler qu'en 2022 et – pour ce qu'il nous est permis d'en savoir – en 2023, l'économie française a été et demeurera soumise à de nombreux chocs exogènes.

Le plus important d'entre eux est, bien sûr, la hausse des prix de l'énergie. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) nous a indiqué ici même lors d'une table ronde organisée à l'initiative de notre commission que, entre 2021 et 2023, la croissance économique aura été amputée d'environ 2,5 points de PIB sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie. D'autres chocs doivent être considérés, à commencer, par exemple, par l'effet de la remontée des taux d'intérêt qui, en cumulé, pourrait représenter une perte de croissance de près de 1 point de PIB.

Je considère toujours que la prévision de croissance retenue par le Gouvernement pour l'année 2023 est trop optimiste. Ainsi, elle se situe aujourd'hui près de 0,7 point au-dessus de la moyenne du *Consensus Forecasts* et dans la fourchette haute des prévisions. Plus encore, cette prévision, qui, je le rappelle, n'a pas été révisée depuis la fin du mois de septembre, apparaît très fragilisée par les récents développements conjoncturels.

Au niveau national, l'Insee vient de faire paraître les comptes nationaux au troisième trimestre de l'année 2022, qui montrent un ralentissement de la croissance du PIB. En outre, dans sa note de conjoncture du début du mois d'octobre, l'Insee considérait que la croissance du PIB serait nulle au quatrième trimestre, ce qui implique que l'acquis de croissance en 2023 serait égal à zéro.

Au niveau international, les prévisions de croissance concernant nos principaux partenaires sont mauvaises. Ainsi, la zone euro, dans son ensemble, devrait connaître une croissance égale à zéro en 2023, tandis que l'Allemagne serait tout bonnement en récession de près de 1 %. Je rappelle que la stagnation pour la zone euro et la récession en Allemagne n'étaient absolument pas anticipées lors de la construction du PLF l'été dernier. Ainsi, le rapport économique, social, et financier (RESF) mentionne l'hypothèse d'une croissance du PIB en zone euro de 1,5 % et de 0,8 % en Allemagne. Il m'apparaît donc très clair que le PLF pour l'année 2023 est construit sur des hypothèses de croissance trop fragiles.

Je souhaite faire un point concernant l'évolution des prix.

Contrairement à la prévision de croissance, il me semble que la prévision d'évolution de l'inflation présente un caractère relativement central en comparaison du consensus économique. En 2023, elle devrait, selon le Gouvernement, atteindre environ 4,3 %, ce qui est significatif. L'inflation en France demeure très majoritairement importée et c'est ce qui justifie, je crois, de continuer à mettre en œuvre et à améliorer les dispositifs de soutien.

Ainsi, le prix des ressources en comptabilité nationale – il mesure le prix de la valeur ajoutée produite sur le territoire et le prix des importations – a progressé d'un peu plus de 7 % au troisième trimestre 2022 par rapport à l'année dernière. Sur cette forte progression, environ 6,7 points s'expliquent par la seule hausse du prix des importations. Cette hausse s'explique, quant à elle, pour près de 60 %, par l'augmentation des prix de l'énergie et, dans une moindre ampleur, par celle des produits manufacturés. Pour beaucoup, cette hausse des prix à l'importation provient des tensions d'approvisionnement liées à la guerre dans le cas de l'énergie. Toutefois, une autre explication peut être recherchée dans la dépréciation très rapide de l'euro face au dollar et d'autres monnaies qui lui sont liées. En effet, l'euro a perdu en un an près de 20 % de sa valeur face au dollar et près de 15 % face à l'ensemble des monnaies mobilisées pour payer les importations françaises. Pour mémoire, plus du quart des importations françaises et la quasi-totalité des importations d'énergie sont réglées en dollar.

Cette forte hausse du prix des importations et particulièrement de l'énergie entraîne une « dégradation des termes de l'échange », c'est-à-dire qu'à quantité égale nos importations nous coûtent plus cher que ce que nos exportations nous rapportent. D'après l'Insee, en 2022, la hausse des prix de l'énergie devrait ainsi représenter un prélèvement net sur le revenu national d'environ 1,5 point.

Le caractère encore très largement importé de notre inflation justifie, je le disais, que nous continuions à mettre en œuvre des dispositifs de soutien en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales. En effet, ces mécanismes ont jusqu'ici montré des résultats probants même si c'est – il faut le dire clairement – au prix fort pour les finances publiques.

Ainsi, les dispositifs mis en œuvre depuis cette année auraient, d'après le Gouvernement, permis de réduire l'inflation totale en France de 2 à 3 points.

De fait, les prévisionnistes considèrent que l'inflation en France sera en 2022 et 2023 bien plus faible que dans la plupart des économies développées. Cela a un coût : près de 50 milliards d'euros en 2022 et probablement plus de 56 milliards d'euros en 2023. Pour nécessaires qu'elles soient, ces dépenses doivent nous rappeler à observer une grande vigilance puisque, comme vous le savez, les conditions de financement de la France ne sont plus exactement les mêmes que par le passé.

En effet, l'inflation a également contribué à une augmentation rapide des taux nominaux sur le marché des obligations souveraines.

Depuis octobre 2021, c'est-à-dire il y a environ un an, le taux des obligations assimilables du Trésor (OAT) françaises à dix ans a augmenté de 290 points de base. Ce mouvement a été observé dans d'autres pays, à commencer par nos partenaires de la zone euro et au Royaume-Uni.

Pour autant, la perception que les investisseurs ont du risque des obligations françaises s'est détériorée. Ainsi, depuis janvier 2021, l'écart entre le taux des obligations à dix ans françaises et allemandes s'est accentué de 0,4 point de pourcentage. La situation est encore plus préoccupante en Italie, où cet écart s'est accentué de 1,5 point, laissant craindre un risque de fragmentation du marché obligataire en zone euro, qui a contraint la Banque centrale européenne (BCE) à réagir l'été dernier. D'après les prévisions dont nous disposons, et sans doute grâce à l'action de la BCE, les écarts de taux devraient se stabiliser. D'après le *Consensus Forecasts*, les écarts français et italiens devraient diminuer d'environ 0,1 point d'ici à un an.

J'en viens maintenant à la présentation de la situation des finances publiques.

Je veux alerter sur le fait que les mesures de crise ne peuvent pas expliquer toute la dégradation de nos comptes publics et qu'il est urgent de mettre en œuvre une stratégie de maîtrise des dépenses ordinaires. En 2023, le déficit du solde public devrait atteindre 5 % du PIB et l'endettement environ 111,2 %.

S'agissant des recettes publiques, j'observe qu'elles progresseront d'environ 137 milliards d'euros entre 2021 et 2023. La majorité de cette hausse s'observera en 2022 avec une progression de 80 milliards d'euros des prélèvements obligatoires, contre « seulement » 43 milliards d'euros en 2023. Cette différence s'explique par un ralentissement des perspectives de croissance, mais aussi par une hypothèse d'élasticité des recettes plus forte en 2022 : 1,5 contre 0,6 en 2023.

Plusieurs mesures nouvelles viendront réduire le rendement fiscal, à commencer par la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation et, sauf s'il en est décidé autrement, la suppression de la part communale et intercommunale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les recettes liées à la crise de l'énergie apporteront une contribution positive à l'évolution des recettes. Cela peut sembler paradoxal à première vue, mais cette situation s'explique par le fait que l'État va bénéficier de versements, pour environ 20 milliards d'euros sur deux ans, de la part des producteurs d'énergie. En temps normal, en effet, l'État verse des subventions à ces producteurs, dont le montant est calculé en fonction de la différence entre un prix de référence et le prix de marché de l'électricité. Actuellement, le prix de marché est au-dessus de ce prix de référence. En conséquence, l'État ne verse plus de subventions et il

encaisse des recettes. Ces dernières permettront d'ailleurs de financer les mesures qui, elles, présentent bien un coût pour l'État que ce soit en recettes – comme la baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) – ou en dépenses – comme la remise à la pompe.

Les dépenses vont également progresser de 111 milliards d'euros environ entre 2021 et 2023, avec une plus forte contribution de l'année 2022.

En réalité, la hausse des dépenses est beaucoup plus importante, car l'État – je viens d'en donner l'exemple avec le cas des subventions aux producteurs d'énergie – bénéficie de moindres dépenses tout à fait conjoncturelles.

Les dépenses primaires retraitées du coût des mesures de crise progresseront ainsi de 137 milliards d'euros sur les deux années, dont 65 milliards d'euros en 2023. En parallèle, les dépenses de crise diminueront d'environ 27 milliards d'euros sous l'effet, principalement, de l'extinction des mesures liées au covid et au plan de relance. En outre, les administrations bénéficieront d'une moindre dépense de l'ordre de 26 milliards d'euros liée au non-versement des subventions au profit des producteurs d'électricité. Les mesures de revalorisation des pensions et du traitement des fonctionnaires contribueront à augmenter la dépense d'environ 16 milliards d'euros. Enfin, la charge de la dette progresserait d'environ 10 milliards d'euros sous l'effet, pour l'instant, du renchérissement des intérêts versés au titre des obligations indexées sur l'inflation.

Il me semble utile de préciser que la hausse des dépenses primaires hors coût des mesures de crise en 2022 et en 2023 est particulièrement sensible en comparaison historique.

Ainsi, en 2022, les dépenses primaires, hors mesures de crise, augmenteront d'environ 2,6 points de PIB, ce qui n'a pas été constaté depuis 1993 et qui plaide pour engager rapidement une trajectoire de consolidation des comptes publics.

Pour votre information, le solde public restera particulièrement dégradé en raison de la situation financière de l'État.

Les comptes des administrations publiques locales seront à l'équilibre en 2023, et j'observe même que les collectivités locales présenteront un excédent. En effet, le déficit des administrations publiques locales s'explique par la prise en compte de certains organismes comme la Société du Grand Paris (SGP) – largement pilotée par l'État – et qui eux sont en déficit.

Les administrations sociales parviendraient à l'équilibre grâce à l'amélioration du solde du régime général. Pour autant, malgré l'extinction des dépenses liées au covid, la progression des dépenses reste forte en raison, notamment, de la revalorisation des prestations sociales et des retraites.

Ce tableau des années 2022 et 2023 doit être replacé dans la perspective plus longue que trace le projet de loi de programmation des finances publiques. La trajectoire que nous y proposait le Gouvernement n'était pas raisonnable. En effet, elle consistait à laisser filer la dépense de l'État et à n'imposer d'efforts réels qu'aux administrations locales. La semaine dernière, notre commission des finances a donc adopté une trajectoire d'évolution des dépenses plus ambitieuse, qui prévoit que les administrations centrales réaliseront une baisse de dépense primaire hors mesures de crise de l'ordre de 0,5 % en volume chaque

année. Cette trajectoire nous permettra de revenir en dessous de 3 % de déficit public dès 2025 ; il me semble que c'est la direction qu'il faut suivre.

Comme je vous l'avais indiqué, cette trajectoire implique la réalisation d'efforts dès le PLF pour 2023. En l'occurrence, une économie de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros doit être recherchée. Je souhaite qu'elle préserve les dépenses sociales, les dépenses de sécurité ainsi que celles qui sont relatives à l'éducation. J'aurai l'occasion, en séance, de vous présenter les mesures d'économies par mission que je propose d'appliquer.

La seconde partie de cette présentation sera centrée sur le budget de l'État, qui fait l'objet de l'autorisation en loi de finances. En un mot, le déficit comme les dépenses restent sur les sommets atteints pendant la crise sanitaire, et le Gouvernement ne semble pas trouver, voire même chercher, les moyens d'en redescendre.

Voyons d'abord où nous en sommes pour l'année en cours. La situation n'a guère évolué par rapport au collectif budgétaire de l'été : le déficit serait un peu moins élevé que prévu grâce à de bonnes rentrées fiscales et en raison d'un prélèvement sur recettes en faveur de l'Union européenne moins important que prévu. Le déficit budgétaire de l'État dépasserait donc les 170 milliards d'euros, comme en 2020 et 2021.

Ces éléments sont toutefois provisoires et ne prennent pas en compte les mouvements de crédits réalisés par le projet de loi de finances rectificative de fin d'année, qui pourrait modifier de manière significative les conditions de l'équilibre budgétaire en 2022.

En 2023, le projet de loi de finances prévoit une nette diminution du déficit budgétaire par rapport à l'exécution 2022 ; il atteindrait 158,5 milliards d'euros. Toutefois c'était déjà le cas les trois années précédentes et des collectifs budgétaires sont venus, à chaque fois, dégrader les perspectives en cours d'année.

La demi-suppression de la CVAE produit des effets contrastés : d'un côté, une nouvelle part de TVA est affectée aux collectivités territoriales ; de l'autre, la CVAE est désormais affectée à l'État en attendant sa suppression complète en 2024.

Le versement européen annuel au titre du plan de relance devrait être supérieur de 5,3 milliards d'euros à son montant de 2022. Enfin, les dépenses liées à la crise sanitaire devraient bien sûr diminuer considérablement. Les autres dépenses du budget général, elles, devraient augmenter de 14,2 milliards d'euros.

Je reviendrai plus en détail dans un instant sur les recettes comme sur les dépenses, mais un point particulier introduit une certaine confusion entre les unes et les autres : c'est le bouclier tarifaire. En effet, comme je l'ai indiqué précédemment, les producteurs d'énergies renouvelables, qui bénéficient des prix très élevés de l'électricité qu'ils vendent sur les marchés, reversent à l'État la différence entre ces prix de marché et les prix figurant sur leurs contrats. Mais au lieu d'isoler cette recette dans le budget, le programme 345 « Service public de l'énergie » opère une sorte de compensation avec les sommes que l'État verse par ailleurs aux opérateurs afin de compenser le coût du gel des tarifs de l'électricité et du gaz, c'est-à-dire le bouclier tarifaire. Suivant les informations que j'ai obtenues, la procédure de rétablissement de crédits a été suivie, mais les documents budgétaires sont muets sur ces procédures et sur leur justification au point de vue du principe d'universalité budgétaire.

Pour la quatrième année consécutive, le déficit budgétaire devrait donc dépasser le niveau, auparavant jamais atteint, de 150 milliards d'euros. Ce budget est celui de tous les records : jamais un projet de loi de finances n'avait été présenté avec un tel niveau de déficit dès le début de la discussion budgétaire ; jamais un budget n'a prévu un tel niveau d'emprunts nouveaux – 270 milliards d'euros en 2023 – ; jamais non plus la France n'a dû rembourser autant d'emprunts arrivés à l'échéance – 156,5 milliards d'euros. La France décaissera plus, en 2023, pour rembourser des emprunts que pour financer, hors pensions, l'éducation nationale, la recherche et les armées réunies.

L'accumulation des déficits, à laquelle le Gouvernement ne prévoit pas réellement de mettre fin dans le projet de loi de programmation des finances publiques, pousse les curseurs de la dette toujours plus haut. Arrivé à de telles altitudes, l'emprunt toujours renouvelé place le pays sous respirateur artificiel, et la facture commence à être présentée : c'est la charge de la dette qui, dès cette année, dépasse les 50 milliards d'euros en comptabilité budgétaire.

Or la dette climatique s'ajoute à la dette budgétaire. Les dépenses défavorables au climat doublent de montant en 2023, à un niveau de 19,6 milliards d'euros ; encore ce montant est-il probablement sous-estimé, car, au lieu de prendre en compte la totalité du bouclier tarifaire de 45 milliards d'euros, le rapport « budget vert » ne considère que le coût net, estimé à 8,9 milliards d'euros de crédits budgétaires.

Face à ces dépenses, la fiscalité énergétique est toujours aussi inégalitaire : elle pèse plus sur les ménages à revenus modestes, ainsi que sur ceux qui vivent dans des communes rurales ou dans de petits pôles urbains.

Il ne faut guère espérer des recettes qu'elles aident l'État à infléchir la trajectoire de la dette en 2023, car elles devraient être de 345,1 milliards d'euros, soit en diminution de 5,8 milliards d'euros en valeur ou de 2,7 % en volume.

Les deux principaux phénomènes affectant l'évolution des recettes fiscales sont la suppression progressive de la CVAE et la poursuite du bouclier tarifaire.

Le coût pour l'État de la première phase de la suppression de la CVAE est estimé à 3,6 milliards d'euros avec, d'une part, l'affectation d'une fraction de TVA aux collectivités et, d'autre part, l'affectation de la CVAE au budget de l'État. La poursuite du bouclier tarifaire annule les recettes de la TICFE, alors que ces recettes étaient en 2021 de 7,4 milliards d'euros.

Le produit de la TVA est ainsi de plus en plus émietté entre des affectataires divers, dont l'audiovisuel public depuis l'été dernier. L'État ne perçoit plus que 45,3 % de la TVA nette totale, ce qui aura nécessairement des implications sur la politique fiscale : toute décision relative à la TVA et à l'application de ses taux réduits devra prendre en compte les conséquences éventuelles sur le financement des autres administrations affectataires.

Le produit de l'impôt sur les sociétés devrait diminuer de 3,7 milliards d'euros en 2023, mais cette évolution doit s'apprécier par rapport au niveau exceptionnel attendu en 2022. Celui de l'impôt sur le revenu restera stable, car l'indexation du barème devra annuler à peu près l'évolution spontanée.

Enfin la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), comme la TVA, subit une affectation supplémentaire de son produit à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf). Ses recettes diminueront pour l'État de 1,2 milliard d'euros.

Parmi les recettes non fiscales, l'élément le plus notable ces dernières années est le cofinancement, par l'Union européenne, du plan de relance au titre de la facilité pour la reprise et la résilience. Un versement de 12,7 milliards d'euros est attendu en 2023, après 7,4 milliards d'euros en 2022 et 5,1 milliards d'euros en 2021. Toutefois, alors qu'il était prévu au départ un financement total, sur l'ensemble de la période, de 39,4 milliards d'euros, ce montant a été révisé par la Commission européenne à 37,5 milliards d'euros : en effet, il était en partie indexé sur la reprise de l'activité, qui au cours de l'année 2021 a été plus rapide que prévu.

Enfin, le prélèvement sur recettes à destination de l'Union européenne serait de 24,6 milliards d'euros, en baisse de 0,4 milliard d'euros, mais cette prévision est toujours un peu incertaine, car elle dépend des budgets rectificatifs adoptés au niveau européen. Les prélèvements sur recettes à destination des collectivités territoriales, eux, devraient être à peu près stables à 43,7 milliards d'euros.

Face à la réduction des recettes, le réflexe budgétaire devrait être d'agir sur les dépenses ; c'est bien pour cela que la loi de finances comprend deux parties, et que le vote des recettes précède l'examen des crédits. On en est loin : le Gouvernement choisit les dépenses qui doivent augmenter, mais pas les économies qui devraient les compenser. Il prépare donc la poursuite de la dégradation des finances publiques.

La mission « Engagements financiers de l'État » redevient la deuxième mission du budget général devant la mission « Défense ». C'est la conséquence de la reprise de la charge de la dette, mais aussi, il faut le dire, de l'ouverture de 6,6 milliards d'euros de crédits « virtuels » sur le programme d'amortissement de la dette covid. Je rappelle que ce programme est un pur artifice budgétaire, car la dette qu'il annule est celle qu'il a lui-même créée par cette ouverture de crédits.

Les hausses de crédits entre 2022 et 2023 reflètent l'application des lois de programmation en cours et les priorités données à certaines politiques, notamment l'enseignement scolaire, la défense et la justice.

L'analyse est différente selon qu'on prend comme référence la loi de finances initiale pour 2022 ou les crédits totaux ouverts en cours d'année. Par exemple, la mission « Écologie, développement et mobilité durables » a été fortement renforcée par le décret d'avance du 7 avril et par la loi de finances rectificative du 16 août : par rapport à ce sommet, les crédits diminuent de 3,2 milliards d'euros en 2023, alors qu'ils augmentent de 6,1 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2022.

Dans une vision pluriannuelle, qui est d'ailleurs renforcée dans les documents budgétaires en application de la révision de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) du 28 décembre dernier, les perspectives ne sont guère rassurantes.

Le niveau des restes à payer, c'est-à-dire des dépenses qu'il faudra bien assurer pour couvrir les engagements déjà pris, a augmenté de plus de 50 % depuis 2017. Ils portent

principalement sur un petit nombre de missions, qui engagent par nature des dépenses portant sur plusieurs années.

Enfin la trajectoire des dépenses, telle qu'elle résulte du projet de loi de programmation des finances publiques, prévoit ici encore le maintien sur un palier élevé en volume : il semble impossible, malgré la sortie de la crise sanitaire, de revenir au niveau de dépenses antérieur.

Il ne faut pas attendre une économie sur les dépenses de personnel. Si le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit une stabilité des schémas d'emploi, il prend prudemment comme référence l'année 2023, c'est-à-dire après l'augmentation de 10 000 emplois prévue par le présent projet de loi de finances. Cette augmentation porte principalement sur les ministères régaliens, ainsi que sur l'éducation nationale.

L'augmentation des emplois, mais aussi et surtout celle des rémunérations, avec l'effet en année pleine de la hausse du point d'indice, et la revalorisation des rémunérations des enseignants, conduisent, pour la deuxième année consécutive, à une forte hausse de la masse salariale de 9,1 % en deux ans, ce qui constitue un record supplémentaire.

On le constate, sur les dépenses de personnel comme sur l'ensemble des crédits des politiques publiques, le Gouvernement ne fait pas de choix : il favorise certaines politiques, qui en ont certainement besoin, mais n'affiche aucune volonté de décider celles qui devraient au contraire voir leurs moyens réduits. Dès le début du quinquennat, l'heure des choix est renvoyée au prochain quinquennat.

M. Vincent Delahaye. – Je remercie notre rapporteur général pour cette analyse du déséquilibre – et non de l'équilibre ! – de nos finances publiques, qu'il a chiffré en valeur absolue, et non seulement en points de pourcentage du PIB : c'est plus clair ! Si l'on regarde bien, le déficit est bien plus important encore. On continue à emprunter non pas pour investir, mais pour financer des dépenses courantes.

Le solde des administrations locales est à l'équilibre, mais les collectivités territoriales présentent un excédent. Cela signifie-t-il que les autres administrations locales sont en déficit ?

M. Vincent Capo-Canellas. – Je souscris à l'analyse de notre rapporteur général. Les dépenses courantes sont trop élevées. Le Gouvernement annonce une baisse des dépenses, mais c'est trompeur, car il prend pour base de comparaison le niveau du budget atteint pour faire face au covid : en définitive, le déficit reste plus élevé qu'avant la crise !

Comme il semble difficile de baisser les dépenses courantes, une solution pourrait être, selon les économistes et le Gouvernement, de « travailler plus » ; c'est le sens de la réforme des retraites, qui vise à augmenter le taux d'emploi des seniors. Pensez-vous que cette réforme dégagerait suffisamment de gains budgétaires ? Mais il convient aussi de trouver le bon réglage budgétaire dans la conjoncture économique actuelle pour éviter la récession. Quelle est la part des dépenses publiques « positives » qui ont permis de réduire l'inflation et eu sur l'économie un effet bénéfique ? Quelle est la rentabilité budgétaire du bouclier tarifaire et des mesures similaires ?

Nul ne sait où se situe le point de bascule en ce qui concerne le déficit. On ne le connaît en général que lorsqu'il est trop tard, comme le montrent le revirement britannique ou

la position du nouveau gouvernement italien en faveur de l'orthodoxie budgétaire. Ces expériences doivent nous inciter à la prudence. Les Allemands considèrent qu'il y a un découplage entre leur pays et la France, ils considèrent que la France fait cavalier seul en Europe sur le plan budgétaire et qu'elle dépense trop.

M. Marc Laménie. – Quelles sont les perspectives d'évolution du déficit budgétaire à court terme ? La mission « Engagements financiers de l'État » est la seconde mission du budget général : quelles sont là encore les perspectives d'évolution ? Quel sera l'impact de la politique budgétaire pour les collectivités territoriales ?

M. Vincent Segouin. – S'agissant du budget, les années se suivent et se ressemblent, et la situation s'aggrave. La suppression de la CVAE s'inscrit dans une tendance de diminution des prélèvements directs des collectivités. Pourtant celles-ci sont à l'équilibre. À l'inverse, les dépenses de l'État progressent, mais celui-ci est un mauvais gestionnaire. On invoque souvent la décentralisation, mais en matière fiscale, celle-ci n'existe pas !

Le projet de loi de finances repose sur une prévision de croissance de 1 %. Mais les banques centrales remontent leurs taux d'intérêt : quelles seront les conséquences sur la croissance et nos finances publiques ?

M. Pascal Savoldelli. – Connaît-on l'identité de ceux auprès de qui la France emprunte ? Les taux d'intérêt ont longtemps été négatifs. Cela ne constitue-t-il pas un petit matelas financier pour l'État ?

Ensuite, êtes-vous favorable à une hausse des recettes de l'État ? Quelles sont vos préconisations ?

M. Roger Karoutchi. – Je partage l'analyse de notre rapporteur général. Le déséquilibre entre l'État et les collectivités territoriales s'accroît, mais le Gouvernement s'en moque. Cela finira mal, car quand les collectivités territoriales ne pourront plus investir, on en verra les conséquences sur l'économie réelle.

Le projet de loi de finances repose sur une prévision de croissance de 1 %. Je ne comprends pas pourquoi l'exécutif ne parvient pas à mieux tenir compte des réalités. Il avait déjà, en dépit de nos mises en garde, sous-estimé l'ampleur et le coût de la crise du covid. Au printemps, j'ai alerté le Gouvernement sur le coût de la guerre en Ukraine. Une crise avec la Corée du Nord est possible ; un conflit entre l'Arabie saoudite et l'Iran semble imminent, qui aura des conséquences sur le prix du pétrole, notamment. Mais on a l'impression que le Gouvernement vit dans une bulle, ignorant la situation internationale : il veut être optimiste comme le dit M. Le Maire, pour ne pas inquiéter les Français, mais, en fait, il ne tient pas compte des réalités.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Les prévisions de croissance de la zone euro tiennent-elles compte du plan de relance de 200 milliards d'euros annoncé par l'Allemagne et des délocalisations industrielles, notamment dans l'automobile, vers l'Asie ?

Mme Christine Lavarde. – Quelle est l'évolution du ratio entre les mesures fiscales favorables et les mesures fiscales défavorables au climat ? D'après la trajectoire pluriannuelle des finances publiques, ce ratio devrait augmenter, mais la baisse de la TICFE ne va pas dans le bon sens à cet égard.

M. Christian Bilhac. – Autant je suis critique sur le projet de loi de programmation des finances publiques, autant je serai plus indulgent sur le projet de loi de finances. On ne peut pas tout changer du jour au lendemain. La politique du rabet n'est pas une bonne solution, même si je suis conscient de la nécessité de faire baisser les dépenses de l'État. Pour faire des choix, il faut s'inscrire dans la durée. Les collectivités territoriales seront les premières victimes. Or elles sont déjà étranglées financièrement, et ce n'est pas en éteignant les lumières la nuit qu'elles pourront compenser le surcoût de la facture énergétique ni la hausse du point d'indice des fonctionnaires. Mais dans quelles missions faut-il faire des économies ? Les besoins sont énormes. Seule une nouvelle phase de décentralisation permettrait de faire des économies, et non une politique de rabet.

Mme Sylvie Vermeillet. – Quels seront les effets de la hausse de l'inflation sur l'épargne des ménages ? Comment s'explique la forte hausse de la charge de la dette ? Pourriez-vous aussi nous donner plus de précisions sur la création de 208 équivalents temps plein (ETP) dans les services de la Première ministre ?

M. Stéphane Sautarel. – Les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » s'élèvent à 60 milliards d'euros : cela suffira-t-il à faire face au renchérissement de notre dette en raison de la hausse des taux d'intérêt ?

L'impact de la fiscalité énergétique est inégal selon les territoires. Les aides de l'État, comme la remise à la pompe ou le bouclier tarifaire, ne dureront pas éternellement. Comment le Gouvernement entend-il aider les ménages ?

M. Jean-Claude Requier. – Le constat de notre rapporteur général est froid et réaliste. L'évolution de la TVA m'inquiète : celle-ci était un impôt d'État, mais plus de la moitié de son produit est désormais préaffecté. On se souvient que la baisse de la TVA dans la restauration a profité aux restaurateurs, et peu aux clients !

L'État fonctionne grâce à la dette. Mais comment maîtriser la dépense publique ? Quelles dépenses réduire ? En France, dès qu'un problème surgit, on demande à l'État d'agir. La décentralisation constitue une piste ; je rappelle toutefois que lorsque les collectivités ont reçu la charge des lycées, elles ont dû les rénover et mettre à contribution les contribuables locaux. Aujourd'hui les intercommunalités se développent, embauchent et les impôts augmentent. En conclusion, pour prolonger les propos de M. Karoutchi, je rappellerai qu'en 1939, alors que la guerre menaçait, la chanson à la mode était *Tout va très bien, Madame la marquise...*

M. Arnaud Bazin. – Le déficit de notre balance commerciale atteint des sommets, ou des abysses... Pourtant la France a un différentiel d'inflation plutôt favorable par rapport à ses voisins. Quel est l'effet de ce déficit sur nos finances publiques ?

M. Michel Canévet. – J'étais heureux en apprenant que le Gouvernement prévoyait plus de 4 milliards d'euros de recettes supplémentaires dans le projet de loi de finances rectificative, mais la présentation de notre rapporteur général sur le projet de loi de finances me sape le moral ! On peut se demander si nous sommes capables de maîtriser les dépenses ! Serons-nous en mesure de sortir du bouclier tarifaire sur l'énergie ? Nos entreprises sont fragilisées par la hausse considérable des prix de l'énergie.

Les dépenses de personnel augmentent. Quelles sont vos pistes d'économies ? Enfin, les prévisions de recettes non fiscales ne sont-elles pas sous-estimées ? Les entreprises se portent bien ; les recettes liées aux dividendes devraient être meilleures.

M. Daniel Breuiller. – Le constat de notre rapporteur général est inquiétant. Je ne comprends pas comment le Gouvernement peut choisir de poursuivre les baisses d'impôt : suppressions de la CVAE, de la redevance audiovisuelle, de la taxe d'habitation, etc. Les boucliers tarifaires bénéficient aussi à celles et ceux qui appartiennent aux déciles les plus élevés. Les baisses d'impôt ne sont pas ciblées. Notre rapporteur général fait la description d'une économie malade, mais les entreprises ont versé 60 milliards d'euros de dividendes... La répartition des richesses est en fait de plus en plus inégalitaire.

La dette climatique est inquiétante. Il importe désormais d'en chiffrer le coût, car les conséquences du réchauffement s'amplifient année après année. On subventionne massivement le pétrole à cause de la crise, mais cela ne fait qu'accroître notre dette climatique.

L'an dernier, la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés s'est accompagnée d'une forte hausse de son produit. Si les recettes baissent, faut-il alors augmenter les taux d'imposition ? Certaines entreprises ont des marges élevées.

Je remercie notre rapporteur général pour son analyse du poids de la fiscalité énergétique en proportion du revenu des ménages en fonction des territoires. J'aimerais avoir la même analyse en fonction des déciles de revenu. On pourrait mieux cibler nos décisions budgétaires en fonction des situations sociales et géographiques des ménages.

M. Rémi Féraud. – Les éléments fournis par notre rapporteur général n'incitent pas à l'optimisme. Comme chaque année... Mais le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 repose sur des hypothèses optimistes et semble ignorer les risques de crise à cause de la situation internationale.

Nous ne sommes pas d'accord sur les dépenses. Alors que la dette climatique s'accroît, les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » diminuent de 3,2 milliards d'euros en 2023. Notre rapporteur soutient plutôt la politique de l'offre du Gouvernement. Toutefois, nous partageons une même préoccupation quant à la dette et au déficit, notamment à un moment où les taux d'intérêt se tendent. N'est-il pas urgent, dès lors, d'arrêter la baisse des impôts ? La suppression de la CVAE, par exemple, entraîne une hausse des dépenses de l'État, car il faut la compenser.

M. Bernard Delcros. – M. Savoldelli a posé une question sur les recettes. Symétriquement, il convient de réduire les dépenses. Quelles dépenses proposez-vous de baisser ? Pour quel montant ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Monsieur Delahaye, les collectivités locales sont en excédent, en effet, mais les autres administrations locales, comme la Société du Grand Paris, sont en déficit.

Monsieur Laménie, le projet de loi de programmation fixe des objectifs de croissance, modérée certes, des crédits de presque toutes les missions, mais il ne prévoit que très peu de baisses. C'est pourtant le rôle de l'exécutif de définir des orientations et de faire des choix. Bruno Le Maire a dit qu'il attendait du Parlement des propositions de réduction des

dépenses. J'en ferai. Il faut non seulement examiner les crédits de chaque mission budgétaire, mais il faut aussi s'interroger sur la pertinence de poursuivre des politiques engagées dans le passé, qui ne sont peut-être plus justifiées en raison de l'évolution du contexte.

Les crises s'accroissent : covid, guerre en Ukraine, crise énergétique, désorganisation des circuits d'approvisionnement, tension sur les matières premières, etc. Cette situation pèse sur tous les pays. Nous devons donc coordonner nos actions. Le choix de l'Allemagne de lancer un plan de soutien massif constitue à cet égard un coin dans la construction européenne. On accuse souvent l'Europe de tous les maux, mais celle-ci nous protège aussi, pourvu que l'on parvienne à s'accorder sur des choix convergents.

Si la poursuite de la trajectoire de la programmation militaire me semble justifiée, il faudrait sans doute revoir d'autres programmations ou certaines dépenses fiscales. Il faut analyser les choses avec lucidité. Songez à l'éducation nationale par exemple : le nombre des élèves baisse, le nombre d'enseignants augmente, ainsi que leur rémunération ; pourtant nos résultats dans les tests internationaux mesurant les acquis de connaissances et le niveau scolaire général ne nous placent pas en tête... Il est donc légitime de s'interroger sur ce qui dysfonctionne. Il en va de même dans la santé : les plans se succèdent, mais leurs effets tardent à se faire sentir et certains personnels ont été oubliés. La situation des urgences pédiatriques est préoccupante. Il importe d'identifier nos faiblesses pour essayer de les corriger, mais cela ne signifie pas qu'il faille conserver les acquis dans tous les secteurs ; sinon rien ne bougera et les déficits continueront à se creuser, alors même que les recettes fiscales baissent et que le coût de la dette augmente. La parité entre l'euro et le dollar ne nous est pas favorable non plus. Un mouvement de délocalisation est déjà perceptible, pas seulement vers l'Asie d'ailleurs, mais aussi vers les États-Unis.

Monsieur Capo-Canellas, nous devons réduire nos dépenses, pour sortir de l'effet ciseaux entre un PIB qui augmente peu et des dépenses qui progressent. La remise à la pompe et le bouclier tarifaire ont contribué à contenir l'inflation en France d'environ deux à trois points d'après le Gouvernement.

Monsieur Karoutchi, les règles européennes imposent que les prévisions macroéconomiques soient réalisées par un organisme indépendant : en France, c'est la direction du Trésor...

M. Roger Karoutchi. – On est rassuré !

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Madame Lavarde, le ratio entre les dépenses favorables au climat et les dépenses défavorables se dégrade fortement en 2023, notamment en raison de la mise en œuvre du bouclier tarifaire : nous l'avons d'ailleurs voté, il est vrai, car il fallait répondre à l'urgence, mais il a pour conséquence de soutenir la consommation des énergies fossiles, ce qui n'est pas très vertueux en effet.

Monsieur Breuiller, il est important, lorsque l'on parle d'écologie ou de transition énergétique, d'en évaluer les enjeux territoriaux et sociaux, de s'interroger, comme le Sénat le fait, sur le coût relatif des énergies fossiles et renouvelables : il convient de clarifier ces points si l'on veut identifier les leviers d'action. Il ne faut pas demander aux collectivités de faire l'effort à la place de l'État. Celui-ci a délégué aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) le soin d'élaborer les plans de protection de l'atmosphère (PPA) ou les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), mais sans leur octroyer de financements... Le Gouvernement ne doit pas se contenter de distribuer les bons et les mauvais points lorsque

la mise en œuvre ne va pas assez vite. L'instauration du mécanisme des zones à faibles émissions (ZFE) a été très rapide, pour ne pas dire brutale. L'État doit accompagner les collectivités.

En ce qui concerne les données sociales, je ne connais pas la répartition du poids relatif de la fiscalité en fonction des déciles de revenu. Il serait utile de disposer de ces éléments, en effet. En tout cas, selon une étude de l'Insee, une hausse de 3 points de la TVA entraîne une baisse de 2 % du niveau de vie pour les personnes du premier décile et une baisse de 0,6 % pour les personnes du décile 9 ce qui confirme ce que nous savions déjà : la TVA pèse davantage sur les personnes aux revenus les moins élevés.

Monsieur Bazin, le projet de loi de finances tient compte du déficit du commerce extérieur à travers ses effets sur la croissance. Nous avons un problème de compétitivité, car nous sommes les champions d'Europe des prélèvements obligatoires. Ces derniers constituent une contrainte pour notre économie. Une part importante – environ 40 % – de notre déficit commercial est due au coût de l'énergie. De plus, comme la parité de l'euro vis-à-vis du dollar se dégrade et que les achats de pétrole sont effectués en dollars, le déséquilibre de notre balance extérieure s'accroît encore davantage.

Monsieur Canévet, les recettes non fiscales sont difficiles à prévoir. En ce qui concerne les dividendes, je vous renvoie au rapport de notre collègue Victorin Lurel sur le compte d'affectation spéciale relatif aux participations financières de l'État.

La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis aurait un effet négatif sur la croissance si la BCE augmentait également ses taux. Si elle ne le faisait pas, toutefois, le risque est que le dollar reste élevé, renchérissant nos importations énergétiques. Le point d'équilibre est difficile à trouver.

Madame Paoli-Gagin, les prévisions de croissance pour l'Allemagne sont celles du *Consensus Forecasts*. Elles agrègent les prévisions d'une quinzaine d'instituts économiques qui prennent en compte le plan de relance annoncé.

Monsieur Savoldelli, selon l'Agence France Trésor, 49 % de la dette française négociable est détenue par des non-résidents.

Monsieur Delcros, j'ai évoqué des pistes pour réduire les dépenses. La réforme des retraites a été mentionnée. Il est évident que plus le nombre d'actifs sera élevé, plus la production de richesses sera importante et plus l'équilibre des comptes sociaux sera aisé à trouver. Mécaniquement les déficits publics baisseront. Mais la réforme des retraites doit surtout avoir pour premier objectif de garantir un bon niveau des pensions, cohérent avec le niveau des revenus d'activité.

Nous devons apporter collectivement des réponses pour réduire le déficit lorsque nous examinerons les missions budgétaires. Je ne suis pas un adepte de la politique du rabet, mais il est temps d'amorcer un mouvement de réduction des dépenses publiques et de ne plus laisser nos déficits dériver.

Madame Vermeillet, les personnes aux revenus modestes doivent puiser dans leur épargne pour faire face à la hausse du coût de la vie. Inversement, les ménages les plus aisés ont tendance à augmenter leur épargne de précaution. Nous devons réfléchir aux moyens de mobiliser cette épargne.

En ce qui concerne les créations de postes dans les services de la Première ministre, le plafond d'emplois augmente bien de 199 équivalents temps plein travaillés, dont 98 pour le programme « Coordination du travail gouvernemental ».

Monsieur Sautarel, je ne saurais dire si le niveau des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » destinés à financer la dette est sous-estimé. Il est difficile de faire des prévisions dans le contexte actuel ; les économistes reconnaissent eux-mêmes qu'ils n'avaient pas anticipé le retour de l'inflation.

La dimension territoriale des mesures budgétaires représente un vrai enjeu. Nous voulons un traitement équitable des territoires et en même temps on réclame davantage de décentralisation, voire un pouvoir de différenciation. Un pilotage fin s'impose en fonction des lieux et des populations, car la situation est différente dans les territoires d'industrie et en région parisienne, par exemple, où les salaires sont plus élevés, mais où la vie est aussi plus chère.

M. Claude Raynal, président. – La période est d'une rare complexité. Les inconnues sont nombreuses. Il est bien difficile d'élaborer un budget dans ces conditions.

Jeudi 3 novembre 2022

- Présidence de M. Claude Raynal, président -

La réunion est ouverte à 10 heures.

Projet de loi de finances rectificative pour 2022 - Audition de M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique chargé des comptes publics

M. Claude Raynal, président. – Nous recevons ce matin Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics, sur le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022, qui a été présenté hier en conseil des ministres.

Ce PLFR ne remet pas en cause le cadrage macroéconomique retenu en septembre dernier, puisque les prévisions de croissance à 2,7 % pour 2022 et d'inflation, à 5,3 %, sont inchangées. Le déficit public serait très légèrement revu à la baisse, à 4,9 % du PIB au lieu de 5 %, et la dette resterait estimée à 111,5 % du PIB en fin d'année. Pour autant, ce PLFR comporte des mesures nouvelles en dépenses, notamment pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, financées par des recettes plus élevées qu'attendu, et des annulations de crédits.

Je cède sans plus attendre la parole au ministre pour qu'il nous expose le détail de ces mouvements en recettes et en dépenses.

M. Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics. – Après vous avoir quitté nuitamment sur la loi de programmation des finances publiques (LPF), je vous retrouve ce matin pour le PLFR 2. Nous retournons dans le présent immédiat, pour un texte classique de fin de gestion pour l'année 2022. Au-delà de sa dimension technique, ce PLFR s'inscrit dans une logique de complément, de rallonge par rapport au PLFR présenté cet été et largement enrichi par le travail parlementaire. Ce premier PLFR a

constitué un effort de soutien majeur de 44 milliards d'euros de crédits supplémentaires, dont 20 milliards d'euros qui ont été consacrés à la protection du pouvoir d'achat.

Le texte que je vous présente aujourd'hui est, certes, plus modeste, mais il comporte des mesures de protection et d'ajustement.

Comme le PLFR 1, il traduit d'abord une volonté de soutenir et de protéger dans un contexte de forte inflation. Une large majorité peut être rassemblée derrière cet objectif. Notre principal défi est d'aider l'économie française à résister face à la flambée des prix de l'énergie. Comme l'a rappelé Mme la Première ministre, les prix du gaz et de l'électricité seront l'an prochain plus de 10 fois supérieurs à ceux de 2020. Pour faire face à ce choc, des dispositions supplémentaires ont été ajoutées par l'Assemblée nationale au nouveau bouclier tarifaire pour 2023. Il s'agit de soutenir aussi bien les ménages, comme nous nous y employons depuis l'automne 2021, que les entreprises : il faut les encourager à produire, à investir et à embaucher. Les mesures mises en place sont coûteuses, mais de nature à consolider l'objectif de croissance fixé à 1 % pour l'an prochain. On peut débattre indéfiniment de la pertinence d'une prévision, mais la croissance dépendra surtout de la confiance et des réformes que nous pourrions insuffler au service de l'activité économique. Le présent texte contribue à créer de la confiance, car il montre que l'État continue à lutter sans relâche contre l'inflation et ses effets.

Pour renforcer le soutien aux ménages, ce PLFR met en œuvre l'annonce de la Première ministre, le 16 septembre dernier, concernant le versement d'un chèque énergie exceptionnel à 12 millions de ménages. Pour faire face à l'augmentation de 15 % des prix de l'électricité et du gaz en début d'année, les bénéficiaires du chèque énergie classique recevront 200 euros, tandis que les ménages des troisième et quatrième déciles percevront 100 euros. En outre, la LFR 1 a prévu un budget de 230 millions d'euros pour les ménages se chauffant au fioul. Cette aide se traduit par l'attribution, à partir du 8 novembre, d'un chèque spécifique : 200 euros pour les bénéficiaires du chèque énergie ; 100 euros pour les ménages des troisième à cinquième déciles.

Par ailleurs, la Première ministre a annoncé une prolongation jusqu'à la mi-novembre de la ristourne de 30 centimes par litre de carburant pour tenir compte du blocage des raffineries et des difficultés d'approvisionnement. Cela représente un coût de 440 millions d'euros. Entre le 15 novembre et 31 décembre, la ristourne sera réduite à 10 centimes par litres. Pour autant, l'année 2023 ne sera pas synonyme de l'arrêt brutal du soutien apporté à nos automobilistes. Les « gros rouleurs », qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler, seront favorisés : nous mettrons en place un dispositif ciblé – il sera assez proche de l'indemnité carburant travailleurs –, dont les modalités seront définies précisément au cours des prochaines semaines. Il s'agit de concentrer l'argent public sur celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le « combien ça coûte » n'a jamais voulu dire que nous laisserions les Français à la merci de l'inflation. Seulement, dans un contexte où les taux de nos emprunts avoisinent les 2,5 % à 3 %, il serait déraisonnable de verser l'argent public sans distinction. À cet égard, le Parlement a adopté cet été un doublement du plafond du chèque carburant défiscalisé. Nous souhaitons que les entreprises se saisissent de cette possibilité à compter de 2023.

Ce PLFR soutient aussi les universités, les établissements de recherche et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Un crédit de 275 millions d'euros sera immédiatement débloqué pour les opérateurs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Avec Sylvie Retailleau, nous savons que certaines universités sont tentées par l'enseignement à distance cet hiver. Nous préférons des amphithéâtres remplis et

éclairés, même si cela doit mobiliser de l'argent public. Dans la même logique, une enveloppe de 200 millions d'euros est prévue pour les frais de carburant exceptionnels du ministère des armées, en vue de ses opérations extérieures (Opex). Ce sont donc 2,5 milliards qui sont destinés à l'aide aux Français et opérateurs de l'État.

Le texte procède aussi à des ajustements de fin de gestion dans le souci permanent de tenir les comptes publics. Les ouvertures de crédits pour assurer de nouvelles dépenses s'élèvent à près de 5 milliards d'euros, compensées par des annulations de crédits d'un montant identique. C'est donc un texte d'équilibre budgétaire hors dépenses exceptionnelles liées à la crise de l'énergie.

La principale ouverture de crédit, de 2 milliards d'euros, tend à soutenir France compétences, dont la situation résulte de l'envol du nombre des contrats d'apprentissage, ce qui est une bonne nouvelle pour les jeunes et les entreprises. La LFR 1 avait déjà ouvert 1,8 milliard d'euros de crédits pour cette institution, et près de 750 millions d'euros pour les primes d'apprentissage. Nous devons évidemment continuer à rechercher des économies structurelles chez France compétences. Nous aurons ce débat important lors du projet de loi de finances (PLF), puisque des amendements ont été retenus par le Gouvernement, après le déclenchement de l'article 49, alinéa 3, pour réaliser des économies supplémentaires.

Autre ouverture significative : 1,1 milliard d'euros en faveur de la mission « Défense » financeront notre soutien militaire à l'Ukraine. Nous ouvrons également 450 millions d'euros de crédits pour le prolongement de l'indemnisation des crises agricoles survenues cette année. En contrepartie, nous procédons à des annulations de crédits équivalentes.

Notre second objectif prioritaire est de tenir nos comptes conformément à nos engagements européens et nationaux. Hors dépenses exceptionnelles liées à la crise de l'énergie, les 5 milliards d'euros sont gagés.

Preuve de cette ambition, le solde budgétaire est en très légère amélioration et le déficit public devrait s'établir à 4,9 % du PIB en 2022, soit 0,1 point de mieux que la prévision réalisée pour la dernière LFR. Cela est dû à une réévaluation des recettes – notamment de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'impôt sur les sociétés (IS) – plus élevée que les dépenses nouvelles. C'est aussi le signe que notre économie résiste ; celle-ci enregistre tout de même une croissance à 2,5 % – cet objectif était remis en doute par certains prévisionnistes il y a peu. Certaines de nos entreprises continuent à investir, comme en témoignent les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Il ne convient pas de s'adresser des satisfecit, mais il faut reconnaître cette trajectoire de sérieux qui n'a rien à voir avec l'austérité. Nous la tiendrons en 2023 et pour les années suivantes afin d'assurer la stabilisation de la dette et le retour du déficit sous les 3 % du PIB avant la fin du quinquennat. Nous pouvons nous rassembler derrière ce double objectif : la protection de nos compatriotes et la tenue de nos comptes.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Votre prévision de croissance du PIB de 2,7 % reste inchangée. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) la juge crédible au regard des informations dont il dispose. Depuis, l'Insee note un ralentissement de l'activité. Il estime en outre que l'activité ne devrait pas progresser au quatrième trimestre. La

croissance du PIB en 2022 serait donc de 2,5 % et non de 2,7 %. Quelles sont vos observations sur ce point ? Quelles conséquences concrètes en tirez-vous sur le budget ?

Le PLFR accroît le plafond des autorisations d'emplois de plus de 1 100 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour l'État et ses opérateurs au titre de 2022. Allez-vous déposer un amendement sur le PLF pour accroître les plafonds d'emploi de 2023 ? Cette augmentation est-elle seulement une anticipation des augmentations déjà prévues pour 2023 ?

Le fameux sujet de France compétences est un puits sans fond où l'on injecte régulièrement des sommes importantes, déraisonnables eu égard à une imprévision de la part du Gouvernement. Le texte prévoit une nouvelle ouverture de crédits de 2 milliards d'euros, outre les 2 milliards d'euros prévus cet été. Espérons qu'un nouveau PLFR n'intervienne pas d'ici à la fin de l'année... Comment expliquez-vous ces besoins ? Pourquoi les prévisions n'ont-elles pas été meilleures ? Jusqu'où irons-nous dans cette réforme qui souffre d'une impréparation chronique ?

Dans le PLFR 1, nous vous avons mis en garde et nous avons formulé des propositions pour resserrer la maille des économies possibles. Mais vous aviez balayé un certain nombre d'amendements par des objections étayées. Puis, vous annulez près de 2 milliards d'euros sur les crédits ouverts pour les appels en garantie, de l'ordre de un milliard d'euros sur la mission « Plan d'urgence », et 500 millions d'euros sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles. Finalement, vous proposez aujourd'hui les amendements que vous aviez refusés au Sénat. J'y vois un acte de contrition. Mais il est dommage de ne pas avoir réalisé ce travail plus tôt, qui aurait permis de se rapprocher de la réalité. Pourriez-vous identifier, dans ce PLFR, des annulations de crédits qui correspondraient à un effort d'économie ?

M. Claude Raynal, président. – M. le rapporteur général a dit tout ce que le Sénat avait pensé et soutenu à l'époque sur les annulations de crédits. La problématique n'est-elle pas identique pour les estimations de recettes ? Le rôle des maires revient souvent à constater la « poche de précaution » réalisée par le directeur général des services. Ces recettes supplémentaires sont découvertes au bon moment sans avoir été clairement affirmées auparavant. Merci de confirmer ou d'infirmer mon impression.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. – Ma réponse ne vous surprendra pas...

La prévision de croissance à 2,7 % a effectivement été jugée crédible par le HCFP. Dans la foulée, les données de l'Insee pouvaient laisser penser que l'objectif serait plus difficile à atteindre que prévu. Je rappelle qu'en juillet, le HCFP avait jugé un peu élevée la prévision de croissance qui était alors de 2,5 %, que l'Insee avait au contraire confirmée le lendemain. Pourquoi maintenons-nous nos prévisions ? Parce que l'activité continue de progresser, avec une augmentation de 2,8 % au dernier trimestre. Tout n'est pas florissant, j'en conviens, mais cela témoigne d'une économie résiliente. Les chiffres de la croissance sont même en hausse de 0,5 % – au deuxième trimestre – et de 0,2 % – au troisième trimestre –, et ce malgré la guerre en Ukraine. La production manufacturière progresse de 0,6 %. De plus, les premières enquêtes que nous avons réalisées auprès des entreprises sur le quatrième trimestre sont toutes favorables. En octobre, le climat des affaires de l'Insee est fixé à 102, ce qui suggère une croissance toujours dynamique. Par ailleurs, nos stocks de gaz sont remplis à plein pour l'hiver, éloignant le risque de rupture d'approvisionnement. Notre prévision de croissance pour 2022 est proche des dernières

prévisions, à 2,6 % selon l'Insee, la Banque de France et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et à 2,5 % d'après le Fonds monétaire international (FMI).

Sur les autorisations d'emploi, le relèvement du plafond de plusieurs ministères à hauteur de 907 ETPT s'explique par la hausse du plafond pour le ministère de la justice – 691 ETPT –, dont nous voulons augmenter le réarmement, après une hausse de son budget de 40 % entre 2017 et 2023. Nous voulons aussi prévoir 8 500 postes supplémentaires de personnels de justice. L'augmentation du plafond des ETPT tire la conséquence du renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales, y compris au profit de la justice de proximité. Cette correction donnera effectivement lieu à un amendement de coordination dans le PLF pour 2023.

Le débat sur France compétences est légitime et important. Nous en avons déjà parlé lors du PLFR 1 ; la situation n'est pas satisfaisante et nous devons apporter des économies structurelles à cette institution.

D'abord, le succès de l'apprentissage conduit à une envolée des coûts-contrats des centres de formation des apprentis (CFA) de plus de 10 milliards d'euros. Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la hausse était, en août 2022, de 13 % par rapport à 2021. Ensuite, le compte personnel de formation (CPF) est désormais également financé par France compétences pour 3 milliards d'euros. Enfin, des recettes affectées au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) s'élèvent à 10 milliards d'euros, ce qui est insuffisant pour couvrir les besoins de financement.

Face à ce déséquilibre défavorable entre les recettes et les dépenses, l'opérateur a recouru à des emprunts de court terme onéreux. Les subventions de 2,8 milliards d'euros en 2021, de 4 milliards en 2022, et de 1,7 milliard d'euros prévus dans le PLF pour 2023 visent à éviter une rupture de trésorerie. Pour autant, même si nous nous réjouissons que le nombre d'apprentis soit passé de 300 000 en 2017 à plus de 700 000 aujourd'hui, nous avons décidé de déployer depuis la rentrée plusieurs mesures d'économie.

Nous ajustons les coûts-contrats aux coûts réels supportés par les CFA, conformément à la proposition n° 19 du rapport sénatorial sur France compétences de Mmes Frédérique Puissat, Corinne Féret et de M. Martin Lévrier, publié le 29 juin 2022. Entre 2022 et 2023, nous visons une baisse de 10 % des coûts-contrats dans les CFA, soit une économie de 800 millions d'euros. Ensuite, nous voulons mieux réguler le compte personnel de formation, en limitant la fraude et en éliminant du répertoire des formations qui n'ont pas vocation à être financées par le CPF. Nous avons retenu à l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'article 49-3, un amendement permettant l'instauration d'une participation financière des bénéficiaires du CPF, telle que l'avaient proposé la Cour des comptes et la proposition n° 11 du rapport sénatorial précité. Nous allons négocier le montant de cette participation avec les partenaires sociaux, ce qui garantira de vraies formations.

D'autres mesures viseront à compléter ce plan de redressement. Nous serons très attentifs à vos propositions en la matière.

S'agissant des annulations de crédits, nous faisons plutôt des économies de constatation. Je vous rejoins, monsieur le rapporteur général, une partie d'entre elles avaient été identifiées cet été. Pour la mission « Plan d'urgence », nous annulons 500 millions d'euros

sur 1 milliard d'euros. De même, l'annulation des 2 milliards d'euros sur les crédits ouverts pour les appels en garantie est un bon signe.

Enfin, monsieur le président, nous ne sous-évaluons pas les recettes, nous essayons de viser au plus juste. La prévision est toujours très difficile du fait des aléas, de la guerre, de l'inflation ; cela incite à une forme de prudence.

M. Didier Rambaud. – Vous venez de décliner ce PLFR, qui contient un mécanisme de soutien pour les universités, les opérateurs de recherche et les Crous, à hauteur de 275 millions d'euros. À Grenoble sont implantés des centres de recherche très importants. Comment cette aide sera-t-elle répartie entre eux ? Pouvez-vous nous en préciser le fonctionnement et les conditions d'attribution ?

M. Vincent Delahaye. – Je reviens sur les recettes, car j'avais déjà avancé l'argument d'une sous-évaluation en vue de l'élection présidentielle de 2022. La documentation concernant les hypothèses retenues est toujours trop peu fournie. Pour 2023, nous sommes plutôt face à une surévaluation, et le 1 % de croissance sera difficile à atteindre. Je me réjouis de l'augmentation des investissements de 2,8 %. Mais le plus inquiétant, c'est que les investissements productifs aient tendance à baisser.

Je m'inquiète aussi des dépenses de France compétences et de celles de guichet, à l'instar de l'aide médicale d'État (AME) dont j'ai dénoncé la situation. En outre, l'apprentissage ne cible pas toujours les personnes les plus éloignées de l'emploi. Cela m'interpelle, car j'ai tendance à ne pas dépenser plus que ce que je gagne. Fixons juste un montant annuel à ne pas dépasser.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, un bouclier a été voté à l'été. Il ne touchera pas autant de communes que prévu. Dépensera-t-on réellement les 1,5 milliard d'euros ? Sur quels critères sera arrêté le soutien supplémentaire d'un milliard d'euros ?

Mme Christine Lavarde. – Ma première question est liée au bouclier tarifaire pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). J'ai cru comprendre que le Gouvernement avait pris des engagements, mais qu'en est-il pour 2022 ? Je ne vois rien dans le présent texte. Comment comptez-vous aider ce secteur ?

Ma seconde question porte sur l'article 2, qui modifie des versements à l'intérieur du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » ou « CAS Radars ». Son étude d'impact ne mentionne pas les effets pour les collectivités. Plus les prélèvements au titre de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sont importants, moins la somme reversée diminue. Or les communes de plus de 10 000 habitants de l'Île-de-France sont obligées de reverser un montant fixe. Pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet ?

Enfin, à l'Assemblée nationale, un amendement de suppression du CAS n'a pas été retenu. Pourtant, cette solution bienvenue avait été préconisée par l'exécutif. L'arbitrage aurait-il été en votre défaveur ?

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Merci de cette présentation. Je partage tout à fait vos propos sur l'impératif de confiance. C'est pourquoi je voudrais mieux comprendre la portée des Fonds de compensation et de crédits frais pour les universités et les organismes de recherche.

Il me semble que le Fonds de compensation des coûts de l'énergie doit s'appliquer en 2023. Alors pourquoi ces crédits sont-ils ouverts en PLFR pour 2022, et non pas en PLF pour 2023 ? Le Fonds doté de 275 millions d'euros serait-il abondé par 150 millions d'euros de crédits frais ouverts dans le présent PLFR ? Les 125 millions d'euros complémentaires seraient-ils prélevés, d'une part, sur la réserve de précaution des opérateurs de recherche, et, d'autre part, sur les crédits dégagés par l'abaissement du nombre de boursiers ? Pourriez-vous nous apporter des éclairages à ce sujet ?

M. Christian Bilhac. – On se croirait au conseil municipal quand les trésors cachés apparaissent. À tout prendre, comme je suis plus pessimiste pour 2023, je préfère une surestimation des dépenses et une sous-estimation des recettes que l'inverse !

Sur la mission « Plan de relance », nous avons trouvé un équilibre avec 298 millions d'euros de moins sur l'écologie et 298 millions d'euros de plus sur la compétitivité. Hier, monsieur le ministre, vous avez évoqué les accompagnateurs de MaPrimeRénov' mais combien d'artisans abandonnent la certification RGE du fait de la complexité du montage du dossier à réaliser. Le mien a duré dix-sept mois ! Cela pourrait expliquer les crédits non consommés.

L'imprévisible ne peut être prévu, mais là, vous annulez 500 millions d'euros sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles. Dispose-t-on d'un filet de sécurité ?

Enfin, le concours financier aux collectivités locales est amputé de 80 millions d'euros. De nombreux maires s'en plaignent. J'appelle à un peu plus de réactivité et de compréhension du terrain.

M. Vincent Segouin. – Vous avez dit que le chèque carburant irait dorénavant aux travailleurs. Comment réglerez-vous la question, sachant que le taux de chômage est très élevé et que les Français roulent surtout le week-end ?

Pouvez-vous nous rappeler quel est l'objectif du CPF ? Le sujet fait l'objet de nombreuses controverses. Existe-t-il un indice de résultat à ce sujet ?

À vous entendre, le prêt garanti par l'État (PGE) serait satisfaisant en raison du faible taux de contentieux. Envisagez-vous d'autres critères comme le nombre de radiations de sociétés – en hausse vertigineuse – et les fortes difficultés de trésorerie ?

M. Vincent Capo-Canellas. – Merci de votre présentation. Lors de chaque PLF et PLFR, il faut à la fois prendre en compte la situation économique et les crises pour s'adapter et ne pas casser la croissance. Sans compter les réponses à donner à nos compatriotes. Même si le solde s'améliore légèrement, nous restons dans une logique quelque peu dépensière. Face à cela, avec l'inflation, nous constatons une remontée des taux. Peut-on conserver encore longtemps une politique monétaire restrictive et une politique budgétaire accommodante ?

M. Daniel Breuiller. – Je me félicite à mon tour des crédits annoncés pour les universités, qui avec les hôpitaux disposent souvent de locaux vétustes. J'attends moi aussi des mesures concrètes après les annonces généreuses de bouclier tarifaire pour les collectivités territoriales.

Rapporteur spécial avec Emmanuel Capus des crédits de la mission « Travail et emploi », je vois plusieurs améliorations à apporter. Ainsi, que l'apprentissage soit sur des

crédits ouverts ne me choque pas, car cette politique est un succès. En revanche, il faut en revoir les modalités : on ne traite pas de la même façon des bacheliers et des détenteurs d'un bac+3.

Vous annoncez la prolongation des boucliers carburant et tarifaire. Écologiquement et en termes d'équité, ils sont impossibles à soutenir dans la durée. Comment passer de réponses ponctuelles à des réponses de résilience quand la crise dure ? Ainsi, mieux vaut rénover un logement que financer son chauffage. Si l'on ne peut pas immédiatement investir 10 milliards d'euros dans la rénovation, il faut changer d'ordre de grandeur si l'on veut se sortir de la dépendance aux énergies fossiles. Vous m'avez d'ailleurs attristé avec la caricature que vous faites du vote Nupes.

Par ailleurs, peut-être ces mesures de résilience peuvent-elles offrir une protection plus importante pour les premiers mètres cubes et kilowattheures, avec un retour à des prix plus élevés pour les consommations supplémentaires.

M. Stéphane Sautarel. – La première loi de finances rectificative a compris certes des crédits pour les collectivités. Cependant, au regard du nombre de bénéficiaires, en deçà des attentes, et des conditions d'éligibilité et de mise en œuvre sur le terrain, on pourrait presque s'attendre à des annulations de crédits non consommés... on se heurte à de grandes difficultés dans la réalité. L'objectif de soutien aux collectivités va-t-il se traduire concrètement sur le terrain ?

Ensuite, vous avez fait part du maintien des 30 centimes jusqu'à la mi-novembre, puis des 10 centimes jusqu'à la fin 2022 pour les carburants. J'insiste sur la dimension territoriale de ces besoins : la charge énergétique pour les ménages marque un écart entre ruraux et urbains, encore amplifié pour le carburant. Comment ceux qui ne peuvent s'en passer seront-ils accompagnés au-delà du 1^{er} janvier 2023 ?

Mme Isabelle Briquet. – Nous examinons un second PLFR et commençons à peine le PLF, mais aucun projet de loi de règlement ne nous a été soumis depuis le rejet de cet été. En aurons-nous un à examiner pour 2021 avant de commencer l'exercice 2023 ?

M. Christian Klinger. – Vous avez mentionné dans le cadre du PLFR 2 milliards d'euros d'ouvertures de crédits pour les rémunérations publiques, avec 907 ETP créés pour l'État dont 691 au ministère de la justice – ce point ne fait gère l'objet de débats. En revanche, 174 ETP sont créés pour les opérateurs de l'État, parmi lesquels 80 pour les agences régionales de santé (ARS). Certes, celles-ci se voient confier de nouvelles missions pour le contrôle des Ehpad, mais n'aurait-on pas pu réaffecter le personnel existant, dont l'effectif a augmenté avec la pandémie ?

53 ETP sont en outre créés pour les services du Premier ministre : en matière de sobriété, on aurait pu faire mieux... De façon plus générale, ne pourrait-on pas gérer les effectifs de manière plus serrée et plus sérieuse pour le non-régalien ?

M. Michel Canévet. – Réjouissons-nous que le solde public s'améliore dans le PLFR, mais le groupe UC reste inquiet. Ainsi, l'aide au carburant, plutôt que d'être une demande de guichet, devrait davantage cibler les personnes qui en ont besoin pour se rendre à leur travail. La sortie du dispositif sera difficile : lundi, je constatais que le litre de carburant était à 1,90 euro, soit 2,20 euros une fois les aides expirées. La situation sera épineuse pour les campagnes. Je vous rappelle que, lors de la crise des gilets jaunes, le carburant n'était qu'à

1,50 euro... Il en va de même pour le secteur de la pêche, car il n'y a pas d'autre recours que le carburant pour les navires, dont certains risquent de rester à quai à cause d'un fioul dépassant un euro le litre.

Hier, nous évoquions la loi de programmation des finances publiques en faisant part de nos inquiétudes sur les créations de postes en dépit de la stabilité mentionnée par ce projet de loi. On dépasse les 10 000 créations dans le PLF pour 2023 et 907 au titre de ce PLFR. Dans ces conditions, la stabilité des effectifs sera difficile à tenir. On ajoute encore des postes aux ARS après une première augmentation liée à la crise covid : ces dépenses récurrentes vont peser sur nos comptes.

L'exemple doit venir d'en haut : la création de 50 postes supplémentaires en cabinets ministériels n'est pas un bon signal.

Je reviens à la taxe sur les superprofits. Nous apprécions la présence de l'État auprès de ceux qui sont en difficulté, mais gardons le souci des comptes publics ! Certes, le produit de l'impôt sur les sociétés augmente, mais à situation exceptionnelle, recettes exceptionnelles. Notre budget souffre d'un déficit de 160 milliards d'euros : à un moment, nous n'arriverons plus à nous financer. Gare au défaut de paiement.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. – Monsieur Didier Rambaud et madame Vanina Paoli-Gagin, sur le fonds d'aide aux universités, 150 millions d'euros de crédits sont bien prévus, auxquels s'ajoute l'effort de marge existante sur les programmes, qui aurait pu être annulé. Distinguer comme vous le faites des crédits « frais » n'a donc pas forcément de sens. Dans le détail, 275 millions d'euros sont abondés pour 2022, pour passer l'hiver. Le programme 150, pour les universités, fait l'objet d'une ouverture de 144 millions d'euros au lieu d'annulations de 55 millions d'euros. Le programme 172, pour les opérateurs de recherche, comporte lui une annulation de 60 millions d'euros au lieu des 115 millions d'euros initialement prévus, soit un gain de 55 millions d'euros. Enfin, le programme 231, sur la vie étudiante, fait l'objet d'une annulation de 68 millions d'euros au lieu de 88 millions d'euros – un gain de 20 millions d'euros. 5 millions d'euros s'y ajoutent pour répondre aux autres besoins des Crous.

Pour la sollicitation des crédits par les universités, je vous renvoie aux travaux en cours et aux précisions que vous communiquera Sylvie Retailleau, qui y travaille avec les opérateurs des universités et de la recherche. Nous avons déjà arbitré un versement en deux temps, homogène tout d'abord à la fin 2022 puis tenant compte de la situation des établissements. La partie non versée en 2022 sera reportée sur 2023.

Monsieur Vincent Delahaye, certes, le projet de loi de finances détaille les recettes, mais pas toujours ce qui sous-tend les prévisions. Si nous n'atteignons pas 1 % de croissance, cela se ressentirait bien sûr sur les recettes. Pour la sécurité sociale, nous prenons l'hypothèse d'une hausse de 5 % de la masse salariale en 2023 après 8,6 % en 2022, soit une hausse de 22,7 milliards d'euros des cotisations en 2023 après celle de 26,8 milliards d'euros en 2022.

Vous avez mentionné France compétences et les primes à l'embauche pour l'apprentissage. Elles sont financées sur le budget de l'État, pas par France compétences, ce qui n'empêche pas de faire des économies, que je promeus. Les crédits alloués au ministère du travail à ces fins ne couvrent pas tous les besoins : le ministère devra donc travailler à un nouveau barème des primes, que présentera Olivier Dussopt. Un soutien différencié, plus

important par exemple en dessous du bac, peut être envisagé. Le décollage de l'apprentissage a commencé, de peu, avant les primes, dès l'aide unique à l'apprentissage. Cette simplification a permis une hausse, c'est pourquoi une révision du barème ne devrait pas faire s'effondrer l'apprentissage. Oui, il y a des économies à faire sur France compétences et sur le CPF. Celui-ci doit-il vraiment financer certaines formations – par exemple, 8 millions d'euros pour les massages bien-être et 11 millions d'euros pour la sophrologie ? Par ailleurs, 500 millions d'euros financent les tests de langue. Si ces derniers sont utiles, ils relèvent de la certification et non de la formation.

Messieurs Vincent Delahaye et Stéphane Sautarel, le filet de sécurité que vous aviez voté pour 2022 s'élevait à 430 millions d'euros, il sera de 1,5 milliard d'euros pour 2023. Après le vote de cette mouture 2022, issue d'une initiative socialiste et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale puis modifiée par le Sénat, les services de l'État ont proactivement contacté 8 500 collectivités pour les en informer. Ainsi, 1 500 demandes d'acompte ont été reçues et 750 sont déjà acceptées. Chaque semaine, mon cabinet contactera par courriel les sénateurs et les députés pour leur communiquer les acomptes reçus par les communes de leur département.

Le filet de sécurité 2023 est modifié par un amendement parlementaire maintenu dans le cadre du 49.3. Je m'en remets à la sagesse sénatoriale sur ce sujet. Le montant est plus que triplé : notre objectif est qu'il soit bien employé.

Christine Lavarde, pour chaque exercice, un PLFSS rectificatif est intégré au PLFSS de l'année suivante – la deuxième partie. Nous y prévoyons une enveloppe de 800 millions d'euros pour faire face aux surcoûts de l'inflation dans le secteur hospitalier et médico-social, montant travaillé avec les fédérations. Le besoin exprimé était de 1,1 milliard d'euros. Il est satisfait en prenant en compte les 300 millions d'euros initialement provisionnés. Je remercie la rapporteure générale de la commission des affaires sociales du Sénat d'avoir rétabli cet élément supprimé par une coalition des oppositions à l'Assemblée nationale.

Nous étudions la rebudgétisation du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », dit « Radars », notamment au regard de la révision de la LOLF intervenue en 2021 qui appelle à une rationalisation des dispositifs extra-budgétaires. Toutefois cela nécessite une concertation avec le ministre de l'intérieur, les collectivités locales et l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf). J'y suis pour ma part favorable.

Monsieur Bilhac, oui, l'objectif est de simplifier les choses pour les collectivités et pour les particuliers. Mes collègues Olivier Klein et Christophe Béchu vous répondront de façon plus précise sur ce sujet.

La dotation pour les dépenses accidentelles et imprévisibles diminue de 1 milliard d'euros à 500 millions d'euros.

Monsieur Vincent Segouin, sur le chèque carburant travailleur, nous serons sans doute proches de l'indemnité carburant travailleur que nous avons proposée au Parlement cet été afin de sortir de la ristourne au profit d'un dispositif plus ciblé. Toutefois nos discussions avec le groupe Les Républicains de l'Assemblée nationale, nécessaires pour avoir une majorité sur ce texte, nous ont conduits à cette ristourne augmentée.

M. Michel Canévet. – Ce n’était pas le meilleur choix...

M. Gabriel Attal, ministre délégué. – Je propose que la DGFIP vous présente le nouveau dispositif : celui-ci est simple et son premier critère est d’avoir des revenus d’activité. Cela exclut certes des personnes, dont les retraités, mais, il faut bien cibler. Vos numéros de télédéclarant et de carte grise suffisent pour obtenir un versement sous 3 à 5 jours. Le dispositif tel qu’il a été présenté cet été devait bénéficier à 12 millions de personnes. Je précise, monsieur Stéphane Sautarel, qu’il comprend une bonification en fonction de la longueur du trajet déclarée. Cette partie déclarative pourra d’ailleurs s’assortir de contrôles aléatoires.

Monsieur Vincent Segouin, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel avait pour objectif de démocratiser l’accès à la formation professionnelle avec le CPF à raison de 500 euros par an, plafonnés à 8 000 euros. Ce système en euros est nettement plus simple que le précédent, qui s’entendait en volume horaire. Cela étant, la dépense augmente, avec un prix moyen de 1 420 euros pour une formation en 2022, soit 14 % de plus qu’en 2019. En outre, certaines prestations sont déconnectées de l’objectif de montée en compétences.

Je suis d’accord avec vous, la sinistralité des PGE doit être examinée avec plus de précision. Il y a bien une remontée des défaillances d’entreprises, avec 37 000 défaillances d’octobre 2021 à septembre 2022, mais cela reste 28 % de moins qu’en 2019, avant la crise sanitaire. Nous sortons du « quoi qu’il en coûte », donc la sinistralité augmente, mais reste basse. Sur la chute de trésorerie, nous constatons que les marges restent importantes en moyenne, mais cela cache des disparités : de fait, les marges baissent nettement dès qu’on retire le secteur de l’énergie.

Monsieur Vincent Capo-Canellas, Bruno Le Maire a porté le même message que vous hier à l’occasion de l’examen de la loi de programmation pour les finances publiques. Nous sommes sortis de la parenthèse de l’argent gratuit, c’est pourquoi il faut passer du « quoi qu’il en coûte » au « combien ça coûte ». La charge de la dette rend sensibles les évolutions de taux, ce qui exige du sérieux budgétaire, d’où le retour sous les 3 % du PIB en termes de déficit public en 2027. Un ajustement plus rapide risquerait cependant d’abîmer notre dynamique de croissance, au détriment de notre solde budgétaire. Je salue d’ailleurs l’adoption par le Sénat de la loi de programmation des finances publiques.

Monsieur Daniel Breuiller, nous préférons tous mettre de l’argent dans la rénovation plutôt que dans le chauffage. Cependant, de façon pragmatique, les factures augmenteront de 120 % en un an si on ne fait rien, et la filière BTP ne pourrait pas absorber immédiatement tous les efforts de rénovation nécessaires. Il faut soutenir les Français, particulièrement ceux qui en ont le plus besoin, et investir à long terme dans la rénovation énergétique et la reconversion du parc automobile.

Madame Isabelle Briquet, l’examen du PLF 2023 est conditionné non pas à l’adoption, mais à la mise au vote du projet de loi de règlement. Sa constitutionnalité n’est donc pas remise en cause. Nous continuons cependant à échanger sur les conséquences du rejet inédit depuis bien longtemps d’un projet de loi règlement. Si ce rejet est sans impact sur les comptes, il n’est pas certain qu’il faille déposer un nouveau texte qui sera de toute façon rejeté par l’Assemblée nationale.

Monsieur Christian Klinger, vous l'avez dit, les ETP supplémentaires pour les ARS ont pour objet de contrôler les Ehpad à la suite de l'affaire Orpea. Nous pourrions sans doute dégager des marges pour la suite.

Monsieur Michel Canévet, le mouvement des gilets jaunes a suivi une décision du Gouvernement d'augmenter les prix du carburant. Tel n'est pas le cas dans la situation actuelle, car nous faisons face à un renchérissement global des prix. Cela peut être désagréable à entendre, mais nous ne pouvons pas payer une ristourne à vie. Sa prolongation de 15 jours, annoncée par la Première ministre, représente un coût de 440 millions d'euros. En outre, la ristourne finance le plein des frontaliers et les départs en week-end. Il faut cibler l'accompagnement.

Nous sommes vigilants sur la pêche, avec un financement complémentaire – un *top up* – prolongé de 2 mois avec une remise de 35 centimes. Hervé Berville veille à protéger nos pêcheurs. Enfin, la Première ministre m'a donné mandat pour une stabilité des effectifs d'ici à la fin du quinquennat. Des créations de postes – 8 500 pour la police, justice, 3 000 pour les armées – sont déjà prévues. Il faudra redéployer des effectifs. Ceux de Bercy seront mis à contribution, mais la ressource n'est pas illimitée.

Alors que nous avons été accusés cet été de manœuvres dilatoires en remontant la question au niveau européen, il y a désormais une taxation européenne des superprofits qui se traduit dans le PLF, pour 7 milliards d'euros de recettes supplémentaires. Était initialement proposée une taxation de tous les secteurs : nous ne sommes pas d'accord, car tous ne profitent pas de l'inflation. Si la France est redevenue, selon le cabinet EY, le pays le plus attractif d'Europe pour les investissements et retrouve des créations nettes d'emplois dans l'industrie et d'usines après des années d'hémorragie, c'est grâce à la stabilité fiscale. C'est pourquoi nous limitons la taxation exceptionnelle aux profits indus. Nous en débattons dans l'hémicycle.

M. Claude Raynal, président. – Je vous remercie.

Ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une captation vidéo qui est disponible en ligne sur le [site du Sénat](#).

Mardi 8 novembre 2022

- Présidence de M. Claude Raynal, président -

La réunion est ouverte à 15 heures.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » - Examen du rapport spécial

M. Claude Raynal, président. – Nous examinons aujourd'hui le rapport de M. Patrice Joly et M. Vincent Segouin sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (Casdar).

Nous accueillons Mme Françoise Férat, M. Jean-Claude Tissot et M. Laurent Duplomb, rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques.

M. Patrice Joly, rapporteur spécial de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ». – Les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » s'élèvent à un peu plus de 3,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP). Ces crédits progressent de 29,6 % par rapport à loi de finances initiale (LFI) pour 2022. Toutefois, si l'on raisonne à périmètre constant, cette augmentation ne s'élève plus qu'à 15,5 % ; et au regard de l'inflation prévisionnelle pour l'année prochaine, elle se situe plutôt autour de 8 ou 9 %.

Depuis l'année dernière, les crédits de la pêche ont été transférés au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, tandis qu'un nouveau programme vient compléter la mission ; il s'agit du programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture », avec le fameux dispositif concernant les travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TO-DE), qui vise à soutenir les employeurs de saisonniers agricoles.

La mission s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC), couvre la période de 2023 à 2027. Le plan stratégique national (PSN) a été validé par la Commission européenne (CE) le 31 août dernier. Celui-ci porte sur une enveloppe de 45,2 milliards d'euros pour la période. Il précise notamment les dotations minimales attribuées aux écorégimes, aux mesures agroenvironnementales du second pilier, à l'aide aux jeunes agriculteurs et à l'aide redistributive au revenu qui permet de soutenir les plus petites exploitations.

Le fait marquant de notre budget est la nouvelle répartition des aides non surfaciques entre l'État et les régions. Les dispositifs surfaciques relèvent de la compétence de l'État ; il s'agit notamment de l'indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN) et du soutien à l'agriculture biologique. Les aides non surfaciques sont, quant à elles, transférées aux régions ; cela concerne le soutien aux investissements, les aides à l'installation des jeunes agriculteurs et les aides au développement local, à l'exception de Mayotte où les aides non surfaciques demeurent sous l'autorité de l'État.

Cette nouvelle répartition se traduit par une budgétisation au bénéfice des régions de 100 millions d'euros en AE et CP dans le programme 149. Ces crédits viennent soutenir la compétitivité et la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dont la dotation globale s'élève à 2,08 milliards d'euros en CP.

Une autre caractéristique de cette mission concerne la traduction budgétaire de certaines réformes ; je mentionnerai la création de la police unique de la sécurité sanitaire, tandis que mon collègue Vincent Segouin évoquera « l'assurance récolte », qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

La nouvelle police unique de sécurité sanitaire relève du programme 206 recouvrant la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation, dont la dotation s'élève à 654 millions d'euros en AE et CP, soit une augmentation d'un peu plus de 7 % par rapport à la LFI pour 2022. Cette police unique répond à un besoin de lisibilité, de réactivité et d'efficacité en termes de contrôle. Elle était très attendue, à la fois par les agriculteurs et par tous ceux qui portent une attention particulière à la compétitivité de notre agriculture.

La sécurité alimentaire fait intervenir de nombreux acteurs. Dans la nouvelle organisation, la direction générale de l'alimentation (DGAL) deviendra l'organisme de contrôle officiel. La portée de ses contrôles concernera toute nourriture à destination des personnes comme des animaux, les denrées animales ou d'origine animale comme les denrées végétales ou d'origine végétale.

Un certain nombre de compétences de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère en charge de l'économie seront transférées vers la DGAL.

Un total de 150 équivalents temps plein (ETP) sera affecté au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, provenant, d'une part, d'un transfert de 60 ETP de la DGCCRF et, d'autre part, d'une création de 90 ETP supplémentaires.

Au-delà des réformes et de l'augmentation des dotations, plusieurs constats demeurent alarmants au regard des enjeux auxquels sont confrontées à la fois l'agriculture et la forêt. Le premier constat concerne l'état de nos forêts. Les crédits du programme 149 « Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois » s'élèvent à 286 millions d'euros en CP, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. L'an dernier, nous observions déjà que la filière était confrontée à des difficultés économiques majeures, tandis que l'opérateur principal de la gestion forestière traversait de grandes difficultés auxquelles le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) devait répondre.

Nous constatons aujourd'hui une amélioration de la situation financière de l'Office national des forêts (ONF), en raison notamment de la conjoncture économique favorable du marché du bois ainsi que des effets du contrat État-ONF prévu sur la période 2021-2025.

Toutefois, selon l'ONF, « la situation de l'établissement reste fragile et fortement exposée aux aléas de la conjoncture économique du marché du bois ». Or, l'Office représente un acteur essentiel de la préservation de nos forêts aujourd'hui atteintes par la sécheresse et les incendies. Le bilan de l'année 2022, avec son cumul exceptionnel de canicule et de sécheresse, s'élève à plus de 70 000 hectares de surface brûlée.

Les forêts sont également menacées de dépérissement. D'ici à 2050, selon les experts de l'ONF, 30 % d'entre elles risquent de basculer en situation « d'inconfort climatique marqué ». L'ONF devra procéder au renouvellement des espèces à un rythme annuel de l'ordre de 70 000 hectares par an. Le défi est de taille, et il ne peut être relevé avec la réduction constante du schéma d'emplois observée ces dernières années.

Aussi, je me réjouis de l'amendement du Gouvernement dotant le programme 149 de 10 millions d'euros supplémentaires, afin de ralentir la réduction d'emplois à l'ONF. Cet amendement permettra de financer 60 emplois – les 20 emplois supplémentaires prévus devant être financés par l'ONF –, ainsi que les outils destinés à répondre aux nouveaux enjeux. Nous sommes encore très loin des moyens nécessaires pour affronter les incendies ou pour travailler aux perspectives d'avenir.

Autre constat : le danger qui pèse sur le renouvellement des générations agricoles. Cela renvoie à la question du revenu des agriculteurs et à celle de la transmission des exploitations et de l'installation des jeunes agriculteurs.

Concernant les revenus, les chiffres sont évocateurs. Selon l'Insee, la population agricole est plus exposée à la pauvreté monétaire que les autres : 18 % des agriculteurs vivent ainsi sous le seuil de pauvreté, soit 3 % de plus que la moyenne nationale ; en 2018, le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes ne dépassait pas 9 800 euros par an ; enfin, le revenu annuel d'une entreprise agricole s'élevait à seulement 27 000 euros en moyenne sur la période 2009-2019.

L'activité agricole est le plus souvent insuffisante pour assurer un niveau de vie minimum. Seul un tiers des ressources des ménages agricoles provient, en moyenne, de l'activité agricole.

Quant à la transmission des exploitations, elle constitue un « angle mort » des politiques publiques. Certes, le territoire ne perd plus de terres agricoles depuis l'an 2000, avec une stabilisation de la surface agricole utile (SAU) à 48 % du territoire national. Toutefois, on observe une forte diminution du nombre des exploitations, avec 390 000 exploitations recensées en 2020, soit 260 000 de moins qu'en 2000.

Par ailleurs, la population des exploitants vieillit : 43 % des exploitants agricoles sont âgés de 55 ans ou plus. Vincent Segouin et moi-même plaignons pour un soutien plus actif aux entrants comme aux sortants. Une politique de l'installation est préférable à une politique de l'installé ; il s'agit de sortir de la seule logique de la dotation jeune agriculteur (DJA) et de privilégier un accompagnement qui relève de l'ingénierie, avec des moyens humains mis à disposition.

La politique actuelle est ambitieuse, elle vise à favoriser l'installation, préserver le modèle familial français et protéger les modes de production. Cependant, la traduction de ces objectifs n'est pas à la hauteur des enjeux et ne peut se réduire au nombre de DJA. Au regard de cette augmentation en trompe-l'œil des crédits, et sachant les besoins de l'agriculture et de la forêt pour répondre aux enjeux vitaux précédemment évoqués, les moyens dédiés à la mission sont très loin d'être suffisants. Je propose d'émettre un avis défavorable à la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

Je souhaite ajouter quelques observations. Il me semble indispensable de renforcer les moyens en ETP pour assurer les contrôles sanitaires aux frontières et garantir une concurrence loyale. Par ailleurs, le secteur de l'agriculture biologique, qui a connu un développement soutenu durant la période 2015-2020, a vu la croissance de son marché s'interrompre en 2021, avec une baisse de 3,1 % des ventes en valeur par rapport à 2020, sans que l'on sache encore si les raisons de cette baisse sont conjoncturelles ou structurelles. Aussi, j'approuve l'amendement de crédits de 5 millions d'euros de nos collègues députés, repris par le Gouvernement, en faveur du fonds Avenir Bio. On ne peut par ailleurs que regretter l'absence du chèque alimentaire annoncé par le Président de la République lors de sa campagne électorale, qui aurait pu favoriser une alimentation de meilleure qualité pour l'ensemble de nos concitoyens.

Malgré sa perfectibilité, je recommande l'adoption des crédits du CAS-DAR, avec la réserve suivante : celle de consommer l'ensemble des crédits qui y sont affectés. Ceux-ci proviennent d'une taxe sur le chiffre d'affaires des agriculteurs, ils doivent donc être totalement utilisés pour la recherche appliquée dans le monde agricole.

Je vous présente enfin deux articles rattachés à la mission, issus des amendements du Gouvernement, mais qui relèvent plutôt de la mise en œuvre de dispositifs déjà adoptés ou

de clarification de problématiques techniques. Il s'agit de l'article 41 D, qui prévoit la répartition entre les régions des dotations destinées à leurs nouvelles compétences dans le cadre du transfert de la gestion, d'une part, des aides non surfaciques de la nouvelle PAC et d'autre part, de celle des sites terrestres Natura 2000, conformément au dispositif de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS).

L'article 41 C, quant à lui, s'inscrit dans le cadre du contrôle des conditions de transports frigorifiques des denrées périssables. Ce contrôle peut être délégué à des tiers. Qu'en est-il des biens qui servent à ce contrôle ? Il existe actuellement un vide juridique sur la nature de ces biens, qu'ils soient de retour ou pas. L'article tranche, ces biens demeurent la propriété du délégataire. De mon point de vue, il ne pose pas de problème.

M. Vincent Segouin, rapporteur spécial de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » – Le 28 septembre dernier, la commission des affaires économiques rendait son rapport sur la ferme France, un rapport alarmant qui mesurait la perte de compétitivité de notre pays sur les vingt dernières années : « Alors que le commerce international de produits agroalimentaires n'a jamais été aussi dynamique, la France est l'un des seuls grands pays agricoles dont les parts de marché reculent. » Les exportations, portées par les vins et les spiritueux, augmentent, et les importations, qui représentent plus de la moitié des denrées consommées, explosent.

Ces pertes de marché sont dues à la perte de compétitivité de la « Ferme France » qui, comme je le rappelle chaque année, est due à un coût du travail élevé ; à la surtransposition de règles environnementales ; à l'interdiction de construction de retenues d'eau et de moyens de prévention contre les aléas entraînant des pertes de volume ; et, surtout, à la stratégie de montée en gamme des produits agricoles et agroalimentaires menée depuis 2017, sans un raisonnement adapté par filière.

On aurait pu croire que, dans le pays où l'industrie du luxe est bénéficiaire, la stratégie de la montée en gamme soit opportune, mais c'est ignorer le besoin de consommation et le pouvoir d'achat des Français – à mon sens, nous faisons fausse route.

À titre d'exemples, on interdit la production de volailles en batterie par souci du bien-être animal et, en même temps, on importe des poulets issus de ces élevages pour la consommation quotidienne des Français ; on interdit le diméthoate pour la culture de la cerise au risque de perdre les producteurs français et, en même temps, on importe de la cerise de Turquie sans vérifier s'il reste des résidus de diméthoate dans les fruits ; on laisse détruire des réserves d'eau autorisées administrativement alors qu'en France nous ne retenons que 4 % des eaux de pluie, sachant que l'Espagne en retient 40 %. Nous pourrions encore citer beaucoup d'autres exemples. La balance commerciale est de moins en moins excédentaire et les alertes que nous lançons pour l'agriculture rappellent celles qui ont été lancées au moment des choix de désindustrialisation de la France. Nous en connaissons les conséquences et faisons machine arrière.

À la lecture du budget de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », nous observons une augmentation de budget de 29,88 %. Comme vient de l'expliquer Patrice Joly, il s'agit d'un budget en trompe-l'œil. Si tout se résumait au budget, nous pourrions penser que tout va bien ; mais tous les problèmes ne se règlent pas avec de

l'argent public. De plus en plus, les ministères font la course aux dotations supplémentaires, plutôt que d'essayer de maîtriser ces dotations.

L'augmentation du budget est due, en partie, à la mise en place de l'assurance récolte, qui a le mérite de définir le rôle de chacun entre l'agriculteur, l'assureur et l'État. Le budget est donc plus sincère et évitera sûrement des projets de loi de finances rectificative (PLFR) pour couvrir les risques assurables ou non assurables.

Une dépense de 560 millions d'euros est prévue pour subventionner cette assurance qui, je le rappelle, couvre les cotisations à hauteur de 70 % et les pertes au-delà de 50 % – sauf en arboriculture et en prairie, où les pertes seront prises en compte au-delà de 30 %. Ces crédits sont financés à hauteur de 120 millions d'euros par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) et de 184,5 millions d'euros par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la PAC ; le reste est financé par le budget.

Avec l'augmentation des aléas, nous ne sommes pas certains que ce budget soit suffisant. Cette assurance était très attendue, sachant qu'une récolte sur cinq a été perdue et que ce constat démotivait les jeunes de s'installer.

La « Ferme France » perdait de la compétitivité à cause d'un coût de travail élevé. Pour y remédier a été créé le dispositif TO-DE, qui vise à exonérer de charges sociales les emplois saisonniers. Reconduit par les députés, la pérennité du dispositif est décisive pour l'installation des jeunes employant de la main-d'œuvre, afin qu'ils puissent établir un plan de financement prévisionnel stable et rentable.

Ce dispositif serait aussi nécessaire, de façon générale, dans l'industrie ; mais cela paraît très compliqué, tant les besoins en prestations sont importants. Cependant, il est temps d'avoir à l'esprit que les dépenses supplémentaires entravent notre compétitivité dans de nombreux domaines et accentuent le déclin de la balance commerciale.

Nous perdons de la compétitivité en imposant à nos agriculteurs des normes supplémentaires, qui n'apportent pas de rentabilité. Elles ne sont même pas revalorisées dans les prix de vente, car nos concitoyens n'ont pas un pouvoir d'achat extensible. La filière bio a eu le mérite de donner un prix à la qualité, mais cela reste un marché de niche, comme nous avons pu le constater avec la hausse de l'inflation. Tout le monde a envie de manger mieux, mais le pouvoir d'achat fixe les limites.

Nous importons et nous ne contrôlons pas aux frontières la qualité des produits en fonction des normes françaises. Nous renforçons même les effectifs pour contrôler les fermes françaises au risque de les décourager et sans plus-value. Il est temps que l'administration accompagne l'économie française.

Enfin, les agriculteurs ont financé en moyenne les cinq dernières années le CAS-DAR à hauteur de 138 millions d'euros. Ce fonds a vocation à financer la recherche notamment dans la lutte contre les aléas. Le budget plafonne à 126 millions d'euros et, considérant le faible nombre de projets, l'excédent s'avère transféré sur le solde comptable du compte. Comment le ministère de l'agriculture peut-il se satisfaire d'une telle situation ?

Le ministère doit fixer les objectifs en matière de politique agricole afin de rétablir la situation économique actuelle et retrouver à la fois notre compétitivité et notre souveraineté

alimentaire. Allons-nous développer et imposer les mêmes contrôles aux produits importés qu'aux produits français, et renforcer ainsi les effectifs pour cet exercice ? Allons-nous développer la recherche pour adapter nos productions aux aléas et aux maladies ? Allons-nous avoir une politique de l'eau en accord avec la politique agricole ?

En attendant des réponses précises, je vous propose malgré tout d'accepter ce budget à trois conditions : que le plan de travaux de réhabilitation du site du Maine du ministère de l'agriculture, estimé à 22 millions d'euros soit reporté ; que les amendements augmentant les effectifs de l'ONF, les crédits du fonds Avenir Bio, soient supprimés ; que le CAS-DAR soit utilisé dans sa totalité pour la recherche et que les effectifs ou les contrôles aux frontières des produits importés soient accrus.

M. Claude Raynal, président. – Pour résumer, je comprends que l'un des rapporteurs spéciaux n'est pas favorable au vote des crédits de la mission, tandis que l'autre y serait favorable à condition qu'elle soit profondément modifiée.

M. Jean-Claude Tissot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ». – Le ministre semble se satisfaire de maintenir le budget du CAS-DAR à hauteur de 126 millions d'euros. Il faut rappeler que, l'année dernière, ce budget était passé de 136 à 126 millions d'euros. En euros constants, dans la mesure où l'on ne tient pas compte de l'inflation, on observe une baisse des moyens dédiés à l'agriculture. En cumulé, les pertes du CAS-DAR correspondent à plusieurs dizaines de millions d'euros ; des sommes qui – j'ose le mot – ont été spoliées au monde agricole et réinjectées dans le budget général de l'État. On a pris de l'argent aux paysans sans leur rendre.

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ». – Après l'examen de ce rapport, qui fait suite au rapport publié en septembre dernier sur l'état de la compétitivité de l'agriculture, me revient une phrase écrite par une journaliste qui résume très bien la politique agricole française : « L'histoire pourrait ressembler à un conte pour enfants dans lequel les habitants d'un pays comblé par la nature, croulant sous ses bienfaits, en seraient curieusement venus à se persuader que les richesses les entourant étaient les fruits non pas de siècles de labeur des générations précédentes, du climat ou de la géographie, mais de leur propre vertu, et qui, à force de s'aveugler sur eux-mêmes, en viendraient à détruire leur trésor. »

Tant que nous ne comprenons pas que nous sommes en train de détruire notre trésor, nous n'arriverons pas à inverser la tendance. Le budget proposé cette année, malheureusement, ne permettra pas d'impulser une inversion du système actuel. Bien sûr, on peut fixer des prescriptions, apporter des critiques ; il n'en reste pas moins que ce budget est plus encore qu'en trompe-l'œil. Il augmente de 900 millions d'euros, soit un budget passant de 3 à 3,9 milliards d'euros. On pourrait se dire qu'enfin on va mettre les moyens nécessaires pour améliorer la compétitivité de l'agriculture, mais ce n'est pas le cas.

La commission des affaires économiques, qui n'a pas encore totalement arrêté son avis, tend plutôt à rejeter ce budget. En effet, nous assistons à une forme de supercherie financière, dans la mesure où, sur ces 900 millions d'euros, 430 millions proviennent d'un transfert du TO-DE. Le Président de la République déclarait en début d'année au salon de

l'agriculture qu'il souhaitait pérenniser ce dispositif. Or, dans les faits, il n'a fait que le maintenir pour une année supplémentaire ; et, grâce à un amendement à l'Assemblée nationale, le dispositif s'étendra sur trois ans – attendons de voir si le Sénat adoptera un amendement pour le pérenniser véritablement. C'est une politique de gribouille, pas une politique qui comprend la situation et veut améliorer la compétitivité.

En outre, 60 millions proviennent non pas du budget de l'État, mais de taxes additionnelles sur les assurances payées par les agriculteurs. Une somme de 250 millions d'euros est orientée vers l'assurance récolte. Mais, si l'on respectait les quatre critères de la loi telle qu'adoptée par le Sénat – les 20 % de franchise ; les 70 % de subvention de l'assurance récolte ; les 30 et 50 % correspondant aux taux d'intervention –, les crédits devraient s'élever non pas à 580 millions d'euros, mais à 680 millions d'euros. Encore une fois, le Gouvernement n'a pas compris la réalité de l'agriculture et ne fait pas les choses complètement.

Cette augmentation de 7 % du budget réel correspond, comme par hasard, à peu près au taux de l'inflation. Il s'agit donc de faire la même chose avec le même budget et, si l'inflation augmente encore, il s'agira de faire moins.

Donner un avis positif, même circonstancié, ne permettrait pas de s'opposer à cette mauvaise interprétation de la réalité. Il faut un électrochoc et dire clairement que le Gouvernement doit réviser sa copie, en prenant en compte la réalité de la souveraineté alimentaire et en arrêtant de soumettre sans cesse les agriculteurs à des contraintes, des conditions, des normes. À mon sens, cela ne coûterait pas très cher et, au contraire, permettrait même d'économiser de l'argent.

Enfin, j'évoquerai un dernier point de nature à vous inviter à ne pas adopter les crédits de cette mission. J'étais très favorable à la création d'une police au sein de la DGAL, car c'est le sens de l'histoire. Mais, si l'on souhaite mieux contrôler notre alimentation, est-ce la bonne solution de retirer des effectifs à la DGCCRF pour les transférer à la DGAL ? On en revient à la problématique des clauses miroirs. Vincent Segouin a pris l'exemple des cerises ; nous interdisons une molécule et laissons entrer des cerises de Turquie gorgées de cette même molécule. Agir ainsi, c'est être d'une naïveté coupable et s'appauvrir. Si l'on ne veut pas connaître de telles situations, il faut pouvoir contrôler, et pour ce faire, il faut que notre police alimentaire soit à un Rungis. Or on nous propose de disséminer cette police dans les départements. Des fonctionnaires tatillons vont embêter les restaurateurs, alors que l'on devrait plutôt se doter d'une vraie police à nos frontières pour contrôler les produits ne respectant pas nos normes.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Les interventions démontrent que la situation de l'agriculture est complexe et que celle-ci se trouve à la croisée des chemins. Entre les contraintes climatiques, les enjeux liés à l'Europe – je rappelle que la PAC était l'une des politiques emblématiques de l'Union européenne (UE). S'il faut sans doute s'interroger de nouveau sur cette politique, il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain.

M. Segouin propose de reporter le projet du Maine. Est-ce sur l'exercice suivant ? Peut-il nous en donner les raisons ?

Concernant le CAS-DAR, je ne crois pas que les contributions des agriculteurs, quand elles ne sont pas consommées, passent dans le budget général. À ma connaissance, cela reste dans le budget du CAS-DAR.

M. Arnaud Bazin. – Je souhaite intervenir sur la question de la sécurité sanitaire des aliments, en particulier des aliments d'origine animale. Jusque récemment, nos compatriotes vivaient dans l'idée que la sécurité sanitaire des aliments qu'ils achètent dans le commerce traditionnel était un acquis d'un pays développé comme le nôtre. Ces derniers temps, il y a eu des accidents dramatiques ; des familles ont perdu des enfants, d'autres verront leurs enfants handicapés pour le restant de leur vie. Ces accidents ne se sont pas produits avec des denrées alimentaires acquises dans un commerce de quartier qui aurait échappé à la surveillance, mais dans des unités de production importantes, dans de gros groupes agroalimentaires. Cela pose la question de la qualité du contrôle par les services de l'État de ces unités de production. On ne peut pas imaginer, surtout avec les signaux d'alerte diffusés par certains salariés, que les contrôles n'aient pu éviter d'en arriver à cette situation.

M. Duplomb a évoqué la question de la réorganisation des services, avec le souci de mieux contrôler les importations. Ma question, complémentaire, porte sur les éléments qu'ont pu recueillir nos rapporteurs sur cette réorganisation. On nous indique 7 % de moyens supplémentaires. La question fondamentale est la suivante : va-t-on reconstruire un système de contrôle de la qualité sanitaire qui garantisse à nos compatriotes qu'ils n'empoisonnent pas leurs enfants en achetant leurs denrées dans le système traditionnel et théoriquement inspecté ? Dispose-t-on d'éléments qui nous rassurent ? Allez-vous, dans l'année qui vient, vous intéresser plus particulièrement à ce sujet en termes de contrôle ?

M. Michel Canévet. – La manière dont nos rapporteurs abordent les choses me semble un peu sévère. Nous sommes dans un contexte d'accroissement significatif des crédits. Un certain nombre d'orientations me semblent aller dans le bon sens ; je pense à la mise en œuvre de la nouvelle PAC, à l'assurance récolte, à la pérennisation et, je l'espère, à l'extension du dispositif TO-DE. Sans occulter la baisse préoccupante du nombre d'exploitants agricoles ou encore la question de la sécurité alimentaire, je vois des signes positifs dans ce budget.

Je souhaite interroger nos rapporteurs sur trois sujets ; le premier concerne la forêt. Compte tenu des ambitions affichées en matière de reforestation, ne doit-on pas se réjouir de l'augmentation des crédits dédiés à la forêt ?

Le deuxième sujet concerne le bâtiment du Maine. Plutôt que de freiner un tel projet, j'ai le sentiment qu'il faudrait accélérer sa réalisation. Nous sommes confrontés au problème de rénovation énergétique des bâtiments publics, et il nous faut agir beaucoup plus vite pour moderniser le parc immobilier de l'État.

Le troisième sujet concerne le CAS-DAR. Je partage l'ambition de développer la recherche dans le domaine agricole, mais comment expliquer la sous-consommation de crédits ? Manque-t-on de projets ?

M. Christian Bilhac. – Nos exploitations doivent faire face à des contrôles fréquents et tatillons. Pendant ce temps, les produits importés passent au travers des mailles des contrôles, car les contrôleurs ne sont pas là où il faut, en particulier à Rungis. Il y a un gros travail à effectuer sur la sécurité alimentaire, mais les petits exploitants ne sont pas la bonne cible ; ce sont les grands groupes qui empoisonnent les populations.

Je souhaite revenir sur l'installation des jeunes. La situation devient problématique, vous avez cité les chiffres : des revenus inférieurs à 1 000 euros par mois ; près de 400 000 exploitations ont disparu. Comment enrayer cela ? Comment peut faire celui qui reprend l'exploitation si, en plus des charges de fonctionnement, il doit supporter les charges d'acquisition ?

Dans ma région et ailleurs aussi, de plus en plus de domaines viticoles sont repris par des gens fortunés qui, sans souci de rentabilité, font des déplacements ou des actes de défiscalisation. Les agriculteurs ne sont plus des paysans autonomes comme autrefois ; ils deviennent des salariés de grands groupes. Ainsi se perd le modèle agricole français.

M. Daniel Breuiller. – Ma première question concerne la forêt. Le modèle économique de l'ONF, qui repose pour une grande part sur la vente de bois, est-il compatible avec les missions de l'organisme ? Quelle est la part, dans le budget de l'ONF, des recettes subventionnées par l'État et celle qui est liée à la vente ?

Ma deuxième question porte sur l'agriculture. J'ai été étonné par la vigueur des propos de Vincent Segouin. Les agriculteurs ont toujours rempli leur mission de nourrir la population. Face à l'agro-industrie, il est nécessaire d'être vigilant à la fois sur la sécurité alimentaire, les produits choisis, la durabilité des ressources.

Le chlordécone, par exemple, était très utile à la compétitivité de la banane française pendant des années ; il n'empêche que, à juste titre, nous y avons renoncé. La mesure d'interdiction me semble également justifiée concernant la cerise. Mais a-t-on les moyens de mettre des contrôles aux frontières pour garantir à nos agriculteurs qu'ils jouent à armes égales avec les produits d'importation ? Le sujet n'est pas d'augmenter la compétitivité en diminuant les exigences qualitatives, mais de protéger tout le monde en augmentant la qualité des accords internationaux et des contrôles aux frontières.

M. Bernard Delcros. – Ma première question porte sur les travaux du site du Maine. Y a-t-il un intérêt à reporter les travaux alors que des opérations immobilières, me semble-t-il, sont déjà engagées, permettant aussi de se séparer de locations coûteuses ?

Ma deuxième question concerne la transmission des exploitations. Vous souhaitez un soutien plus actif aux entrants comme aux sortants. Avez-vous évalué le coût de ce soutien ?

M. Vincent Segouin, rapporteur spécial. – Monsieur le rapporteur général, en effet, l'excédent de recettes, non engagé du CAS-DAR y demeure en étant affecté à son solde comptable, mais il ne peut être disponible que sur autorisation d'une loi de finances.

Concernant le projet du Maine, le démarrage des travaux est prévu en décembre 2023 pour un emménagement en 2026. Dans ma démonstration, j'ai cherché à vous faire comprendre qu'il y avait urgence à s'occuper de la politique agricole. La balance commerciale est un critère à suivre de près ; chaque année, nous perdons des parts de marché. Le coût des travaux s'élève à 22 millions d'euros. Avant de nous occuper de l'immobilier, nous devons mobiliser les fonds pour revoir et clarifier la politique agricole.

L'autre sujet est le montant de la dette. Va-t-on continuer d'avoir des budgets en déséquilibre, en faisant croire à tout le monde que l'on peut dépenser à tout-va ?

Monsieur Bazin, la DGAL va employer des acteurs privés pour répondre à la question du contrôle des unités de production et assurer la qualité sanitaire des Français. La commission des affaires économiques doit également s'occuper du sujet et vérifier la rigueur des contrôles.

M. Canévet a évoqué les bonnes orientations liées à l'assurance récolte et l'extension du dispositif TO-DE. L'assurance récolte est, en effet, primordiale pour favoriser l'installation des jeunes et trouver un moyen d'assurer une rentabilité. Au sujet du TO-DE, la déclaration du Président de la République était de rendre pérenne ce dispositif ; il est essentiel qu'il le devienne. Je déplore que l'amendement déposé hier dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui va dans ce sens, n'ait pas été adopté.

Je partage l'idée que nous allions vers une agriculture de référence. Mais si l'on s'impose des normes de qualité, celles-ci doivent aussi pouvoir être imposées aux produits importés.

L'augmentation des crédits dédiés à la forêt dans l'amendement du Gouvernement s'élève à 10 millions d'euros. J'ai déposé un amendement de suppression de ces 10 millions d'euros. Cela correspond à 60 ETP supplémentaires. Aujourd'hui, l'ONF a une masse salariale trop élevée. Peut-être faut-il séparer, dans la gestion de l'organisme, la partie exploitation du bois et celle qui est dédiée à son programme de recherche, d'entretien, de conservation des forêts et de la biodiversité.

Le CAS-DAR souffre d'un manque de projets qui entraîne une sous-consommation des crédits. Il est primordial de lancer des projets de recherche pour adapter nos variétés aux aléas climatiques. De même pour les vaccins, plutôt que de décimer les élevages chaque fois qu'apparaît un problème, on aurait intérêt à lancer des projets de recherche.

Pour répondre à M. Bilhac, ce contrôle trop tatillon des exploitants, ajouté à l'absence de contrôle sur les produits importés, est intolérable ; c'est ce qui tue l'installation des jeunes. Les installations sont ensuite reprises par des porteurs de capitaux ; c'est le modèle de l'exploitation agricole aux Pays-Bas. Si l'on veut aller vers ce modèle, continuons ainsi.

Aujourd'hui, il faut plus de marges et de rentabilité pour que les jeunes puissent reprendre les exploitations et faire vivre leur projet sur le long terme. La vocation de l'agriculture, comme l'indiquait M. Breuiller, est de nourrir la population. Mais on n'installera pas des jeunes sans tenir compte du critère économique.

M. Patrice Joly, rapporteur spécial. – La réserve du CAS-DAR, moins importante que ce que l'on pouvait penser, est de l'ordre de 28 millions d'euros. Pour le reste, le budget est consommé. Cela fait des sujets de contrôle qui mériteront d'être affinés à l'avenir. La question de la recherche est un vrai sujet au regard des évolutions climatiques et des modèles économiques à construire.

Le projet du Maine me semble cohérent, avec un système de poupées russes qui permettait, à terme, d'optimiser les surfaces du ministère de l'agriculture. Je ne sais pas si, d'un point de vue financier, le choix de reporter les travaux d'une année est pertinent.

Pour répondre à M. Bazin, la question de la sécurité alimentaire est un sujet majeur. Il faut créer davantage d'ETP, faire appel également à des prestataires en établissant un cahier des charges.

M. Canévet a trouvé notre jugement sévère, considérant les crédits importants dédiés aux DO-TE et à l'assurance récolte. Mais ces crédits existaient déjà ; par exemple, les crédits nécessaires pour indemniser les récoltes endommagées faisaient l'objet d'ouvertures complémentaires. Il n'y a pas d'apport de ce point de vue. La présentation budgétaire est un peu plus pérenne et sécurise la viabilité économique des exploitations, mais la contribution demandée aux agriculteurs est également plus importante que par le passé. Au final, comme l'a également précisé M. Duplomb, on se retrouve avec des crédits qui ne sont guère au-dessus du niveau nécessaire au maintien du pouvoir d'achat.

Concernant la forêt, les 10 millions d'euros supplémentaires permettent de ramener le budget presque au niveau de l'année précédente. Une réduction de 95 ETP était initialement prévue par le contrat État-ONF 2021-2025, puis a été ramenée à 80 emplois dans le projet de loi de finances initiale.

Nous ne disposons pas d'éléments précis pour identifier la part des missions d'intérêt général et celle qui est liée à l'activité économique de l'ONF. Ses missions d'intérêt général seront sans doute plus importantes à l'avenir, car l'ONF est seul capable de produire des expérimentations, de travailler sur l'adaptation des modèles de production.

La question des contrôles est un vrai sujet. Tous les exploitants, qu'ils soient Français ou étrangers, doivent être sur un pied d'égalité, les importations ne peuvent pas continuer de bénéficier d'un avantage concurrentiel. Il s'agit également, au regard des typologies de production, de travailler sur les modèles économiques des exploitations. Le Président de la République a annoncé une loi d'orientation agricole pour l'année qui vient ; ce sera l'occasion de réfléchir à tous ces sujets.

Article 27

M. Claude Raynal, président. – Notre collègue Vincent Seguin nous propose trois amendements visant à modifier les crédits. L'amendement n° 1 revient sur l'ouverture de 10 millions d'euros décidée par le Gouvernement en faveur de l'ONF.

L'amendement n° 1 n'est pas adopté.

M. Claude Raynal, président. – L'amendement n° 2 revient sur l'abondement de 5 millions d'euros à la dotation du fonds Avenir Bio.

L'amendement n° 2 n'est pas adopté.

M. Claude Raynal, président. – L'amendement n° 3 repousse la mise en œuvre des travaux du site du Maine, qui doivent démarrer en 2023 pour un aménagement en 2026. En conséquence, cet amendement prévoit une réduction de 22 millions d'euros en AE et 5,8 millions d'euros en CP de l'action n° 04 Moyens communs du programme 215 de la mission.

L'amendement n° 3 n'est pas adopté.

M. Claude Raynal, président. – Monsieur Segouin, les amendements n’ayant pas été adoptés, pouvez-vous nous indiquer votre position sur les crédits de la mission ?

M. Vincent Segouin, rapporteur spécial. – J’émet un avis défavorable à l’adoption des crédits de la mission.

M. Patrice Joly, rapporteur spécial. – Avis également défavorable.

La commission décide de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

EXAMEN DES ARTICLES RATTACHÉS

Article 41 C (nouveau)

La commission décide de proposer au Sénat l’adoption, sans modification, de l’article 41 C.

Article 41 D (nouveau)

La commission décide de proposer au Sénat l’adoption, sans modification, de l’article 41 D.

M. Claude Raynal, président. – Quelle est la position des rapporteurs sur les crédits du compte d’affectation spéciale ?

M. Patrice Joly, rapporteur spécial. – Je vous avais proposé de voter favorablement, mais, au regard du vote sur la mission et des besoins en matière de recherche, j’opte pour un vote défavorable.

M. Vincent Segouin, rapporteur spécial. – Je partage la position de mon collègue.

La commission décide de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du compte d’affectation spéciale « Développement agricole et rural ».

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Recherche et enseignement supérieur » - Examen du rapport spécial

M. Claude Raynal, président. – Nous passons à l’examen de la mission « Recherche et enseignement supérieur »

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». – Les deux programmes qui portent les crédits dédiés à l’enseignement supérieur bénéficient cette année encore d’une hausse importante, pour atteindre 18 milliards d’euros. L’augmentation s’élève à près de 750 millions d’euros en crédits de paiement (CP), soit une progression de 4,3 % par rapport à 2022.

Compte tenu de la masse salariale des universités, près de la moitié des nouveaux crédits sont consacrés à la mise en place pour 2023 de la compensation de la hausse du point

d'indice pour les établissements d'enseignement publics. Il est à noter qu'aucune mesure de compensation n'aura été mise en place pour les mois de juillet à décembre 2022, pour lesquels les universités devront mobiliser leurs fonds propres.

Je partage avec mon collègue Jean-François Rapin la satisfaction de voir que l'ensemble des engagements figurant dans la loi de programmation de la recherche (LPR) sont respectés dans ce budget. La poursuite de la mise en œuvre de cette LPR contribue, en effet, à la croissance de la mission « Enseignement supérieur » à hauteur de 140 millions d'euros. Ces crédits sont essentiellement destinés aux personnels, *via* des mesures de revalorisation salariale et d'élargissement des voies de recrutement. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 prévoit, en outre, la création de 413 emplois, dont 385 au titre de la LPR.

Nous pouvons, je le pense, nous féliciter du renforcement des moyens consacrés aux universités, qui contribue à leur redonner des marges de manœuvre et à limiter les tensions sur leur masse salariale.

Nouveauté de ce budget, 35 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour la mise en place expérimentale des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels avec une dizaine d'universités. L'idée me semble être intéressante, mais les montants destinés à être contractualisés sont à ce stade extrêmement faibles à l'échelle des crédits accordés aux universités. Nous n'en sommes pour l'instant qu'à la phase de définition de cette expérimentation, mais nous serons attentifs à la négociation en cours entre le ministère et les universités.

Permettez-moi toutefois de souligner un point de vigilance. Du fait de la taille de leur patrimoine immobilier et des infrastructures de recherche qu'ils hébergent, les établissements d'enseignement supérieur sont particulièrement touchés par la crise énergétique. Le surcoût en 2022 s'élèverait à 40 à 50 % de plus par rapport à 2021, soit 100 millions d'euros. Concernant 2023, et bien que l'évaluation des surcoûts potentiels soit un exercice délicat, le ministère estime que le surcoût énergétique s'élèvera à 400 millions d'euros par rapport à 2022.

En 2022, les universités devront mobiliser leurs fonds de roulement pour tenir compte de ces hausses. En 2023, elles devraient bénéficier du fonds de compensation du surcoût de l'énergie qui devrait être créé dans le cadre du projet de loi de finances rectificative (PLFR). La ministre avait annoncé un fonds doté de 275 millions d'euros, dont plus de 200 pour les établissements d'enseignement supérieur. Cette aide devrait être versée au prorata des surcoûts aux universités, en fonction de la situation financière *ad hoc* de chacune d'entre elles et du coût de l'énergie dans leurs dépenses.

Si, sur le principe, cela semble être un signal très positif pour les universités, seuls 150 millions d'euros de nouveaux crédits sont en réalité ouverts par ce PLFR. Il semblerait que les 125 millions complémentaires soient en partie financés sur les crédits dégagés par la baisse du nombre d'étudiants boursiers.

Le constat de la vulnérabilité des établissements d'enseignement supérieur aux difficultés énergétiques m'amène à évoquer les enjeux cruciaux en matière d'investissement dans le patrimoine immobilier universitaire. J'ai déjà souligné à plusieurs reprises l'ampleur du défi, considérant le caractère parfois vétuste et souvent énergivore du patrimoine immobilier universitaire. Alors qu'il est impératif de lancer un plan massif de rénovation de ce patrimoine, seuls 30 millions d'euros supplémentaires sont consacrés, dans le PLF, à

l'immobilier universitaire. Cet effort ponctuel demeure insuffisant et ne permettra pas à la France de respecter les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés en matière de transition énergétique. Le coût de l'inaction serait bien supérieur à celui des dépenses engagées par anticipation, et nous devons tenir compte de plusieurs décennies de délaissement du patrimoine immobilier universitaire. Je vous le redis, nous ne pourrions repousser indéfiniment le plan de rénovation immobilière de grande ampleur qui s'avère indispensable.

J'en viens maintenant aux moyens consacrés à la vie étudiante, qui constituent l'autre pan de la mission pour son volet « Enseignement supérieur ». En 2021 et 2022, ils avaient enregistré une hausse très importante. Le PLF 2023 prévoit cependant une stabilisation des crédits.

Le montant des bourses sur critères sociaux a été revalorisé de 4 % à la rentrée de 2022, afin de tenir compte de l'inflation. Le coût de cette mesure s'élèvera à 85,1 millions d'euros en 2023, mais les crédits dédiés restent cependant identiques à ceux qui ont été prévus l'année dernière, du fait de la baisse attendue du nombre d'étudiants boursiers. En outre, cette revalorisation ne permettra pas de couvrir l'érosion du pouvoir d'achat découlant de l'inflation constatée en 2022 et 2023.

En parallèle, la subvention versée au réseau des œuvres universitaires progressera de 35,6 millions d'euros par rapport à 2022 pour financer notamment la prolongation du ticket de resto U à 1 euro pour les étudiants boursiers et du gel des loyers dans les résidences étudiantes. Le coût du repas à 1 euro s'élèvera à 51 millions d'euros en 2023, pour 430 000 étudiants bénéficiaires.

La situation financière du réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), qui avait été très exposé pendant la crise sanitaire, continue de s'améliorer. Là encore, je voudrais soulever un point d'attention. La hausse des coûts des denrées alimentaires pourrait engendrer un effet ciseaux, puisque le nombre de repas servis augmenterait alors de façon parallèle. Les prévisions à date du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) font état d'une possible répercussion à la hausse des effets du repas à 1 euro pour la fin de l'année, pour un coût total de l'ordre de 50 millions d'euros. La fréquentation des restaurants universitaires croît en parallèle très rapidement, l'activité à la rentrée 2022 étant supérieure de 20 %, voire 30 %, à l'année précédente.

Au-delà de ces quelques remarques, la mission dans son volet « Enseignement supérieur » bénéficiant de hausses de crédits conséquentes, permettant le respect de la trajectoire définie en loi de programmation, je vous propose d'en adopter les crédits.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». – Les crédits des programmes « Recherche » de la mission devraient atteindre, en 2023, 12,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) comme en crédits de paiement (CP), soit une hausse de plus de 7 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte essentiellement de l'enveloppe supplémentaire de 330 millions d'euros allouée aux organismes de recherche du programme 172, ainsi que de la forte hausse des crédits dédiés à la recherche spatiale.

Avant d'entrer dans les détails, je tire deux premiers constats de cette augmentation.

D'abord, j'exprimerai une satisfaction. La trajectoire proposée pour 2023 respecte la hausse prévue par la LPR. Ce sera la troisième année que cette loi sera mise en œuvre : nous avons alors salué l'ambition inscrite sur le papier en faveur de la recherche. À l'échelle de la mission, ce sont ainsi 400 millions d'euros supplémentaires qui sont prévus pour 2023 afin de respecter les engagements pris dans le cadre de cette loi, et nous pouvons nous en féliciter.

Cependant, la trajectoire de la LPR a été établie en 2020 en volume, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation. À l'époque, en tant que rapporteur pour avis sur ce texte, je vous avais averti sur les risques qui en découlaient. Il est vrai que l'inflation était alors très faible, ce que n'avait pas manqué de mettre en avant le Gouvernement, mais elle devrait s'élever cette année à 5,4 %. En euros constants, les 400 millions d'euros de hausse au titre de la LPR en 2023 équivalent ainsi à 385 millions d'euros en 2022.

En conséquence, la loi de programmation aura surtout protégé la mission « Recherche et enseignement supérieur » d'une érosion de ses moyens par l'inflation. La clause de revoyure figurant dans ce texte prévoyait une actualisation de la programmation au moins tous les trois ans – j'espère que cette occasion sera saisie en 2023.

Par ailleurs, de nombreuses infrastructures de recherche sont très consommatrices d'électricité et seront donc très impactées par la hausse des coûts énergétiques en 2023. À titre d'exemple, la hausse du coût de l'énergie est estimée à 60 millions d'euros pour le seul nucléaire civil par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Le PLFR que nous discuterons la semaine prochaine prévoit que 55 millions d'euros devraient revenir en 2022 aux établissements de recherche, intégralement couverts par l'annulation de la réserve de précaution.

L'enjeu pour les organismes est donc de stabiliser au minimum les activités de recherche afin de maintenir la continuité de l'activité expérimentale. Espérons que la mobilisation des ressources propres des opérateurs et le dégel de la réserve y pourvoiront.

J'en viens maintenant aux détails de ce budget.

Les organismes de recherche bénéficient au total de plus de 7 milliards d'euros de crédits, en hausse de 370 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Une part importante est destinée à financer la hausse du point d'indice en 2023, à hauteur de 130 millions d'euros. Les efforts portés par la LPR expliquent le reste de l'augmentation constatée en 2023. Celle-ci concerne notamment l'amélioration des carrières dans la recherche, la rémunération des doctorants et l'augmentation des moyens alloués aux laboratoires et aux grandes infrastructures de recherche nationales et internationales.

Il est indéniable que ces moyens nouveaux redonneront des marges de manœuvre aux organismes de recherche. Alors que la subvention pour charges de service public versée aux opérateurs subissait une lente érosion année après année, le budget pour 2023 confirme l'inversion de tendance qui avait pu être espérée en 2022.

J'évoquerai maintenant le redressement financier de l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui se poursuit cette année.

En 2023, les crédits de l'ANR au titre du programme 172 devraient s'élever à 1,226 milliard d'euros en AE et 961 millions d'euros en CP, soit une hausse de 15,4 % en AE et de 8,6 % en CP.

Les hausses de crédits des deux dernières années permettront d'atteindre un taux de succès sur les appels à projets de 23,7 % en 2023, contre 16 % en 2020. Le taux de préciput – dont je rappelle qu'il s'agit de la somme versée aux organismes de recherche lorsqu'une de leur équipe a remporté un appel d'offre, afin d'inciter les organismes de recherche à se porter candidats – a également progressé, pour atteindre 25 % dès 2021, contre 19 % en 2020. Il s'élèvera à 200 millions d'euros et 28,5 % en 2023.

De manière générale, le redressement financier de l'ANR constitue un signal très encourageant pour nos chercheurs. Il me semble que nous devons être attentifs aux enjeux d'articulation avec les appels à projets européens, afin que les appels à projets nationaux et européens ne se concurrencent pas.

Je salue enfin la rebudgétisation au sein de la mission du programme 191 – Recherche duale pour 150 millions d'euros. Les crédits avaient été déplacés au profit de la mission « Plan de relance » en 2021 et 2022. Le passage par la mission « Plan de relance » de ces crédits ne se justifiait pas par leur nature et a permis de masquer une baisse des montants accordés au programme depuis 2020. En d'autres termes, la création de cette ligne sur la mission « Plan de relance » n'aura pas permis d'accroître les moyens consacrés à la recherche duale en 2021 et 2022, mais aura, au contraire, accompagné leur diminution.

Enfin, le budget de la recherche spatiale représenterait, en 2023, 1,7 milliard d'euros, soit une hausse de 74 millions d'euros à périmètre constant. Ainsi, les moyens globaux alloués au Centre national d'études spatiales (Cnes) progresseront en 2023 de 10 %.

Néanmoins, plus de la moitié de ces montants sont *in fine* transférés à l'Agence spatiale européenne (ESA). Les fonds à destination de cette dernière devront d'ailleurs sans doute augmenter au cours des prochains mois, notamment pour financer le surcoût lié au retard du projet Ariane 6, estimé à environ 200 millions d'euros. La participation de la Russie au programme étant incertaine, il semble d'autant plus indispensable d'envisager que le budget soit réévalué.

En conclusion, dans la mesure où le budget 2023 se révèle conforme à la LPR, je souhaite que notre commission des finances propose au Sénat d'adopter les crédits de cette mission.

Mme Laure Darcos, rapporteure pour avis de la commission de la culture sur la mission « Recherche et enseignement supérieur ». – La prééminence de la question des surcoûts énergétiques est revenue lors de chaque audition. Sur l'enveloppe supplémentaire de 275 millions d'euros annoncée par Sylvie Retailleau pour les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), 55 millions seront alloués aux seuls frais de surcoût énergétique. La ministre est ouverte à une clause de revoyure l'année prochaine, ce qui est de bon augure pour abonder le budget de cette mission dans les années à venir. Le « 1% culture scientifique » est très prisé par les appels à projets de l'ANR, ce qui permet de diffuser la culture scientifique auprès de nos concitoyens au travers de différents programmes. Je partage l'avis du rapporteur spécial sur le vote des crédits.

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture sur la mission « Recherche et enseignement supérieur ». – Je me réjouis de la convergence de points de vue entre les rapporteurs spéciaux de la commission des finances et les rapporteurs pour avis de la commission de la culture. J'attire votre attention sur la non-compensation du

point d'indice en 2022 – près de 180 millions d'euros ne sont pas compensés – et celle du glissement vieillesse technicité (GVT) et les conséquences sur le budget des universités.

Concernant l'enveloppe supplémentaire de 275 millions d'euros obtenue par la ministre Retailleau, nous attendons d'en savoir plus sur la ventilation de ces crédits.

J'appelle à la mise en place depuis plusieurs années d'un grand plan Campus. Les passoires thermiques existent notamment en région parisienne. Sur le financement des Crous, il n'y a aucun lien entre la fréquentation des restaurants universitaires et la dotation accordée – la dotation est à moyens constants. Il est étonnant que l'on ne tienne pas compte de l'augmentation très significative de la fréquentation des restaurants universitaires depuis le confinement et qui s'explique également par le renchérissement du coût de la vie. J'ai également proposé à la commission de la culture d'émettre un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Les problèmes d'énergie, de consommation et de dépenses supplémentaires vont-ils provoquer des fermetures anticipées d'établissement ou un possible retard de la rentrée universitaire ? Quelles sont les éventuelles annonces de soutien du Gouvernement, et à quelle hauteur ? Le bouclier énergétique va concerner quasiment tous les secteurs d'activité, qu'en est-il des universités ?

M. Antoine Lefèvre. – Je partage l'inquiétude de mes collègues à propos de l'insuffisance des crédits alloués à la rénovation de l'immobilier universitaire, et sur la question des passoires thermiques. Savez-vous combien d'universités envisageraient aujourd'hui, pour lutter contre le surcoût d'énergie, de revenir à des cours en distanciel ou d'allonger les périodes de vacances scolaires ?

M. Michel Canévet. – Les crédits supplémentaires sont principalement destinés à lutter contre le surcoût énergétique, mais où en est-on de la mise à niveau du parc immobilier ? Les 12 milliards d'euros des fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur sont-ils prévus pour anticiper des investissements ou pour couvrir les frais courants des établissements, car le montant est élevé ?

Par ailleurs, j'aimerais savoir si l'ANR est efficace pour relancer la recherche dans notre pays ou bien si elle est, au contraire, un frein à l'engagement d'autres actions de recherche.

M. Rémi Féraud. – La jeunesse a été la grande abandonnée au cours de la crise du covid. Depuis, des centaines d'étudiants fréquentent des banques alimentaires, notamment à Paris. Or, face à l'inflation, les crédits alloués aux restaurants universitaires risquent d'être insuffisants en 2023. Le Sénat ne peut-il pas demander un effort budgétaire supplémentaire en faveur la vie étudiante ? Cela constituerait un symbole important et cela permettrait d'éviter l'écueil d'un budget sous-évalué.

M. Didier Rambaud. – Je souhaite attirer l'attention sur un volet méconnu de la recherche française, la recherche polaire. J'assiste dans mon département à la fonte et à la disparition de glaciers. Je rappelle que la France est une nation polaire grâce à l'excellence de sa recherche, par exemple avec l'Institut polaire Paul-Émile Victor. Il convient d'accorder les moyens nécessaires à la poursuite des recherches dans ce domaine.

M. Claude Raynal, président. – J’ai une interrogation à propos des montants transférés entre 1993 à 2020 du budget de la recherche vers l’ESA. L’année 2020 est-elle une exception ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. – Les universités pourront bénéficier du fonds de compensation du surcoût de l’énergie qui sera créé dans le projet de loi de finances rectificative, mais son périmètre, ses modalités et les conditions d’éligibilité n’ont pas encore été définis précisément. Comme je l’ai indiqué, les crédits nouveaux ne représentent en réalité que 150 millions d’euros. Les établissements pourront également bénéficier du dispositif général appelé « amortisseur électricité ».

Certains d’entre vous nous ont interrogés sur une éventuelle modification des conditions d’enseignement pour réduire la facture énergétique. Je rappelle que les universités sont autonomes. Elles peuvent décider d’organiser des cours en distanciel ou en présentiel à leur choix. Le Gouvernement ne semble pas avoir le souhait de fermer les universités au-delà de la période des vacances universitaires. L’université de Strasbourg a annoncé qu’elle allait fermer ses portes deux semaines supplémentaires cet hiver pour faire face à l’envolée des prix de l’énergie. Il s’agit d’une initiative locale. La généralisation d’une telle mesure n’est pas envisagée, et ne me semble d’ailleurs pas souhaitable, tant pour des raisons d’ordre psychologique, dans la mesure où les étudiants ont déjà connu l’expérience du covid, que pour des raisons financières : en raison de l’inertie énergétique des bâtiments, il revient plus cher de remettre en marche des locaux après les avoir fermés une semaine supplémentaire que de les laisser ouverts. J’ajoute que fermer temporairement un établissement d’enseignement supérieur qui abrite des laboratoires de recherche risquerait de mettre en péril des expérimentations en cours.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. – Notamment dans le nucléaire !

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. – M. Féraud a raison de souligner l’effet de ciseaux pour les Crous à cause de la hausse des coûts des denrées alimentaires, qui devrait s’établir à 10 % en 2023. Il faut financer les repas à 1 euro : alors que le coût d’un repas est de 8 euros environ, la compensation de l’État s’élève seulement à 3,5 euros, et la différence est à la charge des restaurants universitaires.

La Cour des comptes a publié un rapport sur le patrimoine immobilier des universités, dont les conclusions vont dans le même sens que notre rapport de 2020 : il manque 8 ou 9 milliards d’euros pour remettre à niveau les 18 millions de mètres carrés de locaux universitaires. Une part importante du parc immobilier est notée D ou moins dans le classement relatif à la performance énergétique des bâtiments, et comme le parc continue à se dégrader, on peut craindre que la situation n’empire.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. – Les établissements de recherche ne devraient pas fermer temporairement pour limiter les surcoûts énergétiques. Nous avons noté un « avant » et un « après » cette annonce lors des auditions que nous avons menées. Monsieur Canévet, le projet de loi de finances rectificative prévoit que 55 millions d’euros devraient revenir en 2022 aux laboratoires de recherche pour les aider à compenser le surcoût de l’énergie.

La France avait une dette importante envers l’Agence spatiale européenne en 2017. Celle-ci a été comblée en 2019 et 2020. La hausse de crédits en 2020 s’explique

également par les engagements pris par la France lors de la conférence interministérielle de l'ESA à Séville cette même année.

En ce qui concerne l'ANR, mon opinion a évolué par rapport à quelques années plus tôt. On pouvait raisonnablement craindre que cet organisme ne parvienne pas à financer la recherche. Aujourd'hui, le taux de succès sur les appels à projets s'élève à près de 25 % et le montant des financements octroyés s'élève à plus de 1 milliard d'euros. On peut donc considérer que l'objectif a été atteint. L'ANR est un bon opérateur. Le taux de préciput a également progressé. Il s'élèvera à 200 millions d'euros et 28,5 % en 2023. Il est vrai qu'il existe une forme de concurrence avec les appels à projets européens. L'ANR en a pris conscience. Les opérateurs ont d'ailleurs souvent embauché des chargés de projets pour monter les dossiers et répondre aux appels à projets européens.

Les opérateurs de recherche sur les pôles doivent passer par l'ANR. Le champ de ses appels à projets est vaste.

Mme Laure Darcos, rapporteure pour avis. – L'Institut polaire français Paul-Émile Victor estime qu'il a besoin de 3 millions d'euros. Sylvie Retailleau a annoncé le déblocage d'une enveloppe d'urgence de 1 million d'euros. Nous devons rester vigilants sur ce point.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. – Je précise que le fonds de compensation sera créé dans le PLFR. C'est pourquoi ses modalités restent encore imprécises.

La commission décide de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Sécurités » et compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » - Examen du rapport spécial

M. Claude Raynal, président. – Nous examinons les crédits de la mission « Sécurités » et du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial sur les programmes « Gendarmerie nationale », « Police nationale » et « Sécurité et éducation routières » de la mission « Sécurités » et sur le compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». – Dans son discours de clôture du Beauvau de la sécurité, en septembre 2021, le Président de la République avait annoncé un projet de loi de programmation pour la sécurité intérieure, dont le but était notamment « de penser la police et la gendarmerie de 2030 ». Une première version du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) a ainsi été déposée en mars 2022, en toute fin de quinquennat, et n'a pu être examinée par le Parlement. Une seconde version allégée a ensuite été élaborée. C'est cette version que le Sénat a examinée en octobre 2022. La loi comporte trois objectifs principaux : « être à la hauteur de la révolution numérique » ; « doubler la présence des forces de sécurité sur le terrain à l'horizon 2030 » et enfin « mieux anticiper les menaces et les crises ».

Le budget du ministère de l'intérieur passerait ainsi, hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » et sans compter quelques programmes spécifiques, de 20,78 milliards d'euros en crédits de paiements (CP) annuels en 2022 à 25,29 milliards d'euros en 2027, soit une hausse significative de 4,51 milliards d'euros, en augmentation de 21,7 %. Au total, la hausse cumulée de budget du ministère de l'intérieur sur les cinq années 2023-2027 atteindrait 15 milliards d'euros.

Les crédits prévus pour 2023 pour la mission « Sécurités » s'inscrivent dans le prolongement de la Lopmi. Pour l'ensemble de la mission, la hausse des crédits s'élève à 1,55 milliard d'euros en autorisations d'engagement (AE) et à 1,43 milliard d'euros en crédits de paiement (CP). La hausse concerne l'ensemble des quatre programmes de la mission. Nous avons voté les crédits de cette mission les deux dernières années, car la police et la gendarmerie nationales bénéficiaient du concours des crédits du plan de relance. On pouvait donc légitimement se demander si l'effort d'investissement allait être maintenu avec la fin du plan de relance. Force est toutefois de constater que le projet de loi de finances poursuit et renforce surtout, en 2023, la trajectoire de hausse des dépenses de personnel constatée sur les précédents budgets, avec une augmentation de 4,96 % pour la police nationale et de 6,91 % pour la gendarmerie nationale.

Cette hausse s'explique tout d'abord par l'engagement du Président de la République et du Gouvernement d'augmenter les effectifs : le projet de loi de finances prévoit ainsi la création de 2 857 équivalents temps plein (ETPT) pour les deux forces, dont 1 907 pour la police nationale et 950 pour la gendarmerie nationale. La hausse des crédits du titre 2 s'explique aussi par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, pour un coût de 164 millions pour les deux forces. Il faut enfin évoquer le poids des mesures catégorielles : 84,7 millions d'euros pour la police nationale et 71,80 millions d'euros pour la gendarmerie nationale. Ce montant est en forte hausse du fait des premières conséquences budgétaires des deux protocoles conclus en mars 2022 pour la police nationale et pour la gendarmerie nationale. J'ai souvent déploré, lors de l'examen des budgets des années passées, la dégradation du ratio entre les crédits de personnels, d'une part, et ceux de fonctionnement et d'investissement, d'autre part : ce ratio se stabilise en 2023, autour de 86,1 % en CP, mais nous devons être vigilants, car il reste élevé. Il est aussi supérieur à celui de nos voisins : il s'établit autour de 75 % en Allemagne, entre 75 % et 80 % au Royaume-Uni, où le système est différent, et à 85 % en Espagne.

Un mot sur les rythmes de travail. L'année 2023 sera marquée par l'abandon du système de la vacation forte, mis en place en 2016, et que j'avais eu l'occasion de critiquer à plusieurs reprises. Selon l'inspection générale de la police nationale (IGPN), pour compenser la généralisation de ce régime de travail à l'ensemble des unités travaillant en régime cyclique, il aurait fallu envisager le recrutement de 4 542 ETP supplémentaires pour maintenir le nombre total d'heures travaillées. Ce chiffre est à comparer aux 10 000 postes qui ont été créés dans les forces de sécurité durant le dernier quinquennat. Un nouveau cycle de travail, qui a la faveur des syndicats, se met en place, dans lequel les agents doivent effectuer 140 vacations dans l'année de 12 heures et 8 minutes de suite. Reste à savoir si les agents pourront tenir pendant une telle durée dans la mesure où leur travail est très exigeant.

Le stock d'heures supplémentaires à apurer se réduit peu à peu ; la dotation qui a été prévue en 2020, 2021 et 2022 permet d'indemniser un flux annuel de 2 millions d'heures environ, correspondant à un volume identifié comme incompressible pour donner aux chefs de service des marges de manœuvre opérationnelles, et de réduire peu à peu le stock accumulé d'heures supplémentaires. En 2023, il est prévu le relèvement de cette enveloppe de crédits

dédiés à la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires de 18,7 millions d'euros, pour atteindre 45,2 millions d'euros. Nous devons rester vigilants quant à la nécessité de ne pas laisser subsister un compte par agent d'heures supplémentaires non indemnissables trop important, au risque de déstabiliser fortement les services. En effet, les fonctionnaires peuvent liquider leurs heures supplémentaires avant leur départ à la retraite. Ces derniers étant juridiquement en congés et non en retraite, ils ne sont pas remplacés durant cette période, ce qui contribue à creuser un « trou » opérationnel, particulièrement prégnant dans certains services.

Une réforme est par ailleurs engagée pour doter la police nationale d'une réserve opérationnelle de police de 30 000 hommes à l'horizon de 2027, comme il en existe dans la gendarmerie, qui est dotée de 31 500 hommes et dont la mobilisation représente environ 1 900 ETP par jour. L'objectif semble particulièrement ambitieux. Il est peu probable que la réserve de la police sera suffisamment opérationnelle pour contribuer significativement à la sécurisation de la Coupe du monde de rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Enfin, ce projet de loi de finances ne comporte aucune disposition quant à une réforme de la police nationale. Celle-ci avait pourtant été annoncée : elle devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023, mais le ministre a annoncé son report. Cette réforme aurait évidemment des conséquences financières.

Concernant le fonctionnement, nous pouvons dire que le principal effort qui est fait dans la Lopmi porte sur le numérique. Premièrement, il y a une explosion de la cybercriminalité – des rançons sont, par exemple, demandées à des citoyens ou à des entreprises. Le paradoxe est que les voyous se modernisent beaucoup plus rapidement que nos forces de police. Ce qui était simple avant devient plus compliqué pour ces dernières ; un investissement très significatif est donc effectué pour lutter contre la cybercriminalité. Deuxièmement, il y a une modernisation du numérique pour les agents de l'État, notamment dans les procédures et les outils informatiques. Enfin, nous faisons en sorte d'améliorer le fonctionnement des forces de sécurité vis-à-vis du citoyen, notamment en lui donnant la possibilité de porter plainte en ligne – pour les violences faites aux personnes, notamment.

Je constate par ailleurs que l'enjeu de la drogue reste particulièrement prégnant aujourd'hui. À titre d'exemple, *via* Cayenne, des mules viennent en nombre par avion pour importer de la cocaïne en provenance du continent sud-américain, le but étant de saturer nos services, puisqu'ils savent que nos forces de police ne peuvent arrêter que trois à quatre mules par vol, en raison des procédures médicales et policières associées. Pendant ce temps, les autres mules peuvent passer. Le procureur de Cayenne a pris des mesures, comme, par exemple, ne plus poursuivre une mule qui transporte une petite quantité, pour essayer d'arrêter ceux qui transportent le plus de drogue. Sur certains vols, il a été constaté que de 25 % à 30 % des passagers ne se présentaient pas lorsque la compagnie aérienne annonçait qu'un contrôle de police serait réalisé au départ.

S'agissant des véhicules, s'il y a une baisse des crédits de renouvellement pour 2023, il faut reconnaître que la police comme la gendarmerie ont bénéficié du plan de relance et ont donc été bien pourvues ces deux dernières années. Je suis toutefois méfiant sur l'effet *stop and go* : lorsqu'il y a eu une forte dotation, on a tendance à oublier ce poste dans les années qui suivent. Le parc est d'environ 32 000 véhicules pour chacune des deux forces. Le renouvellement est nécessaire : il maintient le parc et l'empêche de vieillir.

Un effort significatif a été effectué récemment pour la gendarmerie nationale, puisque 50 % des véhicules ont été renouvelés en cinq ans, entre 2017 et 2021. Pour autant, nous devons être vigilants, car il s'agit d'un outil essentiel pour la gendarmerie nationale. Une brigade de neuf gendarmes rayonne sur une surface comparable à la ville de Paris.

Toujours s'agissant du fonctionnement, deux autres points sont à noter. Un effort sera réalisé pour l'habillement compte tenu des deux événements internationaux que j'évoquais tout à l'heure. Par ailleurs, un changement est prévu sur la formation, puisqu'elle repasse progressivement à douze mois, contre huit aujourd'hui.

Concernant l'investissement dans l'immobilier de la police nationale – et cela contribue à m'inciter à donner un avis favorable à l'adoption des crédits– les crédits sont supérieurs à ceux de l'année dernière : 74 millions supplémentaires en AE et 56 millions en CP. Pour la police nationale, nous comptons 2 641 sites et 1,3 million de mètres carrés de surface. Le budget tient pour 2023 le rythme qui avait été donné dans le cadre du plan de relance.

Il y a un léger fléchissement pour la gendarmerie, mais elle avait été mieux dotée que la police ces dernières années. Néanmoins, une véritable interrogation politique peut se poser. La Lopmi a prévu la création de 200 nouvelles brigades – le territoire en compte actuellement 3 100. Il y a quelques années, le général Favier m'avait expliqué qu'il était difficile de rigidifier l'implantation des brigades au motif que, souvent, les collectivités territoriales payaient les bâtiments et qu'il n'était donc pas possible de supprimer des effectifs pour mieux les répartir sur le territoire. L'installation d'une brigade se faisait donc sur du long terme et grevait le budget. Ces 200 brigades supplémentaires sont bien accueillies par les territoires concernés et par la gendarmerie, mais en même temps l'immobilier existant se dégrade ; il ne bénéficie pas des crédits d'investissement qui étaient espérés au moment du plan de relance. Il convient donc d'être prudent, car créer des brigades, mais ne pas disposer de budgets d'investissement n'est sans doute pas une bonne orientation. Je vous rappelle en effet que les gendarmes sont logés dans les brigades ou les casernes. Telle est la réserve que j'émet.

Je vous propose donc de donner un avis favorable sur ces deux programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale ». Je tiens tout de même à souligner qu'il n'y a pas dans le budget de réserve pour une augmentation éventuelle des frais d'énergie. Sans doute cela fera-t-il l'objet d'un budget rectificatif.

S'agissant de la sécurité routière et du compte d'affectation spéciale « radars », je vous ferai part d'un point d'attention : le financement des kits de détection de drogues, notamment du cannabis. Dans 13 % des cas d'accidents mortels, il est constaté que les responsables ont consommé de la drogue. Pour l'instant, 500 000 dépistages de drogues sont effectués par an, contre plus de 9,4 millions pour l'alcool.

Par ailleurs, 200 millions d'euros seront investis en 2023 dans les radars, en particulier de nouvelle génération, faisant ainsi passer le nombre de 4 447 radars à 4 600 à fin 2023. Il s'agit d'une source de recettes supplémentaire pour l'État. L'État ne veut pas dépasser le seuil fatidique ou psychologique de 4 700 radars.

Je rappelle également que près de la moitié des départements sont repassés à une limitation de vitesse à 90 kilomètres par heure.

Mme Gisèle Jourda, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères sur le programme « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités ». – Je saluerai tout d’abord l’augmentation globale des crédits, notamment les 120 millions d’euros dont bénéficieront les systèmes d’information et de communication de la gendarmerie. Cela permettra de poursuivre l’équipement des personnels en téléphone NEO2, qui est devenu un outil de travail essentiel pour l’ensemble de nos gendarmes.

Il faut ensuite se féliciter de l’augmentation des crédits destinés à la création de la future agence du numérique des forces de sécurité intérieure. À ce propos, nous avons été rassurés sur le fait que cette nouvelle agence sera bien construite à partir du service des technologies et des systèmes d’information de la sécurité intérieure (Stsisi), qui a fait ses preuves par le passé. En réalité, c’est un véritable retour en arrière par rapport à la réforme de 2020, qui avait créé la direction du numérique du ministère de l’intérieur. Cependant, nous nous en félicitons, car nous avons exprimé de fortes réserves sur cette réforme en son temps.

Concernant l’immobilier domanial, qui est pour nous un sujet de préoccupation récurrent, je redirai ce que nous avons souligné lors de l’examen de la Lopmi : ce texte n’est pas vraiment une loi de programmation, puisqu’il ne présente toujours pas d’échéancier de crédits pour remettre le parc domanial à niveau. Avec 150 millions d’euros en 2023, ce sont environ 25 euros qui seront consacrés à l’État pour chaque mètre carré de caserne. Or, nous estimons qu’il en faudrait quelque 60 par mètre carré. Nous attendons à ce sujet que l’amendement que nous avons déposé, et qui a été adopté dans la Lopmi, prévoyant une remise à niveau pérenne des crédits d’investissement immobiliers, reçoive une traduction concrète de la part du Gouvernement.

M. Philippe Paul, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères sur le programme « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités ». – D’abord, comme l’a dit le rapporteur spécial, ce sont 15 milliards d’euros supplémentaires qui seront attribués à nos forces de sécurité avec la LOPMI. Un effort considérable qui était très attendu, avec notamment la création de postes de policiers et de gendarmes – 950 postes de gendarmes sont prévus pour 2023, avec un montant de crédits supplémentaires de 349 millions d’euros. En outre, il est prévu, pour « mettre plus de bleus dans la rue », d’augmenter les forces de réserve, les faisant passer de 30 000 à 50 000 pour la gendarmerie nationale. Il faudra cependant être vigilants, car nous le savons, à partir du mois d’octobre – et de juillet dans certains départements –, il n’y a plus d’argent pour les financer. Je n’ai pas besoin de le rappeler, mais les gendarmes ont de plus en plus de mal à se loger, les loyers étant très chers, et l’explosion du prix du carburant met encore plus à mal les budgets alloués.

Concernant les 200 brigades qu’il est prévu de créer, je précise que deux tiers d’entre elles seront des brigades fixes et un tiers des brigades volantes. Beaucoup de territoires sont en attente de cette création, quelque 500 gendarmeries ayant été fermées il y a plusieurs années. C’est la raison pour laquelle nous avons voté un amendement lors de l’examen de la Lopmi visant à associer les élus des collectivités locales qui seront sollicités pour construire les bâtiments. L’État a promis une dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) à un taux pouvant aller jusqu’à 30 % pour les communes de 20 000 habitants et plus.

Pour ce qui est de l’immobilier, nous avons beaucoup insisté sur le fait que, selon les estimations effectuées, le parc immobilier nécessiterait tous les ans 300 millions d’euros ; 100 millions pour l’entretien des casernes existantes et 200 millions d’euros pour la création

de bâtiments neufs. Il conviendra également d'être vigilant sur ce point, même si dans l'ensemble ce programme est positif.

Mme Gisèle Jourda, rapporteure pour avis. – Je souhaiterais ajouter, concernant les 200 brigades, que les consultations sont déjà lancées sur les territoires par les préfets. Je vous demande donc d'être vigilants, et de vous assurer que les élus locaux y soient associés en amont, en étant à l'initiative des demandes. En effet, j'ai l'impression que les consultations avaient été lancées avant même que la Lopmi n'arrive devant le Sénat.

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial sur le programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités ». – Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit une dotation de près d'1,1 milliard d'euros en AE et de 640,6 millions d'euros en CP sur le programme « Sécurité civile », soit une augmentation substantielle de près de 58 % en AE et de 13 % en CP par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2022. Cette hausse est particulièrement bienvenue, au lendemain d'un été marqué par les feux de forêt d'une ampleur exceptionnelle.

Par ailleurs, ces montants ne prennent pas en compte les annonces du Président de la République le 28 octobre dernier, lesquelles ont donné lieu au dépôt d'un amendement du Gouvernement à l'Assemblée nationale, repris dans le texte transmis au Sénat, majorant de 150 millions d'euros en AE et de 37,5 millions d'euros en CP les crédits du programme.

Si les mesures annoncées constituent des avancées à certains égards, on peut toutefois regretter que ces annonces interviennent en plein examen du projet de loi de finances par le Parlement, ce qui nuit considérablement à la visibilité des crédits du programme, d'autant plus que certaines des mesures annoncées entrent en contradiction avec les informations transmises par le ministère de l'intérieur.

Je voudrais tout d'abord m'attarder sur l'enjeu du soutien de l'État en faveur des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), et plus particulièrement sur la concrétisation en 2023 des « pactes capacitaires » qui permettront, dans le cadre de cofinancement entre l'État et les collectivités locales, de porter des projets d'investissement dans des besoins opérationnels des Sdis, qui seront ensuite mutualisés au sein d'une même zone défense de sécurité.

La concrétisation de ces pactes capacitaires doit ainsi être saluée, et fait par ailleurs l'objet d'une attente très forte de la part des Sdis, comme j'ai pu le constater lors de mon déplacement dans les Bouches-du-Rhône.

Le montant initialement prévu pour ces pactes capacitaires, de 30 millions d'euros sur cinq ans pour 100 Sdis, dont seulement 8 millions d'euros en AE et 1 million d'euros en CP pour 2023, apparaissait toutefois particulièrement faible au regard des besoins d'investissement des Sdis. L'enveloppe de 150 millions d'euros ajoutée par le Gouvernement à l'Assemblée nationale est à cet égard bienvenue, mais s'inscrit dans le cadre de la compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sur laquelle l'État s'est déjà engagé. On peut donc difficilement présenter cette enveloppe comme un renforcement de l'effort financier de l'État en faveur des Sdis, puisqu'elle repose sur un procédé de budgétisation consistant en réalité à leur réaffecter une recette qui bénéficiait déjà dans les faits à leurs principaux financeurs, à savoir les collectivités locales.

J'en viens maintenant à l'enjeu du dimensionnement et du renouvellement de la flotte aérienne de la sécurité civile, qui a été au cœur de l'actualité lors de la saison des feux de cet été.

À cet égard, ce projet de loi de finances constitue une avancée, puisqu'il concrétise le renouvellement de la flotte des hélicoptères Dragons vieillissante, qui avait été amputée ces dernières années de plusieurs appareils, suite à des accidents. Ainsi, l'augmentation des autorisations d'engagement du programme en 2023 est en grande partie portée par la commande de 36 nouveaux hélicoptères, annoncée dans le cadre de la présentation du projet de la Lopmi, et concrétisée dans ce PLF pour 2023 par l'inscription de 471,6 millions d'euros en AE, soit environ 13 millions d'euros par appareil. Ces hélicoptères, contrairement à la flotte de Dragons actuelle, seront équipés d'une capacité de largage d'eau importante et pourraient dès lors utilement être mobilisés pour la lutte contre les feux de forêt.

La saison des feux en 2022 a également souligné la nécessité de compléter et de renouveler la flotte de Canadairs vieillissante. Notre flotte d'avions amphibies bombardiers d'eau devrait ainsi être portée à 16 appareils à l'horizon de 2027, grâce à l'acquisition de deux appareils financés à 90 % par l'Union européenne (UE), puis par l'achat de deux appareils sur fonds nationaux. Nous pouvons toutefois émettre des doutes sur la crédibilité de l'annonce du Président de la République d'un renouvellement intégral des 12 Canadairs existants à l'horizon de 2027. En effet, la chaîne de production des Canadairs vient seulement d'être relancée, et il ressort de mes auditions qu'il est très peu probable que la France puisse obtenir la livraison d'autant d'appareils dans un délai aussi court.

Je tiens enfin à attirer votre attention sur le fait que l'enjeu du renforcement des moyens aériens de la sécurité civile ne peut être envisagé sous le seul prisme capacitaire. Les problématiques de prévention du risque, de gestion des ressources humaines ou encore du dimensionnement des infrastructures nécessaires au fonctionnement opérationnel de la flotte doivent également être prises en considération.

J'ai notamment eu l'occasion de rencontrer, dans le cadre de mon déplacement à Nîmes le 13 octobre dernier, les services de la base aérienne de la sécurité civile (Basc), qui ont indiqué rencontrer des difficultés pour recruter et fidéliser des pilotes de la sécurité civile, dont la rémunération est en moyenne trois fois inférieure à celle des pilotes des compagnies aériennes commerciales. Ainsi, quel serait l'intérêt d'acquérir de nouveaux appareils, si nous ne disposons pas, par ailleurs, des ressources pour les piloter ?

Le présent projet de loi finances prévoit certes des mesures de revalorisation pour les personnels navigants, estimées à 1,5 million d'euros, mais celles-ci devront à l'avenir être doublées d'une véritable stratégie de valorisation du métier de pilote de la sécurité civile.

Je conclurai mon propos en évoquant le projet de mutualisation des systèmes d'information des SDIS, NexSIS 18-112. L'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC), qui est chargée du projet, nous a fait part de difficultés, qui se sont traduites par des retards importants dans le déploiement effectif de NexSIS. Ces retards ont entamé la confiance des Sdis dans la concrétisation du projet, et ont de fait fragilisé la situation économique de l'agence, puisque les SDIS sont largement impliqués dans le financement de NexSIS par leurs contributions volontaires.

Si le déploiement effectif au sein du Sdis préfigurateur de Seine-et-Marne devrait permettre de rétablir cette confiance, il sera par ailleurs essentiel que les contributions des

Sdis soient complétées par un soutien renforcé de l'État en faveur de l'agence, et notamment de ses moyens humains qui apparaissent aujourd'hui bien trop faibles.

M. Michel Canévet. – Je voudrais tout d'abord féliciter les deux rapporteurs spéciaux pour la qualité de leurs exposés qui nous permettent de bien appréhender la situation de deux missions importantes.

Monsieur Vogel, concernant la flotte aérienne, si des engagements ont été pris quant au renouvellement de la flotte d'hélicoptères, qu'en est-il de la flotte d'avions, qui est, elle aussi, vieillissante ? Quel est le facteur limitant à ce renouvellement ? Est-ce l'absence de modèle idéal ou faut-il attendre que l'usine de Canadairs se remette en route ?

J'interrogerai M. Dominati sur les questions liées à la gendarmerie. Les moyens affectés à la gendarmerie pour l'immobilier sont trois fois moins importants par rapport à ceux qui sont dévolus à la police. Cela veut-il dire qu'un effort avait été fait antérieurement ?

Par ailleurs, les écoles de gendarmerie sont-elles bien dimensionnées pour assurer la formation d'un grand nombre de gendarmes ?

Concernant le parc de véhicules, le renouvellement intègre-t-il les préoccupations environnementales ? D'autres modes de propulsion des véhicules sont-ils prévus ?

Mme Isabelle Briquet. – Je remercie les rapporteurs pour tous les éléments d'analyse qu'ils nous ont livrés.

Ma question concerne les gendarmeries, puisque la création de 200 brigades a été annoncée. Le plan de déploiement de ces gendarmeries est actuellement relayé par les préfets dans le cadre d'un appel à projets en direction des collectivités. Je partage l'inquiétude soulevée quant au financement des dites gendarmeries. Si nous ne pouvons que saluer cette annonce d'un plus grand maillage des forces de gendarmerie dans les territoires, les brigades actuelles – au-delà de la question des bâtiments – disposent-elles des moyens humains et matériels suffisants pour mener à bien leurs missions dans de bonnes conditions ?

M. Jean-François Rapin. – Ma question est relative aux effectifs de gendarmerie et de police. Vous avez indiqué, monsieur Dominati, que l'année 2024 sera spéciale, avec notamment les Jeux Olympiques, et elle sera particulièrement tendue pour les forces de sécurité en matière de congés. Vous le savez, en été, les forces de sécurité sont appelées en renfort, à la fois sur nos plages et au sein des pôles touristiques importants. Avez-vous des informations sur la façon dont tout cela sera organisé, sachant que les effectifs seront fortement mobilisés sur les grands événements.

M. Vogel a évoqué son déplacement à Nîmes ; or je pense que nous devons être exemplaires sur la question de la flotte. En effet, Nîmes a fait une demande au niveau européen pour être centre de référence sur la sécurité civile, mais aussi agence de référence au niveau européen pour la sécurité civile. De fait, le discours un peu négatif qui est porté n'est pas forcément bon. En êtes-vous conscient ?

M. Éric Jeansannetas. – Je remercie les rapporteurs spéciaux pour leurs exposés, ainsi que les rapporteurs pour avis de nous avoir éclairés de manière supplémentaire.

Si nous pouvons nous satisfaire des crédits de cette mission, il y a aussi des points de vigilance. Je reviendrai sur le volet immobilier : disposons-nous aujourd'hui d'un état des

lieux en termes énergétiques des bâtiments de la gendarmerie nationale et des locaux de la police nationale, qui sont globalement des passoires thermiques ? Il est nécessaire d'avoir des crédits supplémentaires en vue d'investissements importants.

Par ailleurs, une question se pose pour le recrutement et la montée en charge des réserves. L'appareil de formation de la police et de la gendarmerie sera-t-il au rendez-vous ? Un effort budgétaire est-il réalisé en direction des outils de formation ? Avons-nous le personnel nécessaire pour former les gendarmes – nous passons de huit à douze mois de formation avec une ambition assez élevée pour la réserve ?

Enfin, s'agissant de la sécurité civile, vous avez noté que les déclarations du Président de la République sont venues percuter la discussion et la préparation budgétaires. Les Sdis vont être impactés. Le financement est largement assuré par les collectivités territoriales. Avons-nous une idée de l'impact financier sur ces dernières de la nouvelle organisation des Sdis ?

M. Marc Laménie. – Je remercie également nos rapporteurs spéciaux pour leurs exposés ainsi que nos deux rapporteurs pour avis pour leurs remarques judicieuses.

Nos collègues des commissions des affaires étrangères et de la défense ont évoqué le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, avec notamment des moyens financiers supplémentaires et la création de 200 brigades, alors qu'il y a quelques années des brigades ont été fermées dans plusieurs départements. Comment seront choisis les lieux d'implantation de ces brigades et surtout qui sera le maître d'ouvrage pour construire les casernes ? Cela vaut aussi pour la sécurité civile, car nous avons des difficultés à recruter et à fidéliser des sapeurs-pompiers. Comment s'articulera l'attractivité de ces métiers ?

M. Didier Rambaud. – Je souhaiterais également attirer l'attention des rapporteurs sur les conditions de financement des constructions des nouvelles brigades de gendarmerie. En l'espace de huit jours, j'ai rencontré deux maires qui m'ont fait part de leurs difficultés à concrétiser cette construction, alors qu'ils avaient obtenu l'accord de la direction de la gendarmerie.

Nous connaissons le principe : la commune met à disposition le foncier et trouve un bailleur qui construit. Mais il s'avère qu'aujourd'hui les bailleurs se font tirer l'oreille, parce qu'ils n'arrivent pas à équilibrer leur opération, en raison, paraît-il, d'un décret de décembre 2016, qui met en valeur deux points : d'une part, la durée du bail limitée à neuf ans et, d'autre part, le montant trop faible de la location par unité logement, notamment pour les brigades inférieures à vingt unités logement. Ce décret devrait, semble-t-il, être actualisé.

M. Christian Bilhac. – J'évoquerai également l'immobilier, car il reflète l'ambiance dans les casernes : lorsque l'on regroupe deux anciennes brigades, la moitié des gendarmes vit dans des bâtiments neufs, tandis que l'autre moitié vit dans des taudis. Tout l'immobilier que l'État a gardé est en ruines. C'est un constat d'échec. Et si les bâtiments transférés aux collectivités locales sont en bon état, celles-ci ne peuvent pas toujours en supporter le coût.

Les CP sont en baisse. Avons-nous une idée de la masse financière qui serait nécessaire pour arriver à loger dignement nos gendarmes ? Je vous assure que, dans mon département, certains vivent dans des logements indignes, et le fait que d'autres gendarmes vivent dans des logements neufs crée des tensions dans les compagnies.

S'agissant de la sécurité civile, le projet Antares a été un fiasco. Si NexSIS en est un aussi, je ne sais pas ce que feront demain les Sdis quand nous leur dirons que le nouveau modèle de communication ne fonctionne pas ; nous ne pouvons pas nous tromper.

Enfin, concernant la flotte aérienne, je m'interroge : connaissez-vous les raisons pour lesquelles l'Airbus A400M ne peut être utilisé pour lutter contre les feux de forêt ?

M. Jean Pierre Vogel, rapporteur spécial. – Tout d'abord, s'agissant de la flotte d'avions, nous avons appris que l'industriel ne pouvait relancer la fabrication des Canadairs que s'il avait une commande de plus de vingt appareils, le budget pour relancer la chaîne de fabrication étant de 850 millions d'euros. C'est pourquoi l'annonce qui a été faite d'acheter seize Canadairs d'ici à 2027 n'est pas raisonnable. Si nous nous en procurons deux, voire quatre, ce serait déjà bien.

Par ailleurs, de tels appareils doivent être livrés dans un délai relativement court, car les pilotes formés sur d'anciens Canadairs auraient des difficultés à piloter des avions qui ne seraient pas issus de la même fabrication.

En ce qui concerne la base aérienne de Nîmes, il a été rappelé et acté dans la Lopmi que ce serait bien un hub européen. *A priori* le ministère chargé de la sécurité civile est propriétaire de surfaces foncières relativement importantes, d'une quarantaine d'hectares. Par contre, nous avons pu constater qu'à certains endroits le tarmac était dégradé. Et la question se pose de savoir qui doit financer la remise en état du tarmac. Il faudrait, en cas d'augmentation du nombre de bombardiers d'eau ou d'avions de la sécurité civile qui seraient stationnés à Nîmes, bénéficier de remises en surface suffisamment importantes pour pouvoir abriter les avions et assurer la maintenance en conditions opérationnelles. C'est la raison pour laquelle il ne faut qu'une seule base de référence et qu'elle soit à Nîmes pour pouvoir assurer la maintenance dans des conditions satisfaisantes, car cela nécessite à la fois de la ressource humaine et des pièces détachées en nombre suffisant. D'ailleurs, un Canadair est resté cloué au sol l'été dernier en raison d'une problématique d'approvisionnement de pièces détachées.

En revanche, il faut soulever les véritables problèmes liés, d'une part, à la ressource humaine et aux pilotes et, d'autre part, à la concurrence qui existe avec la flotte commerciale qui a repris depuis l'apaisement de la crise sanitaire.

L'impact financier des colonnes de renfort sur les Sdis est difficile à évaluer, mais si nous prenons le pacte capacitaire des 150 millions d'euros sur cinq ans, cela fait une moyenne de 30 millions d'euros divisés par 100 Sdis, soit 300 000 euros chacun. L'État les financerait à hauteur de 50 %, et les Sdis prendraient en charge l'autre moitié, l'impact ne serait donc pas très significatif.

S'agissant de la difficulté de recruter des sapeurs-pompiers volontaires, le Président de la République a fait des annonces pour favoriser le volontariat et créer un statut spécifique de sapeurs-pompiers volontaires. Il a aussi fait des annonces sur les conventions de mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires par les employeurs privés qui pourraient être sur une durée plus longue avec une meilleure indemnisation, sachant que, en vérité, le recrutement se fait localement, notamment *via* les maires et les chefs de centre. Ce n'est donc pas forcément une meilleure indemnisation qui déciderait un employeur à libérer l'un de ses employés qui travaille sur une chaîne de production, si celle-ci devait s'arrêter. Cependant, il faut le dire, certaines annonces sont bien reçues par la fédération nationale des sapeurs-pompiers.

Il est vrai qu'Antares a été un vrai problème, mais ce n'est pas le cas de NexSIS. Le nouveau directeur nous a indiqué que NexSIS irait jusqu'au bout, car il n'y a pas d'autre choix ; NexSIS est un bon système, il doit aboutir et il aboutira. Des engagements de création de postes ont déjà été pris, même s'ils sont encore insuffisants, mais surtout l'État doit soutenir financièrement NexSIS. Ainsi, les Sdis reprendront confiance et accepteront de continuer à le financer sur leur budget – il existe notamment une procédure qui leur permet de participer *via* leur budget d'investissement, qui est plus souple que le budget de fonctionnement.

Je n'ai donc pas de crainte sur l'aboutissement de NexSIS, mais il ne faudrait pas que le projet prenne du retard, car cela nuirait à sa crédibilité et à la confiance que lui accorderaient les Sdis.

Concernant les Airbus A400M, une très bonne publicité a été faite avec l'atterrissage de l'un d'eux sur une plage bondée. Selon les professionnels, il est nécessaire de les voir en action et non pas uniquement sur des photos de synthèse ou de montage. Mais il semblerait que ces avions ne soient pas totalement au point, et vu les délais nécessaires pour obtenir un Canadair, je ne suis pas certain que ce type d'avion pourrait être, aujourd'hui, disponible et opérationnel pour les pilotes dans les trois ou quatre prochaines années. Sachant que le dernier Dash, le huitième, arrivera l'année prochaine.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas compter que sur les Canadairs ; il faudrait ajouter les Dash, les hélicoptères légers et les hélicoptères lourds qui peuvent contenir une réserve d'eau dans une espèce de *big bag* important.

Pour revenir à l'A400M, les pilotes que nous avons rencontrés demandent à les piloter en réel pour pouvoir juger, mais il semblerait que, techniquement, ils ne soient pas prêts à servir en tant que bombardiers d'eau.

Je proposerai néanmoins de poursuivre les investigations sur la flotte avionique de bombardiers d'eau, car il semblerait que plusieurs constructeurs soient en capacité de proposer des appareils, alors qu'aujourd'hui nous ne parlons que des Canadairs et des Dash. Cela mériterait peut-être l'organisation de nouvelles auditions.

M. Claude Raynal, président. – Le coût de mise au point d'un avion comme l'A400M sur une application nouvelle est considérable. Et le temps de validation de l'avion dans sa nouvelle configuration est un programme en soi.

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial. – D'abord, en ce qui concerne les véhicules, les questions d'écologie ne sont pas oubliées. Ainsi, dans le cadre du plan de relance, 2,8 millions d'euros ont été consacrés à l'installation de prises électriques pour la police nationale, par exemple. En outre, un effort important est consenti annuellement pour doter la police et la gendarmerie de véhicules électriques.

Par ailleurs, en matière de moyens humains et matériels, on peut s'interroger sur l'opportunité des créations de brigades. La question se pose depuis des années de revoir la carte des compétences territoriales de la police et de la gendarmerie. Cette dernière, dont les brigades sont souvent situées dans les périphéries de zones urbaines et qui sont de plus en plus confrontées à la criminalité, a besoin d'être renforcée. Cependant, la carte n'ayant pas évolué, nous avons recours à l'installation de brigades, financées par les collectivités territoriales. Le

Gouvernement devrait commencer par arbitrer et revoir la carte dans un certain nombre de départements.

M. Claude Raynal, président. – Le ministre Darmanin a dit lui-même à Toulouse qu’il n’en avait pas l’intention.

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial. – En effet, il a dit que c’était prématuré, comme l’ont fait ses prédécesseurs, alors que ce problème des périphéries est lancinant.

Ensuite, en termes d’investissement immobilier, l’effort fourni n’est pas le même pour la police et la gendarmerie. Certaines régions cherchent à investir dans l’immobilier de la police tandis que dans la gendarmerie, les collectivités territoriales investissent dans les brigades. J’aurais préféré que le budget consacré par la Lopmi à la création des brigades soit dédié à l’investissement, compte tenu de l’état de dégradation de nombreux locaux existants.

Pour donner une idée, en parallèle des 143 millions d’euros d’AE investis dans l’immobilier de la gendarmerie en 2023, le relèvement du point d’indice et les mesures catégorielles représentent à eux seuls un coût de 138 millions d’euros pour elle, sans compter le coût de l’augmentation des effectifs. Cette question des équilibres entre dépenses d’investissement et dépenses de personnel mériterait un vrai débat.

J’avais été frappé il y a quelques années par les arguments fondés du directeur général de la gendarmerie d’alors, le général Favier, expliquant que les petites brigades posaient problème parce qu’elles manquaient d’efficacité opérationnelle, mais qu’il n’était pas possible d’en réduire les effectifs puisque les communes avaient investi. Il aurait donc fallu développer une stratégie de long terme consistant à privilégier les brigades mobiles ou à restreindre le champ des brigades, mais nous avançons dans le sens inverse. Par ailleurs, comme il s’agit de créer 200 brigades, ce qui représente un objectif ambitieux, les difficultés liées au déploiement et aux appels d’offres devraient conduire à l’utilisation de brigades mobiles et à l’usage d’une certaine souplesse.

En 2021 et 2022, la gendarmerie nationale avait bénéficié au titre du plan de relance de 90 millions d’euros d’investissement supplémentaires dans l’immobilier. Cette année, la police rattrape donc un peu la gendarmerie en termes d’investissement immobilier. Le directeur général de la gendarmerie nationale m’assure d’ailleurs être satisfait de ce budget, les moyens étant présents en termes de véhicules, mais aussi de formation, tout en soulignant les enjeux en termes d’immobilier.

L’école des officiers est revenue au système antérieur quant au temps attribué à la formation. En effet, pour accélérer le recrutement et l’entrée en fonction après les attentats, les sessions avaient été raccourcies, et nous reprenons désormais progressivement un rythme plus raisonnable, sur 12 mois.

Pour conclure, j’invite les élus à réfléchir à l’opportunité de la création des brigades, qui est toujours très populaire sur un territoire. Cependant, si une partie de ce budget pouvait être transférée dans l’investissement, ce serait une bonne chose.

La commission décide de proposer au Sénat d’adopter, sans modification, les crédits de la mission « Sécurité ».

EXAMEN DE L'ARTICLE RATTACHÉ

Article 46 ter

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial. – Cet article vise à tirer les conséquences des négociations ayant conduit à l'intégration de mesures catégorielles dans les protocoles de mars 2022 dans la police et la gendarmerie nationale. Des primes ayant été prévues concernant les agents de terrain et opérationnels, les personnels de soutien se voient également attribuer une indemnité. Il s'agit d'une indemnité de sujétion spécifique pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés de la police nationale et les personnels civils et des corps militaires de soutien de la gendarmerie nationale.

Le présent article prévoit, conformément à ce qu'annonçaient les protocoles, que les personnels concernés admis à faire valoir leurs droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2023 bénéficient d'un complément de retraite au titre de l'indemnité de sujétion spécifique qu'ils ont perçue au cours de leur carrière.

Si les incidences financières précises de cette disposition n'ont pas été communiquées par le Gouvernement, mon avis est favorable.

La commission décide de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, l'article 46 ter.

M. Claude Raynal, président. – En ce qui concerne le compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », quel est votre avis, monsieur le rapporteur ?

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial. – Favorable, monsieur le président.

Mme Christine Lavarde. – De mon côté, je suis favorable à une suppression pour des raisons déjà évoquées devant le ministre. Des problèmes insolubles se posent en raison de l'existence de ce CAS.

La commission décide de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

**Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Défense » (et article 42) -
Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 18 h 45.

Mercredi 9 novembre 2022

- Présidence de Mme Christine Lavarde, vice-président -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Projet de loi de finances pour 2023 - Tome II du rapport général - Examen des articles de la première partie (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Missions « Gestion des finances publiques », « Transformation et fonctions publiques », « Crédits non répartis » - Compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

- Présidence de M. Claude Raynal, président -

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Administration générale et territoriale de l'État » - Examen du rapport spécial

M. Claude Raynal, président. – Nous examinons désormais la mission « Administration générale et territoriale de l'État » (AGTE).

Mme Isabelle Briquet, rapporteure spéciale sur la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». – La promesse du réarmement de l'État territorial portée par le Gouvernement trouvera en 2023 une traduction budgétaire d'une ampleur très limitée. En effet, les effectifs du programme 354, « Administration territoriale de l'État », augmenteront de 48 équivalents temps plein (ETP), soit une hausse de seulement 0,16 %. Peut-être est-ce l'amorce d'un changement de paradigme, mais en tout état de cause, il s'agit d'une avancée bien limitée au regard des enjeux considérables de la mission.

Je souhaite aborder, dans un premier temps, les grands enjeux de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. En effet, les préfets sont au cœur de cette réforme et disposent de nouvelles marges d'action, en particulier pour redéployer des emplois entre missions budgétaires. Outre la mission AGTE, plusieurs autres missions budgétaires sont concernées : Agriculture, Écologie, Culture, Travail et Emploi, Solidarités, Économie... Les préfets de région peuvent, en fonction des priorités locales et nationales, piocher dans ces viviers d'emplois et redéployer jusqu'à près de 2 000 ETP.

Alors que la circulaire permettant les redéploiements prévoit que « sur la base des mouvements effectués en cours d'année, un amendement sera déposé par le Gouvernement à l'occasion du projet de loi de finances de fin de gestion pour traduire le solde des mouvements », aucun amendement n'a été déposé à ce stade.

Je déplore que l'information soit aussi tardive et ne nous permette pas de nous prononcer sur ces évolutions dans de bonnes conditions. Il me semble indispensable de faire évoluer les modalités d'examen par le Parlement de ces redéploiements, en prévoyant une information plus précoce au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, alors que j'avais dressé un certain nombre de constats sur la situation des secrétariats généraux communs départementaux lors de mes travaux de contrôle en juin dernier, les auditions que j'ai menées ces dernières semaines semblent montrer que les difficultés sont loin d'être résolues.

Cette réforme n'a pas été suffisamment anticipée et a placé les agents dans des situations de grande difficulté. Les différents chantiers de convergence sur le périmètre de l'administration territoriale de l'État doivent se poursuivre impérativement pour permettre à ces services de fonctionner dans de bonnes conditions.

Je souhaite également aborder les constats dressés par la Cour des comptes, dans son rapport sur les effectifs de l'administration territoriale. La Cour considère que les suppressions de postes de ces dernières années « n'ont pas été réalistes » au sein des préfectures, qui « ne fonctionnent qu'au moyen de contrats courts qui précarisent leurs titulaires et désorganisent les services ».

La Cour fait également le constat que « le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) de 2016 a été conçu pour adapter les missions aux réductions d'effectifs, et non l'inverse. [...] En dix ans, le programme a réalisé un schéma d'emplois cumulé négatif de - 4 748 ETP, soit plus de 16 % des emplois de 2010. » Aujourd'hui on nous propose une hausse de 0,16 %...

Alors que la Cour met en évidence une évolution de la ventilation des schémas d'emplois qui n'a visé qu'à préserver les équilibres historiques, le Gouvernement a annoncé « un rééquilibrage de la répartition des emplois entre préfectures ». Je considère que ce rééquilibrage devra s'opérer en fonction de critères objectifs et transparents. Il est nécessaire que l'évolution de la répartition des emplois entre préfectures résulte davantage des besoins réels des territoires que du pouvoir de négociation des préfets.

Par ailleurs, le ministère de l'intérieur a mis en place un document stratégique : missions prioritaires des préfectures (MPP) 2022-2025. Ce document porte assez mal son nom puisque, loin de prioriser certaines missions par rapport à d'autres, il se contente de reprendre l'ensemble des missions des préfectures.

Non que je souhaite remettre en cause le caractère essentiel des missions du réseau préfectoral, mais il est nécessaire que l'État clarifie son discours : ou bien les préfectures doivent prioriser leurs missions et à ce titre les missions les moins importantes auront vocation à abonder en moyens et en emplois les missions prioritaires ; ou bien toutes les missions sont d'égale importance et il faut conforter en urgence les effectifs et les moyens des préfectures.

Au sujet de la délivrance des titres, depuis plusieurs mois, les délais d'obtention de cartes nationales d'identité et de passeports atteignent des records inacceptables. Fin mai dernier, une personne souhaitant obtenir un passeport ne pouvait, en moyenne, espérer en disposer avant la mi-septembre.

Si, les services instructeurs des préfectures ont multiplié par 4,5 le nombre de contractuels afin de répondre à cet afflux de demandes, il me semble que les solutions apportées à ce stade ne sauraient suffire, en particulier en matière de déploiement des dispositifs de recueil (DR).

En effet, pour 2023, la situation ne devrait pas vraiment s'améliorer : d'après les projections de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), la hausse des demandes de titres serait structurelle et s'élèvera à 14 millions de demandes à compter de 2023. Les demandes seront ainsi en hausse de 45 % par rapport à 2019, alors que le nombre de DR augmenterait sur la même période, de 17 % en début d'année 2023, et si les 600 DR promis étaient déployés, de 29,5 % en fin d'année.

Même si des mesures sont mises en œuvre dans le projet de loi de finances pour augmenter la dotation « titres sécurisés » des communes, il me semble indispensable d'augmenter suffisamment les DR pour être en phase avec l'augmentation des demandes... Alors qu'il reste encore beaucoup de demandes en stock, je m'inquiète des délais nécessaires pour revenir à une situation normale.

Par ailleurs, les services en charge de l'accueil et des demandes de titres auprès des publics étrangers sont en grande difficulté. La dématérialisation des rendez-vous et d'une partie des démarches, dans le cadre de l'administration numérique des étrangers en France (Anef), sont très loin d'apporter les réponses attendues à la crise de ces services.

Lors des précédents exercices, l'Anef m'avait été présentée comme un gisement potentiel d'économies d'emplois, mais le ministère de l'intérieur est heureusement revenu sur cette appréciation.

En effet, dans la lignée des engagements pris par le ministre de l'intérieur cet été, la consigne a été passée aux services de mobiliser les marges en effectifs dégagées grâce à l'Anef pour améliorer la qualité de l'accueil et du traitement des dossiers.

Par ailleurs, des renforts en contractuels sont prévus. Je regrette ce choix qui laisse craindre qu'une fois l'Anef pleinement opérationnelle, les vacataires ne seront pas renouvelés au-delà de 2024. Alors que la priorité devrait être à consolider des services et à fidéliser des compétences, le Gouvernement fait encore une fois le choix de recourir à des vacataires, ce qui traduit en réalité la volonté de désengager des effectifs pourtant indispensables à la réalisation de ses missions.

Je souhaite évoquer, pour conclure, la situation des intervenants sociaux en commissariats de police et en unité de gendarmerie (ISCG). Ils jouent un rôle majeur pour l'accueil des victimes en situation de fragilité, en particulier les femmes victimes de violence intrafamiliale ou les personnes en situation de handicap. Dans son discours de Nice du 10 janvier 2022, le président candidat Emmanuel Macron s'est engagé à faire passer à 600 le nombre d'ISCG. Ils sont aujourd'hui 420.

Dans les territoires, il revient au préfet de piloter le déploiement de ces intervenants, en mobilisant les financements de différents partenaires : le conseil départemental, les conseils municipaux, mais également des associations. Le préfet dispose pour ce faire des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), qui lui permettent de donner une impulsion au dispositif : ainsi, le FIPD couvre 80 % du coût la première année, 50 % la deuxième et 30 % la troisième. Alors que nombre de conventions

triennales arrivent à leur terme, et que l'État s'est engagé à conserver à leur issue un niveau minimal de financement de 10 %, il me semble nécessaire de renforcer la prise en charge afin de pérenniser ces emplois.

L'obtention de financements ayant pu être comparée à un véritable parcours du combattant pour les services préfectoraux, il est urgent de simplifier les modalités de financements et renforcer l'engagement de l'État. J'appelle donc à clarifier le régime de financement des intervenants sociaux, en suivant les recommandations d'un rapport de l'inspection générale de l'administration et en le stabilisant à hauteur de 33 % de prise en charge par le FIPD.

Ainsi, pour conclure, même si des évolutions à la marge sont à relever sur le périmètre de la mission, les grandes réserves que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer les années précédentes ne sont pas levées, et j'émetts donc un avis défavorable sur les crédits de la mission.

Je vous proposerai également un amendement visant à supprimer l'article 41 B rattaché à la mission, qui prévoit une demande de rapport évaluant les conséquences budgétaires, pour la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), de plusieurs évolutions majeures dans le champ de ses attributions. Ainsi, le dispositif propose d'évaluer les conséquences budgétaires de la création d'un droit de communication au profit de la CNCCFP, sur le modèle de celui dont dispose l'administration fiscale, de la possibilité de consulter le fichier national des comptes bancaires et assimilés, de l'habilitation à saisir la cellule du renseignement financier (Tracfin), et de la possibilité d'accéder en temps réel à la comptabilité des partis politiques.

Il apparaît très clairement que le cœur du dispositif concerne l'extension des pouvoirs de contrôle de la CNCCFP, et non pas véritablement les conséquences budgétaires pour la commission de telles évolutions. Ainsi, la CNCCFP, sur son site internet, analyse-t-elle l'amendement comme un pas « vers une évolution des moyens d'enquête du régulateur financier de la vie politique ». Dans ces conditions, une telle demande de rapport ne relève aucunement du domaine des lois de finances.

Mme Cécile Cukierman, rapporteure pour avis de la commission des lois sur la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». – Le réseau préfectoral se trouve dans une situation préoccupante, j'ai souhaité m'y intéresser et accorder une attention particulière à l'échelon de proximité que représentent les sous-préfectures. Le Gouvernement nous annonce dans le PLF 2023 un véritable réarmement de l'État territorial dans la continuité des missions prioritaires des préfetures 2022-2025 et du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) qui prévoyait déjà un renforcement des services déconcentrés.

Si nous saluons cette prise de conscience salutaire du Gouvernement, qui semble désormais comprendre que l'État ne peut diminuer davantage sa présence dans les territoires au risque d'amplifier le sentiment d'abandon de nos concitoyens et des élus locaux, les annonces surviennent après dix années de coupes budgétaires qui ont conduit à la suppression cumulée de 14 % de l'effectif initial de l'administration territoriale de l'État entre 2010 et 2021, et de plans de réforme incessants qui ont mis à mal les services de l'État. Dans la mesure où les secrétariats généraux communs départementaux créés en 2021 en sont encore au stade de la mise en œuvre, nous n'avons pas encore pu dresser un véritable bilan de cette

réforme, et le Gouvernement déploie déjà un nouveau plan d'action pour les préfectures à l'horizon 2025.

Enfin, l'annonce de la création de 210 ETP au cours des prochaines années et l'ouverture de six sous-préfectures dont cinq sont en réalité des dé-jumelages, apparaissent dérisoires au regard des besoins et de l'atrophie que subissent les services de l'État territorial depuis plus de 10 ans.

Dans ces conditions, je proposerai la semaine prochaine à la commission des lois un avis défavorable sur les crédits de cette mission.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – La révision générale des politiques publiques (RGPP), qui visait à rationaliser et optimiser les moyens, avait suscité des critiques ; mais les gouvernements se sont succédé depuis, et le taux de satisfaction des usagers des services publics reste faible. En dépit des efforts pour rapprocher les services publics de l'État, des collectivités territoriales et d'autres organismes, notamment par la mise en place des maisons France Services, le résultat est insatisfaisant. Il conviendrait de mieux coordonner les moyens et de stabiliser les dispositifs de financement. On l'a constaté avec le financement des intervenants sociaux en commissariat de police et en unité de gendarmerie par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'État lance des politiques régaliennes puis « passe le relais » aux collectivités, tout en réduisant ses financements. Nous devons tous faire notre auto-critique, car tous les partis de l'arc républicain ont été aux responsabilités. Est-ce une question de moyens, d'organisation ? Il faudrait conclure un pacte de confiance autour de certaines politiques publiques, au moins sur la durée d'un quinquennat, afin de garantir la pérennité de l'engagement de l'État.

M. Antoine Lefèvre. – Je reviens sur le scandale des retards de production des titres d'identité. Un tourisme administratif s'organise : les Parisiens découvrent les joies de la province, vont dans les métropoles et les villes moyennes pour obtenir un titre ; les habitants des villes moyennes vont dans les chefs-lieux de canton... Nos concitoyens qui doivent se rendre à l'étranger sont dans l'embarras. Certains découvrent au dernier moment que leur carte d'identité, dont la durée de validité a été prolongée de cinq ans en France, ne sera pas valide dans tel ou tel pays européen et qu'ils devront attendre plusieurs mois pour en obtenir une nouvelle. Le Gouvernement a augmenté la dotation « titres sécurisés », mais cela sera-t-il suffisant alors que les demandes augmentent de 45 % par rapport à 2019 ? En tout cas, l'effort devra s'inscrire dans la durée.

M. Marc Laménie. – Je déplore à mon tour les difficultés rencontrées par les préfectures et les sous-préfectures. Leurs effectifs baissent depuis des années, et désormais elles ne sont pratiquement plus ouvertes au public. Il y a quelques années, dans les communes rurales, nos concitoyens s'adressaient à nous, nous portions leur dossier à la sous-préfecture, et l'obtention du titre d'identité était rapide. Quel recul aujourd'hui ! Il faut aller à la commune-centre, et il est bien compliqué d'obtenir un rendez-vous ! Les délais s'allongent, d'autant que les Parisiens viennent désormais chercher leurs papiers en province, au prix de déplacements qui ne sont pas très bons du point de vue écologique...

Mme Christine Lavarde. – L'encombrement des sous-préfectures sous l'effet des demandes de titres de séjour est une question majeure qu'illustre l'exemple de celle de Boulogne, avec 27 000 titres en attente de traitement. Autre problème, il n'est pas possible de réaliser les mêmes démarches par internet selon les préfectures. Ainsi, pour faire venir en France un enfant de parents français, le formulaire de prise de rendez-vous existe ou n'existe

pas selon le site de préfecture consulté. Pourquoi ne pas créer une plateforme unique pour l'ensemble du territoire et faire en sorte que, partout en France, nous ayons les mêmes droits ? Quant au choix de la localisation géographique des nouvelles sous-préfectures, puisqu'on propose d'en ouvrir une à proximité d'une autre, les choix du Gouvernement sont-ils toujours pertinents ? La localisation serait-elle guidée par des motifs politiques ?

M. Arnaud Bazin. – La demande de titres de séjour ou de naturalisation par prise de rendez-vous numérique n'est pas toujours adaptée aux publics concernés. De plus, l'accès en ligne est limité à certains horaires, de temps en temps, parfois entre 2 et 3 heures du matin, ce qui donne lieu, d'ailleurs, à un commerce parallèle de créneaux de rendez-vous. Une amélioration des capacités d'accueil dans ce domaine semble souhaitable.

M. Dominique de Legge. – Première observation, je pensais que les préfets et les sous-préfets avaient pour principale mission d'être disponibles et de régler les problèmes de leurs concitoyens. Nous faisons face à un très grave problème de sous-effectifs, qui n'ont cessé de baisser, et à un décrochage entre les services locaux et nationaux. J'ai l'impression que l'administration nationale n'a pas du tout subi ces contraintes d'effectifs tandis qu'on a fait supporter l'intégralité de l'effort aux services locaux.

Seconde observation, à quoi sert une préfecture aujourd'hui ? Qui porte la parole de l'État dans les territoires ? Le préfet n'a pas de compétence sur la DGFIP, ni sur les agences régionales de santé, ni sur les rectorats, ni, au niveau régional, sur les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Alors que nous sommes confrontés à une crise institutionnelle et politique, il me semble qu'au lieu de produire des circulaires, l'État central devrait faire en sorte que les préfets puissent répondre aux attentes des citoyens.

M. Christian Klinger. – Je rejoins mes collègues pour constater le nomadisme dans la prise de rendez-vous pour obtenir des papiers d'identité. Considérez-vous que les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui sont liées à l'absence de renouvellement des titres pendant la crise sanitaire ou bien le problème est-il structurel ? Dans ce dernier cas, je partage le constat de la rapporteure, selon lequel il sera nécessaire de recalibrer le nombre de dispositifs de recueil.

M. Rémi Féraud. – Concernant le problème des délais d'émission des titres d'identité, on ne peut laisser croire que la faute incomberait aux Parisiens qui possèdent une résidence secondaire. L'État doit fournir des papiers à chaque Français, c'est une de ses missions élémentaires. Quant à la question des droits des étrangers à obtenir leurs titres, j'espère qu'elle sera traitée dans le cadre de la prochaine loi Immigration. Les moyens augmentent, mais cela sera-t-il durable ou est-ce du bricolage ? Peut-on considérer qu'il y a une prise de conscience du Gouvernement ? Ne devrait-il pas changer de braquet ?

M. Thierry Cozic. – Comment évaluer le délai raisonnable de délivrance d'un titre ? Le délai était-il identique avant la réforme de la délivrance des titres ?

Mme Frédérique Espagnac. – Des étudiants qui passent des examens en juin se voient promettre un titre d'identité pour le mois de décembre suivant... Je vois des personnes à Hendaye en attente d'un titre de séjour qui sont censées aller le chercher à Bordeaux et non à Pau ! Ce n'est plus tenable.

Mme Isabelle Briquet, rapporteure spéciale. – La question de notre rapporteur général est finalement celle des moyens. L'État n'a pas les moyens d'assurer sa mission d'administration territoriale à cause des carences accumulées pendant des années. Les réformes se sont succédé sans avoir vraiment pour objectif d'améliorer la situation, mais plutôt de réduire les moyens. Certes, une prise de conscience apparaît, mais la réforme numérique ne fait pas tout, les moyens humains demeurent indispensables.

Le pacte de confiance entre l'État et les collectivités, proposé par notre rapporteur général, pour adapter les moyens aux politiques publiques, me paraît une piste intéressante. Ce n'est pourtant pas ce qui nous est présenté à l'heure actuelle, la tendance étant plutôt à l'attrition des moyens...

En effet, des personnes sont contraintes de parcourir des centaines de kilomètres pour obtenir des papiers. L'ANTS estime qu'il faudra désormais s'attendre à 14 millions de demandes chaque année, la hausse des demandes étant pérenne. Les délais ne vont donc pas se réduire... Oui, monsieur **Laménie**, en dépit du développement du numérique, je confirme qu'en termes de délais, c'était plus rapide quand vous portiez les dossiers directement en préfecture !

Je ne pense pas que la création de cinq sous-préfectures en métropole et d'une sous-préfecture en Guyane relève du clientélisme – en tout cas, la création d'une sous-préfecture dans la Haute-Vienne n'a eu aucune influence sur ma position, comme vous pouvez le constater !

Pour répondre à madame Lavarde au sujet de l'homogénéisation des procédures entre les différentes préfectures, le projet Anef vise justement à créer une plateforme de gestion unique des demandes de titres pour les publics «étrangers», et donc de disposer de procédures unifiées. Il serait sans doute pertinent de disposer de procédures homogènes sur d'autres thématiques.

Un changement est en cours en Île-de-France, monsieur Bazin, en ce qui concerne la prise de rendez-vous des étrangers pour les demandes de titres. Ce seront les préfectures qui s'en chargeront en réponse à une pré-demande de l'utilisateur, mais une amélioration est nécessaire dans le domaine de l'accueil ; des vacataires sont recrutés, mais j'ai des inquiétudes quant à la pérennisation de leurs postes.

M. de Legge m'interroge sur le rôle des préfets aujourd'hui. Le besoin de cohérence est réel. La coordination des politiques est complexe. La mise en place des secrétariats généraux communs se révèle plus problématique que prévu. Je ne suis pas, pour le moment, favorable à l'extension du périmètre de l'administration territoriale de l'État sous le contrôle du préfet.

Monsieur Klinger, les retards se sont surtout accumulés au moment de la fin des restrictions liées à l'épidémie de covid, mais on ne pourra pas les résorber totalement avec les moyens disponibles et les annonces du Gouvernement. Sans renforcement massif des moyens, les délais resteront très élevés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le personnel dédié aux étrangers pour lequel il y a bien une augmentation, il s'agit de postes précaires. Le ministère compte sur le déploiement de l'Anef pour faire des économies et nous verrons ce que cela donnera. Décider d'une

réforme ayant pour objectif premier la réalisation d'économies me semble un procédé aléatoire. Aucune pérennité n'est assurée pour ces postes au-delà de 2024.

Pour le reste, nous ne connaissons pas les délais de délivrance des titres avant la réforme. Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire des délais actuels de quatre ou cinq mois. S'il est difficile de définir ce que serait un délai raisonnable, il me semble qu'un mois serait déjà bien.

Je propose de ne pas adopter les crédits de la mission.

La commission décide de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

EXAMEN DE L'ARTICLE RATTACHÉ

Article 41 B (nouveau)

Mme Isabelle Briquet, rapporteure spéciale. – Comme présenté tout à l'heure, l'amendement FINC.1 vise à supprimer l'article, qui ne relève pas du domaine des lois de finances.

L'amendement est adopté.

La commission décide de proposer au Sénat de ne pas adopter l'article 41 B.

La réunion est close à 12 h 50.

La réunion est ouverte à 16 h 35.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Action extérieure de l'État » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Aide publique au développement » et compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Économie » (et article 43) et compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 19 h 10.

Jeudi 10 novembre 2022

- Présidence de Mme Christine Lavarde, vice-président -

La réunion est ouverte à 9 h 35.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Engagements financiers de l'État », et comptes de concours financiers « Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » et « Accords monétaires internationaux » - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Travail et emploi » (et article 47) - Examen du rapport spécial (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu de cette réunion sera publié ultérieurement.

La réunion est close à 11 h 30.

**COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Mardi 8 novembre 2022

- Présidence de M. François-Noël Buffet, président -

**Mission d'information sur l'organisation de la police judiciaire - Audition de
M. le général de corps d'armée Bruno Jockers, major général de la
gendarmerie nationale (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

*Cette audition a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site
du Sénat.*

**Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Éric Dupond-Moretti,
garde des sceaux, ministre de la justice (sera publié ultérieurement)**

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

*Cette audition a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site
du Sénat.*

Mercredi 9 novembre 2022

- Présidence de M. François-Noël Buffet, président -

La réunion est ouverte à 9 heures.

Désignation d'un membre du Bureau (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

**Proposition de loi sur le déroulement des élections sénatoriales - Désignation
d'un rapporteur**

*La commission désigne M. Stéphane Le Rudulier rapporteur sur la proposition de
loi n° 46 (2022 2023) sur le déroulement des élections sénatoriales, présentée par M.
François-Noël Buffet.*

Proposition tendant à la création de délégations parlementaires aux droits de l'enfant - Désignation d'un rapporteur

La commission désigne Mme Muriel Jourda rapporteur sur la proposition n° 870 rect. (2021 2022) tendant à la création de délégations parlementaires aux droits de l'enfant, présentée par M. Xavier Iacovelli et plusieurs de ses collègues.

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture - Échange de vues sur une éventuelle saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis

La commission désigne M. Didier Marie rapporteur pour avis sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, (sous réserve de son dépôt).

Proposition de loi visant à permettre aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, un édile victime d'agression - Examen du rapport et du texte de la commission (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Le sort des amendements examinés par la commission est retracé dans le tableau suivant :

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Article unique			
M. KANNER	4	Élargissement à toutes les associations d'élus constituées depuis cinq ans de la possibilité de se porter partie civile.	Rejeté
M. KANNER	3	Inclusion dans le champ des infractions des actes d'intimidation, harcèlement et violation de domicile	Adopté
Mme DI FOLCO, rapporteur	8		Adopté
M. KANNER	2 rect.	Possibilité pour une association de se porter partie civile en cas d'atteinte volontaire à la vie d'un élus éventuellement avec l'accord de ses ayant-droits	Adopté

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Article(s) additionnel(s) après l'article unique			
M. LE RUDULIER	1 rect.	Ouverture de la possibilité pour les assemblées parlementaires, le Parlement européen et les collectivités territoriales de se porter partie civile en cas d'agression d'un de leur membre ou de ses proches	Adopté avec modification
M. GOLD	7	Suppression des délais prévus pour la constitution de partie civile dans les cas d'agression d'une personne dépositaire de l'autorité publique.	Rejeté
M. GOLD	5	Comparution immédiate de l'auteur en cas de flagrant délit sur une personne dépositaire de l'autorité publique	Rejeté
M. GOLD	6	Possibilité de mandat de dépôt pour les peines de moins d'un an en cas d'agression d'un élu	Rejeté
Mme DI FOLCO, rapporteur	9		Adopté

Proposition de loi visant à compléter les dispositions relatives aux modalités d'incarcération ou de libération à la suite d'une décision de cour d'assises - Examen du rapport et du texte de la commission (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Le sort des amendements examinés par la commission est retracé dans le tableau suivant :

Auteur	N°	Objet	Sort de l'amendement
Article unique			
Mme Maryse CARRÈRE, rapporteure	1		Adopté
Article(s) additionnel(s) après l'article unique			
Mme Maryse CARRÈRE, rapporteure	2		Adopté

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Immigration, asile et intégration » - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Transformation et fonction publiques » - Programme « Fonction publique » - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Mission « Pouvoirs publics » - Programme « Fonction publique » - Examen du rapport pour avis (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Projet de loi de finances pour 2023 - Audition de M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Cette audition a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Mission d'information sur l'organisation de la police judiciaire - Audition de M. François Molins, procureur général près la Cour de cassation (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Cette audition a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

Jeudi 10 novembre 2022

- Présidence de M. François-Noël Buffet, président -

Audition de Mme Aija Kalnaja, directrice exécutive de l'Agence européenne des garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) (sera publié ultérieurement)

Le compte rendu sera publié ultérieurement.

Cette audition a fait l'objet d'une captation vidéo disponible en ligne sur le site du Sénat.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE**Mercredi 9 novembre 2022**

- Présidence de Mme Catherine Deroche, présidente de la commission des affaires sociales du Sénat -

La réunion est ouverte à 11 h 30.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande de Mme la Première ministre, la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi se réunit au Sénat le mercredi 9 novembre 2022.

Elle procède tout d'abord à la désignation de son Bureau, constitué de Mme Catherine Deroche, sénatrice, présidente, de Mme Fadila Khattabi, députée, vice-présidente, de Mme Frédérique Puissat, sénateur, rapporteur pour le Sénat, de M. Olivier Henno, sénateur, rapporteur pour le Sénat, et de M. Marc Ferracci, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.

La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions restant en discussion.

Mme Catherine Deroche, sénatrice, présidente. – Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, une commission mixte paritaire est chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, adopté par l'Assemblée nationale le 11 octobre 2022 et par le Sénat le 25 octobre 2022.

Je souhaite la bienvenue à nos collègues députés. Nos travaux s'annoncent fructueux, nos deux rapporteurs ayant beaucoup travaillé sur un texte difficile, chargé d'une dimension principielle importante et à fort impact sur le quotidien de nos concitoyens.

Nos rapporteurs, Frédérique Puissat et Olivier Henno, vont d'abord présenter le texte issu des travaux du Sénat, dernière assemblée saisie, puis Marc Ferracci formulera ses observations sur les modifications que nous avons apportées.

Mme Fadila Khattabi, députée, vice-présidente. – Merci de votre accueil. Ce texte est effectivement important.

Mme Frédérique Puissat, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi comptait initialement cinq articles. L'Assemblée nationale a inséré quatre articles additionnels. À l'issue de son examen par le Sénat, le texte s'est enrichi de six nouveaux articles tandis que deux articles ont été adoptés conformes. Au total,

treize articles restent donc en discussion. Au-delà de cet aspect quantitatif, le Sénat a entendu donner du sens à un texte qui, pour l'essentiel, visait initialement à proroger les règles actuelles du régime d'assurance chômage.

Je tiens à remercier Marc Ferracci pour la qualité de nos échanges en amont de cette réunion. Malgré des points de divergence, notre volonté commune a été d'agir pour améliorer le fonctionnement du marché du travail.

À l'article 1^{er}, qui a constitué un point central de nos débats, nous sommes parvenus à une rédaction de compromis, qui témoigne de la volonté du Sénat de restaurer la place des partenaires sociaux dans la définition des règles de l'assurance chômage.

Comme l'avait prévu l'Assemblée nationale, le Gouvernement sera autorisé à prendre par décret en Conseil d'État les mesures d'application du régime d'assurance chômage jusqu'au 31 décembre 2023, ainsi qu'à prolonger l'application du « bonus-malus » sur les contributions d'assurance chômage jusqu'au 31 août 2024. En revanche, la rédaction que nous vous proposons conserve l'apport du Sénat prévoyant que le Gouvernement devra engager, conformément à l'article L. 1 du code du travail, une concertation avec les partenaires sociaux sur la gouvernance de l'assurance chômage, mais aussi sur les conditions de l'équilibre financier du régime, suivie, le cas échéant, d'une négociation. Le document d'orientation invitera notamment les partenaires sociaux à négocier sur l'opportunité de maintenir le document de cadrage issu de la réforme de 2018, que le Sénat avait entendu supprimer.

Le Sénat a introduit deux articles visant à supprimer l'allocation chômage en cas de refus de contrats à durée indéterminée (CDI) : l'article 1^{er} bis AA, introduit en commission, prévoit que le droit à l'allocation ne peut être ouvert après trois refus de CDI à l'issue de contrats à durée déterminée (CDD) sur une période de douze mois, tandis que l'article 1^{er} bis ABA, créé par voie d'amendement de notre collègue Laurent Duplomb, supprime l'indemnisation après un refus de CDI proposé par l'entreprise utilisatrice à l'issue d'une mission en intérim.

Nous avons pris en compte le risque juridique que comportait la différence de traitement entre salariés en CDD et intérimaires, et vous proposerons donc, à l'article 1^{er} bis AA, une rédaction de compromis concernant à la fois les fins de CDD et les fins de mission d'intérim : dans les deux cas, l'indemnisation du chômage sera supprimée après deux refus de CDI sur un emploi similaire. Nous nous félicitons que le point de vue du Sénat ait été entendu, même si nous avons conscience que la mise en œuvre de cette mesure sera complexe.

L'inscription dans la loi du principe de contracyclicité, que le Gouvernement entendait mettre en œuvre par décret, ne sera pas non plus remise en cause dans le texte que nous vous proposons d'adopter.

Nous pouvons également nous réjouir que puisse être maintenu l'article 1^{er} bis AB, issu d'un amendement de notre collègue Philippe Bas, qui introduit un parallélisme des procédures en cas d'indemnisation du chômage d'un ancien agent par une collectivité territoriale.

À l'article 2, le Sénat a proposé des évolutions substantielles du bonus-malus sur les contributions d'assurance chômage. Nous avons entendu l'argument selon lequel il est

préférable que les règles ne changent pas avant deux ans d'application du dispositif, même si nous continuons à penser qu'il n'est pas adapté et nécessitera au moins d'être recentré sur son objectif premier de lutte contre la « permittence » et l'usage excessif des contrats courts. Nous reviendrons donc à la rédaction de l'Assemblée nationale, qui apporte néanmoins une transparence bienvenue aux employeurs concernés.

Afin d'offrir aux employeurs des alternatives aux contrats courts, le Sénat a prévu à l'article 2 *ter* un assouplissement des règles du CDI intérimaire (CDII) que nous vous proposons de conserver.

Sur les autres articles, notamment l'article 1^{er} *bis* A concernant l'abandon de poste, nos positions étaient très proches et nous ne proposerons que des ajustements rédactionnels.

Au total, le texte que nous vous proposons d'adopter reflète l'ambition du Sénat de redonner une chance au paritarisme et sa préoccupation d'adapter les règles d'indemnisation du chômage aux réalités actuelles du marché du travail.

M. Olivier Henno, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je remercie à mon tour notre collègue Marc Ferracci pour la qualité et la sincérité de nos échanges en amont de notre réunion. Ils nous ont permis de surmonter nos divergences pour vous proposer des propositions équilibrées.

Pour compléter les propos de ma collègue Frédérique Puissat, j'évoquerai d'abord les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

À l'article 4, le Sénat a souhaité s'inscrire dans la démarche engagée par le Gouvernement et l'Assemblée nationale pour rendre plus accessible la VAE et renforcer l'accompagnement des candidats. Dans ce cadre, nous avons souhaité sortir d'une approche par statut en posant le principe d'une VAE ouverte à toute personne dont l'expérience est en lien avec la certification visée. Elle permettra d'éviter les risques d'exclusion de certaines personnes, notamment les proches aidants, qui pourront ainsi tous bénéficier pleinement du dispositif. Nous vous proposons donc de maintenir cet apport du Sénat, qui doit donner un nouveau souffle à la VAE, afin qu'elle devienne une troisième voie de formation, aux côtés de la formation initiale et de la formation continue.

Concernant la mise en œuvre du service public de la VAE au moyen d'un groupement d'intérêt public (GIP) national, nous vous proposons de conserver l'apport du Sénat, qui a souhaité préciser que les missions du GIP devront être assurées en tenant compte des besoins en qualifications selon les territoires. En revanche, nous vous proposons de conserver la gouvernance du GIP dans la version issue des travaux de l'Assemblée nationale. Le Sénat avait ajouté deux membres de droit supplémentaires et précisé que le GIP serait présidé par un président de conseil régional. Ces précisions pourront être définies entre les membres de droit du GIP dans le cadre de sa convention constitutive, sans que la loi n'apporte trop de précisions qui figeraient la gouvernance.

Le Sénat a introduit, sur l'initiative du Gouvernement, un article 4 *bis* prévoyant l'expérimentation de contrats de professionnalisation qui combineront formation en alternance et parcours de VAE. Nous vous proposons de maintenir ce dispositif, en précisant simplement que le rapport d'évaluation de l'expérimentation devra être remis six mois avant son terme et non six mois après.

Concernant les dispositions relatives aux élections professionnelles, nous vous proposons de retenir l'article 3 dans la rédaction issue des travaux du Sénat, qui n'a procédé qu'à des coordinations.

Le Sénat a, en outre, introduit un article 3 *bis* visant à sécuriser la mesure de la représentativité des organisations syndicales dans les branches de l'enseignement privé. Nous vous proposons de conserver ce dispositif en le recentrant sur ses dispositions de niveau législatif et en limitant la durée de la dérogation jusqu'à la mesure de l'audience qui aura lieu en 2029, soit la deuxième à compter de la publication de la loi.

Enfin, le Sénat a souhaité, à l'article 5, ne maintenir que la ratification des ordonnances qui continuent aujourd'hui à produire des effets juridiques. Nous avons en effet considéré que la ratification des ordonnances qui ne sont plus en vigueur ne présentait d'autre intérêt que celui de rehausser les statistiques de ratification d'ordonnances. Nous mesurons toutefois la portée symbolique de cette démarche et, n'ayant pas d'opposition de fond sur les ordonnances concernées, nous vous proposons de rétablir la rédaction de cet article dans la version issue des travaux de l'Assemblée nationale, à une exception près : en accord avec notre collègue rapporteur, nous ne retiendrons pas celle qui a été annulée par le Conseil d'État au motif qu'elle méconnaissait le champ de l'habilitation qui avait été donnée au Gouvernement.

Au total, nous allons vous présenter des propositions de rédaction de compromis, qui permettront, nous le pensons, d'aboutir à un texte équilibré au service de l'emploi et de la formation professionnelle de nos concitoyens grâce aux apports respectifs de nos deux assemblées. Je me félicite de la volonté constructive des uns et des autres ; nous avons cultivé l'art de la négociation, et ce au service de l'intérêt général et du bien commun.

M. Marc Ferracci, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je remercie mes collègues Frédérique Puissat et Olivier Henno pour la qualité et, pour reprendre le terme de M. Henno, la sincérité de nos échanges.

En préambule, je tiens à rappeler l'objectif qui nous réunit ici aujourd'hui, et qui a été rappelé à maintes reprises par le Président de la République : le plein emploi. Ce projet de loi constitue une première brique dans la stratégie de long terme du Gouvernement pour permettre à un maximum de nos concitoyens d'accéder à un emploi stable et durable.

L'examen de ce texte a été soumis à des délais contraints parce qu'il répondait d'abord à l'urgence d'assurer la continuité de l'assurance chômage dont les accords régissant les règles arrivaient à leur terme. Le Parlement s'est néanmoins pleinement saisi de ce texte : les députés et les sénateurs l'ont considérablement enrichi, faisant passer de cinq à quinze le nombre des articles au cours de la navette. Je tiens à saluer l'esprit constructif et le dialogue qui a prévalu durant nos travaux ; je me félicite que des discussions de fond aient été engagées sur l'ensemble des articles. Le texte que nous vous proposons valide en partie le projet de loi initial, complété des dispositions que les rapporteurs assument.

L'article 1^{er} du projet de loi, qui en justifiait le caractère urgent, permettra au Gouvernement de préserver le fonctionnement de l'assurance chômage pendant une période transitoire durant laquelle une phase de concertation puis de négociation sur ses règles de gouvernance s'ouvrira avec les partenaires sociaux. Il importait de préserver le calendrier nécessaire à cette concertation. Nous avons entendu les demandes du Sénat, et nous avons précisé les thèmes ayant vocation à être traités par les partenaires sociaux dans le cadre de la

négociation interprofessionnelle, notamment la référence explicite au document de cadrage, dont on sait qu'il suscite des critiques, ainsi que la question de l'équilibre financier.

Sur le sujet de la gouvernance, cet article n'a pas vocation à entériner une forme de reprise en main de l'assurance chômage par l'État. Il ne s'agit pas, comme j'ai pu l'entendre, d'une reprise en main par l'État de l'assurance chômage, mais bien d'une première étape nécessaire pour proposer une réforme que l'ensemble des acteurs appelle de ses vœux.

Le Sénat a également souhaité inscrire dans la loi la possibilité de moduler les règles de l'assurance chômage en fonction d'indicateurs conjoncturels, faculté dont pourra se saisir le Gouvernement après que la concertation avec les partenaires sociaux aura eu lieu sur la prorogation des règles actuellement en vigueur.

Je me félicite par ailleurs que ce projet de loi vienne conforter le dispositif de bonus-malus sur les contributions patronales : l'article 2 le rend plus compréhensible par les entreprises, qui pourront désormais connaître la liste des salariés justifiant leur taux de séparation. Il est nécessaire d'attendre l'évaluation, dont le principe a été lancé par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) voilà quelques semaines. La prorogation du dispositif jusqu'à l'été 2024 permettra de mesurer les effets du dispositif avant d'envisager d'éventuels aménagements.

Outre des articles plus techniques concernant les élections professionnelles et l'attribution de l'assurance chômage à certaines catégories d'agents publics, introduits à la demande des rapporteurs du Sénat, le projet de loi comprend, grâce au travail collectif, de nouveaux dispositifs visant à assurer le bon fonctionnement du marché du travail en cette période de fortes tensions dans certains secteurs.

Il en va ainsi du renouvellement de l'expérimentation des CDD multi-remplacements, qui n'avait pu être menée à son terme du fait de la crise sanitaire, mais aussi des nouvelles règles visant à refuser l'indemnisation de demandeurs d'emploi qui ne se trouveraient pas dans une situation de privation involontaire d'emploi, à la suite d'un abandon de poste ou parce qu'ils ont refusé à deux reprises une proposition de CDI en fin de contrat court. Je me félicite que le dispositif concernant l'abandon de poste, introduit par nos collègues de la majorité et du groupe LR à l'Assemblée nationale, ait été maintenu.

Alors que l'enjeu de la formation et de la qualification doit être au cœur des politiques du plein emploi, l'article 4 du projet de loi, qui a été considérablement enrichi par le Gouvernement et les parlementaires – je remercie Olivier Henno à cet égard –, crée un véritable service public de la validation des acquis de l'expérience. Cette réforme a pour ambition d'atteindre l'objectif de 100 000 VAE chaque année, contre 30 000 actuellement. De l'objectif initial, et qui demeure, de valoriser l'expérience des proches aidants, le projet de loi a résolument ouvert ce dispositif à toute personne justifiant d'une activité en lien avec le contenu de la certification visée, ce qui constitue une avancée significative.

L'article 5, qui n'a pas de portée concrète pour nos concitoyens, satisfait aux conditions de l'article 38 de la Constitution – j'étais, à titre personnel, attaché au respect de la Constitution – en proposant au Parlement de sécuriser *a posteriori* les outils qui ont été nécessaires durant la période du covid.

J'espère que vous adopterez le texte qui résulte d'un compromis entre nos deux assemblées.

Mme Annie Le Houerou, sénatrice. – Le débat sur ce texte a été l’occasion pour la majorité sénatoriale, le Gouvernement et la majorité présidentielle d’exprimer des points de vue bien différents.

Notre groupe n’approuvait pas l’évolution des droits des demandeurs d’emploi résultant de la réforme de 2018. Le texte issu des travaux du Sénat ne revient pas sur certains principes que nous contestons et a durci les règles d’indemnisation. Nous rejeterons avec autant de force le texte que vous nous proposez aujourd’hui. Le paritarisme plein et entier demandé par les partenaires sociaux n’est pas au rendez-vous, la reprise en main de la gouvernance par l’État n’est pas acceptable.

Vous faites comme si les demandeurs d’emploi ne souhaitent pas retrouver du travail et revendiquaient le droit à la paresse, comme je l’ai entendu hier dans l’hémicycle lors de l’examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. Les chômeurs seraient la cause des maux des entreprises qui ne trouveraient pas de main-d’œuvre. Interrogeons-nous plutôt sur les raisons pour lesquelles certains chômeurs ne retrouvent pas d’emploi. Des personnes ayant travaillé durant vingt ou vingt-cinq ans dans le secteur de l’agroalimentaire souffrent de troubles musculo-squelettiques (TMS) et ne peuvent pas reprendre certains emplois. D’autres sont confrontées à des problèmes de mobilité, d’organisation de la vie familiale ; je pense notamment aux familles monoparentales. On devrait plutôt se poser la question des rémunérations, de l’attractivité des métiers, de la pénibilité, de la formation ou encore de l’adéquation des postes offerts.

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne votera pas ce texte.

M. Stéphane Viry, député. – Nous constatons une divergence de vues profonde sur la question du travail, le fonctionnement de notre économie et sur ce que doit être l’assurance chômage. Les débats ont été vifs à l’Assemblée nationale.

Pour ma part, je souhaite que l’on puisse avancer. Le projet de loi qui nous a présenté par le Gouvernement m’avait semblé maigre et insuffisant eu égard à la nécessité de provoquer un électrochoc. J’avais estimé qu’il s’agissait d’un texte d’attente, d’un texte intermédiaire ; il a été enrichi un peu par l’Assemblée nationale et beaucoup par le Sénat. Même si la négociation a pu être âpre entre vous, j’ai cru comprendre que nous pourrions parvenir à des points de convergence. Toutefois, *quid* de l’assurance chômage et de son rôle quant au plein emploi ?

Ce texte de compromis est une esquisse – on y voit là la touche de la majorité sénatoriale et d’une opposition constructive à l’Assemblée nationale –, mais il reste encore des marges de manœuvre.

Mme Michelle Meunier, sénatrice. – Nous serons très vigilants sur l’article 4 relatif à la VAE, car nous craignons un déport de l’organisation de la VAE du code de l’éducation vers le code du travail. Il ne faudrait pas que la VAE débouche sur des qualifications au rabais. Nous serons attentifs aux conclusions du rapport du Gouvernement sur l’expérimentation prévue à l’article 4 *bis*.

M. Philippe Vigier, député. – Une fois de plus, le bicamérisme a prouvé sa force, en trouvant des compromis pour avancer. Ce projet de loi marque une étape, qui en appelle d’autres. Il fallait sortir de l’impasse dans laquelle nous étions, chacun le sait, en donnant un

cadre juridique aux règles d'indemnisation du chômage après l'échec des négociations en 2018-2019.

Nous nous félicitons de la disposition relative à l'abandon de poste, une mesure demandée qui constitue une avancée, et de la suppression de l'indemnisation après deux refus de CDI – notre groupe était plutôt favorable à trois refus, mais je me rallie au compromis. Philippe Bas a apporté sa patte en voulant protéger les collectivités territoriales ; la disposition proposée constitue une avancée salubre.

Olivier Henno a ouvert le spectre de la VAE, ce qui va dans le bon sens.

Permettez-moi toutefois de souligner que nous devons être prudents sur les CDI intérimaires ; n'oublions pas d'où nous venons. Concernant le dispositif du bonus-malus, nous revenons à une position empreinte de sagesse : il a montré son efficacité.

Je conclurai en soulignant la qualité du travail des rapporteurs. Toutefois, la question de savoir comment sera défini demain un nouveau cadre de fonctionnement avec les partenaires sociaux reste posée. Il faudra déterminer ce qui relève de l'assurantiel et ce qui relève de la solidarité. Le paritarisme était en danger, nous lui offrons de nouvelles perspectives. D'ici au 31 décembre 2023, les partenaires sociaux peuvent reprendre toute la place qu'ils doivent avoir. Mais il n'en demeure pas moins qu'il appartient au politique de s'adapter au marché du travail, car des secteurs sont actuellement en tension.

Nous soutenons ce texte équilibré, qui est de nature à aider ceux qui cherchent du travail et à fluidifier le marché de l'emploi.

M. Hadrien Clouet, député. – Je suis d'accord, le texte initial était extrêmement maigre, mais là était sa plus grande qualité. De nombreuses questions n'ont pas été soulevées.

Demeure le problème de la méthode : ce texte semble contourner les règles du paritarisme, avec une reprise en main par l'État et le Gouvernement des règles de l'assurance chômage. Nous sommes en train de légiférer sans connaître la modulation des droits que le Gouvernement envisage d'établir. S'y ajoutent la privation de l'indemnisation chômage en cas de refus de CDI, ainsi que le déplaçonnement de la durée des missions effectuées dans le cadre des CDI intérimaires, qui emporte lui aussi une série de conséquences.

Ce projet de loi abîme le système assurantiel en tant que tel : alors que les droits sociaux sont fondés sur des cotisations préalablement acquises, une partie des droits sera désormais fondée sur des comportements ultérieurs, parfois présumés.

En outre, c'est la nature même du contrat de travail qui pose problème : il s'agira presque d'un contrat de vie. Désormais, c'est la non-signature d'un contrat qui aura des conséquences sur le parcours des demandeurs d'emploi, ce qui constitue un coup de canif assez fort au principe de la liberté contractuelle hérité de la Révolution française. Dire qu'on n'est pas involontairement privé d'emploi dès lors que l'on refuse un CDI, c'est méconnaître les raisons de ce refus.

Les amendements relatifs au CDI intérimaire établissent une concurrence déloyale avec le CDI employabilité (CDIE), mis en place en 2018 pour sécuriser des parcours professionnels en maintenant un droit à la formation. Se pose aussi un problème de sémantique : dès lors qu'un phénomène intérimaire devient pérenne, il y a contradiction dans

les termes – c'est un point qui mériterait une discussion beaucoup plus approfondie que celle nous avons maintenant.

Le grand public mériterait que nous continuions à débattre ; une nouvelle lecture serait souhaitable. Pourquoi 6,2 millions de demandeurs d'emploi sont-ils inscrits à Pôle emploi ? Est-ce à cause des chômeurs eux-mêmes ou des structures productives du pays ? C'est parce que je suis convaincu que cela est dû à cette seconde raison que je voterai contre ce texte.

M. Philippe Mouiller, sénateur. – Le groupe LR du Sénat soutiendra ce texte. Je salue le travail de nos deux rapporteurs et leur relation privilégiée avec le rapporteur de l'Assemblée nationale, et je me félicite de leur volonté de parvenir à une rédaction commune.

Avec ce texte, nous souhaitons contribuer au plein emploi, cet objectif a été rappelé. Nous voulions également préserver le rôle fondamental du paritarisme, élément essentiel. Les partenaires sociaux devront à l'avenir travailler à faire évoluer le dispositif de l'assurance chômage.

Je salue les évolutions importantes qui sont intervenues. La suppression de l'indemnisation de l'assurance chômage en cas de refus de CDI ou d'abandon de poste était, pour nous, un marqueur.

Le service public de la VAE constitue une véritable plus-value, car cela contribuera à faire évoluer les choses.

J'évoquerai un point de vigilance concernant les CDI intérimaires et les CDIE. Il conviendra sans doute de procéder à une évaluation de ces dispositifs, pour en tirer les conséquences.

Nous soutiendrons ce texte, sachant qu'il ne constitue qu'une étape. Avec 6,2 millions de demandeurs d'emploi, il importe de faire évoluer certains périmètres d'action, l'assurance chômage n'étant qu'une brique. Le Sénat contribuera à travailler sur d'autres enjeux fondamentaux.

M. Arthur Delaporte, député. – La position du groupe socialiste à l'Assemblée nationale converge avec celle des socialistes au Sénat, qui ont bataillé pour que ce texte ne soit pas un texte de régression nationale. Des chômeurs vont être privés de leurs droits pour des raisons qui ne sont pas dépendantes de leur volonté, mais de la conjoncture économique et de la volonté potentielle de l'employeur de se débarrasser à moindre coût d'un salarié ; c'est ce que sous-tend notamment la question de l'abandon de poste.

Vous introduisez un certain nombre de dispositions particulièrement dangereuses, alors qu'on aurait pu espérer davantage de modération de la part de la majorité présidentielle. Les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat partagent une même logique libérale ; entre le centre droit et la droite, on observe une convergence de vision et de projet.

Quand des salariés se verront proposer un CDI faiblement rémunéré, ils auront désormais à choisir entre la forte précarité et l'absence d'indemnités chômage ; telle est la réalité de ce texte.

Concernant la VAE, nous aurions pu être favorables à un certain nombre de dispositions visant à améliorer le dispositif. Mais nous déplorons votre méthode et regrettons

de ne pas avoir été sollicités en amont de la discussion. Nous souhaitons que cette CMP ne soit pas conclusive pour discuter de nouveau du texte à l'Assemblée nationale et enfin parler sur le fond de cette question. Nous recevons des alertes, notamment des universités, au sujet de la question du diplôme, des certifications, des jurys. De nombreuses questions restent en suspens, avec de grandes inquiétudes à la fois pour les chômeurs et, plus largement, pour la VAE qui aurait mérité mieux que ce débat abrupt et improvisé.

Vous fondez votre réflexion sur des chiffres qui n'existent pas. Quand nous avons évoqué la question des abandons de poste avec les juristes et aussi les chefs d'entreprise, ils nous ont dit l'inverse, à savoir que l'abandon de poste était avant tout un outil à la disposition du chef d'entreprise pour ne pas payer d'indemnités à la suite d'une rupture conventionnelle.

Vous allez précariser encore davantage ceux qui se trouvent dans des situations déjà difficiles. Les salariés seront encore moins bien protégés qu'ils ne l'étaient. Cela s'inscrit dans la logique de vos projets de loi successifs qui ont dégradé les protections des travailleurs.

En contournant la négociation, vous avez également affaibli le dialogue social. Nous rejoignons ceux qui s'opposeront à ce texte.

Mme Fadila Khattabi, députée, vice-présidente. – Je félicite les rapporteurs pour la qualité du travail réalisé et je ne doute pas que les négociations furent peut-être parfois âpres. L'objectif qui nous réunit, c'est l'emploi durable. Je souligne les avancées du texte, mais j'émet de très fortes réserves concernant le déplafonnement du CDI intérimaire, ce qui revient à l'inscrire dans la durée : trente-six mois est déjà une longue période, et je sais que des entreprises en usent et en abusent. Nous aurions pu trouver un point d'équilibre afin de sécuriser les salariés, en disant, par exemple, que l'on peut prolonger la durée des missions d'une ou deux années, plutôt que de déplafonner comme cela, sans garde-fou.

Se pose aussi la question du CDIE. J'ai défendu ce dispositif afin de permettre aux personnes de s'inscrire professionnellement dans la durée, tout en renforçant la formation pour accompagner les personnes les plus précaires qui ont besoin d'accroître leurs compétences.

M. Martin Lévrier, sénateur. – J'apprécie l'esprit de compromis qui a permis de décloisonner certaines problématiques. À titre personnel, je reste dubitatif sur le refus de CDI, je crois beaucoup plus à la flexibilité.

Le taux de chômage s'élevait à 10 % il y a cinq ans, contre 7 % aujourd'hui. La deuxième étape consiste maintenant à aller vers le plein emploi, en remettant les partenaires sociaux au centre du jeu, comme ce texte s'applique à le faire.

M. Victor Catteau, député. – Nous pouvons nous retrouver sur certains points, notamment sur la privation d'indemnisation chômage en cas de refus répétés d'offres d'emploi en CDI, ou d'abandon de poste. Cependant, des éléments bloquants demeurent.

Nous sommes opposés à la modulation en fonction de la conjoncture, car elle risque d'entraîner une perte de pouvoir d'achat pour les Français et une tension du marché du travail. Nous ne souhaitons pas non plus vider de sa substance le contrat de professionnalisation en l'associant de manière indirecte à la VAE. Enfin, nous sommes opposés à la suppression de la durée maximale de trente-six mois applicable aux missions d'intérim dans le cadre d'un CDI intérimaire, qui favorise la précarité de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce texte.

Mme Frédérique Puissat, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je me permets de répondre sur le CDIE. Nous devons rester modestes. Je rappelle qu’une expérimentation est en cours. De nouvelles formes de mise à disposition se développent ; il s’agit d’apprécier leur complémentarité et de voir comment ils peuvent répondre aux attentes.

Les deux dispositifs ne répondent pas aux mêmes besoins : le CDIE s’adresse à des publics très éloignés de l’emploi, ce qui n’est pas le cas du CDII ; les motifs de recours sont également très différents pour les entreprises utilisatrices ; enfin, la durée est différente – trente-six mois aujourd’hui pour les missions réalisées en CDII, 5 ans pour le CDIE.

On ne peut pas dire que l’on maintient un dispositif de bonus-malus pour lutter contre la permittence et ne pas renforcer les outils qui pourraient permettre de l’éviter. C’est pour cette raison que nous avons introduit cet article, dans un souci d’équilibre, avec les outils à notre disposition.

M. Marc Ferracci, député, rapporteur pour l’Assemblée nationale. – Nous sommes attachés à l’idée que l’emploi stable progresse. Le CDIE et le CDII sont des alternatives à des formes d’emploi plus parcellaires, fractionnées et donc précaires. À titre personnel, j’ai toujours été favorable à ce que l’on élargisse le champ de ces formes d’emploi qui permettent d’avoir plusieurs employeurs, tout en conservant la sécurité juridique du CDI. Je suis favorable à l’idée de mettre les dispositifs en concurrence ; il faut regarder à qui ils peuvent s’appliquer.

Concernant le dé plafonnement du CDII, j’entends les arguments. L’idée est de permettre aux entreprises qui subissent le bonus-malus d’avoir une modalité limitant leur taux de séparation, tout en proposant à leurs salariés une forme plus stable que les simples contrats de mission.

Article 1^{er}

M. Marc Ferracci, député, rapporteur pour l’Assemblée nationale. – L’article 1^{er} du projet de loi permet au Gouvernement d’agir par décret. La rédaction de l’Assemblée nationale prévoit une date de fin d’application des règles d’indemnisation au 31 décembre 2023 pour l’ensemble des mesures et au 31 août 2024 s’agissant de celles qui sont relatives au bonus-malus. L’idée est de laisser suffisamment de temps pour, d’une part, prolonger les règles et, d’autre part, observer les effets de la réforme de 2019, entrée en vigueur en 2021.

Il est également nécessaire de mener une concertation, puis une négociation interprofessionnelle sur la gouvernance de l’assurance chômage. Nous proposons que le document d’orientation transmis aux partenaires sociaux mentionne explicitement la question du maintien du document de cadrage figurant dans le code du travail. Ce document a été expérimenté dans le cadre de la réforme de 2018 ; il n’a pas, jusqu’à présent, produit ces effets, puisque les partenaires sociaux n’avaient pas réussi, en 2019, à se mettre d’accord.

Nous proposons que le document d’orientation mentionne également la question de l’équilibre financier de l’assurance chômage. En revanche, du côté de la majorité présidentielle à l’Assemblée nationale, nous sommes attachés à ce que ce document n’évoque

pas les règles d'indemnisation ; en effet, ce serait compromettre le travail de concertation mené par le Gouvernement avec les partenaires sociaux.

La proposition commune de rédaction n° 1 fait droit à ces objectifs d'équilibre et de compromis.

La proposition commune de rédaction n° 1 des rapporteurs est adoptée.

L'article 1^{er} est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} bis AA

Mme Frédérique Puissat, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – La proposition commune de rédaction n° 2 vise à appliquer une règle équivalente aux demandeurs d'emploi ayant refusé des propositions de CDI à l'issue de CDD ou de missions d'intérim. Sur ces articles, nous avons dû lever un certain nombre de difficultés.

Première difficulté : il a fallu renvoyer à un décret les modalités d'application de cet article pour s'assurer de la mise en application opérationnelle de ces dispositions qui nécessitent, à la fois de la part des employeurs et de Pôle emploi, des adaptations.

La deuxième difficulté porte sur la compatibilité entre les dispositifs. Nous avons apporté des précisions de manière que l'offre raisonnable d'emploi ne vienne pas vider le dispositif proposé de sa substance.

Dernière difficulté : la différence de traitement résultant du texte du Sénat entre un CDI refusé à la suite d'une mission d'intérim et à la suite de CDD.

La proposition de rédaction vise à tout regrouper dans un seul article et, donc, par cohérence, nous proposerons de supprimer l'article 1^{er} bis ABA.

La proposition commune de rédaction n° 2 des rapporteurs est adoptée.

L'article 1^{er} bis AA est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 1^{er} bis ABA

L'article 1^{er} bis ABA est supprimé.

Article 1^{er} bis AB

L'article 1^{er} bis AB est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 1^{er} bis A

L'article 1^{er} bis A est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 2

L'article 2 est adopté dans la rédaction de l'Assemblée nationale, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 2 bis

L'article 2 bis est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Article 2 ter

L'article 2 ter est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 3

L'article 3 est adopté dans la rédaction du Sénat, sous réserve de modifications rédactionnelles.

Article 3 bis

M. Olivier Henno, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Cet article prévoit des modalités dérogatoires de détermination de la représentativité syndicale dans les branches de l'enseignement privé à but non lucratif, dans l'attente d'une mesure de l'audience conforme aux dispositions légales précisées par la jurisprudence du Conseil d'État.

Dans les établissements concernés, qui emploient à la fois des salariés et des maîtres sous contrat avec l'État, les suffrages de ces deux catégories de personnel aux élections professionnelles doivent être recueillis dans des urnes séparées, afin de pouvoir les comptabiliser de manière distincte.

La proposition commune de rédaction n° 3 vise à recentrer cet article sur ses dispositions de niveau législatif et à limiter la durée de dérogation jusqu'à la mesure de l'audience qui aura lieu en 2029, soit la deuxième à compter de la publication de la loi.

La proposition commune de rédaction n° 3 des rapporteurs est adoptée.

L'article 3 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 4

M. Marc Ferracci, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Il est proposé de rétablir la gouvernance du GIP dans la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale. Concrètement, il s'agit de revenir sur des modifications apportées par le Sénat, qui prévoyait l'ajout notamment de deux membres de droit supplémentaires : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et France compétences. Or, les compétences de ces deux structures en matière de VAE sont, au mieux, déléguées par l'État ; il ne nous semble pas opportun de les intégrer en tant que membres de droit. J'ajoute néanmoins qu'ils pourront figurer dans les instances dirigeantes.

Par ailleurs, comme l'a indiqué Olivier Henno, nous sommes revenus sur le principe de confier la présidence du GIP à un président de conseil régional. La VAE est un dispositif de portée nationale qui réclame la coordination de plusieurs ministères ; il nous semble préférable de réserver à la discussion cette question de la présidence.

La proposition commune de rédaction n° 4 des rapporteurs est adoptée.

L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 4 bis

M. Olivier Henno, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – La proposition de rédaction commune n° 5 prévoit que le rapport d'évaluation de l'expérimentation permettant de combiner formation en alternance et parcours de VAE soit remis au Parlement six mois avant le terme de l'expérimentation, et non six mois après.

La proposition commune de rédaction n° 5 des rapporteurs est adoptée.

L'article 4 bis est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5

M. Marc Ferracci, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – La proposition commune de rédaction n° 6 rétablit l'article 5 dans sa rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale. Celle-ci permet la ratification de vingt ordonnances ; nous avons supprimé la vingt-et-unième qui a été annulée par une décision du Conseil d'État.

L'enjeu, au-delà de la question des statistiques en matière de ratification, est de ne pas exclure totalement ces ordonnances de l'ordonnancement juridique. De manière plus profonde, il s'agit de respecter l'esprit de l'article 38 de notre Constitution, qui impose de ratifier les ordonnances.

La proposition commune de rédaction n° 6 des rapporteurs est adoptée.

L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion du projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

La réunion est close à 12 h 25.

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA SEMAINE
DU 14 NOVEMBRE ET À VENIR**

Commission des affaires économiques

Mercredi 16 novembre 2022

À 9 heures

Salle 263

- Examen du rapport pour avis de M. Serge Babary, Mme Anne-Catherine Loisier et M. Franck Montaugé sur les crédits de la mission « Economie » du projet de loi de finances pour 2023 ;
- Examen du rapport pour avis de Mme Viviane Artigalas sur les crédits « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de finances pour 2023 ;
- Examen du rapport pour avis de Mme Martine Berthet sur les crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat » du projet de loi de finances pour 2023 ;

- Demande de saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture (sous réserve de son dépôt) ;

- Désignation d'un rapporteur sur le projet de loi n° 100 (2022-2023) relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes.

À 13 h 30

Salle Médicis

Captation vidéo

Table ronde « Ambitions européennes et chocs économiques actuels », en commun avec la commission des affaires européennes, autour de :

- M. Jean Pisani-Ferry, Professeur à Sciences-Po Paris et à la Hertie School of Governance (Berlin), Senior fellow chez Bruegel et titulaire de la chaire Tommaso Padoa-Schioppa à l'Institut universitaire européen (Florence),

- M. Xavier Timbeau, directeur principal de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE),

- M. Charles Wyplosz, Professeur honoraire à l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID) à Genève

À 16 h 30

Salle 263

Captation vidéo

Audition de M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, sur le projet de loi de finances pour 2023

Commission des affaires étrangères**Mercredi 16 novembre 2022***À 9 h 30*

Salle Monory

Audition du Général d'armée aérienne Stéphane Mille, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, sur le projet de loi de finances pour 2023.

- Examen du rapport pour avis de MM. Jean-Pierre Grand et André Gattolin sur le programme 105 - Action de la France en Europe et dans le monde - de la mission « Action extérieure de l'Etat ».
- Examen du rapport pour avis de MM. Ronan Le Gleut et André Vallini sur le programme 185 - Diplomatie culturelle et d'influence - de la mission « Action extérieure de l'Etat ».
- Examen du rapport pour avis de MM. Bruno Sido et Guillaume Gontard sur le programme 151 - Français à l'étranger et affaires consulaires - de la mission « Action extérieure de l'Etat ».
- Vote sur l'avis de la commission sur les crédits de la mission « Action extérieure de l'Etat ».
- Examen du rapport pour avis de Mme Joëlle Garriaud-Maylam et M. Jean-Noël Guérini sur les programmes 844 - France Médias Monde et 847 - TV5 Monde - du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».
- Examen du rapport pour avis de MM. Olivier Cadic et Mickaël Vallet sur le programme 129 – Coordination du travail gouvernemental (action 2 Coordination de la sécurité et de la défense, SGDSN, Cyberdéfense) - de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

- Désignation de rapporteurs sur les textes suivants :

- le projet de loi n° 486 (2021-2022) autorisant l'approbation de l'amendement de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure et de son règlement d'application, partie B, par des dispositions concernant le traitement de résidus gazeux de cargaison liquide (vapeurs), issu de la résolution CDNI-2017-I-4, adoptée le 22 juin 2017 ;
- le projet de loi n° 521 (2021-2022) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan relatif aux transports routiers internationaux de voyageurs et de marchandises et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne sur le transport international routier de personnes.

Commission des affaires sociales

Mercredi 16 novembre 2022

À 9 h 30

Salle n° 213

- Examen de rapports pour avis sur le projet de loi de finances pour 2023 (A.N, n° 273, XVIe législature) :

- . Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (Rapporteuse : Mme Jocelyne Guidez)
- . Cohésion des territoires - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables (Rapporteur : M. Alain Duffourg)
- . Régimes sociaux et de retraites - compte spécial pensions (Rapporteur : M. René Paul Savary)

- Désignation d'un rapporteur sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture

À 16 h 30

Salle n° 213

Captation

Audition de M. Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur les crédits de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » du projet de loi de finances pour 2023 (A.N, n° 273, XVIe législature)

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Mercredi 16 novembre 2022

À 9 h 30

Salle n°67

- Demande de saisine pour avis et désignation d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi n° 100 (2022-2023) relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes (procédure accélérée)

- Examen du rapport pour avis sur les crédits relatifs à l'aménagement numérique du territoire du projet de loi de finances pour 2023 (M. Jean-Michel Houllégatte, rapporteur pour avis)
- Examen du rapport pour avis sur les crédits relatifs aux paysages, à l'eau, à la biodiversité et à l'expertise, l'information géographique et la météorologie du projet de loi de finances pour 2023 (M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis)
- Examen du rapport pour avis sur les crédits relatifs à la recherche en matière d'énergie, de développement et de mobilité durables du projet de loi de finances pour 2023 (M. Frédéric Marchand, rapporteur pour avis)

Commission de la culture

Mardi 15 novembre 2022

À 9 h 30

Salle n° 245

- Examen du rapport pour avis de Mme Sabine Drexler sur les crédits relatifs aux Patrimoines du projet de loi de finances pour 2023

À 16 heures

Salle Médicis

Captation vidéo

- Audition de Mmes Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative et Sarah El Haïry, Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel, sur le projet de loi de finances pour 2023

Mercredi 16 novembre 2022

À 9 heures

Salle n° 245

- Examen du rapport pour avis de M. Jacques Gersperrin sur les crédits relatifs à l'Enseignement scolaire du projet de loi de finances pour 2023

- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Raymond Hugonet sur les crédits relatifs à l'Audiovisuel et au compte de concours financier Avances à l'audiovisuel public du projet de loi de finances pour 2023

- Examen du rapport pour avis de M. Jacques-Bernard Magner sur les crédits relatifs à la Jeunesse et à la vie associative du projet de loi de finances pour 2023

À 16 h 45

Salle n° 245

Captation vidéo

- Audition de M. Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, sur le projet de loi de finances pour 2023

Jeudi 17 novembre 2022

À 11 heures

Salle n° 245

- Examen du rapport pour avis de Mme Nathalie Delattre sur les crédits relatifs à l'Enseignement agricole du projet de loi de finances pour 2023

Commission des finances

Mardi 15 novembre 2022

À 9 heures

Salle n° 131

- PLFR pour 2022 (2) – Examen du rapport de M. Jean François HUSSON, rapporteur général, sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2022

À 15 h 30

Salle n° 131

- PLF pour 2023 – Examen du rapport de M. Jean Baptiste BLANC, rapporteur spécial, sur les programmes « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », « Aide à l'accès au logement », « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » (et article 41 ter)

- PLF pour 2023 – Examen du rapport de M. Antoine LEFÈVRE, rapporteur spécial, sur la mission « Justice » (et articles 44 à 44 ter)

- PLF pour 2023 - Examen du rapport de M. Thierry MEIGNEN, rapporteur spécial, sur la mission « Investir pour la France de 2030 »

- PLF pour 2023 – Examen du rapport de MM. Vincent ÉBLÉ et Didier RAMBAUD, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Culture » (et articles 41 quater et 41 quinquies)

- PLF pour 2023 – Examen du rapport de M. Roger KAROUTCHI, rapporteur spécial, sur la mission « Médias, livres et industries culturelles » et le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public »

Mercredi 16 novembre 2022

À 9 heures

Salle n° 131

- PLF pour 2023 – Vote sur les articles 10 octodécies, 14 ter, 16 et 18, précédemment examinés et réservés, et position de la commission sur la première partie du projet de loi de finances pour 2023 (M. Jean François HUSSON, rapporteur général)

- PLF pour 2023 – Examen des rapports de :

■ Mme Christine LAVARDE, rapporteur spécial, sur les programmes « Paysages, eau et biodiversité », « Prévention des risques », « Énergie, climat et après-mines », « Service public de l'énergie », « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » (et articles 42 bis à 42 quater) et le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACE) »

■ MM. Hervé MAUREY et Stéphane SAUTAREL, rapporteurs spéciaux, sur les programmes « Infrastructures et services de transports », « Affaires maritimes, pêche et aquaculture » et « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables »

■ M. Vincent CAPO-CANELLAS, rapporteur spécial, sur le programme « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »

- PLF pour 2023 – Examen du rapport de MM. Charles GUENÉ et Claude RAYNAL, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (et articles 45 à 46) et le compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales »

- Désignation des candidats pour faire partie de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2022

À 14 heures

Salle n° 131

- PLFR pour 2022 (2) – Examen des amendements de séance sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2022 (M. Jean François HUSSON, rapporteur général)

Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : Mardi 15 novembre 2022, à 17 heures

- PLF pour 2023 – Examen du rapport de MM. Georges PATIENT et Teva ROHFRITSCH, rapporteurs spéciaux, sur la mission « Outre-mer » (et articles 44 quater à 44 sexies)

Jeudi 17 novembre 2022

À 10 h 30

Salle n° 131

- PLF pour 2023 - Vote sur des missions précédemment examinées et réservées : « Conseil et contrôle de l'État », « Direction de l'action du Gouvernement », « Plan de relance », « Sport, jeunesse et vie associative », et les comptes d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « Participations financières de l'État »

- PLF pour 2023 - Examen définitif de l'équilibre, des missions, des budgets annexes, des comptes spéciaux et des articles rattachés de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2023 (Jean-François HUSSON, rapporteur général), sous réserve de sa transmission

Éventuellement, l'après-midi, à l'issue de la discussion générale

Salle n° 131

- 1° PLF pour 2023 - Examen des amendements de séance à l'article liminaire et à l'article 25 du projet de loi de finances pour 2023, sous réserve de sa transmission (M. Jean François HUSSON, rapporteur général)

Délai limite pour le dépôt des amendements : Jeudi 17 novembre 2022, à 11 heures

Vendredi 18 novembre 2022

À 14 heures

Salle n° 131

- PLF pour 2023 - Examen des amendements de séance sur la première partie du projet de loi de finances pour 2023 (M. Jean François HUSSON, rapporteur général), sous réserve de sa transmission

Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : Jeudi 17 novembre 2022, à 11 heures

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale

Mardi 15 novembre 2022

À 9 h 30

Salle n° 216

- °Examen du rapport pour avis de Mme Cécile Cukierman sur le projet de loi de finances pour 2023 (mission « Administration générale et territoriale de l'État »)

À 14 heures

Salle n° 213

- Examen des amendements éventuels au texte n° 108 (2022-2023) de la commission sur la proposition de loi n° 631 (2021-2022) visant à permettre aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, un édile victime d'agression, présentée par Mme Nathalie Delattre et plusieurs de ses collègues (rapporteur : Mme Catherine Di Folco) ;

- Examen des amendements éventuels au texte n° 110 (2022-2023) de la commission sur la proposition de loi n° 647 (2021-2022) visant à compléter les dispositions relatives aux modalités d'incarcération ou de libération à la suite d'une décision de cour d'assises, présentée par M. Jean-Claude Requier et plusieurs de ses collègues (rapporteuse : Mme Maryse Carrère)

Mercredi 16 novembre 2022

À 10 heures

Salle n° 216

- Examen du rapport pour avis de M. Guy Benarroche sur le projet de loi de finances pour 2023 (programmes « Conseil d'État et autres juridictions administratives » et « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État ») ;

- Examen du rapport pour avis de Mmes Agnès Canayer et Dominique Vérien sur le projet de loi de finances pour 2023 (programmes « Justice judiciaire » et « Accès au droit et à la justice » de la mission « Justice ») ;
- Examen du rapport pour avis de M. Alain Marc sur le projet de loi de finances pour 2023 (programme « Administration pénitentiaire » de la mission « Justice ») ;
- Examen du rapport pour avis de M. Maryse Carrère sur le projet de loi de finances pour 2023 (programme « Protection judiciaire de la jeunesse » de la mission « Justice ») ;
- Examen du rapport pour avis de M. Jean-Yves Leconte sur le projet de loi de finances pour 2023 (mission « Direction de l'action du Gouvernement » et budget annexe « Publications officielles et information administrative »)

Commission des affaires européennes

Mercredi 16 novembre 2022

À 13 h 30

Salle Médicis

Captation vidéo

Table ronde « Ambitions européennes et chocs économiques actuels », en commun avec la commission des affaires économiques, avec :

- M. Jean Pisani-Ferry, Professeur à Sciences-Po Paris et à la Hertie School of Governance (Berlin), Senior fellow chez Bruegel et titulaire de la chaire Tommaso Padoa-Schioppa à l'Institut universitaire européen (Florence),
- M. Xavier Timbeau, directeur principal de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE),
- M. Charles Wyplosz, Professeur honoraire à l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID) à Genève

Jeudi 17 novembre 2022

À 8 h 30

Salle n° A120

- Le cadre financier pluriannuel de l'UE au défi de la guerre en Ukraine : communication de M. Patrice Joly
- Audition de M. Emmanuel Puisais-Jauvin, Secrétaire général des affaires européennes

Éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023

Mardi 15 novembre 2022

À 18 h 45

Salle n° 6351 – Assemblée nationale

- Nomination du Bureau
- Désignation des Rapporteurs
- Examen des dispositions du projet de loi restant en discussion